



## **La situation économique et sociale de la ville d'Esch-sur-Alzette**

Analyse détaillée d'après  
le recensement de la population de février 2001

Rapport final du 17 octobre 2003

Isabelle Pigeron-Piroth

Rapport réalisé dans le cadre du projet de recherche  
OSU (Observatoire Social Urbain)

sous la direction  
de Fernand Fehlen.

Unité de recherche interdisciplinaire sur le Luxembourg STADE  
Université du Luxembourg  
162a avenue de la Faïencerie  
L-1511 Luxembourg

Tel : 47-02-61-851  
Fax : 47-02-61-389  
[piroth@cu.lu](mailto:piroth@cu.lu)

Imprimé par la Ville d'Esch-sur-Alzette, Novembre 2003.

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. Introduction Générale .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. L'inscription du social dans l'espace urbain .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Le projet de recherche OSU.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. La méthode de construction des cartes : une lecture spatiale par     agrégation continue des données .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. Les données utilisées .....</b>	<b>8</b>
<b>2. La population .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Introduction : la mesure de la population .....</b>	<b>9</b>
2.1.1. Le recensement de la population .....	9
2.1.2. Les estimations de population .....	10
2.1.3. Les chiffres du Bureau de la Population.....	11
<b>2.2. Les habitants d'Esch-sur-Alzette en 2001 .....</b>	<b>12</b>
2.2.1. Les nationalités .....	14
2.2.1.1. 44.5% d'étrangers parmi les habitants.....	14
2.2.1.2. La répartition par nationalité.....	14
2.2.1.3. Les immigrants arrivés depuis 1991 .....	15
2.2.1.4. Des différences dans la structure par âge selon les nationalités.....	16
2.2.2. Nationalité et pays de naissance .....	19
2.2.2.1. La seconde génération d'immigrés : les étrangers nés au Luxembourg .....	20
2.2.2.2. Les Luxembourgeois nés à l'étranger.....	20
2.2.3. Le niveau d'instruction.....	20
2.2.3.1. Un niveau d'instruction inférieur à celui de l'ensemble du pays.....	21
2.2.3.2. Des différences selon le sexe .....	22
2.2.3.3. Des différences selon la nationalité .....	24
2.2.3.4. Une amélioration du niveau d'instruction avec l'âge.....	26
2.2.4. Les déplacements de population internes au Luxembourg.....	28
2.2.4.1. Les changements de commune de résidence .....	28
2.2.4.2. Les changements de logements, internes à Esch-sur-Alzette.....	29
<b>2.3. Les quartiers de la ville .....</b>	<b>29</b>
2.3.1. Le découpage de la commune en 137 unités de recensement .....	29
2.3.2. La méthode utilisée.....	29
2.3.3. La présence des étrangers dans les quartiers d'Esch-sur-Alzette .....	30
2.3.4. La présence des différentes classes d'âge sur le territoire de la commune	30
2.3.5. Les enfants en âge d'être scolarisés.....	31
2.3.6. La répartition des actifs à Esch-sur-Alzette.....	32
<b>2.4. Documents annexes au chapitre sur la population .....</b>	<b>33</b>
<b>3. L'emploi .....</b>	<b>55</b>
<b>3.1. Introduction : la participation à l'activité économique des habitants     d'Esch-sur-Alzette.....</b>	<b>55</b>
<b>3.2. Les habitants d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi.....</b>	<b>58</b>
3.2.1. Le profil des habitants d'Esch ayant un emploi .....	58

3.2.1.1.	Les secteurs d'activité des habitants d'Esch-sur-Alzette .....	59
3.2.1.2.	L'importance du statut ouvrier à Esch-sur-Alzette .....	61
3.2.1.3.	Le statut et la profession selon la nationalité.....	64
3.2.1.4.	Quelques différences dans la répartition géographique des statuts sur le territoire de la commune .....	65
3.2.1.5.	La durée du travail.....	65
3.2.1.6.	Le type de contrat de travail des habitants d'Esch .....	66
3.2.2.	<b>Les femmes ayant un emploi.....</b>	<b>67</b>
3.2.2.1.	L'influence de l'âge .....	67
3.2.2.2.	La présence des enfants.....	68
3.2.2.3.	Le statut professionnel des femmes ayant un emploi.....	69
3.2.2.4.	La profession des femmes ayant un emploi.....	70
3.2.2.5.	Le lieu de travail.....	70
3.2.3.	<b>Le lieu de travail.....</b>	<b>71</b>
3.2.3.1.	Les habitants d'Esch qui travaillent sur place .....	72
3.2.3.2.	La destination principale des navetteurs sortants : Luxembourg-Ville.....	73
3.2.3.3.	Les habitants d'Esch travaillant dans une autre commune du canton.....	74
<b>3.3.</b>	<b>Les emplois offerts à Esch-sur-Alzette.....</b>	<b>75</b>
3.3.1.	Les secteurs d'activité des personnes travaillant à Esch .....	75
3.3.2.	Les résidents travaillant à Esch .....	77
3.3.2.1.	Le profil des navetteurs entrants.....	78
3.3.2.2.	La zone d'attraction d'Esch-sur-Alzette .....	81
3.3.2.3.	Beaucoup moins d'emplois offerts aux résidents par rapport à 1981 .....	81
3.3.3.	Les frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette .....	82
3.3.3.1.	La source de données utilisée.....	82
3.3.3.2.	Les salariés frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette .....	84
3.3.4.	Le nombre total d'emplois offerts à Esch.....	89
<b>3.4.</b>	<b>Documents annexes au chapitre sur l'emploi.....</b>	<b>91</b>
<b>4.</b>	<b><i>Le chômage à Esch-sur-Alzette.....</i></b>	<b>101</b>
<b>4.1.</b>	<b>Principes méthodologiques.....</b>	<b>101</b>
<b>4.2.</b>	<b>Principales caractéristiques des chômeurs à Esch-sur-Alzette.....</b>	<b>101</b>
4.2.1.	La répartition par âge.....	101
4.2.2.	Près de 61% des chômeurs sont des étrangers.....	102
4.2.3.	L'année d'immigration des chômeurs nés à l'étranger .....	103
4.2.4.	Le niveau d'instruction .....	104
<b>4.3.</b>	<b>Les différences dans les taux de chômage.....</b>	<b>105</b>
4.3.1.	Les plus jeunes sont les plus vulnérables .....	105
4.3.2.	Les moins diplômés ont un taux de chômage élevé .....	106
4.3.3.	Les étrangers sont plus concernés par le chômage que les nationaux .....	107
<b>5.</b>	<b><i>Les immeubles et les logements à Esch-sur-Alzette.....</i></b>	<b>111</b>
<b>5.1.</b>	<b>Les immeubles .....</b>	<b>111</b>
5.1.1.	Une particularité d'Esch : les maisons en rangée .....	111
5.1.2.	A Esch, le bâti est ancien.....	112
<b>5.2.</b>	<b>Les logements occupés par les ménages .....</b>	<b>113</b>
5.2.1.	L'année d'achèvement des logements.....	114
5.2.2.	Plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement à Esch .....	114
5.2.2.1.	Moins de propriétaires à Esch qu'à Dudelange et Differdange, mais davantage qu'à Luxembourg-ville.....	114

5.2.2.2.	Des différences selon les quartiers de la ville.....	115
5.2.2.3.	Des différences suivant l'année d'immigration au Luxembourg.....	116
5.2.2.4.	Des différences selon la nationalité.....	117
<b>5.2.3.</b>	<b>La surface d'habitation.....</b>	<b>118</b>
5.2.3.1.	Les différences selon les communes.....	118
5.2.3.2.	Des différences selon les quartiers de la ville d'Esch-sur-Alzette.....	119
5.2.3.2.1.	La surface moyenne des logements.....	119
5.2.3.2.2.	La surface moyenne par membre du ménage.....	120
5.2.3.3.	Le nombre de pièces des logements.....	120
<b>5.2.4.</b>	<b>Les loyers.....</b>	<b>121</b>
5.2.4.1.	Les différences de loyers moyens par mètre carré dans les communes du canton d'Esch.....	122
5.2.4.2.	Les loyers moyens selon le type d'immeuble et le statut d'occupation du logement à Esch.....	122
5.2.4.3.	Les loyers mensuels au mètre carré en 1991.....	123
<b>5.3.</b>	<b>Les logements inhabités.....</b>	<b>123</b>
<b>5.4.</b>	<b>Documents annexes au chapitre sur les immeubles et logements.....</b>	<b>125</b>
<b>6.</b>	<b><i>Les conditions d'équipement du logement.....</i></b>	<b><i>131</i></b>
<b>6.1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>131</b>
6.1.1.	La mesure des conditions d'équipement du logement à travers le recensement de la population de février 2001.....	131
6.1.2.	Les variables laissées de côté.....	131
6.1.3.	Les ménages laissés de côté.....	131
<b>6.2.</b>	<b>La diffusion des équipements dans la population de la ville d'Esch.....</b>	<b>132</b>
6.2.1.	Les différences selon les unités de recensement.....	133
6.2.2.	Le nombre de biens manquants chez les ménages d'Esch-sur-Alzette.....	133
6.2.3.	Les combinaisons de biens dont disposent les ménages.....	134
<b>6.3.</b>	<b>Le calcul du « score de privation ».....</b>	<b>135</b>
6.3.1.	La méthode de calcul.....	135
6.3.2.	La détermination du seuil.....	136
6.3.3.	Quelques précisions sur cette mesure.....	136
6.3.3.1.	Une mesure partielle et relative des conditions d'équipement du logement.....	136
6.3.3.2.	La privation voulue ou subie.....	137
6.3.3.3.	Les non-réponses.....	137
<b>6.4.</b>	<b>Les ménages pour lesquels l'équipement du logement est modeste.....</b>	<b>137</b>
6.4.1.	Détail des privations.....	138
6.4.1.1.	Les privations des ménages concernés.....	138
6.4.1.2.	Les combinaisons de biens manquants.....	138
6.4.2.	Quelques caractéristiques.....	140
6.4.3.	Les ménages aux conditions d'équipement LES PLUS modestes.....	140
6.4.3.1.	Le lieu de résidence.....	141
6.4.3.2.	Le logement.....	141
6.4.3.3.	Age des chefs de ménage.....	142
6.4.3.4.	Nationalité et année d'immigration des chefs de ménage.....	142
6.4.3.5.	Participation à l'activité économique.....	143
6.4.3.6.	Type de ménage.....	145
<b>6.5.</b>	<b>Les ménages ayant les meilleures conditions d'équipement du logement.....</b>	<b>145</b>
6.5.1.	Le lieu de résidence.....	146
6.5.2.	Les caractéristiques des logements.....	146

6.5.3.	Les caractéristiques des chefs de ménage.....	147
6.5.3.1.	Usage du logement.....	147
6.5.3.2.	Age des chefs de ménage.....	147
6.5.3.3.	Nationalité.....	148
6.5.3.4.	Année d'immigration.....	150
6.5.3.5.	Niveau d'instruction.....	151
6.5.3.6.	Participation à l'activité économique.....	152
6.5.3.7.	Les personnes ayant un emploi.....	152
6.5.3.8.	Type de ménage.....	153
<b>6.6.</b>	<b>Conclusion : la ville d'Esch-sur-Alzette par rapport au reste du pays.</b>	<b>154</b>
<b>6.7.</b>	<b>Annexes au chapitre sur les conditions d'équipement du logement .....</b>	<b>155</b>
<b>7.</b>	<b><i>La composition des ménages.....</i></b>	<b>159</b>
<b>7.1.</b>	<b>Les personnes vivant seules.....</b>	<b>160</b>
7.1.1.	Des différences entre les hommes et les femmes vivant seuls.....	160
7.1.2.	Le cas des hommes portugais mariés et vivant seuls.....	161
7.1.3.	Les personnes âgées vivant seules.....	162
<b>7.2.</b>	<b>Les couples.....</b>	<b>162</b>
7.2.1.	Le nombre d'enfants vivant au ménage.....	163
7.2.2.	L'endogamie.....	163
7.2.2.1.	Nationalité.....	163
7.2.2.2.	Niveau d'instruction.....	165
7.2.2.3.	Statut professionnel.....	165
7.2.3.	Les couples avec enfant(s) dont les deux conjoints ont un emploi .....	166
<b>7.3.</b>	<b>Les familles monoparentales.....</b>	<b>167</b>
<b>7.4.</b>	<b>Le Revenu Minimum Garanti (RMG).....</b>	<b>168</b>
7.4.1.	Les ménages percevant le RMG.....	168
7.4.2.	Les personnes bénéficiaires du RMG.....	169
<b>7.5.</b>	<b>Les ménages comportant au moins un chômeur.....</b>	<b>171</b>
<b>7.6.</b>	<b>Documents annexes au chapitre sur la composition des ménages.....</b>	<b>173</b>

# 1. Introduction Générale

## 1.1. L'inscription du social dans l'espace urbain

Dresser le portrait économique et social d'une ville, ce n'est pas seulement présenter des données statistiques, c'est aussi relater et comprendre les interactions sociales qui s'y jouent. La localisation des différentes classes de population au sein de la ville n'est pas aléatoire, mais socialement déterminée. A côté de facteurs personnels (faible instruction, âge élevé...), il existe des facteurs structurels qui créent un regroupement spatial des populations les plus défavorisées : faiblesse des équipements collectifs, des possibilités d'éducation, discriminations ethniques... Notre analyse est inspirée des théories de la sociologie et de l'écologie urbaines, dont les premières études ont été initiées par l'Ecole de Chicago. Dans les années 1920, en effet, plusieurs chercheurs de cette école, interpellés par l'impressionnante hausse de population de la ville de Chicago, se sont intéressés à la répartition des communautés et des classes sociales dans la ville<sup>1</sup>. Les conclusions de l'étude étaient celles d'une organisation en différents cercles concentriques, au sein desquels les individus partagent les mêmes caractéristiques socio-économiques parce que soumis aux mêmes pressions écologiques. Les analyses du lien existant entre la structure spatiale et la structure sociale ont depuis trouvé un large écho.

La situation économique et sociale de la ville d'Esch-sur-Alzette est fortement liée à son passé industriel. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, face à l'essor de la sidérurgie, le principal enjeu d'Esch est alors d'attirer une main-d'œuvre suffisante et de construire rapidement des logements permettant d'accueillir cette population supplémentaire. Aujourd'hui, cet habitat historique perdure dans la commune. Son confort, faute de rénovations, ne correspond plus aux standards actuels et se trouve en décalage par rapport aux autres habitations de la commune. Ce patrimoine urbanistique, mais aussi culturel, puisque l'essor de la ville s'est toujours construit par l'apport successif d'immigrants, est un atout à valoriser. Au moment où les friches industrielles sont l'objet de toutes les attentions (avec entre autres le projet de la Cité des Sciences), la commune d'Esch-sur-Alzette se doit d'innover dans la politique d'aménagement urbain si elle veut profiter de cette future transformation économique. Le nouveau management urbain ne doit pas se résumer à une politique de défiscalisation afin d'attirer des entreprises sur des sites réaménagés. Pour les fixer durablement, il faudrait aussi garantir à leurs employés, des logements adaptés à leurs besoins, un accès facilité aux équipements collectifs, etc. La réhabilitation et la modernisation des cités ouvrières et de nombreux logements des quartiers Brill et Grenz pourraient répondre à ces besoins et permettraient par ailleurs d'introduire une mixité sociale dans les quartiers concernés.

## 1.2. Le projet de recherche OSU

Même si on est loin des problèmes rencontrés dans les banlieues des grandes métropoles étrangères, des situations de détresse sociale existent aussi au Luxembourg, et les

---

<sup>1</sup> Park R, Burgess E.W. and McKenzie RD, *The City*, Chicago: University of Chicago Press, 1925.

personnes concernées se sentent marginalisées par l'environnement de prospérité dans lequel elles vivent. Dans ce contexte, plusieurs programmes (en Allemagne et en France notamment) visent à promouvoir le développement social urbain. Une de ses conditions préalables est la connaissance de la situation économique et sociale de la ville. Car bien connaître la ville et sa population, c'est se donner les moyens de développer des stratégies adéquates pour faire face aux problèmes de pauvreté et d'exclusion. C'est dans ce cadre que la ville d'Esch-sur-Alzette, représentée par Monsieur André Hoffmann (Echevin aux Affaires Sociales) a manifesté la volonté de mener une observation sociale urbaine. Le projet de recherche « Observatoire Social Urbain » (OSU) a été confié à deux instituts :

- La *Forschungsstelle für regionale Sozialforschung* domiciliée à l'Université de Trèves, chargée du volet qualitatif (entretiens avec les acteurs sociaux)
- L'*unité de recherche interdisciplinaire sur le Luxembourg- STADE* du Centre Universitaire de Luxembourg, pour la partie quantitative.

Le présent rapport constitue le volet quantitatif de l'étude. Il est consacré à la description économique et sociale de la population d'Esch-sur-Alzette (répartition par nationalités, âge, sexe...). Son principal objectif est l'identification des populations se trouvant dans les situations les plus défavorisées, ainsi que l'examen du lien entre structure spatiale et structure sociale.

### **1.3. La méthode de construction des cartes : une lecture spatiale par agrégation continue des données**

La diversité des quartiers de la ville sera soulignée tout au long de ce rapport par le biais de plusieurs cartes<sup>2</sup> construites à partir des « unités de recensement » de la commune. Il s'agit des portions ou regroupements de rues utilisés par le STATEC lors du recensement de la population de 2001. Elles permettent une analyse géographique fine, car Esch-sur-Alzette compte 137 unités de recensement (avec une moyenne de 200 habitants chacune). Ces informations seront analysées avec une méthode d'analyse spatiale par agrégation continue. Le lecteur n'aura pas à se préoccuper des détails mathématiques préalables à la construction des cartes. Nous ne détaillerons ici que le principe de la méthode et la différence avec la présentation plus classique de l'agrégation discrète. Pour cela, le lecteur se reportera aux deux cartes représentant la même statistique des cas de grippe en France pour la première semaine 2002 (exemple que nous empruntons à l'observatoire épidémiologique français SENTIWEB).

A gauche, les données recueillies par 1 200 médecins-généralistes (répartis sur tout le territoire de la France métropolitaine) sont agrégées par régions. Les pics des cas sont noyés dans la moyenne de la région, tandis que la carte de droite fait bien sortir les foyers de gripes. C'est cette seconde méthode que nous allons utiliser.

#### **Cas de grippe clinique pour la première semaine de 2002**

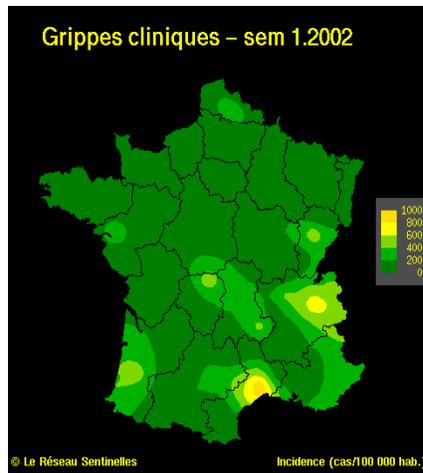
<sup>2</sup> Le fond de carte est issu de la base de données *BD-L-TC* de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.



### Agrégation discrète ou lecture territoriale

Source : observatoire épidémiologique français SENTIWEB  
(<http://rhone.b3e.jussieu.fr/senti/php/navigation/accueil/>)

La carte de gauche représente la méthode classique. Même lorsque les données sont accessibles à un niveau très fin (par exemple les unités de recensement qui comptent en moyenne 200 individus à Esch), elles sont souvent regroupées pour correspondre à un découpage géographique existant (les régions de France pour la carte de la grippe ou les quartiers historiques pour la ville d'Esch). Ensuite, une moyenne ou une somme est calculée pour la zone en question. Cette façon de procéder est pertinente lorsqu'il s'agit de faire des interventions au niveau des unités administratives ou lorsqu'on analyse les résultats des élections dont les sièges sont l'enjeu. Elle a cependant le désavantage inhérent à tout recours à l'utilisation d'une moyenne : elle efface l'hétérogénéité des composantes d'une même zone. A la limite, la structure du phénomène à analyser est occultée, comme le montre l'exemple des cas de grippe : les foyers de gripes (ici Chambéry et Montpellier) n'apparaissent pas sur la carte de gauche.



### Agrégation continue ou lecture spatiale

La carte du type de celle de droite est obtenue par la méthode du **lissage**. « La procédure de lissage consiste, donc, dans son principe, à éliminer (à lisser) les fluctuations locales, à l'origine des différences dans le voisinage immédiat, pour ne conserver que les variations de plus grande portée géographique, qui définissent la tendance de la configuration spatiale »<sup>3</sup>. La carte de la ville d'Esch-sur-Alzette ne se résume pas aux 137 unités de recensement utilisées lors du recensement. L'espace est plus vaste et il y a une infinité de points pour lesquels nous ne connaissons pas la valeur que prend la variable étudiée. Ces valeurs inconnues sont estimées en tenant compte de celles des unités voisines, auxquelles on attribue un poids plus ou moins élevé selon leur proximité géographique. Car on considère que les valeurs voisines géographiquement les unes des autres ont tendance à être plus semblables que les valeurs éloignées. Par cette méthode, une valeur peut ainsi être attribuée à l'infinité de points constituant la commune d'Esch-sur-Alzette, ce qui permet de dessiner des surfaces indépendantes de

<sup>3</sup> PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., « L'analyse spatiale : 1. Localisations dans l'espace », Armand Colin, Paris, 1997, p. 141.

tout découpage géographique préexistant. Nous n'aurons donc plus une agrégation discrète en zones, mais une agrégation continue. La carte n'en sera que plus proche de la réalité (elle-même continue et non découpée en parts distinctes comme une tarte !). La compréhension et l'intérêt de la carte devraient encore s'accroître grâce à la superposition d'éléments géographiques connus (limites administratives, bâtiments industriels, etc.) permettant au lecteur de s'orienter et de faire ainsi un lien entre l'espace physique et l'espace social. Ainsi, pour la ville d'Esch-sur-Alzette, il sera souvent utile pour le commentaire de reprendre les données initiales réparties par unités de recensement, afin d'identifier quelles sont les rues concernées.

## 1.4. Les données utilisées

Cette étude a été réalisée à partir des données du dernier recensement de population mené par le STATEC le 15 février 2001. Le recensement de la population constitue probablement l'outil le plus complet permettant d'examiner la population au niveau communal. Les données sont même disponibles à un niveau géographique plus fin (les unités de recensement). D'autres sources de données ont été utilisées pour compléter ces chiffres: les données du Bureau de la Population, celles du Service National d'Action Sociale (pour les données sur le Revenu Minimum Garanti), ou encore le fichier des cartes d'impôt de l'Administration des Contributions Directes (pour connaître le lieu de travail des frontaliers). Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont transmis ces chiffres.

Précisons qu'il est souvent difficile d'obtenir des informations au niveau communal, soit parce que la collecte des données ne s'effectue pas à un échelon aussi fin, soit parce qu'il est plus délicat de fournir des informations chiffrées au niveau d'une commune. Les données de l'Administration de l'Emploi, par exemple, ne sont pas disponibles pour les communes. Les seules informations sur les chômeurs de la ville d'Esch-sur-Alzette dont nous disposons sont issues du recensement. Avec pour avantage de prendre en compte toute la population qui se déclare à la recherche d'un emploi (et pas seulement les personnes qui ont fait la démarche de s'inscrire auprès de l'ADEM). Malheureusement, les données issues du recensement ne permettent pas une présentation très approfondie de la population des chômeurs : des informations comme celle de la durée de la période de chômage ou le type d'emploi recherché ne sont pas disponibles par le biais du recensement.

La présente étude sera articulée autour de six grands chapitres, mêlant à la fois la description économique et sociale de la population et la présentation de la diversité des quartiers de la ville. La population, l'emploi et le chômage feront l'objet des trois premiers chapitres. Puis, l'attention sera portée sur les logements et les conditions d'équipement de ceux-ci. Pour finir, la composition des ménages sera analysée de près.

L'ensemble de cette étude, ainsi que sa mise en page ont été effectués par Isabelle Pigeron-Piroth (chercheur en économie-statistique à l'Unité de Recherche STADE, Centre Universitaire), avec la participation de Fernand Fehlen comme chef de projet.

## 2. La population

### 2.1. Introduction : la mesure de la population

La population d'une commune est une de ses caractéristiques principales qu'il importe de connaître le plus précisément possible. En effet, toute la politique communale dépend du nombre de ses habitants, à commencer par le nombre de conseillers communaux à élire, mais aussi la politique en matière de transports, de logements, d'équipements etc. Or la population est un élément difficile à mesurer avec précision, du fait de son importance numérique, mais aussi de ses déménagements internes au Luxembourg voire externes. Il faut également avoir conscience de la frange floue constituée par les personnes n'ayant pas de domicile fixe, les réfugiés...

Diverses méthodes de comptage de la population sont actuellement utilisées au Luxembourg pour tenter de s'approcher le plus possible de cette réalité difficilement mesurable.

#### 2.1.1. Le recensement de la population

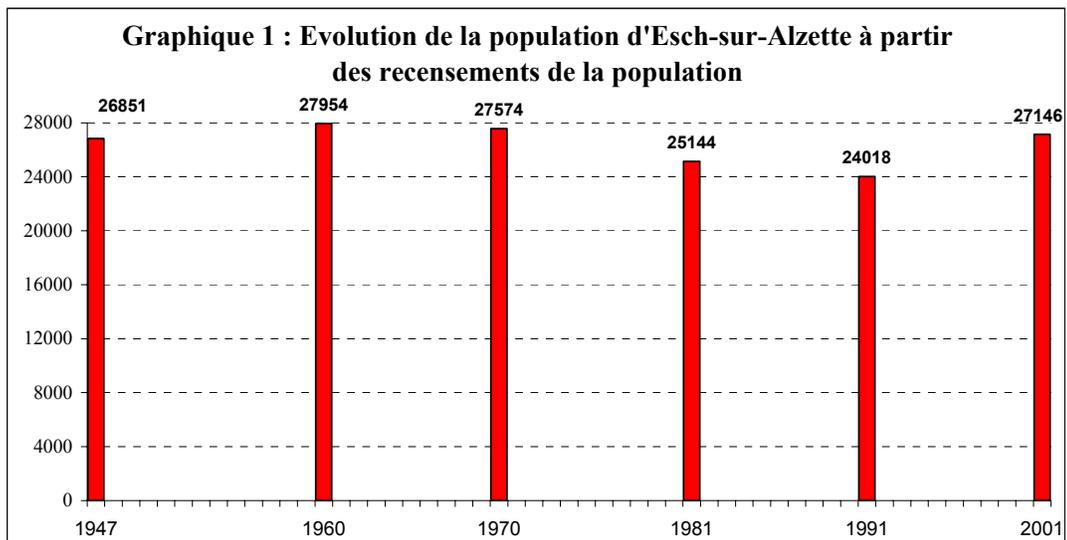
Mené en principe tous les dix ans, le recensement de la population est une opération de grande envergure (mobilisant d'importants moyens humains et financiers) qui vise à établir des statistiques sur l'ensemble de la population du pays. Les trois derniers recensements de la population ont eu lieu le 31 mars 1981, le 1<sup>er</sup> mars 1991 et le 15 février 2001.

A côté du comptage de la population à proprement parler, tout un ensemble de questions a pour objectif de mieux connaître les habitants du pays d'après leurs caractéristiques personnelles (âge, sexe, nationalité, situation familiale...), mais aussi la participation ou non à l'activité économique, l'équipement du logement, la composition des ménages...

Les résultats sont disponibles à un niveau très fin : les quartiers de recensement. Afin d'éviter toute confusion avec les quartiers historiques de la ville d'Esch-sur-Alzette, nous préférons appeler ce découpage « *unités de recensement* ».

Les questions très variées posées au cours du recensement concernent la totalité de la population du pays (exhaustivité). On peut cependant reprocher au recensement un effet pervers, sans doute lié à son exhaustivité : les non-réponses sont parfois très nombreuses pour certaines questions et en rendent l'interprétation hasardeuse. Par ailleurs, le recensement ne fournit malheureusement qu'une photographie de la situation du pays/d'une commune à dix ans d'intervalle. Ainsi, la représentation graphique de la population d'Esch-sur-Alzette avec les données des différents recensements effectués depuis 1947 ne fournit qu'une image tronquée de son évolution. Ne connaissant pas les évolutions intermédiaires, on aurait tendance à conclure à une baisse de la population jusque 1991 et à une hausse ensuite (*voir graphique 1*). Or l'évolution n'est pas aussi simple en réalité (*voir graphique 3*). Par ailleurs, il convient de préciser que le recensement de la population effectué en 2001 a comptabilisé les réfugiés, alors que ce

n'était pas le cas lors des recensements précédents. Cela aboutit donc, dans certaines villes comme Esch à des hausses de population assez importantes. Ceci dit, les réfugiés lors des précédents recensements n'étaient pas aussi nombreux qu'actuellement.



Source : STATEC, recensements de la population

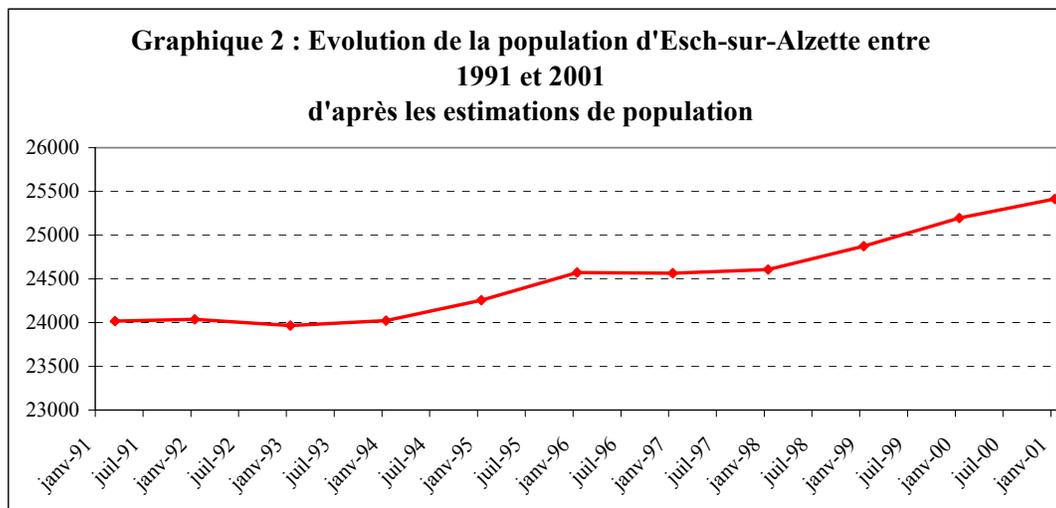
Pour effectuer une analyse plus fine de l'évolution de la population, il est donc nécessaire de se procurer des données annuelles par le biais d'autres sources statistiques.

### 2.1.2. Les estimations de population

Elles sont produites annuellement par le STATEC en fonction des mouvements naturels (naissances et décès) et migratoires (arrivées et départs) de l'année. A partir de 1987, c'est le Centre Informatique de l'Etat qui fournit au STATEC un fichier anonymisé basé sur les mouvements enregistrés au Répertoire Général des Personnes Physiques.

27 146 habitants sont comptabilisés à Esch-sur-Alzette, d'après le recensement de 2001. Alors qu'avec les estimations annuelles de population basées sur les soldes naturels et migratoires, on arrive en janvier 2001 à une population de 25 416 habitants. Il est possible que la population de la commune d'Esch-sur-Alzette recensée en 1991 ait été trop faible (de nombreux ménages n'auraient pas répondu au questionnaire), ce qui expliquerait qu'en lui ajoutant les soldes naturels et migratoires annuels, on arrive en 2001 à une population inférieure à celle qui a été recensée en février 2001. Ajoutons à cela les réfugiés qui ont été comptabilisés au cours du recensement de 2001.

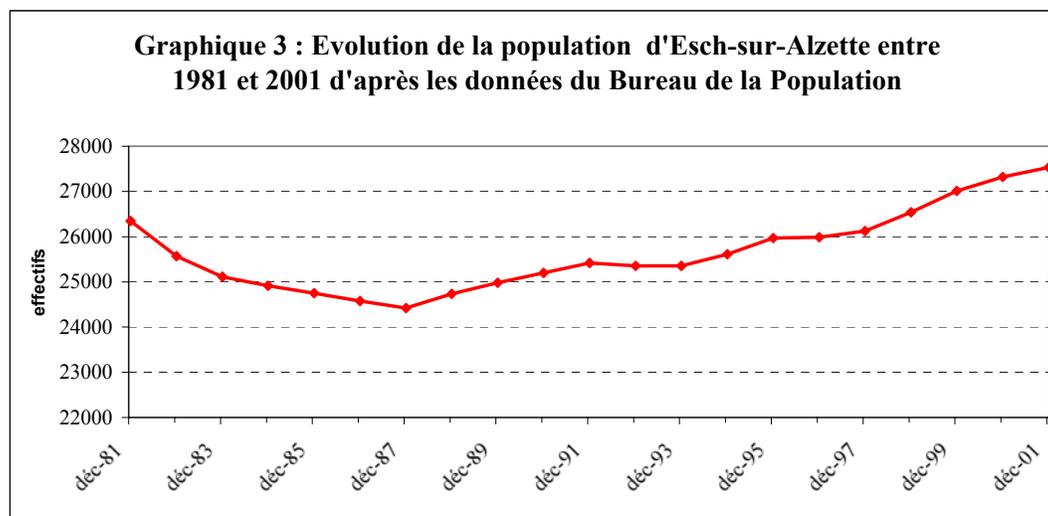
Le graphique 2 ci-dessous révèle l'augmentation de la population sur toute la période intercensitaire à un rythme plus ou moins soutenu, les hausses les plus fortes étant celles de 1995 et de 2000 (deux années marquées par un excédent migratoire important).



Source : STATEC, estimation annuelle de population d'après les soldes migratoires et naturels.

### 2.1.3. Les chiffres du Bureau de la Population

Le bureau de la population gère les statistiques des arrivées et des départs de la commune, ainsi que celles des naissances et des décès. Le graphique 3 présente la population officiellement déclarée dans la commune au 31 décembre de chaque année entre 1981 et 2001.



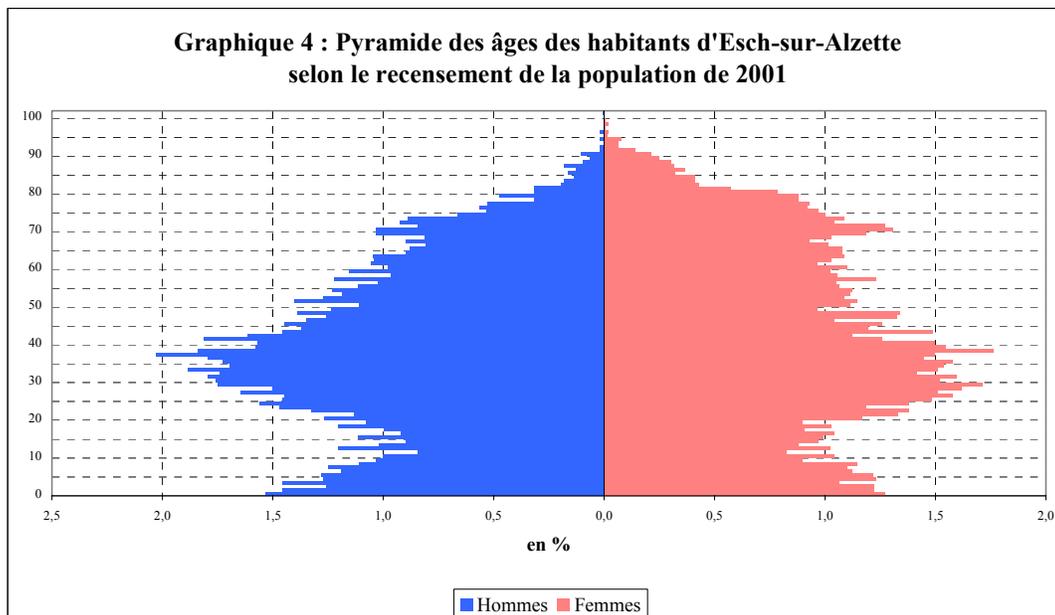
Source : Bureau de la Population, Esch-sur-Alzette

Chacune des trois sources que nous venons de mentionner utilisent des méthodes différentes de comptage et aboutissent donc à des résultats distincts pour 2001. Il faut surtout voir dans ces différences la manifestation de la difficulté de mesure de la population.

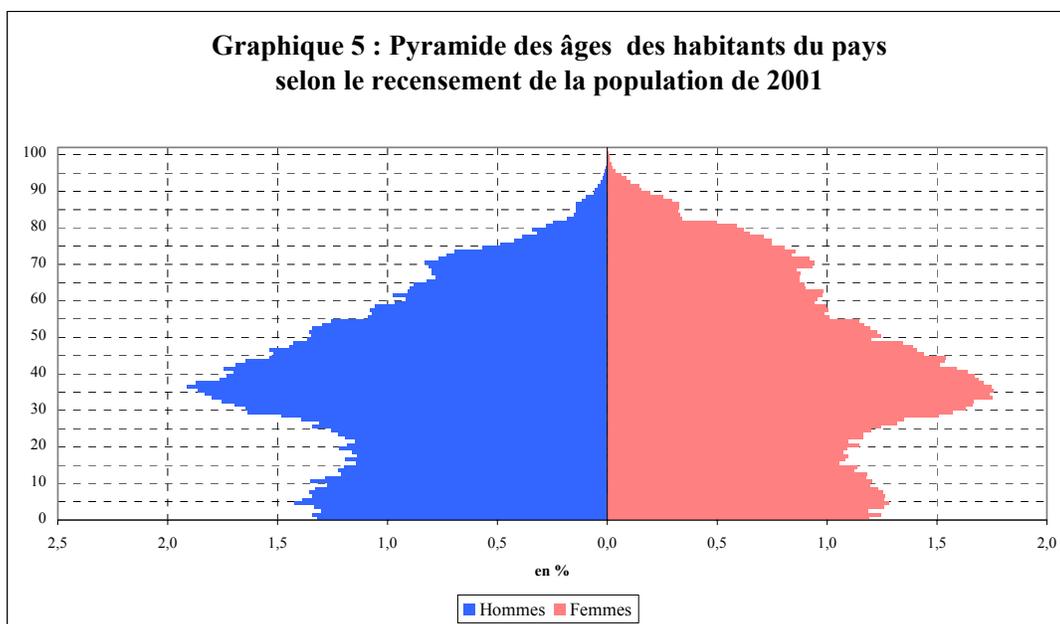
Dans le présent travail, ce sont les données du recensement de la population du 15 février 2001 que nous utiliserons, car elles sont les plus détaillées aussi bien géographiquement (disponibles au niveau des unités de recensement) que pour la variété des caractéristiques des individus et des ménages. Ce premier chapitre a pour objectif de décrire la population de la commune selon ses principales caractéristiques.

## 2.2. Les habitants d'Esch-sur-Alzette en 2001

La pyramide des âges des Eschois s'apparente à celle de l'ensemble des habitants du pays (voir graphiques 4 et 5). On y retrouve une base (c'est-à-dire des naissances) désormais plus importante qu'il y a une dizaine d'années. Les personnes en âge de travailler sont nombreuses. Le sommet est assez large, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Ceci se note tout particulièrement chez les femmes de plus de 65 ans. Elles sont d'ailleurs plus nombreuses à Esch (20.3%) que dans l'ensemble du pays (16.4%).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC, RP2001



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC, RP2001

Il y a plus de femmes que d'hommes parmi les habitants de la commune. Chez les femmes, les plus de 65 ans sont mieux représentées que chez les hommes (voir tableau 1 et annexe 1).

**Tableau 1 : Répartition des habitants de la commune d'Esch-sur-Alzette par groupe d'âge et sexe (au 15 février 2001)**

	Effectifs			Pourcentages		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
0 à 4 ans	925	836	1 761	7,0	6,0	6,5
5 à 9 ans	778	762	1 540	5,9	5,5	5,7
10 à 14 ans	659	659	1 318	5,0	4,7	4,9
15 à 19 ans	705	677	1 382	5,3	4,9	5,1
20 à 24 ans	896	896	1 792	6,8	6,4	6,6
25 à 29 ans	1 034	1 098	2 132	7,8	7,9	7,9
30 à 34 ans	1 177	1 054	2 231	8,9	7,6	8,2
35 à 39 ans	1 189	1 088	2 277	9,0	7,8	8,4
40 à 44 ans	1 037	912	1 949	7,8	6,6	7,2
45 à 49 ans	886	824	1 710	6,7	5,9	6,3
50 à 54 ans	822	776	1 598	6,2	5,6	5,9
55 à 59 ans	727	754	1 481	5,5	5,4	5,5
60 à 64 ans	666	731	1 397	5,0	5,3	5,1
65 à 69 ans	588	728	1 316	4,4	5,2	4,8
70 à 74 ans	578	794	1 372	4,4	5,7	5,1
75 à 79 ans	321	636	957	2,4	4,6	3,5
80 ans et plus	264	669	933	2,0	4,8	3,4
<b>Total</b>	<b>13 252</b>	<b>13 894</b>	<b>27 146</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

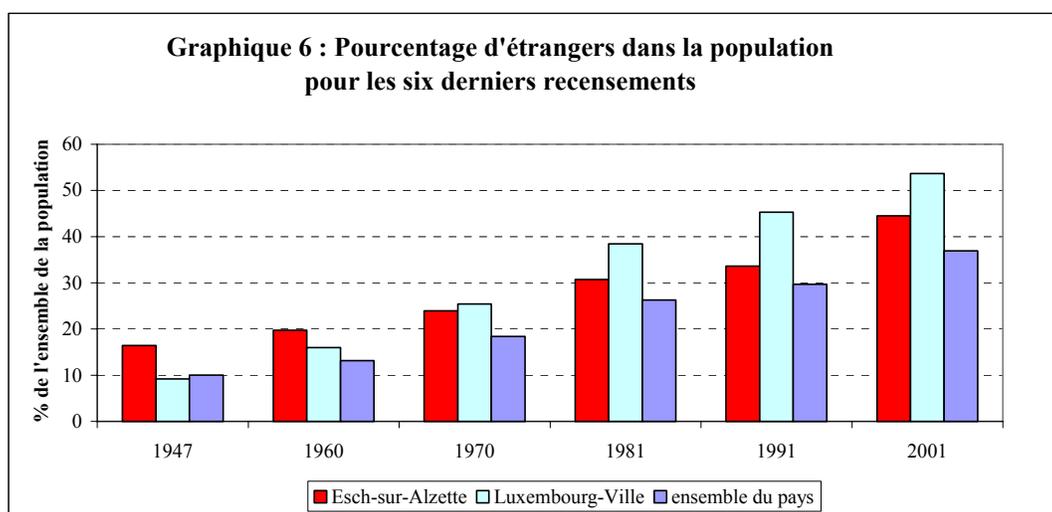
Source : STATEC, RP2001

## 2.2.1. Les nationalités

### 2.2.1.1. 44.5% d'étrangers parmi les habitants

Sur les 27 146 habitants de la commune d'Esch recensés au 15 février 2001, 44.5% sont de nationalité étrangère. Les étrangers ne représentaient que 16.5% des habitants d'Esch-sur-Alzette en 1947.

Dans l'ensemble du pays, les étrangers sont moins bien représentés qu'à Esch pour chacun des recensements (*voir graphique 6*). En revanche, la ville de Luxembourg, compte une population étrangère plus nombreuse qu'à Esch, et ce à partir de 1970. En 2001, 53.7% des résidents de la capitale sont des étrangers.



Source : Centre Universitaire, d'après les recensements de la population, STATEC.

Note de lecture : en 1947, 16.5% des habitants d'Esch-sur-Alzette étaient de nationalité étrangère, tout comme 9.2% des habitants de Luxembourg-Ville et 10% des habitants de l'ensemble du pays.

### 2.2.1.2. La répartition par nationalité

En 2001, 55.5% des Eschois sont de nationalité luxembourgeoise. Les Portugais représentent 23.7% de la population de la commune. Les Italiens ne sont plus que 6% (*voir tableau 2*).

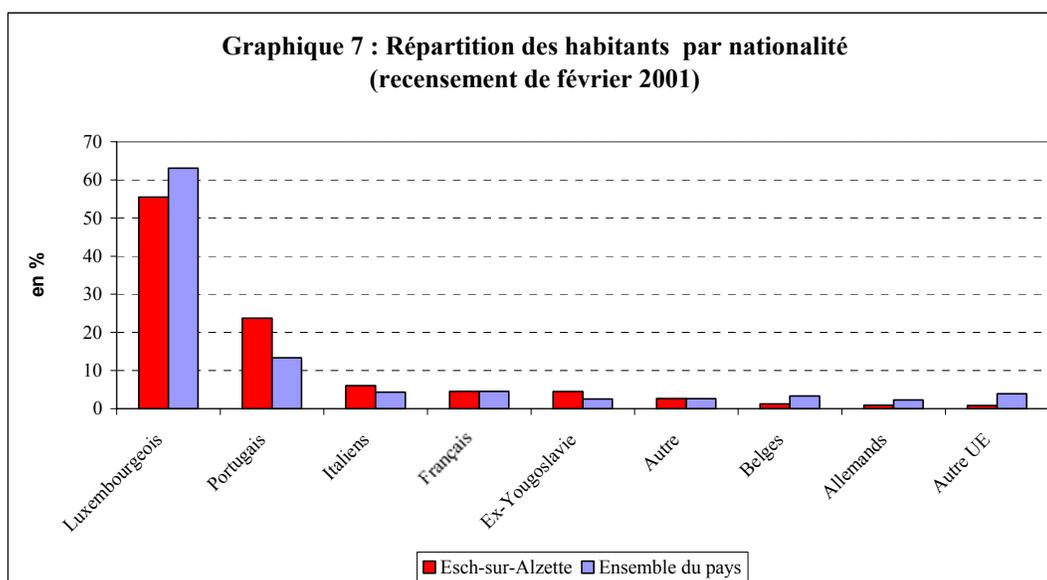
**Tableau 2 : Répartition de la population de la ville d'Esch-sur-Alzette par nationalité et sexe**

	Effectifs			Pourcentages		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeois	7 188	7 874	15 062	54,2	56,7	55,5
Portugais	3 419	3 023	6 442	25,8	21,8	23,7
Italiens	787	854	1 641	5,9	6,1	6,0
Français	535	701	1 236	4,0	5,0	4,6
Ex Yougoslavie *	687	537	1 224	5,2	3,9	4,5
Autres	277	452	729	2,1	3,3	2,7
Belges	159	177	336	1,2	1,3	1,2
Allemands	100	151	251	0,8	1,1	0,9
Autres UE	100	125	225	0,8	0,9	0,8
<b>Total</b>	<b>13 252</b>	<b>13 894</b>	<b>27 146</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : STATEC, RP2001

\* : il s'agit de la Slovénie, Croatie, Bosnie Herzégovine, Macédoine et Yougoslavie, auxquels on a ajouté les Albanais, car il s'agit pour la plupart de ressortissants du Kosovo.

La nationalité portugaise est mieux représentée à Esch-sur-Alzette que dans l'ensemble du pays (voir graphique 7).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture du graphique : d'après les données du recensement 2001, 55.5% des habitants de la commune d'Esch/Alzette sont de nationalité luxembourgeoise, 23.7% sont Portugais, 6% Italiens, 4.6% Français, 4.5% de l'ex-Yougoslavie, 2.7% Autres, 1.2% Belges et 0.9% Allemands et 0.8% autres de l'Union Européenne. En comparaison, les habitants de l'ensemble du Luxembourg se répartissent de la sorte : 63.1% sont Luxembourgeois, 13.3% Portugais, 4.3% Italiens, 4.5% Français, 2.5% de l'Ex- Yougoslavie, 2.6% autres, 3.4% Belges et 2.3% Allemands et 3.9% autres de l'Union Européenne.

### 2.2.1.3. Les immigrants arrivés depuis 1991

Environ 4 300 personnes résidant à Esch au moment du recensement de 2001 ont déclaré être arrivées au Luxembourg depuis 1991. La moitié sont des Portugais. Le

second groupe le plus important est celui des personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie<sup>4</sup>. Il faut cependant préciser qu'à peu près 7% des personnes nées à l'étranger et habitant Esch au moment du recensement n'ont pas indiqué quelle était leur année d'arrivée au Luxembourg.

Dans l'ensemble du pays, l'immigration est plus variée. Il y a beaucoup plus de migrants venant des pays voisins (Belgique, France) ou du reste de l'Union Européenne (principalement Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Espagne).

Il existe quelques zones d'incertitude sur ces données concernant les immigrés, lorsqu'on les analyse à un niveau communal. Tout d'abord, on sait que ces 4 300 immigrés vivant à Esch sont arrivés au Luxembourg depuis 1991, mais on ne sait pas s'ils se sont installés dès leur arrivée dans la ville d'Esch ou s'ils sont d'abord allés vivre dans une (ou plusieurs) autre(s) commune(s). Par ailleurs, parmi les immigrés arrivés à Esch depuis 1991, un certain nombre a quitté la commune pour une autre commune luxembourgeoise ou un autre pays. Ce nombre n'est pas disponible par le biais du recensement.

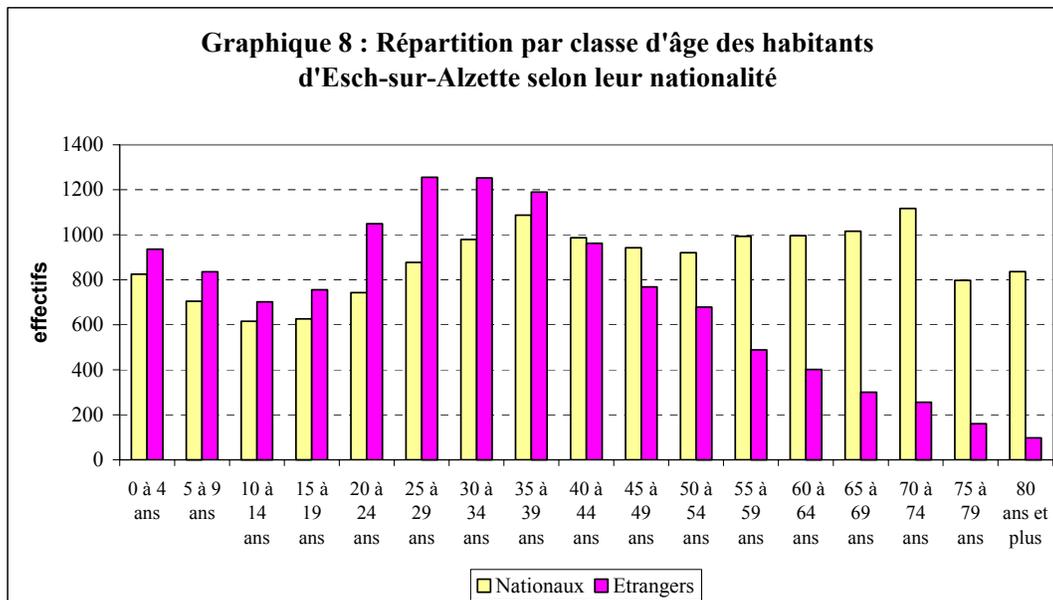
#### **2.2.1.4. Des différences dans la structure par âge selon les nationalités**

Même s'il est schématique de considérer systématiquement la nationalité comme élément explicatif des divergences constatées, il faut bien reconnaître que les nationaux et les populations immigrées sont très différentes. A commencer par leur structure par âge.

Les étrangers de moins de 39 ans sont plus nombreux (en effectifs) que les Luxembourgeois (*voir graphique 8*). Les différences les plus flagrantes valent entre 20 et 34 ans, c'est-à-dire chez les jeunes actifs. En matière de scolarisation, il faut également tenir compte du fait que les enfants étrangers sont plus nombreux que les nationaux.

---

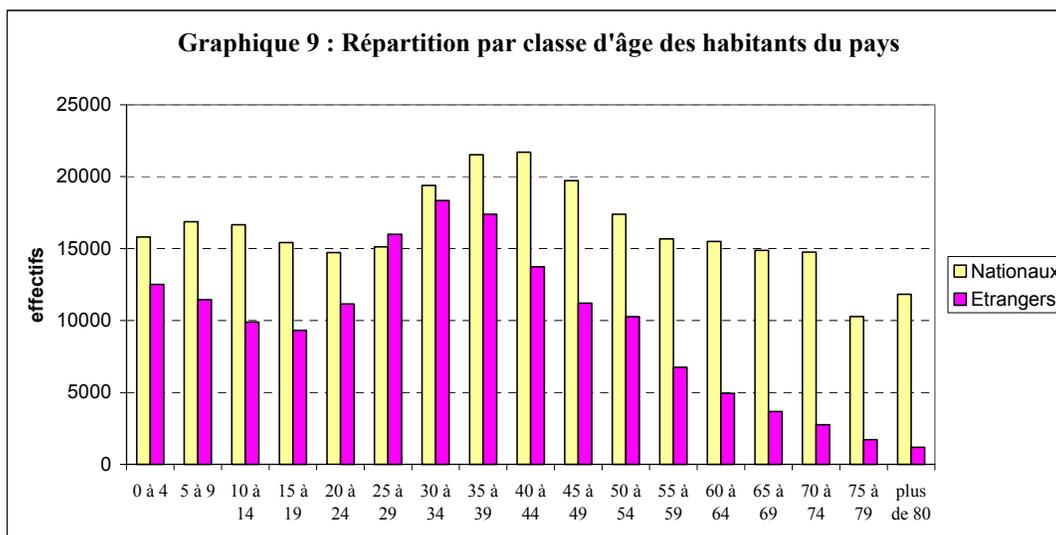
<sup>4</sup> Il s'agit de la Slovénie, Croatie, Bosnie Herzégovine, Macédoine et Yougoslavie, auxquels on a ajouté les Albanais, car il s'agit pour la plupart de ressortissants du Kosovo.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC, RP2001

Note de lecture : parmi les habitants d'Esch-sur-Alzette âgés de 0 à 4 ans, 825 sont de nationalité luxembourgeoise et 936 sont des étrangers.

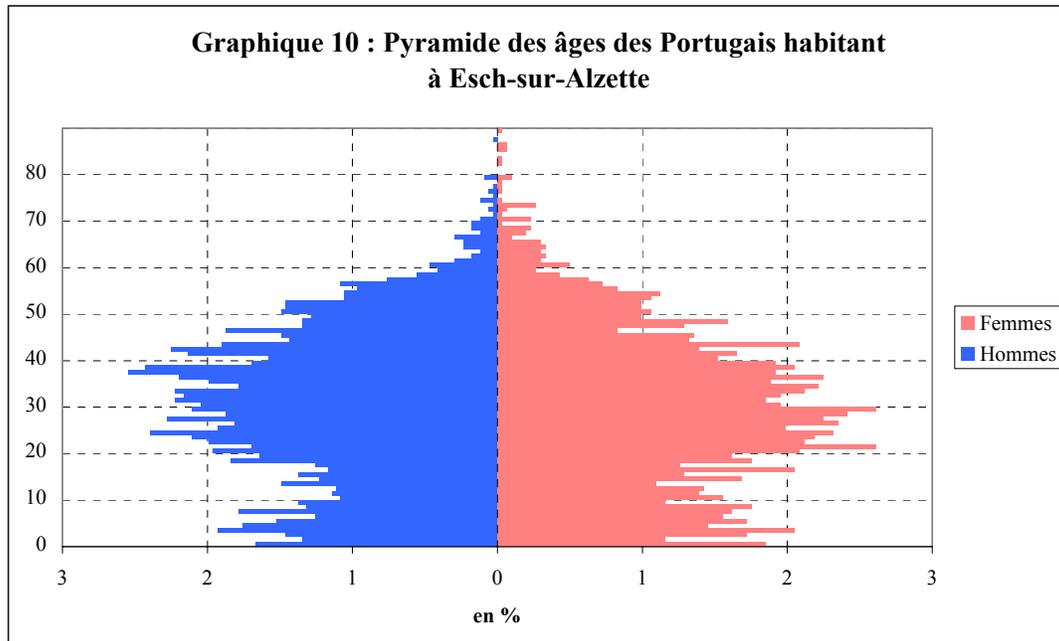
Le cas de la ville d'Esch-sur-Alzette est particulier, car cette supériorité numérique des étrangers de moins de 39 ans ne se vérifie pas pour l'ensemble du Luxembourg : les Luxembourgeois restent les plus nombreux dans toutes les classes d'âges à l'exception des 25-29 ans (voir graphique 9).



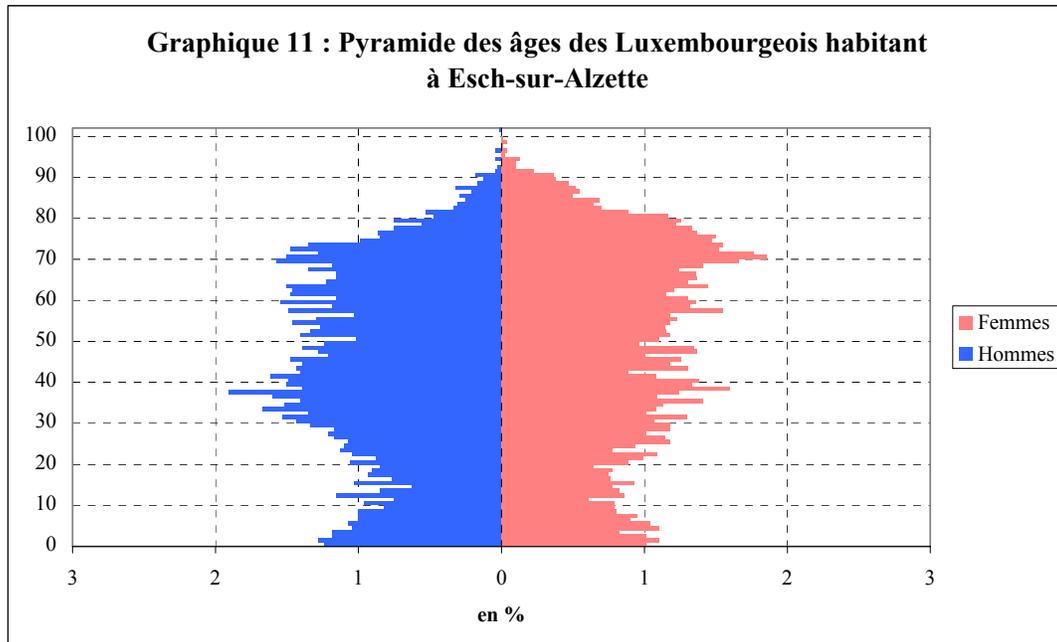
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC, RP2001

Note de lecture : parmi les habitants du pays de 0 à 4 ans, 15 804 sont de nationalité luxembourgeoise, 12 516 sont des étrangers.

En guise d'illustration, on peut constater les différences existant entre la pyramide des âges des Luxembourgeois et celle des Portugais habitant la commune d'Esch-sur-Alzette. Les Portugais se caractérisent par l'importance des personnes en âge de travailler et la faiblesse des plus de 60 ans (voir *graphique 10*). Alors que la pyramide luxembourgeoise (*graphique 11*) révèle des personnes d'âge actif qui semblent peu nombreuses par rapport aux inactifs (surtout chez les femmes de plus de 60 ans).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Par le biais de l'âge moyen, il est également possible de souligner les différences dans la composition des nationalités vivant à Esch-sur-Alzette.

Les Portugais ont en moyenne 29.1 ans contre près de 44.4 ans pour les Luxembourgeois résidant à Esch.

Les plus jeunes habitants de la commune sont ceux en provenance de l'ex-Yougoslavie (en moyenne 23.3 ans). Ces populations réfugiées ont fui la guerre dans leur pays. Les enfants de moins de 10 ans constituent 28.3% des populations en provenance de l'ex-Yougoslavie vivant à Esch (*voir annexe 2*).

La fin de l'immigration allemande et italienne à Esch est perceptible par le vieillissement de ces populations. Les Allemands et les Italiens ont en moyenne 45.6 ans et 45.7 ans (c'est beaucoup plus que dans l'ensemble du pays où ils ont respectivement 41.3 et 40.2 ans). 41.7% des Italiens de la commune ont plus de 55 ans (29% pour les Italiens de tout le pays). Les Allemands sont nombreux également au-delà de 55 ans, et surtout chez les plus de 80 ans où on trouve principalement des femmes.

## 2.2.2. Nationalité et pays de naissance

Le croisement de la nationalité et du pays de naissance est moins réducteur que la simple prise en compte de la nationalité, en apportant des informations supplémentaires sur le parcours migratoire des personnes.

### 2.2.2.1. **La seconde génération d'immigrés : les étrangers nés au Luxembourg**

Le pays de naissance est une variable qui nous permet d'appréhender la seconde génération d'immigrés (c'est-à-dire les enfants nés au Luxembourg de parents immigrés). Ces informations permettent de rendre compte de la trajectoire de vie des familles immigrées et des implications pour le pays d'accueil. La question de la scolarisation des enfants étrangers nés au Luxembourg, puis de leur intégration (supposée plus facile que celle de leurs parents) est nécessairement posée. Tout comme celle de leurs choix futurs (en matière de nationalité, de pays d'habitation) et de leur instruction tiraillée entre plusieurs cultures.

Parmi les habitants d'Esch nés sur le sol luxembourgeois, environ 3 000 (soit 17.9%) sont des étrangers (*voir annexe 3*). Ce chiffre est de 12.6% dans l'ensemble du pays. La plupart sont des Portugais (1 530 personnes). Les Italiens sont 610 personnes. L'année de naissance des Portugais est récente, alors que celle des Italiens est souvent plus éloignée, car la vague d'immigration italienne a précédé la vague portugaise. 37.3% des Italiens et 23.9% des Portugais vivant à Esch sont nés au Luxembourg. Il faut aussi noter que près de 300 personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie sont nées au Luxembourg.

### 2.2.2.2. **Les Luxembourgeois nés à l'étranger**

37.5% des habitants de la commune sont nés à l'étranger (soit 10 100 personnes). Ce pourcentage englobe les étrangers venus s'installer au Luxembourg et qui ont depuis la nationalité luxembourgeoise, mais aussi les Luxembourgeois qui sont nés à l'étranger.

7.5% des Luxembourgeois habitant Esch-sur-Alzette ne sont pas nés au Luxembourg (la proportion est quasiment identique pour l'ensemble du pays). On ne peut déterminer précisément si ce chiffre concerne des étrangers qui ont acquis la nationalité luxembourgeoise, ou s'il s'agit de Luxembourgeois qui sont nés à l'étranger. Les deux pays de naissance les plus courants sont la France et l'Allemagne. 2.2% des Luxembourgeois d'Esch sont nés en France et 1.4% en Allemagne (*voir annexe 4*). Pour près de la moitié d'entre eux, ce sont des plus de 65 ans. Seuls 0.9% des Luxembourgeois sont nés en Italie. On imagine que pour la plupart, ce sont des immigrés ayant pris la nationalité luxembourgeoise. Ces Luxembourgeois nés en Italie ont plus de 65 ans pour 36% d'entre eux.

Si 12.6% des personnes nées en Italie ont la nationalité luxembourgeoise, ce pourcentage est plus faible chez les Portugais dont l'émigration au Luxembourg est plus récente. 1.7% des personnes nées au Portugal sont de nationalité luxembourgeoise. Pour 64% d'entre eux, ces Luxembourgeois nés au Portugal ont entre 20 et 39 ans.

### 2.2.3. **Le niveau d'instruction**

Afin d'aborder le niveau d'instruction de la population luxembourgeoise, il lui a été demandé quel était **le cycle d'étude le plus élevé terminé avec succès**. Il était possible de répondre :

- Enseignement primaire (y compris l'enseignement complémentaire)

- Au moins trois années passées avec succès dans l'enseignement post primaire (cycle inférieur de l'enseignement secondaire ou secondaire technique (y compris le primaire supérieur))
- Diplôme professionnel (CAP, CATP, CCM, CITP)
- Maîtrise
- Diplôme de fin d'études secondaires (bac général), diplôme de fin d'études secondaires techniques
- Diplôme de technicien de l'enseignement secondaire technique
- Enseignement supérieur : moins de 4 ans (y compris BTS, instituteur, éducateur gradué)
- Enseignement supérieur : 4 ans et plus
- Autre diplôme

La question concernait toutes les personnes résidentes y compris celles qui n'ont pas terminé leurs études. Ceci introduit une première difficulté, car par le passé cette question ne s'adressait pas aux étudiants et aux élèves.

Une seconde difficulté est liée à la complexité du système éducatif luxembourgeois et aux multiples changements qu'il a connus (changements dans les filières, les dénominations...). Il est donc difficile de s'y retrouver, a fortiori pour les étrangers qui ont un système éducatif différent.

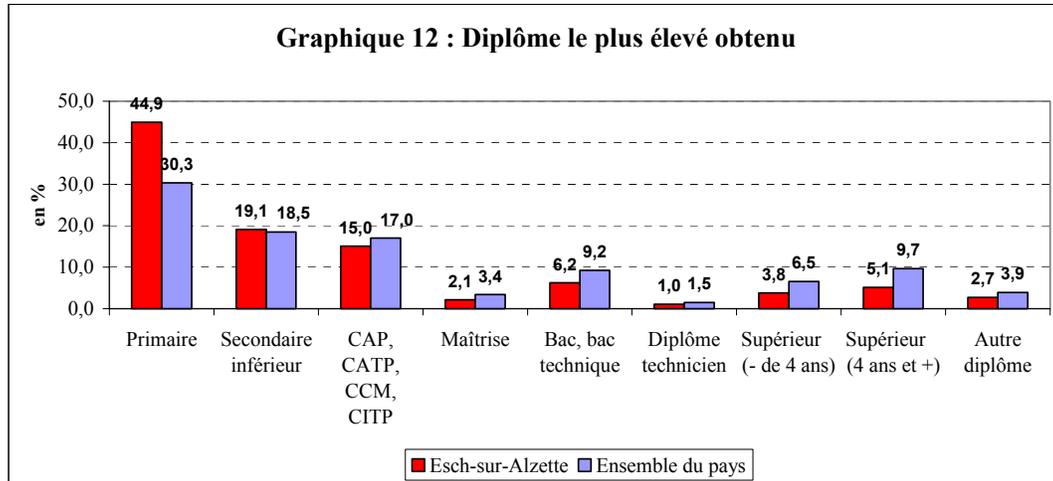
Les chiffres que nous allons commenter concernent les personnes ayant terminé leurs études<sup>5</sup>. Car intégrer à l'analyse les personnes encore scolarisées conduit à surestimer les niveaux de formation les plus bas (primaires et secondaires inférieurs). 7.6% des personnes ayant terminé leurs études n'ont pas indiqué quel était le diplôme le plus élevé en leur possession, sans doute du fait des difficultés énoncées ci-dessus. Pour l'ensemble du pays, ce pourcentage est plus élevé : il est de 11.3%.

#### **2.2.3.1. Un niveau d'instruction inférieur à celui de l'ensemble du pays**

Le niveau d'instruction de la population eschoise ayant terminé sa scolarité est inférieur à celui de l'ensemble des habitants du pays (*voir graphique 12*). Les habitants de la commune possèdent pour une large majorité d'entre eux une éducation limitée à l'enseignement primaire (44.9% contre seulement 30.3% pour les habitants de l'ensemble du pays). Par ailleurs, les bacs/bacs techniques et diplômes de l'enseignement supérieur sont moins bien représentés à Esch.

---

<sup>5</sup> Nous avons donc mis de côté les étudiants et les élèves.

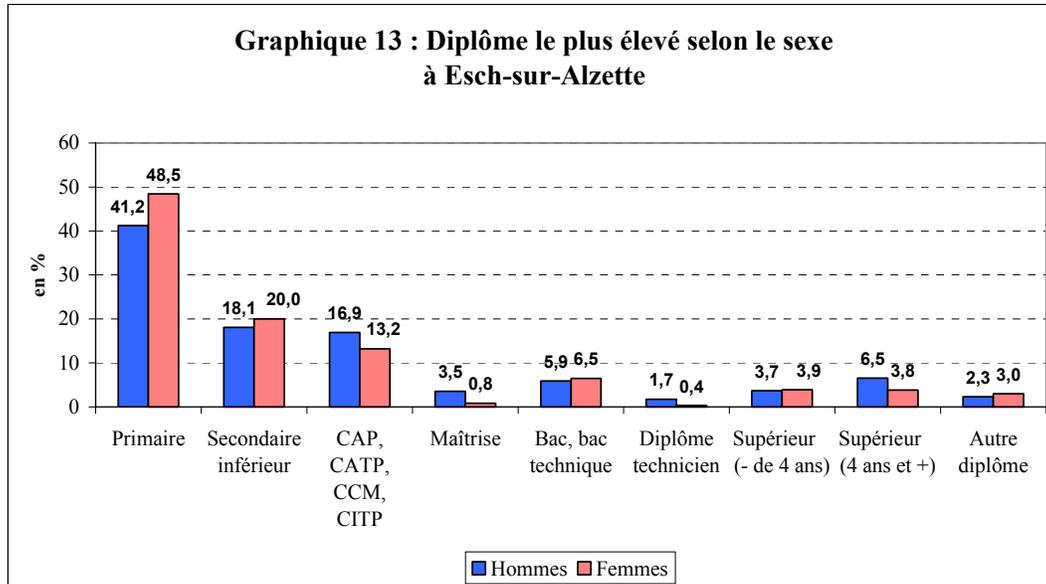


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 44.9% des habitants d'Esch ayant terminé leur scolarité et ayant répondu à la question n'ont suivi que l'enseignement primaire. C'est le cas de 30.3% des habitants de l'ensemble du pays.

### 2.2.3.2. Des différences selon le sexe

Les femmes habitant Esch sont moins diplômées que les hommes (*voir graphique 13*). Elles sont plus nombreuses à n'avoir suivi que l'enseignement primaire et le secondaire inférieur (respectivement 48.5% et 20%, contre 41.2% et 18.1% pour les hommes) (*voir annexe 3*). Par ailleurs, l'enseignement supérieur long (4 ans et plus) les concerne moins que les hommes.

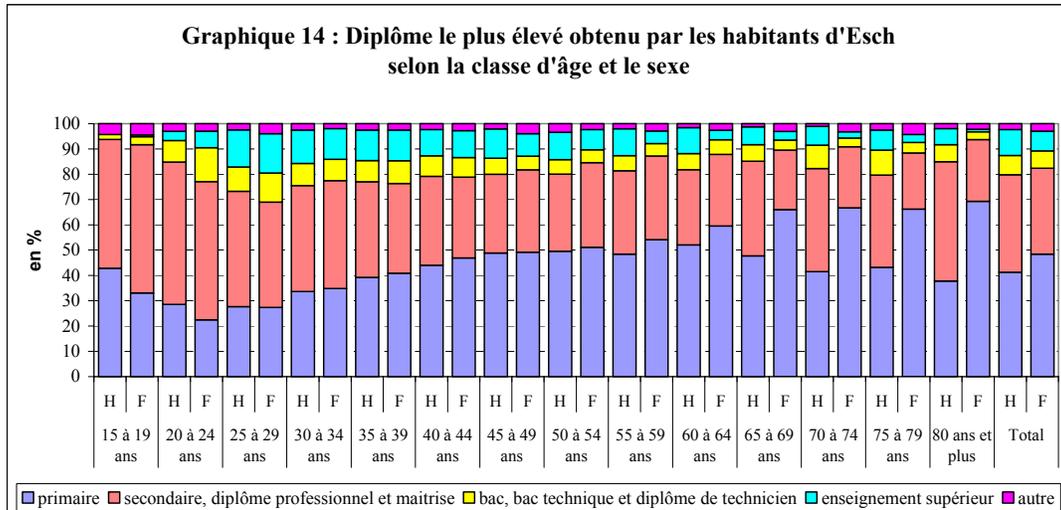


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 41.2% des hommes habitant Esch ayant terminé leur scolarité n'ont suivi que l'enseignement primaire. C'est le cas de 48.5% des femmes.

Ces différences hommes-femmes sont principalement dues à la structure par âge. Les femmes âgées sont nombreuses à Esch, et c'est justement chez les personnes âgées que le niveau d'instruction est le plus faible. Ainsi, 35.6% des femmes qui ont uniquement suivi l'enseignement primaire sont âgées de plus de 65 ans, alors que c'est le cas de seulement 18.3% des hommes.

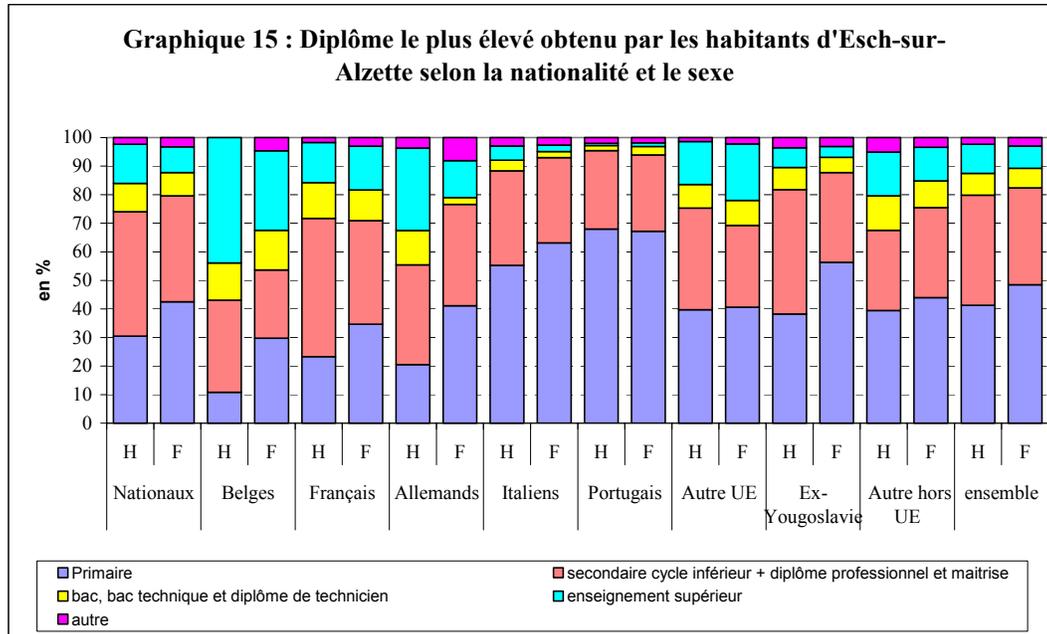
Le graphique 14 révèle qu'au sein d'une même classe d'âge, les différences d'instruction entre les hommes et les femmes sont pratiquement inexistantes. Sauf chez les plus jeunes, car les jeunes hommes s'orientent vers des diplômes plus techniques, alors que les jeunes femmes préfèrent les bacs, bacs techniques, et les enseignements supérieurs courts (moins de 4 ans). La seconde exception notable concerne les plus âgés, chez qui, effectivement, les différences d'instruction entre les hommes et les femmes sont flagrantes, à en juger par le pourcentage de femmes n'ayant suivi que l'enseignement primaire.



Note de lecture : 42.9% des hommes de 15-19 ans habitant Esch et ayant terminé leurs études n'ont suivi que l'enseignement primaire. C'est le cas de 33.1% des femmes du même âge.

### 2.2.3.3. Des différences selon la nationalité

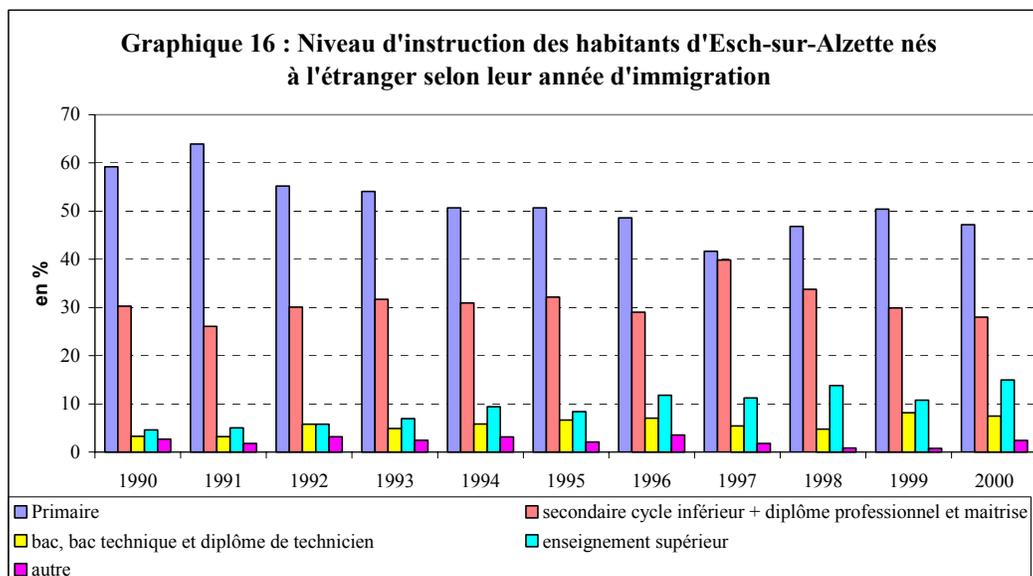
Les différentes nationalités en présence s'opposent les unes aux autres en ce qui concerne leur niveau d'instruction. Les Portugais et Italiens résidant à Esch-sur-Alzette, ont un profil assez semblable en matière d'instruction. Une large majorité des hommes et des femmes de nationalité portugaise et italienne n'ont suivi que l'enseignement primaire. Une proportion élevée de Belges, d'Allemands et de ressortissants autres de l'UE ont en revanche un diplôme de l'enseignement supérieur. Le graphique 15 permet également de souligner les différences existant dans l'instruction des hommes et des femmes pour chacune des nationalités prises en compte.



Note de lecture : 30.4% des hommes luxembourgeois habitant Esch n'ont suivi que l'enseignement primaire. C'est le cas de 42.5% des femmes luxembourgeoises.

Dans l'ensemble du pays, les Portugais sont moins fortement concernés (60.6%) par un niveau d'étude primaire qu'à Esch-sur-Alzette. Par ailleurs, quelle que soit la nationalité considérée, les diplômes de l'enseignement supérieur sont beaucoup mieux représentés qu'à Esch-sur-Alzette.

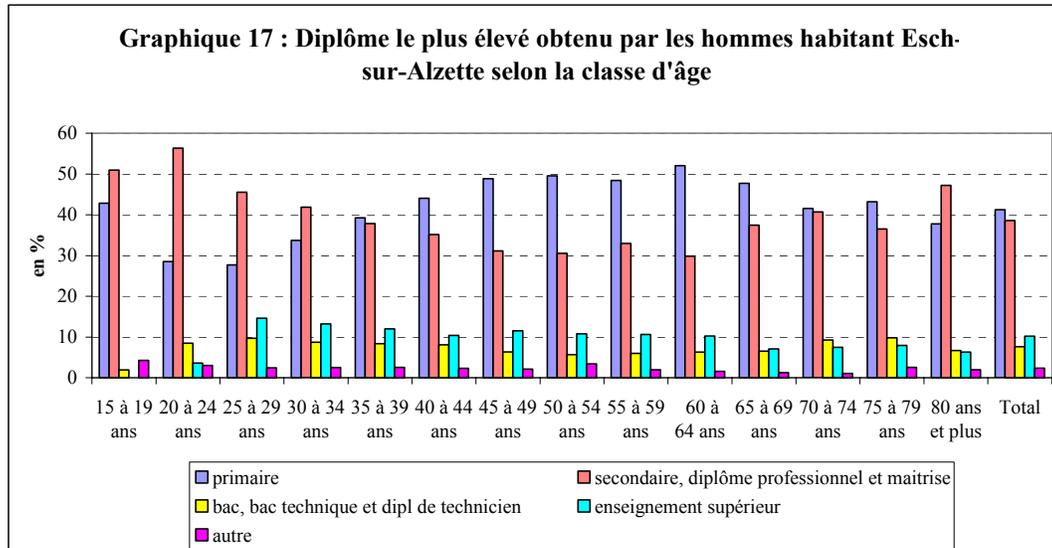
Au fil du temps, on constate néanmoins une amélioration de l'instruction des immigrés à Esch-sur-Alzette (*voir graphique 16*). L'éducation est limitée à l'enseignement primaire pour une part de plus en plus faible d'entre eux. Les nouveaux arrivants ont plus souvent un bac général ou technique ou encore un diplôme de l'enseignement supérieur. Cependant, il faut bien noter que cette évolution est beaucoup plus lente que dans l'ensemble du pays. Malgré la diminution esquissée, le niveau primaire reste le principal niveau d'instruction des nouveaux arrivants à Esch. Ceci est aussi lié au fait que l'immigration reste majoritairement en provenance du Portugal, alors que pour l'ensemble du Luxembourg, on a constaté ces dernières années une forte hausse de l'immigration en provenance des pays voisins.



Note de lecture : 59.2% des habitants d'Esch nés à l'étranger et arrivés au Luxembourg en 1990 n'ont suivi que l'enseignement primaire, 30.3% ont suivi le secondaire inférieur, ont un diplôme professionnel ou une maîtrise, 3.2% ont un bac ou un diplôme de technicien, 4.6% ont un diplôme de l'enseignement supérieur et 2.7% ont un autre diplôme.

#### 2.2.3.4. Une amélioration du niveau d'instruction avec l'âge

Par rapport à leurs aînés, les jeunes hommes d'Esch-sur-alzette connaissent une augmentation de leur niveau d'instruction (*voir graphique 17*). Ils sont moins nombreux à avoir suivi uniquement l'enseignement primaire (28.5% des 20-24 ans alors que c'est le cas de 52.1% des 60-64 ans). Les jeunes de 15-19 ans qui ont terminé leur scolarité font exception : ils sont nombreux à n'avoir suivi que l'enseignement primaire, car ils ont arrêté leurs études tôt. Les jeunes hommes concernés par un enseignement secondaire, un diplôme professionnel, un bac (général ou technique) ou encore un diplôme universitaire inférieur à Bac + 4 sont plus nombreux que leurs aînés. Il faut cependant noter que chez les hommes de plus de 70 ans, le diplôme professionnel et la maîtrise sont bien représentés ainsi que le niveau secondaire inférieur chez les plus de 80 ans.

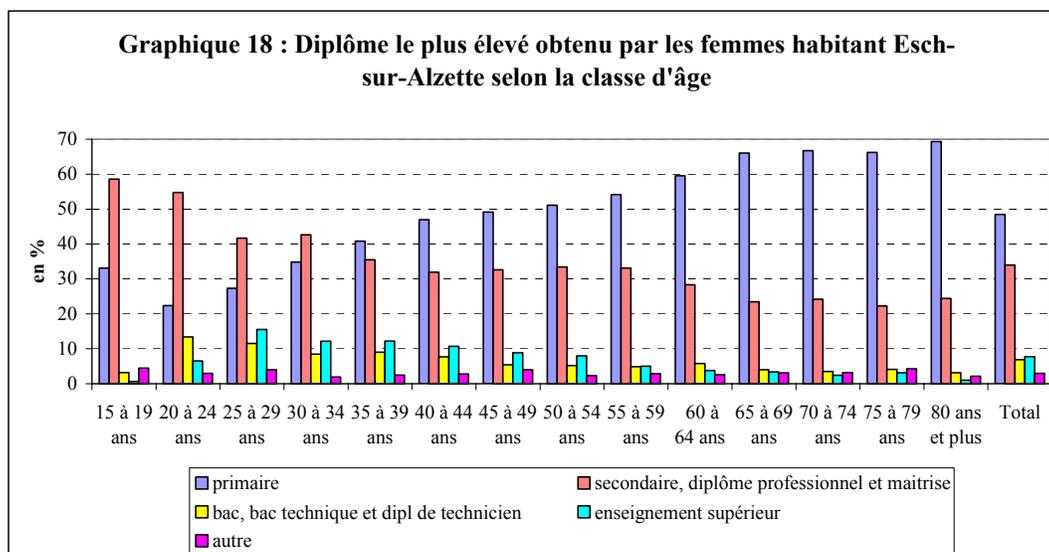


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 42.9% des hommes de 15-19 ans habitant à Esch-sur-Alzette n'ont suivi que l'enseignement primaire, 51% ont suivi l'enseignement secondaire inférieur ou sont titulaires d'un diplôme professionnel ou d'une maîtrise, 1.9% ont un bac, et 4.3% ont un autre diplôme.

Les habitants de la ville d'Esch-sur-Alzette se tournent peu vers les études supérieures longues. Car si 8.5% des hommes de 25-29 ans de la commune ont un diplôme supérieur à bac + 4, c'est le cas de 15.6% des hommes du même âge dans l'ensemble du pays.

L'augmentation du niveau d'instruction des jeunes femmes par rapport à leurs aînées est encore plus nette que chez les hommes, comme nous l'avons déjà relevé précédemment (voir graphique 18). Ainsi, notons la différence entre les jeunes femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur bac+4 minimum (7.5% chez les 25-29 ans) et leurs aînées (0.7% chez les 80 ans et plus). C'est la hausse de l'activité des femmes qui explique en partie cette augmentation de leur instruction.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 33.1% des femmes de 15-19 ans habitant à Esch/Alzette n'ont suivi que l'enseignement primaire, 58.6% ont suivi l'enseignement secondaire inférieur ou sont titulaires d'un diplôme professionnel ou d'une maîtrise, 3.2% ont un bac, 0.6% un diplôme de l'enseignement supérieur et 4.5% ont un autre diplôme.

## 2.2.4. Les déplacements de population internes au Luxembourg

### 2.2.4.1. Les changements de commune de résidence

Une des questions du recensement visait à connaître la commune de résidence au 31 décembre 1995. Cela permet de donner des indications sur les migrations internes au Luxembourg. Précisons cependant que le parcours migratoire est incomplet, puisqu'on ne dispose d'aucun renseignement sur les éventuels autres déménagements ayant eu lieu.

86.5% des habitants d'Esch-sur-Alzette habitaient cette même commune en décembre 1995<sup>6</sup>. En tout, 3 150 habitants actuels de la commune résidaient dans une autre commune en 1995 : principalement Luxembourg-Ville, Sanem, Schifflange et Differdange. Malheureusement, notre analyse de la mobilité se limitera à ces quelques chiffres. Ne disposant pas des caractéristiques des ménages au moment de la migration, il est impossible de connaître la cause du déménagement (modification interne au ménage : arrivée d'un enfant, mariage, séparation etc., changement de la situation économique d'un des membres du ménage : nouvel emploi, chômage...).

En revanche, environ 3 600 personnes qui habitaient Esch en 1995 n'y résident plus en février 2001. Les quatre principales villes dans lesquelles elles habitent au moment du recensement sont celles-là même qui offrent le plus de nouveaux résidents à Esch (par ordre décroissant : Sanem, Differdange, Schifflange et Luxembourg-Ville).

<sup>6</sup> Ce pourcentage a été calculé sur la base des personnes ayant indiqué quelle était leur commune de résidence en 1995. En effet, 4 830 habitants d'Esch-sur-Alzette n'ont pas répondu à cette question.

L'observation de ces quelques chiffres conclurait, à elle seule, à une diminution de la population de la ville d'Esch-sur-Alzette entre décembre 1995 et février 2001, car il y a eu plus de départs que d'arrivées. L'augmentation de la population de la commune sur cette période est garantie par les personnes venues de l'étranger (environ 5 200 habitants de la commune vivaient à l'étranger en décembre 1995).

#### **2.2.4.2. Les changements de logements, internes à Esch-sur-Alzette**

Il était prévu au cours du recensement que les ménages indiquent depuis quelle année ils occupent leur logement. A partir des répondants à cette question, nous avons pu analyser la mobilité interne à la commune d'Esch-sur-Alzette. Environ 2 110 ménages eschois ont changé de domicile entre décembre 1995 et février 2001 (soit près d'un ménage sur cinq). Dans la plupart des cas, ce sont des personnes seules (38.9%) ou des couples avec enfants (29.3%).

Esch-sur-Alzette et Luxembourg-Ville sont les deux communes luxembourgeoises connaissant le plus de mobilité intra-communale (respectivement 20.4% et 21.9%). D'une manière générale, on peut constater que c'est davantage en milieu urbain que se constate ce genre de migration. Differdange, Dudelange ou Echternach sont des exemples de communes connaissant des migrations internes conséquentes.

### **2.3. Les quartiers de la ville**

#### **2.3.1. Le découpage de la commune en 137 unités de recensement**

La commune d'Esch a été divisée, au cours du recensement de février 2001, en 137 unités. Ce découpage ne s'est pas effectué suivant une logique précise. Il s'agit simplement d'une distribution des rues qui a été faite aux différents agents recenseurs (*voir annexe 6*). Il arrive donc parfois que certaines rues formant une même unité ne soient pas contiguës et qu'elles aient une structure sociale différente. Mais ces cas restent rares et dans l'ensemble, les éléments composant une même unité présentent une certaine homogénéité.

Certaines unités comptent plus de 300 habitants (comme par exemple l'unité 78 : rue du canal n°26 à 86 pairs et n°67 à 101 impairs) ou encore l'unité 114 qui englobe la maison de soins et la maison pour personnes âgées « Op der Leier » (*voir annexe 7*). De même pour l'unité 21 (bd du Prince Henri) ou encore 2 (Burgronn, rue de la source, centre Nossbiërg). A l'inverse, d'autres unités, surtout dans le vieux Esch, comptent beaucoup moins de résidents. C'est le cas de l'unité 23 (place am Boltgen, rue Boltgen, rue des artisans, rue du commerce n°5) avec une soixantaine de résidents.

#### **2.3.2. La méthode utilisée**

(Voir en introduction générale).

### **2.3.3. La présence des étrangers dans les quartiers d'Esch-sur-Alzette**

La carte située en annexe 8 représente le pourcentage d'étrangers dans la commune. La zone la plus foncée est celle dans laquelle le pourcentage d'étrangers est le plus important. Elle est vaste et se trouve au sud de la commune, chevauchant les quartiers historiques de Brill et Grenz. Citons par exemple la rue des Boers dans laquelle 90.6% des habitants sont des étrangers (*voir aussi en annexe 9*). Le côté impair de la rue d'Audun (n°1 à 35) compte quant à lui 87.9% d'étrangers. La partie de la rue du canal située près du boulevard du Prince Henri (n°88 à 118 pairs et 103 à 121 impairs) a 85% d'étrangers. Les unités comptant plus de 80% d'étrangers sont nombreuses et ne peuvent toutes être citées ici.

Au fur et à mesure que l'on se dirige vers le nord de la commune, le pourcentage d'étrangers diminue. L'unité formée des rues Jean-Pierre Pierrard, Nic Mannes et la cité Schaeftgen ne compte que 6.7% d'étrangers parmi ses résidents. Les rues du cinquantenaire, de la colline et de Liège en comptent 9.3%. Citons encore l'unité située autour de la maison de soins et de la maison pour personnes âgées (op der Leier), dans laquelle seuls 11.6% des habitants sont étrangers.

Il faut également noter qu'à l'extrême sud de la commune, une zone claire (dans laquelle les étrangers ont peu d'importance) apparaît. Elle se situe autour de l'unité de recensement 15 (rues Renaudin, de la Lorraine, Barbourg et Kazebierg). Dans cette unité, seuls 15% des habitants sont des étrangers. Il s'agit d'une cité ouvrière dans laquelle de nombreux habitants sont des Luxembourgeois retraités de la sidérurgie.

Pour entrer dans le détail des nationalités concernées, les Portugais, les plus nombreux en effectifs, peuvent représenter jusqu'à 67.5% d'une unité (c'est le cas dans la rue du canal, pour le côté proche du bd du Prince Henri). Rue Dicks (n°80 à 107), ils forment 65.8% des résidents. Ainsi de nombreuses rues du Sud et en particulier celles situées non loin de la voie ferrée ont plus de la moitié de leurs habitants qui sont portugais. On ne peut pas vraiment dire qu'il existe à Esch des quartiers italiens ou des quartiers portugais. Le nombre d'habitants italiens a fortement diminué et ne représente plus que 6% de la population de la commune. Plusieurs unités comptent un pourcentage d'italiens certes plus élevé sans pour autant constituer la grande majorité des habitants. C'est le cas de la rue des Boers, qui est l'unité dans laquelle les Italiens ont le plus de poids (35.6%). Il faut aussi noter que 42.1% des résidents de cette même unité sont des Portugais. Par ailleurs, 22.6% des habitants de la rue du Brill (n°< 28) sont italiens ou encore 18.8% de ceux de la rue de Belval (tout près du site industriel).

### **2.3.4. La présence des différentes classes d'âge sur le territoire de la commune**

Nous avons calculé le poids que représentent, dans chaque unité de recensement les enfants de moins de 14 ans (inactifs), les personnes d'âge actif (15-64 ans) et les plus de 65 ans (inactifs) (*voir en annexe 10*).

Les enfants sont surtout présents dans une grande moitié sud de la commune, avec une poche très concentrée autour de l'unité 79 (rue du canal n° 88 à 118 pairs et n°103 à 121

impairs). Ils sont par contre très peu présents au Nord, autour des rues du cinquantenaire, de la colline et de Liège (*voir carte en annexe 11*). La rue du Dr Emile Colling et son voisinage se distinguent, par contre, par un pourcentage d'enfants plus élevé (27.2% pour la rue du Dr Emile Colling).

De manière opposée, les plus de 65 ans, sont surtout dans le Nord/Nord Est. Une poche plus foncée que les voisines apparaît autour de l'unité 114 (maison des soins et « Op der Leier »). La faible présence des plus de 65 ans est à souligner au sud d'Esch, dans le Brill, mais aussi autour de la rue Albert Goedert (*voir carte en annexe 13*).

Notons enfin que les personnes en âge actif se répartissent différemment sur le territoire (*voir carte en annexe 12*). L'opposition Nord/Sud n'apparaît pas, du fait de l'étendue de cette classe d'âge. Plusieurs poches foncées sont décelables sur tout le territoire. La 1<sup>ère</sup> poche est au Sud, dans le Brill principalement autour de la rue d'Audun et du Brill. Il s'agit surtout d'étrangers actifs. A l'Est, autour de la rue de la fontaine, le pourcentage de personnes en âge de travailler est à relever. Il s'agit là aussi d'étrangers en majorité. Plus à l'Ouest, autour de l'unité 19 (rue de Belval), on remarquera une autre poche plus foncée qui concerne autant de Luxembourgeois que d'étrangers. Et enfin, au nord de la commune, autour de l'unité 102 (rue Fellens, Useldinger...) les nombreuses personnes actives sont surtout des Luxembourgeois. Les poches les plus claires sont surtout celles où il y a beaucoup de personnes âgées (notamment l'unité 114).

### **2.3.5. Les enfants en âge d'être scolarisés**

Il est intéressant d'étudier comment se répartissent sur le territoire de la commune les enfants en âge d'être scolarisés (*voir le tableau en annexe 14*). Nous avons choisi de ne présenter que les élèves qui suivent l'enseignement préscolaire et primaire (de 4 à 12 ans environ), car ce sont les plus petits et c'est surtout pour eux que la proximité entre le domicile et l'école importe.

Ils sont évidemment nombreux à habiter autour de l'école Brill, celle qui accueille le plus grand nombre d'élèves de la commune (*voir carte en annexe 15*). Au 16 septembre 2002, cette école accueille 640 élèves<sup>7</sup> dont 81.7% d'étrangers (Portugais pour la plupart). L'école Brouch est également située dans une zone où se trouvent beaucoup d'enfants en âge d'être scolarisés. Avec ses différentes annexes situées plus au Sud (rue Léon Jouhaux, rue de Macon et place Jean Jaurès), elle reçoit en effet 638 élèves à la rentrée 2002. En tout, c'est près de la moitié des élèves du préscolaire et du primaire de la ville qui sont scolarisés dans ces deux écoles. L'école Dellheicht est, elle aussi, bien placée par rapport à la localisation géographique des élèves de 4 à 12 ans. Elle accueille 520 élèves avec son annexe de la rue Saint Joseph. L'annexe, située dans le quartier de Neudorf, n'est consacrée qu'au préscolaire et accueille 44 enfants, or ce quartier compte beaucoup d'élèves du primaire qui doivent donc se rendre dans une autre école de la commune. Ceci n'est certainement pas très commode, compte tenu de l'éloignement géographique de ce quartier (à l'extrême Sud-Est de la commune).

Précisons encore que l'école Grand-Rue avec ses annexes de l'Ancien Lycée et de la rue de l'Eglise n'est pas éloignée des zones précitées comptant beaucoup d'élèves. Etant

<sup>7</sup> Les chiffres sur la fréquentation des écoles sont issus du service de l'enseignement de la ville d'Esch-sur-Alzette (voir site Internet <http://www.restena.lu/primaire/esch/brill/cs/index.htm>)

dans une zone hébergeant moins d'enfants, elle permet probablement d'absorber les élèves qui ne peuvent être accueillis à Dellheicht ou au Brill.

Le nord de la commune compte moins d'enfants en âge d'être scolarisés, que l'école de Lallange avec celle de l'Aérodrome et Lallingerdeich semblent pouvoir absorber sans trop de difficultés (environ 330 élèves).

Dans la commune d'Esch-sur-Alzette, les écoles primaires et préscolaires semblent assez bien réparties par rapport à la localisation géographique des élèves de 4 à 12 ans, si l'on excepte le quartier de Neudorf (qui n'offre que des classes préscolaires, alors que de nombreux élèves de 6 à 12 ans y résident). Néanmoins, la question de l'évolution des effectifs se pose inévitablement, surtout pour les écoles Brill et Brouch qui comptent déjà plus de 600 élèves chacune.

### **2.3.6. La répartition des actifs à Esch-sur-Alzette**

Dans l'ensemble de la commune d'Esch-sur-Alzette, il y a 2.9 actifs<sup>8</sup> pour un retraité. Ce chiffre pour 2001 est quasiment identique à celui de l'ensemble du pays (3.1). Plus cet indice est élevé, plus le lieu géographique considéré est dynamique, car il héberge beaucoup d'actifs par rapport aux retraités. La situation n'a presque pas évolué à Esch par rapport à 1991 (3.1 actifs pour un retraité). Par contre, en 1981, il y avait dans la commune 3.8 actifs pour un retraité.

Le calcul de cet indice pour les différentes unités de la ville d'Esch permet de nous renseigner davantage sur leur hétérogénéité. Bien évidemment, l'unité englobant la maison de retraite est celui pour lequel le taux est le plus faible : il n'y a quasiment pas d'actifs par rapport aux retraités. Tout comme d'une manière générale tout le quart Nord Est de la commune. A l'inverse, le Sud, comme on a déjà pu l'esquisser à travers la carte des 15-64 ans, compte beaucoup plus d'actifs que de retraités.

---

<sup>8</sup> C'est-à-dire de personnes ayant un emploi ou en recherchant un.

## 2.4. Documents annexes au chapitre sur la population

- Annexe 1: Répartition des habitants d'Esch-sur-Alzette par âge et sexe (au 15 février 2001)
- Annexe 2: Répartition des habitants d'Esch-sur-Alzette selon la nationalité et le groupe d'âge (en %)
- Annexe 3: Nationalité des habitants d'Esch-sur-Alzette nés au Luxembourg
- Annexe 4: Pays de naissance des Luxembourgeois habitant Esch-sur-Alzette
- Annexe 5: Diplôme le plus élevé obtenu par les habitants d'Esch-sur-Alzette (en %)
- Annexe 6: Composition des unités de recensement à Esch-sur-Alzette
- Annexe 7: Population des unités de recensement selon le sexe
- Annexe 8: Pourcentage d'étrangers à Esch-sur-Alzette
- Annexe 9: Pourcentage d'étrangers dans les différentes unités de recensement à Esch-sur-Alzette
- Annexe 10: Principaux groupes d'âge dans les différentes unités de recensement à Esch-sur-Alzette
- Annexe 11: Pourcentage d'enfants de moins de 14 ans à Esch-sur-Alzette
- Annexe 12: Pourcentage de personnes de 15-64 ans à Esch-sur-Alzette
- Annexe 13: Pourcentage de personnes de 65 ans et plus à Esch-sur-Alzette
- Annexe 14: Répartition des enfants dans les unités de recensement
- Annexe 15: Répartition des enfants de 4 à 12 ans par unité de recensement à Esch-sur-Alzette

### Annexe 1: Répartition des habitants d'Esch-sur-Alzette par âge et sexe (au 15 février 2001)

	Hommes	Femmes	Total
moins d'un an	203	177	380
1 an	193	170	363
2 ans	167	170	337
3 ans	193	148	341
4 ans	169	171	340
5 ans	170	169	339
6 ans	158	156	314
7 ans	166	153	319
8 ans	147	159	306
9 ans	137	125	262
10 ans	133	145	278
11 ans	112	115	227
12 ans	160	142	302
13 ans	135	122	257
14 ans	119	135	254
15 ans	148	138	286
16 ans	122	145	267
17 ans	132	126	258
18 ans	160	143	303
19 ans	143	125	268
20 ans	168	162	330
21 ans	150	185	335
22 ans	176	192	368
23 ans	195	165	360
24 ans	207	192	399
25 ans	193	206	399
26 ans	192	219	411
27 ans	218	210	428
28 ans	199	225	424
29 ans	232	238	470
30 ans	233	211	444
31 ans	238	222	460
32 ans	231	197	428
33 ans	250	210	460
34 ans	225	214	439
35 ans	229	219	448
36 ans	238	201	439
37 ans	269	208	477
38 ans	244	245	489
39 ans	209	215	424
40 ans	208	208	416
41 ans	240	175	415
42 ans	214	156	370
43 ans	193	207	400
44 ans	182	166	348
45 ans	192	175	367
46 ans	179	145	324
47 ans	167	184	351
48 ans	184	186	370
49 ans	164	134	298
50 ans	147	155	302
51 ans	186	159	345
52 ans	169	151	320
53 ans	157	155	312
54 ans	163	156	319
55 ans	148	148	296
56 ans	136	146	282
57 ans	162	171	333
58 ans	128	147	275
59 ans	153	142	295
60 ans	130	153	283
61 ans	140	134	274
62 ans	138	143	281
63 ans	139	151	290
64 ans	119	150	269
65 ans	117	150	267

**Suite annexe 1**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
66 ans	107	141	248
67 ans	119	129	248
68 ans	108	143	251
69 ans	137	165	302
70 ans	137	182	319
71 ans	112	177	289
72 ans	123	145	268
73 ans	118	151	269
74 ans	88	139	227
75 ans	71	135	206
76 ans	75	128	203
77 ans	70	129	199
78 ans	42	122	164
79 ans	63	122	185
80 ans	42	109	151
81 ans	42	80	122
82 ans	26	60	86
83 ans	24	57	81
84 ans	18	57	75
85 ans	22	45	67
86 ans	17	51	68
87 ans	24	44	68
88 ans	13	42	55
89 ans	9	35	44
90 ans	14	30	44
plus de 90 ans	13	59	72
<b>Total</b>	<b>13 252</b>	<b>13 894</b>	<b>27 146</b>

Source : STATEC RP2001

**Annexe 2: Répartition des habitants d'Esch-sur-Alzette selon la nationalité et le groupe d'âge (en %)**

	Nationaux	Belges	Français	Allemands	Italiens	Portugais	Autre UE	ex-Yougoslavie	Autre	Total
0 à 4 ans	5,5	5,7	6,4	3,6	2,9	8,2	5,3	15,0	7,8	6,5
5 à 9 ans	4,7	2,1	4,4	3,2	3,9	7,5	5,8	11,6	8,6	5,7
10 à 14 ans	4,1	2,1	3,6	4,4	3,1	6,6	6,2	7,8	7,7	4,9
15 à 19 ans	4,2	1,5	3,2	1,2	4,0	7,6	4,4	7,4	7,3	5,1
20 à 24 ans	4,9	6,3	6,1	2,0	4,8	10,7	4,9	10,2	5,9	6,6
25 à 29 ans	5,8	15,2	10,6	4,4	6,2	10,8	9,3	12,8	12,2	7,9
30 à 34 ans	6,5	10,4	12,1	8,8	7,1	10,3	8,9	10,9	15,6	8,2
35 à 39 ans	7,2	10,1	8,9	11,6	8,0	10,5	8,4	9,8	10,0	8,4
40 à 44 ans	6,6	7,7	7,8	12,7	6,9	8,7	9,8	5,0	7,1	7,2
45 à 49 ans	6,3	6,0	8,3	6,4	5,4	6,7	11,6	3,3	5,5	6,3
50 à 54 ans	6,1	9,8	7,7	6,4	5,9	5,9	6,7	2,0	2,3	5,9
55 à 59 ans	6,6	5,4	4,9	6,4	7,9	3,4	4,9	1,7	2,2	5,5
60 à 64 ans	6,6	3,9	4,4	8,0	10,4	1,5	7,1	1,1	2,3	5,1
65 à 69 ans	6,7	3,6	3,2	6,8	8,6	0,9	4,4	0,8	1,4	4,8
70 à 74 ans	7,4	4,2	3,6	6,4	7,9	0,5	0,9	0,5	1,8	5,1
75 à 79 ans	5,3	3,3	3,3	3,2	4,6	0,2	1,3	0,0	1,2	3,5
80 ans et plus	5,6	3,0	1,5	4,8	2,4	0,1	0,0	0,1	1,0	3,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>effectifs</b>	<b>15 062</b>	<b>336</b>	<b>1 236</b>	<b>251</b>	<b>1 641</b>	<b>6 442</b>	<b>225</b>	<b>1 224</b>	<b>729</b>	<b>27 146</b>

Source : STATEC, RP2001

### Annexe 3: Nationalité des habitants d'Esch-sur-Alzette nés au Luxembourg

	Effectifs	Pourcentages
Nationaux	13815	82,1
Etrangers	3016	17,9
<i>dont</i>		
<i>Portugais</i>	1528	9,1
<i>Italiens</i>	609	3,6
<i>Ex-Yougoslavie</i>	297	1,8
<i>Français</i>	283	1,7
<i>Autres</i>	131	0,8
<i>Belges</i>	69	0,4
<i>Autres UE</i>	55	0,3
<i>Allemands</i>	44	0,3
<b>Total</b>	<b>16831</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : parmi les habitants d'Esch-sur-Alzette nés au Luxembourg, 82.1% sont de nationalité luxembourgeoise et 17.9% sont des étrangers.

### Annexe 4: Pays de naissance des Luxembourgeois habitant Esch-sur-Alzette

	Effectifs	Pourcentages
Luxembourg	13815	92,5
Etranger	1124	7,5
<i>dont</i>		
<i>France</i>	331	2,2
<i>Autre</i>	246	1,6
<i>Allemagne</i>	204	1,4
<i>Italie</i>	139	0,9
<i>Belgique</i>	83	0,6
<i>Portugal</i>	81	0,5
<i>Autre UE</i>	31	0,2
<b>Total</b>	<b>14939</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 92.5% des Luxembourgeois habitant Esch-sur-Alzette sont nés au Luxembourg, 7.5% sont nés à l'étranger.

### Annexe 5: Diplôme le plus élevé obtenu par les habitants d'Esch-sur-Alzette (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire	41,2	48,5	44,9
Secondaire inférieur	18,1	20,0	19,1
CAP, CATP, CCM, CITP	16,9	13,2	15,0
Maîtrise	3,5	0,8	2,1
Bac, bac technique	5,9	6,5	6,2
Diplôme technicien	1,7	0,4	1,0
Enseignement Supérieur (moins de 4 ans)	3,7	3,9	3,8
Enseignement Supérieur (4 ans et plus)	6,5	3,8	5,1
Autre diplôme	2,3	3,0	2,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Effectif</b>	<b>9 754</b>	<b>10 259</b>	<b>20 013</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 41.2% des hommes habitant Esch et ayant terminé leur scolarité n'ont suivi que l'enseignement primaire. Cela concerne 48.5% des femmes.

## Annexe 6: Composition des unités de recensement à Esch-sur-Alzette

Unité de recensement	Rues
001	Sentier de Kayl, de Rumelange, des Noyers 1-14
002	Bourgronn, de la Source, Centre Nossbiert
003	de Schifflange, Leesbiert, St. Nicolas
004	rue Neudorf, Quai Neudorf Dieswee, André Koch, du Stade, E. Eischen, Schneier, Camping Gaalgebierg, le Pavillon, Stade
005	Pavillon, Stade
006	Place Hôtel de Ville, Place N. Metz, St. Antoine, Quartier
007	Bd. J.F. Kennedy 8-40
008	bd. J.F. Kennedy 40-70
009	bd. J.F. Kennedy 72-110
010	bd. J.F. Kennedy 118-150
011	Audun impair 1-35
012	Audun pair 2-44
013	J.P. Bausch 1-32
014	J. P. Bausch 34-100, Ellergronn, Ecole en forêt
015	Renaudin, de la Lorraine, Barbourg, Kazebiert
016	des Mines , des Sports, Pierre Kersch, des Mineurs
017	des Boers
018	de Belval
019	de Belval
020	de l'Acier, des Fondeurs,
021	bd. Prince Henri
022	C.M. Spoo
023	Place am Boltgen, rue Boltgen, des Artisans, du Commerce 5
024	Zenon Bernard 2-45
025	Zenon Bernard 49-99
026	Dicks 1-32
027	Dicks 34-79
028	Dicks 80-107
029	du Brill < 28
030	du Brill 28-60
031	du Brill 57-92
032	Pasteur 4-58
033	Pierre Claude, de l'Industrie
034	X. Brasseur
035	Bolivar, des Jardins
036	de la Gare impair
037	de la Gare pair
038	de l'Alzette impair 1-69
039	de l'Alzette impair 71-155
040	de l'Alzette pair 2-82
041	de l'Alzette pair 92-152
042	de l'Eau
043	St. Vincent
044	Boltgen, des Artisans 3-4
045	rue St. Martin, place St. Michel
046	Grand-Rue
047	rue des Remparts, place des Remparts
048	du Moulin
049	J. Origer, de l'Hôpital
050	du Fossé impair 1-69 pair 70-94, du Cimetière 2-4
051	du Fossé pair 4-68
052	de la Fontaine
053	Faubourg, Montée de l'Ecole, rue de l'Ecole, ruelle Château
054	Large
055	Victor Hugo pair 2-44 impair 1-41
056	Victor Hugo 49-90
057	Victor Hugo 93-152
058	des Martyrs, Schortgen,
059	D.J. Hoferlin, Louis Petit
060	Michel Rodange 2-55
061	Michel Rodange 60-99
062	Jean l'Aveugle, Aloyse Kayser
063	du Nord pair 2-110
064	du Nord impair 7-103
065	de l'Usine
066	Sidney Thomas
067	Karl Marx, Léon Jouhaux
068	Ste Barbe, Marquisards, des Argentins

## Annexe 6 (suite)

Unité de recensement	Rues
069	Th. Edison, des Champs
070	des Charbons
071	Léon Weirich
072	rue Stalingrad impair, place Stalingrad
073	rue Stalingrad pair
074	Jean Jaurès
075	du Viaduc pair 4-68
076	du Viaduc impair 1-73, Henri Bessemer
077	Canal pair 2-24 impair 7-65
078	Canal pair 26-86 impair 67-101
079	Canal pair 88-118 impair 103-121
080	X Septembre
081	de la Libération pair 4-26 impair 1-41, Ferdinand Nothomb pair 4-24 impair 5-7
082	de la Libération impair 47-73 pair 30-60
083	Luxembourg impair 3-35 pair 4-40
084	Luxembourg 37-151
085	de Luxembourg 153-231
086	Léon Metz , G. Barbanson, M. Koener
087	Lallange, Portland
088	Th. de Wacquant, de Montpellier
089	de Bergem, Cité CECA, Legallais, H. Tudor
090	E. Reichling, de Turin
091	Michel Rasquin, Rés. J.P. Theisen, Al. Meyer, Léon Lamort
092	pl. de d'Exposition
093	bd. H. Clement
094	bd. P. Dupong, Eugène Mousset, Aline Saint-Hubert, de Cologne, Pudel
095	Vic Ewen pair 2-16, Lankelz
096	Jean Erpelding, de l'Aérodrome, Léon Kinsch, Jean Wolter
097	V. Wilhelm, V. Ewen impair 1-37, Manternach, L. Thurm
098	place de l'Europe
099	bd. W. Churchill
100	place W. Churchill
101	place de la Paix, avenue de la Paix 6
102	A. Useldinger, Ed. Fellens
103	Vic Neuens, Fr. Cigrand, H. Dunant, H. Habig, P. Goedert, Th. Kapp
104	G.D. Charlotte 1-17
105	J.P. Pierrard, Nic Mannes, Dr. Nic Schaeftgen
106	de Lille, de Rotterdam, cité Salvador Allende
107	Cinquantenaire, Colline, Liège
108	Jean Berg, Joliot Curie, Fr. Donven, Nic. Biever
109	de Mondercange 82-190
110	J. Wester, R. Schuman
111	Tuileries, G. Patton, du Lycée
112	J.P. Michels impair 1-95 pair 2-70
113	J.P. Michels pair 82-168 impair 113-185
114	op der Leier, L. Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55 (maison des soins)
115	E. Mayrisch pair 2-96 impair 9-39, square E. Mayrisch, Wurth-Paquet
116	Clair-Chêne impair 109
117	Clair-Chêne 2-36 pair
118	Franciscains
119	Laminoin, Michel Lentz
120	St. Gilles, de Puteaux, de Velletri, d'Offenbach
121	cité de l'Espérance, des Romains, de Soleuvre, de Moedling
122	Belvaux pair 2-40
123	Belvaux impair 7-67
124	Belvaux impair 77-105 pair 52-92
125	Belvaux pair 110-286
126	Belvaux impair 109-227 pair 296-380
127	Pl. P. Krier, cité P. Krier, du bois
128	M.M. Tesch, place Benelux
129	Batty Weber, du Tramway, de Marcinelle
130	St. Henri, de Macon, cité Louis Blum
131	Dr. Welter, Marcel Reuland
132	d'Ehlerange 9-102
133	d'Ehlerange 106-191, cité Verte, Jos. Kieffer 22-36
134	de l'Eglise, de la Montagne, du Commerce, curé Jacques Kayser, St. Jean, St. Joseph
135	Dr. Em. Colling
136	place des Sacrifiés
137	Al. Goedert

Source : STATEC, RP2001

**Annexe 7: Population des unités de recensement selon le sexe**

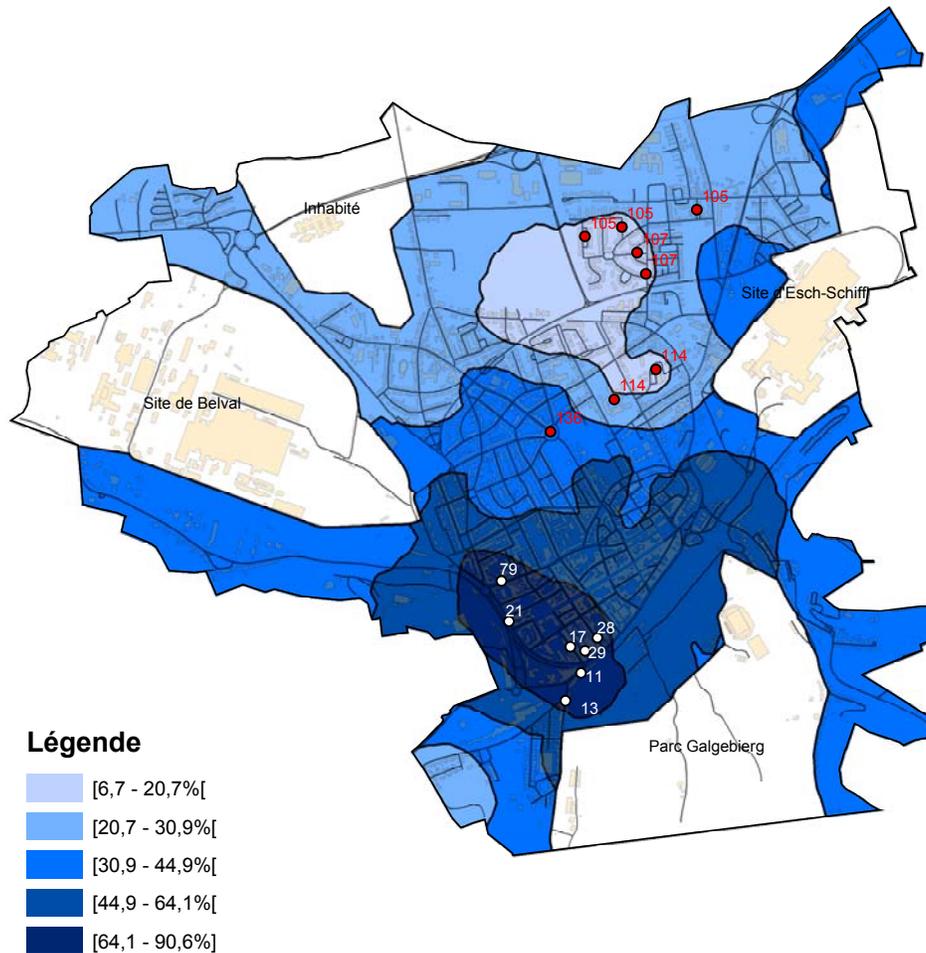
Unité de recensement	Hommes	Femmes	Total
1	129	109	238
2	173	140	313
3	134	153	287
4	159	138	297
5	93	113	206
6	88	77	165
7	92	110	202
8	57	37	94
9	87	60	147
10	80	84	164
11	95	54	149
12	105	78	183
13	106	115	221
14	119	97	216
15	105	107	212
16	114	118	232
17	93	109	202
18	109	103	212
19	49	52	101
20	94	94	188
21	182	135	317
22	152	155	307
23	29	36	65
24	133	116	249
25	117	106	223
26	82	96	178
27	83	85	168
28	63	57	120
29	60	46	106
30	112	92	204
31	103	86	189
32	105	102	207
33	43	52	95
34	109	114	223
35	122	116	238
36	82	61	143
37	69	81	150
38	47	53	100
39	113	101	214
40	48	53	101
41	101	83	184
42	45	46	91
43	75	121	196
44	60	74	134
45	43	55	98
46	150	145	295
47	136	115	251
48	118	105	223
49	101	105	206
50	68	83	151
51	46	63	109
52	102	93	195
53	95	101	196
54	113	88	201
55	86	99	185
56	108	83	191
57	117	108	225
58	83	111	194
59	97	114	211
60	89	95	184
61	95	105	200
62	85	105	190
63	72	74	146
64	61	76	137
65	123	132	255
66	105	123	228
67	91	105	196
68	81	81	162
69	140	141	281

**Annexe 7 (suite)**

Unité de recensement	Hommes	Femmes	Total
70	134	125	259
71	101	99	200
72	109	93	202
73	98	100	198
74	83	85	168
75	96	94	190
76	108	95	203
77	99	127	226
78	142	181	323
79	115	92	207
80	115	97	212
81	126	113	239
82	72	67	139
83	71	81	152
84	110	115	225
85	150	145	295
86	99	106	205
87	103	113	216
88	110	126	236
89	72	75	147
90	155	153	308
91	73	96	169
92	76	88	164
93	90	106	196
94	126	126	252
95	82	113	195
96	108	127	235
97	106	98	204
98	101	123	224
99	47	62	109
100	51	69	120
101	69	72	141
102	107	101	208
103	105	103	208
104	64	89	153
105	77	101	178
106	91	107	198
107	88	95	183
108	107	121	228
109	100	109	209
110	108	106	214
111	111	131	242
112	126	124	250
113	99	129	228
114	58	262	320
115	149	153	302
116	117	129	246
117	132	149	281
118	105	139	244
119	87	113	200
120	90	113	203
121	56	60	116
122	94	89	183
123	75	81	156
124	90	91	181
125	125	115	240
126	94	97	191
127	89	114	203
128	93	127	220
129	107	125	232
130	91	106	197
131	104	97	201
132	145	142	287
133	93	86	179
134	115	117	232
135	66	85	151
136	33	58	91
137	43	48	91
<b>Total</b>	<b>13252</b>	<b>13894</b>	<b>27146</b>

Source: STATEC, RP2001

## Annexe 8: Pourcentage d'étrangers à Esch-sur-Alzette



**Pourcentage d'étrangers par unités de recensement : points extrêmes**

17 : rue des Boers	90,6%
11 : rue d'Audun (impair : n° 1-35)	87,9%
79 : Canal pair 88-118 impair 103-121	85,0%
13 : J.P. Bausch 1-32	84,2%
28 : rue Dicks 80-107	82,5%
29 : rue du Brill < 28	82,1%
21 : bd du Prince Henri	81,4%
<b>Moyenne</b>	<b>44,5%</b>
136 : place des sacrifiés	12,1%
114 : op der Leier, L. Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55	11,6%
107 : rue du Cinquantenaire, de la colline, de Liège	9,3%
105 : J.P. Pierrard, Nic Mannes, Dr. Nic Schaeftgen	6,7%



0 250 500 750 1 000 Mètres

Source : Centre Universitaire, d'après Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre  
 et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

## Annexe 9: Pourcentage d'étrangers dans les différentes unités de recensement à Esch-sur-Alzette

Unité	Rues	% d'étrangers	Nombre d'habitants
17	des Boers	90,6	202
11	Audun impair 1-35	87,9	149
79	Canal pair 88-118 impair 103-121	85,0	207
13	J.P. Bausch 1-32	84,2	221
28	Dicks 80-107	82,5	120
29	du Brill < 28	82,1	106
21	bd. Prince Henri	81,4	317
12	Audun pair 2-44	80,9	183
73	rue Stalingrad pair	79,8	198
27	Dicks 34-79	79,2	168
52	de la Fontaine	77,4	195
33	Pierre Claude, de l'Industrie	73,7	95
6	Place Hôtel de Ville, Place N. Metz, St. Antoine, Quartier	72,7	165
39	de l'Alzette impair 71-155	72,4	214
22	C.M. Spoo	71,0	307
72	rue Stalingrad impair, place Stalingrad	70,8	202
41	de l'Alzette pair 92-152	70,1	184
30	du Brill 28-60	70,1	204
14	J. P. Bausch 34-100, Ellergronn, Ecole en forêt	69,4	216
69	Th. Edison, des Champs	69,4	281
42	de l'Eau	69,2	91
124	Belvaux impair 77-105 pair 52-92	68,5	181
54	Large	68,2	201
78	Canal pair 26-86 impair 67-101	67,8	323
26	Dicks 1-32	66,9	178
31	du Brill 57-92	66,1	189
122	Belvaux pair 2-40	66,1	183
25	Zenon Bernard 49-99	65,5	223
75	du Viaduc pair 4-68	65,3	190
80	X Septembre	64,6	212
46	Grand-Rue	64,1	295
24	Zenon Bernard 2-45	61,8	249
36	de la Gare impair	61,5	143
70	des Charbons	60,6	259
38	de l'Alzette impair 1-69	60,0	100
85	de Luxembourg 153-231	60,0	295
4	rue Neudorf, Quai Neudorf	59,9	297
83	Luxembourg impair 3-35 pair 4-40	59,9	152
81	de la Libération pair 4-26 impair 1-41, F. Nothomb pair 4-24 impair 5-7	59,4	239
116	Clair-Chêne impair 109	59,3	246
9	bd. J.F. Kennedy 72-110	58,5	147
48	du Moulin	58,3	223
34	X. Brasseur	57,0	223
82	de la Libération impair 47-73 pair 30-60	56,8	139
56	Victor Hugo 49-90	55,0	191
35	Bolivar, des Jardins	54,6	238
57	Victor Hugo 93-152	52,4	225
32	Pasteur 4-58	51,7	207
10	bd. J.F. Kennedy 118-150	51,2	164
59	D.J. Hoferlin, Louis Petit	51,2	211
123	Belvaux impair 7-67	50,6	156
61	Michel Rodange 60-99	50,0	200
63	du Nord pair 2-110	50,0	146
76	du Viaduc impair 1-73, Henri Bessemer	49,8	203
5	Dieswee, André Koch, du Stade, E. Eischen, Schneier, Camping Gaalgebierg, le Pavillon, Stade	48,5	206
68	Ste Barbe, Marquisards, des Argentins	48,1	162
44	Boltgen, des Artisans 3-4	47,8	134
51	du Fossé pair 4-68	47,7	109
7	Bd. J.F. Kennedy 8-40	47,5	202
53	Faubourg, Montée de l'Ecole, rue de l'Ecole, ruelle Château	46,4	196
23	Place am Boltgen, rue Boltgen, des Artisans, du Commerce 5	46,2	65
137	Al. Goedert	46,2	91
112	J.P. Michels impair 1-95 pair 2-70	46,0	250
18	de Belval	45,8	212
60	Michel Rodange 2-55	45,7	184
117	Clair-Chêne 2-36 pair	45,6	281
47	rue des Remparts, place des Remparts	45,0	251

## Annexe 9 (suite)

Unité	Rues	% d'étrangers	Nombre d'habitants
134	de l'Eglise, de la Montagne, du Commerce, curé J. Kayser, St. Jean, St. Joseph	43,1	232
50	du Fossé impair 1-69 pair 70-94, du Cimetière 2-4	43,0	151
66	Sidney Thomas	43,0	228
55	Victor Hugo pair 2-44 impair 1-41	42,7	185
19	de Belval	42,6	101
8	bd. J.F. Kennedy 40-70	42,6	94
77	Canal pair 2-24 impair 7-65	42,0	226
132	d'Ehlerange 9-102	40,4	287
37	de la Gare pair	40,0	150
84	Luxembourg 37-151	40,0	225
3	de Schifflange, Leesberg, St. Nicolas	38,7	287
65	de l'Usine	38,4	255
49	J. Origer, de l'Hôpital	36,4	206
91	Michel Rasquin, Rés. J.P. Theisen, Al. Meyer, Léon Lamort	36,1	169
58	des Martyrs, Schortgen,	36,1	194
125	Belvaux pair 110-286	35,8	240
16	des Mines , des Sports, Pierre Kersch, des Mineurs	35,8	232
1	Sentier de Kayl, de Rumelange, des Noyers 1-14	35,7	238
92	pl. de d'Exposition	35,4	164
87	Lallange, Portland	34,3	216
88	Th. de Wacquant, de Montpellier	33,9	236
43	St. Vincent	32,7	196
67	Karl Marx, Léon Jouhaux	32,7	196
113	J.P. Michels pair 82-168 impair 113-185	32,5	228
126	Belvaux impair 109-227 pair 296-380	31,4	191
40	de l'Alzette pair 2-82	30,7	101
109	de Mondercange 82-190	30,6	209
45	rue St. Martin, place St. Michel	30,6	98
74	Jean Jaurès	30,4	168
93	bd. H. Clement	30,1	196
110	J. Wester, R. Schuman	29,4	214
98	place de l'Europe	29,0	224
135	Dr. Em. Colling	28,5	151
106	de Lille, de Rotterdam, cité Salvador Allende	28,3	198
127	Pl. P. Krier, cité P. Krier, du bois	28,1	203
2	Bourgronn, de la Source, Centre Nossberg	27,5	313
118	Franciscains	27,0	244
119	Laminoin, Michel Lentz	27,0	200
90	E. Reichling, de Turin	26,6	308
97	V. Wilhelm, V. Ewen impair 1-37, Manternach, L. Thurm	26,5	204
131	Dr. Welter, Marcel Reuland	25,4	201
133	d'Ehlerange 106-191, cité Verte, Jos. Kieffer 22-36	24,0	179
99	bd. W. Churchill	23,9	109
128	M.M. Tesch, place Benelux	23,6	220
104	G.D. Charlotte 1-17	23,5	153
101	place de la Paix, avenue de la Paix 6	22,7	141
62	Jean l'Aveugle, Aloyse Kayser	22,6	190
100	place W. Churchill	22,5	120
95	Vic Ewen pair 2-16, Lankelz	22,1	195
94	bd. P. Dupong, Eugène Mousset, A. Saint-Hubert, de Cologne, Pudel	21,0	252
20	de l'Acier, des Fondateurs,	20,7	188
120	St. Gilles, de Puteaux, de Velletri, d'Offenbach	20,7	203
115	E. Mayrisch pair 2-96 impair 9-39, squ. E. Mayrisch, Wurth-Paquet	20,2	302
86	Léon Metz , G. Barbanson, M. Koener	20,0	205
129	Batty Weber, du Tramway, de Marcinelle	19,0	232
130	St. Henri, de Macon, cité Louis Blum	18,8	197
96	Jean Erpelding, de l'Aérodrome, Léon Kinsch, Jean Wolter	17,9	235
89	de Bergem, Cité CECA, Legallais, H. Tudor	17,0	147
64	du Nord impair 7-103	16,1	137
108	Jean Berg, Joliot Curie, Fr. Donven, Nic. Bieber	15,8	228
15	Renaudin, de la Lorraine, Barbourg, Kazeberg	15,6	212
121	cité de l'Espérance, des Romains, de Soleuvre, de Moedling	15,5	116
102	A. Useldinger, Ed. Fellens	14,9	208
111	Tuileries, G. Patton, du Lycée	14,9	242
103	Vic Neuens, Fr. Cigrand, H. Dunant, H. Habig, P. Goedert, Th. Kapp	14,4	208
71	Léon Weirich	13,5	200
136	place des Sacrifiés	12,1	91
114	op der Leier, L. Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55	11,6	320
107	Cinquantenaire, Colline, Liège	9,3	183
105	J.P. Pierrard, Nic Mannes, Dr. Nic Schaeftgen	6,7	178
<b>Total</b>		<b>44,5</b>	<b>27146</b>

Source : STATEC, RP2001

## Annexe 10: Principaux groupes d'âge dans les différentes unités de recensement à Esch-sur-Alzette

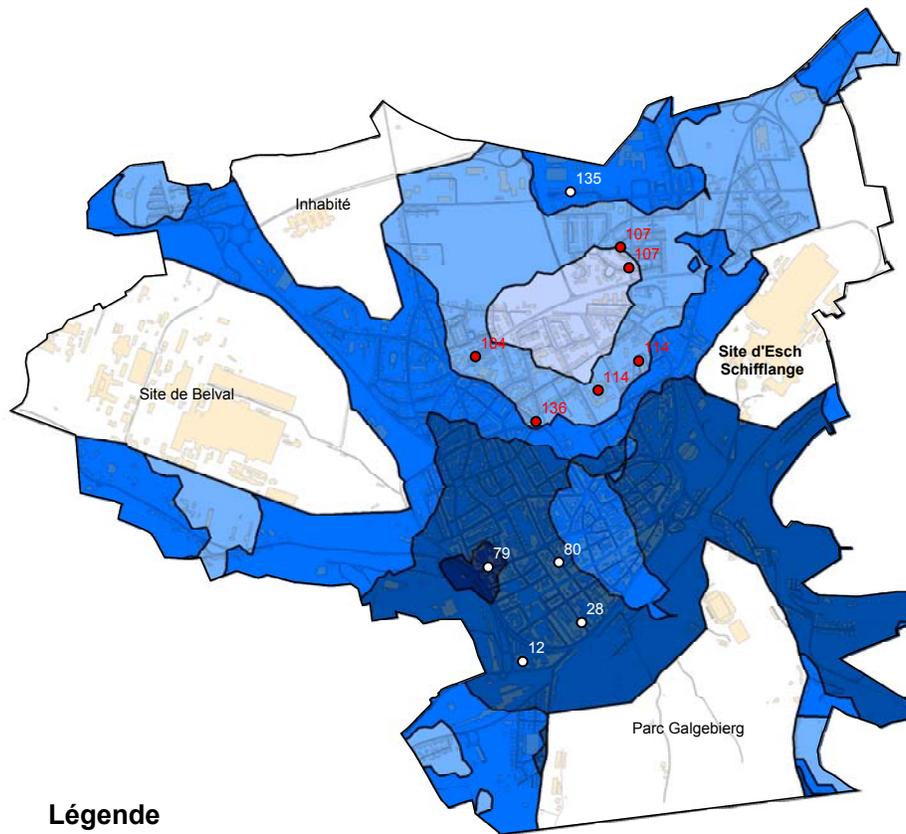
Unité	Pourcentage de moins de 14 ans	Pourcentage de 15-64 ans	Pourcentage de 65 ans et plus
1	22,7	67,2	10,1
2	11,2	74,8	14,1
3	16,0	69,0	15,0
4	20,9	69,7	9,4
5	16,5	63,1	20,4
6	22,4	72,7	4,8
7	18,8	64,4	16,8
8	17,0	64,9	18,1
9	10,2	75,5	14,3
10	24,4	64,6	11,0
11	16,8	78,5	4,7
12	26,2	71,6	2,2
13	20,4	70,6	9,0
14	20,4	73,1	6,5
15	10,4	60,8	28,8
16	17,7	65,5	16,8
17	13,9	74,3	11,9
18	19,8	69,3	10,8
19	13,9	74,3	11,9
20	13,8	72,3	13,8
21	18,9	71,9	9,1
22	17,9	73,9	8,1
23	13,8	60,0	26,2
24	21,3	64,3	14,5
25	14,3	74,0	11,7
26	16,3	68,5	15,2
27	16,7	73,8	9,5
28	25,8	65,8	8,3
29	17,0	77,4	5,7
30	18,6	72,5	8,8
31	22,2	72,0	5,8
32	16,9	67,1	15,9
33	21,1	71,6	7,4
34	17,0	70,4	12,6
35	21,0	69,3	9,7
36	10,5	73,4	16,1
37	13,3	68,0	18,7
38	19,0	64,0	17,0
39	19,6	71,5	8,9
40	12,9	62,4	24,8
41	15,2	76,6	8,2
42	18,7	76,9	4,4
43	18,4	66,3	15,3
44	23,1	56,7	20,1
45	20,4	63,3	16,3
46	19,3	70,5	10,2
47	11,6	72,5	15,9
48	17,0	69,5	13,5
49	18,0	68,9	13,1
50	16,6	60,3	23,2
51	12,8	65,1	22,0
52	16,9	76,4	6,7
53	16,8	69,9	13,3
54	20,9	65,2	13,9
55	12,4	67,6	20,0
56	15,7	70,2	14,1
57	20,4	73,3	6,2
58	20,6	64,9	14,4
59	23,2	59,7	17,1
60	24,5	67,4	8,2
61	24,0	63,0	13,0
62	18,4	58,9	22,6
63	17,8	69,9	12,3
64	10,9	67,2	21,9
65	18,8	67,5	13,7
66	19,3	60,5	20,2
67	11,7	64,8	23,5
68	16,7	69,8	13,6

## Annexe 10 (suite)

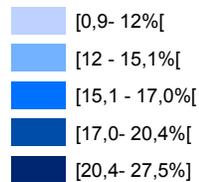
Unité	Pourcentage de moins de 14 ans	Pourcentage de 15-64 ans	Pourcentage de 65 ans et plus
69	18,9	64,8	16,4
70	24,3	67,2	8,5
71	10,0	58,0	32,0
72	22,8	65,8	11,4
73	18,2	77,8	4,0
74	19,0	66,7	14,3
75	17,4	64,2	18,4
76	11,3	76,8	11,8
77	15,5	63,3	21,2
78	21,1	67,2	11,8
79	27,5	69,6	2,9
80	25,9	63,7	10,4
81	17,2	71,5	11,3
82	10,1	77,7	12,2
83	20,4	67,1	12,5
84	16,0	64,4	19,6
85	21,4	69,2	9,5
86	24,9	62,9	12,2
87	16,2	65,7	18,1
88	12,7	61,9	25,4
89	10,2	47,6	42,2
90	13,0	68,8	18,2
91	13,6	57,4	29,0
92	23,2	57,9	18,9
93	15,8	55,1	29,1
94	15,1	61,5	23,4
95	9,2	66,7	24,1
96	13,6	72,3	14,0
97	15,2	73,0	11,8
98	14,3	71,4	14,3
99	10,1	56,9	33,0
100	8,3	73,3	18,3
101	8,5	56,7	34,8
102	12,5	77,4	10,1
103	8,7	72,6	18,8
104	5,2	64,1	30,7
105	10,7	64,0	25,3
106	14,1	60,1	25,8
107	7,1	45,4	47,5
108	11,4	69,3	19,3
109	21,1	61,7	17,2
110	20,1	64,5	15,4
111	12,0	60,3	27,7
112	16,0	73,6	10,4
113	17,5	63,6	18,9
114	0,9	6,6	92,5
115	24,5	57,0	18,5
116	19,9	70,7	9,3
117	16,4	62,6	21,0
118	21,7	64,8	13,5
119	17,5	51,5	31,0
120	16,7	59,1	24,1
121	11,2	62,1	26,7
122	21,3	67,8	10,9
123	14,7	62,8	22,4
124	19,9	72,4	7,7
125	22,5	68,3	9,2
126	16,8	65,4	17,8
127	17,2	57,1	25,6
128	15,9	56,4	27,7
129	15,1	68,5	16,4
130	15,7	66,5	17,8
131	15,4	65,2	19,4
132	20,2	64,8	15,0
133	14,0	67,0	19,0
134	13,8	69,4	16,8
135	27,2	66,9	6,0
136	1,1	15,4	83,5
137	20,9	76,9	2,2
<b>Total</b>	<b>17,0</b>	<b>66,1</b>	<b>16,9</b>

Source : STATEC, RP2001

### Annexe 11: Pourcentage d'enfants de moins de 14 ans à Esch-sur-Alzette



#### Légende

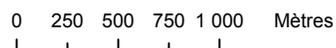


#### Pourcentage d'enfants de moins de 14 ans par unités de recensement : points ext

79 : rue du canal pair (n° 88-118) impair (n°103-121)	27,5%
135 : rue Dr Emile Colling	27,2%
12 : rue d'Audun pair (n°2-44)	26,2%
80 : rue du X septembre	25,9%
28 :rue Dicks (n°80-107)	25,8%

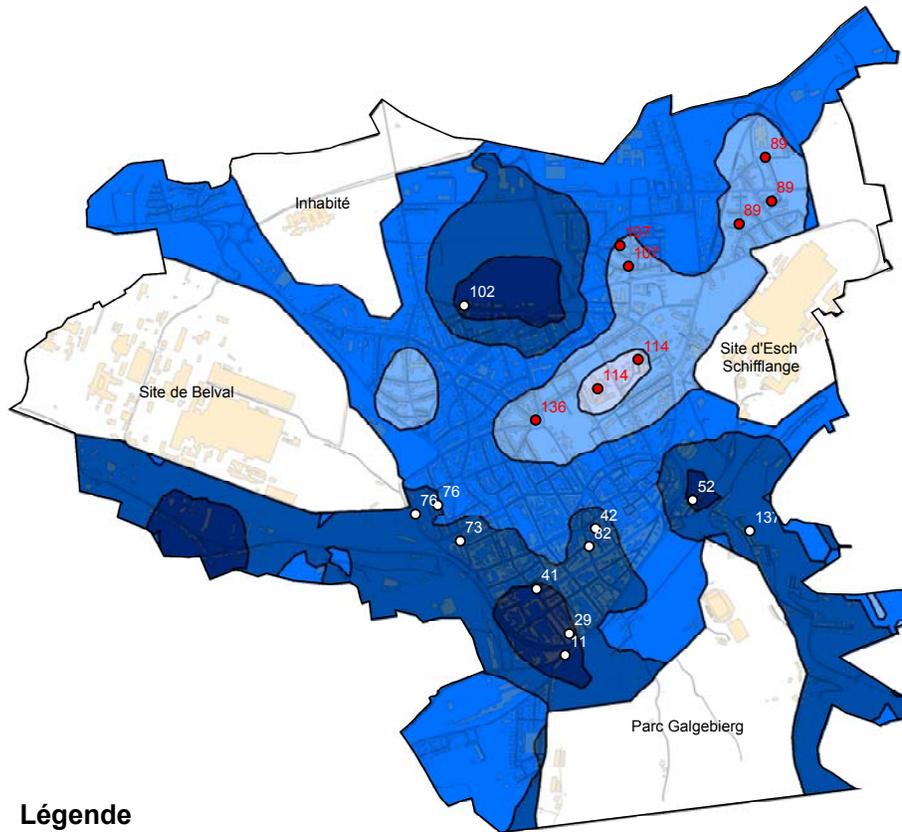
Moyenne 17,0%

107 : rue du Cinquantenaire, de la colline, de Liège	7,1%
104 :bd Grande Duchesse Charlotte (n° 1-17)	5,2%
136 : place des sacrifiés	1,1%
114 :op der Leier, L-Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55 (maison des soins)	0,9%

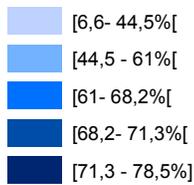


Source : Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

## Annexe 12: Pourcentage de personnes de 15-64 ans à Esch-sur-Alzette

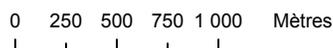


### Légende



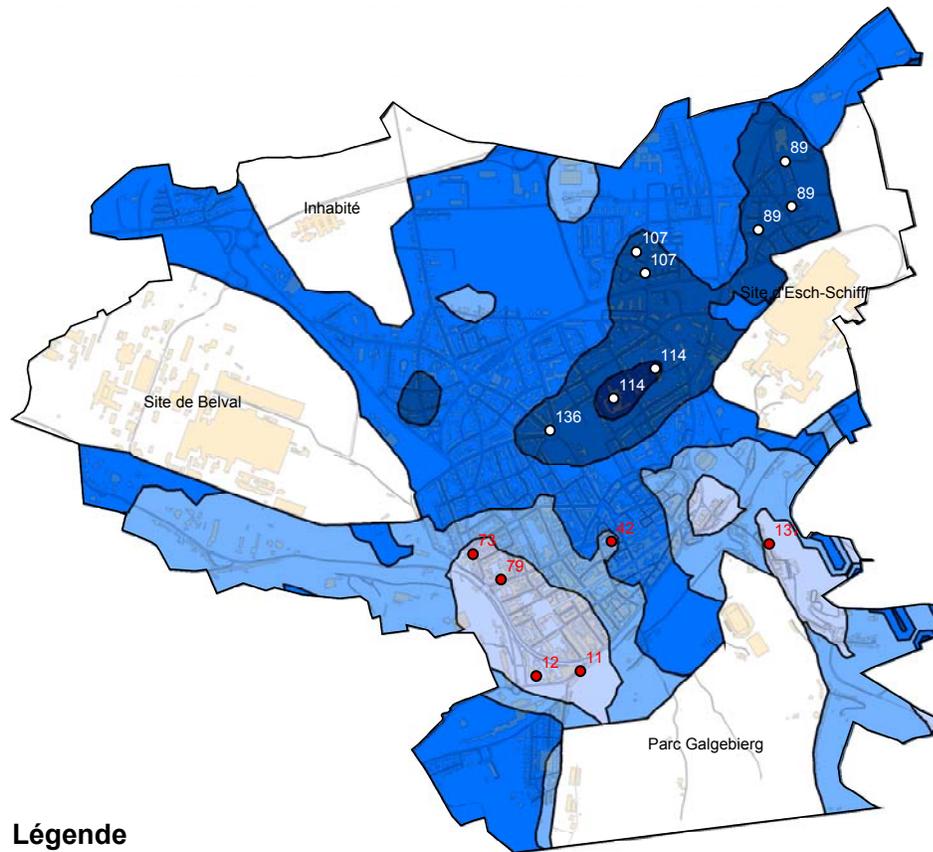
### Pourcentage de personnes de 15-64 ans par unités de recensement : points extrêmes

11 : rue d'Audun impair 1-35	78,5%
73 : rue Stalingrad pair	77,8%
82 : rue de la Libération impair 47-73 pair 30-60	77,7%
102 : rue A. Useldinger, Ed. Fellens	77,4%
29 : rue du Brill < 28	77,4%
42 : rue de l'Eau	76,9%
137 : rue Al. Goedert	76,9%
76 : rue du Viaduc impair 1-73, Henri Bessemer	76,8%
41 : rue de l'Alzette pair 92-152	76,6%
52 : rue de la Fontaine	76,4%
<b>Moyenne</b>	<b>66,1%</b>
107 : rues du Cinquantenaire, de la Colline, de Liège	45,4%
136 : place des Sacrifiés	15,4%
114 : op der Leier, L. Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55	6,6%



Source : Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre  
 et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

### Annexe 13: Pourcentage de personnes de 65 ans et plus à Esch-sur-Alzette

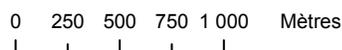


**Légende**

- [2,2- 11,2%[
- [11,2 - 15,2%[
- [15,2- 24,2%[
- [24,2 - 45%[
- [45- 92,5%]

**Pourcentage de personnes de plus de 65 ans par unités de recensement : points extrême**

114 : op der Leier, L. Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55	92,5%
136 : place des Sacrifiés	83,5%
107 : rues du Cinquantenaire, de la Colline, de Liège	47,5%
89 : rue de Bergem, Cité CECA, Legallais, H. Tudor	42,2%
<b>Moyenne</b>	<b>16,9%</b>
11 : Audun impair 1-35	4,7%
42 : rue de l'Eau	4,4%
73 : rue Stalingrad pair	4,0%
79 : Canal pair 88-118 impair 103-121	2,9%
137 : rue Albert Goedert	2,2%
12 : Audun pair 2-44	2,2%



Source : Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

## Annexe 14: Répartition des enfants dans les unités de recensement

Unité	enfants de 3 ans (éducation précoce)	enfants de 4 à 12 ans			enfants de 13 à 15 ans (lycée, scolarité obligatoire)
		enfants de 4 ou 5 ans (éducation préscolaire)	enfants de 6 à 12 ans (éducation primaire)	ensemble des enfants de 4 à 12 ans	
1	0,6	1,3	1,1	1,2	1,5
2	0,6	0,9	0,9	0,9	0,4
3	0,9	0,4	1,1	0,9	1,5
4	0,9	1,2	1,4	1,3	1,6
5	0,9	1,0	0,6	0,7	0,5
6	1,2	1,2	0,6	0,7	0,4
7	0,6	1,5	0,8	1,0	0,6
8	0,3	0,4	0,3	0,3	0,0
9	0,0	0,4	0,1	0,2	0,3
10	0,6	0,6	1,1	1,0	0,6
11	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3
12	1,8	0,4	1,0	0,9	1,4
13	0,9	1,0	0,8	0,9	0,8
14	0,9	0,9	1,1	1,1	1,3
15	0,3	0,6	0,3	0,4	0,8
16	0,9	1,2	0,6	0,8	1,5
17	0,6	0,4	0,7	0,6	1,0
18	2,1	1,0	0,7	0,8	0,9
19	0,3	0,1	0,4	0,4	0,6
20	1,8	0,3	0,6	0,6	0,8
21	0,3	1,3	1,0	1,1	1,8
22	1,2	0,7	1,1	1,0	0,9
23	0,3	0,1	0,2	0,2	0,0
24	0,9	1,2	1,1	1,2	1,1
25	1,5	0,3	0,6	0,5	0,8
26	0,9	1,2	0,5	0,7	1,1
27	0,3	0,6	0,7	0,7	0,6
28	0,6	0,9	0,4	0,6	0,5
29	0,3	0,6	0,2	0,3	0,3
30	0,3	1,5	0,7	0,9	0,5
31	1,2	0,6	0,9	0,8	1,1
32	1,2	0,3	0,9	0,7	1,1
33	0,0	0,1	0,7	0,6	0,4
34	0,6	1,0	0,7	0,8	0,5
35	0,9	1,0	1,3	1,2	0,5
36	0,0	0,1	0,3	0,3	0,5
37	0,3	0,7	0,3	0,4	0,6
38	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5
39	1,5	0,9	0,7	0,8	1,0
40	0,9	0,3	0,2	0,2	0,1
41	0,3	0,4	0,7	0,6	0,8
42	0,6	0,3	0,4	0,4	0,3
43	0,3	0,6	0,9	0,9	0,9
44	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
45	0,3	0,1	0,7	0,6	0,5
46	1,2	1,2	1,0	1,0	1,5
47	1,2	0,9	0,5	0,6	0,6
48	0,9	1,0	1,1	1,1	0,4
49	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8
50	0,3	0,7	0,5	0,6	0,3
51	0,0	0,4	0,2	0,3	0,6
52	0,9	1,0	0,8	0,9	0,6
53	1,2	0,4	0,8	0,7	1,0
54	0,6	1,6	0,9	1,1	1,0
55	0,0	0,4	0,6	0,6	0,4
56	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5
57	0,3	1,0	1,0	1,0	1,3
58	0,9	0,6	1,1	1,0	0,8
59	0,3	2,1	1,1	1,4	0,8
60	0,9	0,6	0,7	0,7	0,6
61	0,9	1,5	1,0	1,1	0,4
62	0,9	0,9	0,9	0,9	0,5
63	0,9	0,3	0,6	0,5	0,5
64	0,3	0,4	0,2	0,3	0,6
65	0,9	0,9	1,3	1,2	1,0
66	0,6	0,7	1,1	1,0	0,5
67	0,9	0,4	0,5	0,5	0,5
68	0,9	0,9	0,4	0,6	1,0

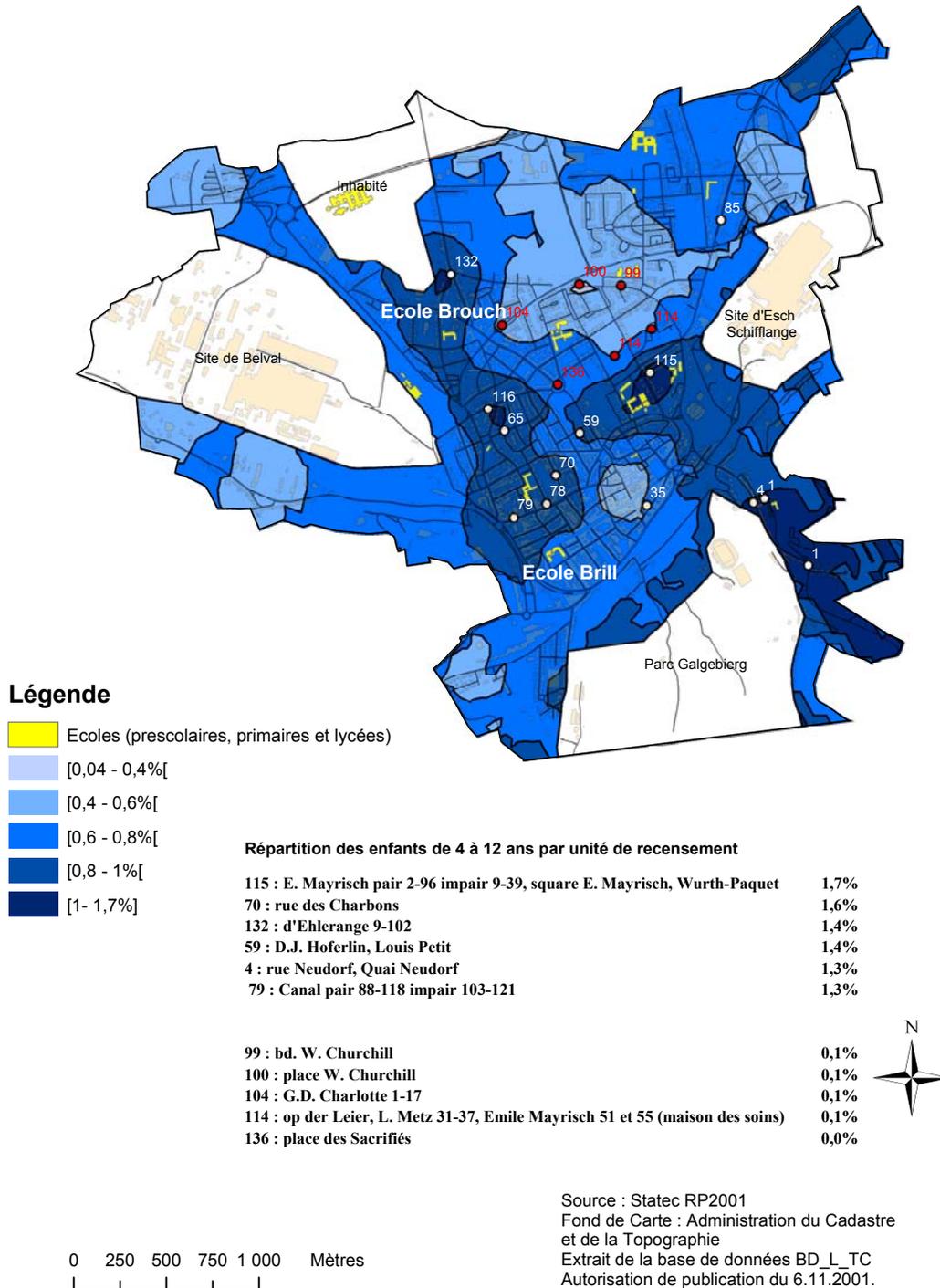
## Annexe 14 (suite)

Unité	enfants de 3 ans	enfants de 4 à 12 ans			enfants de 13 à 15 ans (lycée,
		enfants de 4 ou 5	enfants de 6 à 12	ensemble des	
69	2,3	0,6	1,1	1,0	1,3
70	0,9	1,0	1,7	1,6	1,3
71	0,9	0,4	0,3	0,4	0,4
72	2,1	1,0	0,9	0,9	0,9
73	0,9	0,9	0,7	0,7	1,0
74	1,2	0,4	0,8	0,7	0,6
75	0,6	0,3	0,6	0,6	1,0
76	0,3	1,0	0,2	0,4	0,9
77	1,2	0,9	0,7	0,8	0,4
78	1,8	0,6	1,4	1,2	1,6
79	1,5	1,2	1,3	1,3	0,9
80	0,9	1,2	1,0	1,0	0,8
81	1,8	0,4	1,0	0,9	1,0
82	0,6	0,4	0,2	0,3	0,3
83	0,6	0,4	0,9	0,8	0,6
84	0,9	0,9	0,8	0,8	0,5
85	1,2	1,5	1,1	1,2	1,4
86	2,1	0,7	1,0	1,0	1,9
87	0,3	0,6	1,0	0,9	0,9
88	0,9	0,4	0,3	0,4	1,0
89	0,0	0,6	0,2	0,3	0,5
90	1,8	0,7	0,8	0,8	0,5
91	1,2	0,4	0,3	0,3	0,5
92	0,3	0,9	0,7	0,8	0,4
93	0,9	0,9	0,6	0,7	0,5
94	0,9	0,9	0,7	0,7	1,0
95	0,0	0,1	0,3	0,3	0,6
96	0,9	0,6	0,8	0,8	0,9
97	0,6	0,3	0,7	0,6	0,5
98	0,0	0,6	0,4	0,5	0,1
99	0,3	0,0	0,1	0,1	0,4
100	0,9	0,0	0,1	0,1	0,0
101	0,3	0,1	0,2	0,2	0,0
102	0,3	1,0	0,6	0,7	0,8
103	0,3	0,4	0,3	0,3	0,1
104	0,6	0,0	0,1	0,1	0,3
105	0,6	0,4	0,5	0,5	0,8
106	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8
107	0,0	0,1	0,3	0,3	0,6
108	0,3	0,4	0,6	0,6	0,5
109	1,8	0,9	1,1	1,0	0,4
110	1,2	1,6	0,9	1,1	0,8
111	0,3	0,1	0,6	0,5	1,3
112	0,3	0,6	1,2	1,0	0,5
113	0,3	0,6	1,0	0,9	1,1
114	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
115	0,9	2,1	1,5	1,7	1,3
116	1,2	1,3	1,1	1,2	0,8
117	0,3	1,5	1,0	1,2	0,8
118	0,6	1,3	1,1	1,2	1,5
119	0,0	0,9	0,9	0,9	1,0
120	0,0	0,9	0,6	0,7	1,1
121	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5
122	1,2	0,9	0,7	0,8	0,5
123	0,9	0,9	0,4	0,6	0,1
124	0,6	0,6	1,0	0,9	0,5
125	0,9	1,0	1,1	1,1	1,6
126	1,2	0,6	0,5	0,6	0,8
127	0,6	1,2	0,6	0,7	1,1
128	0,6	1,0	0,8	0,9	0,3
129	0,6	1,3	0,6	0,8	1,1
130	0,9	0,4	0,5	0,5	0,6
131	0,6	1,0	0,8	0,9	0,8
132	1,2	1,5	1,4	1,4	1,1
133	0,6	0,1	0,8	0,6	0,9
134	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
135	1,2	0,4	1,0	0,9	1,0
136	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
137	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC, RP2001

### Annexe 15: Répartition des enfants de 4 à 12 ans par unité de recensement à Esch-sur-Alzette

La carte représente en jaune les écoles préscolaires, primaires et les lycées.  
 Certaines annexes sont manquantes (rue L. Jouhaux, rue de Macon, rue Saint Joseph, rue de l'Eglise, et Lallingerdeich)

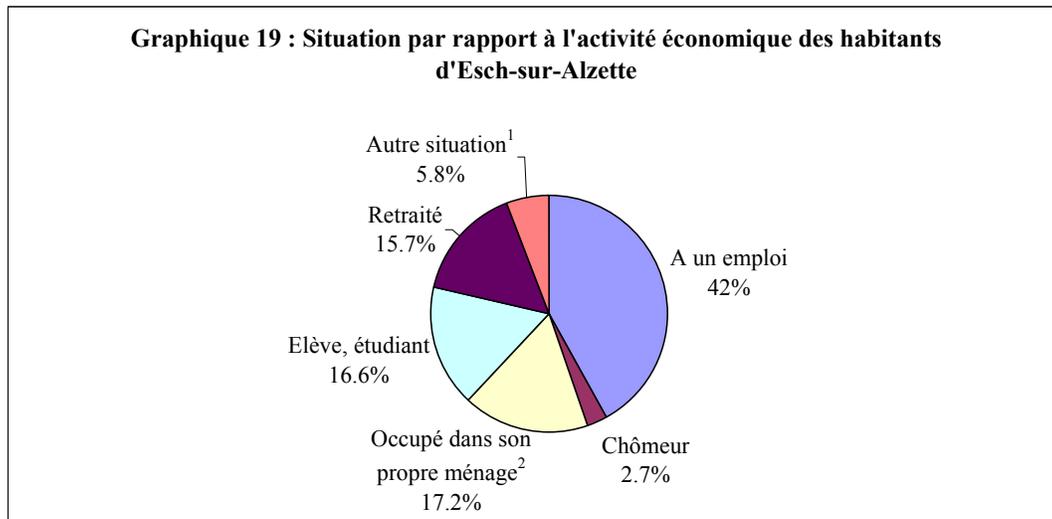




### 3. L'emploi

#### 3.1. Introduction : la participation à l'activité économique des habitants d'Esch-sur-Alzette

42% des habitants de la commune d'Esch-sur-Alzette ont un emploi, ce qui représente à peu près 11 000 personnes (voir graphique 19).

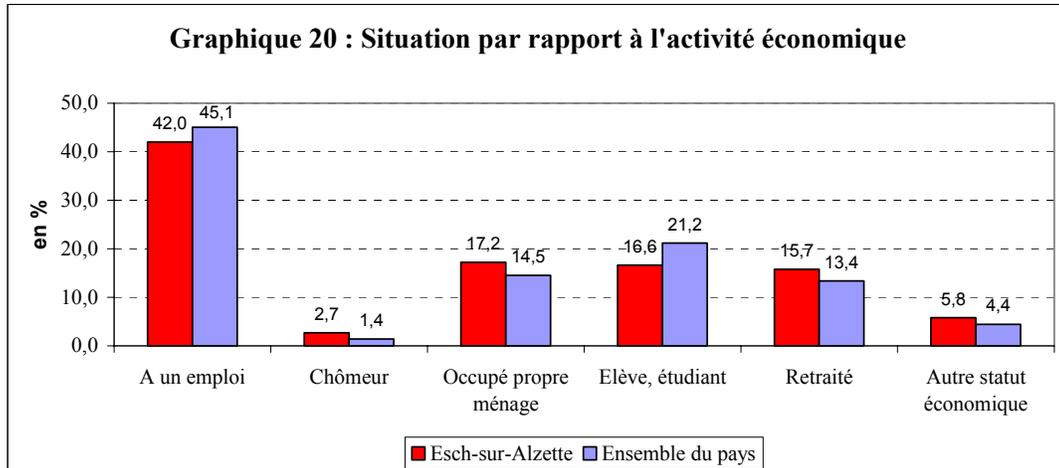


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

<sup>1</sup> : il peut s'agir d'enfant ne fréquentant pas encore l'école, d'handicapé physique ou mental...

<sup>2</sup> : il s'agit des personnes qui s'occupent du foyer et des enfants, mais aussi de celles qui perçoivent une pension de survie

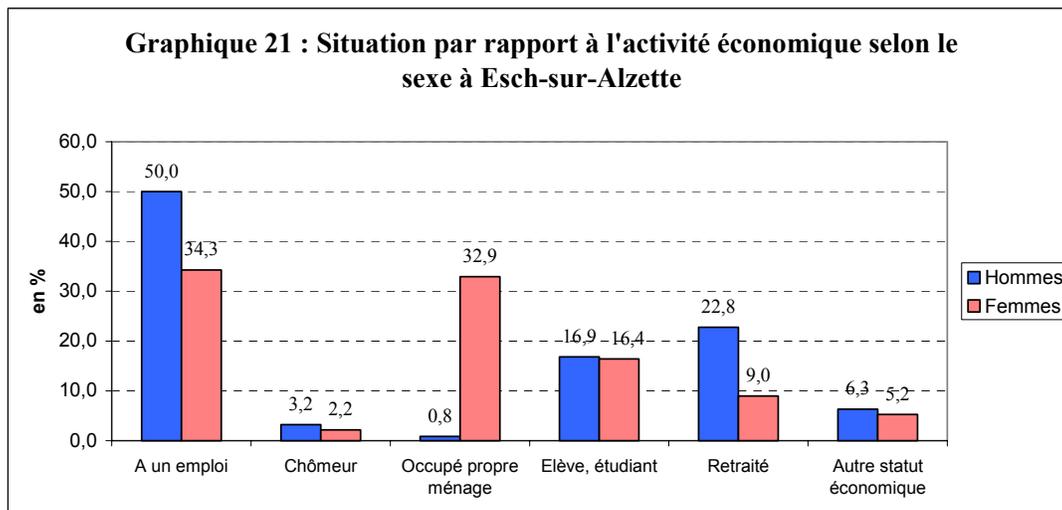
A Esch, les retraités et les personnes occupées dans leur propre ménage (c'est-à-dire les personnes au foyer) sont plus nombreux que dans l'ensemble du pays (voir graphique 20). Par contre, les élèves et étudiants sont sous-représentés. Ajoutons que les chômeurs sont plus nombreux à Esch-sur-Alzette que dans l'ensemble du pays. Les chiffres présentés dans le graphique 20 ne correspondent pas aux taux de chômage. Il s'agit du pourcentage de chômeurs **dans l'ensemble de la population de la commune** (et du pays), alors que le taux de chômage représente la proportion de chômeurs **parmi les actifs**. L'analyse du taux de chômage fera l'objet du chapitre suivant.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 42% des habitants d'Esch-sur-Alzette ont un emploi. C'est également le cas de 45.1% des habitants de l'ensemble du pays.

Il existe d'importantes différences entre la participation à l'activité économique des hommes et celle des femmes habitant Esch-sur-Alzette (voir graphique 21). Seules 34.3% des femmes ont un emploi. Elles sont quasiment autant (32.9%) à être occupées exclusivement dans leur propre ménage (y sont incluses les personnes qui perçoivent une pension de survie). Il peut s'agir de jeunes femmes qui s'occupent du foyer et de l'éducation des enfants. Mais dans plus de 55% des cas, ces femmes occupées dans leur propre ménage ont plus de 60 ans.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001.

Note de lecture : 50% des hommes habitant Esch-sur-Alzette ont un emploi, ce qui est le cas de 34.3% des femmes.

Afin de gommer cet effet de l'âge, on a souvent recours au taux d'emploi<sup>9</sup>. Le taux d'emploi<sup>10</sup> exprime la proportion de personnes ayant un emploi dans la population en âge de travailler (15-64 ans)<sup>11</sup>. Il mesure donc le degré de participation à l'emploi **des personnes en âge de le faire**. L'analyse du taux d'emploi est néanmoins complexe, car plusieurs éléments entrent en jeu dans sa détermination.

- Le premier élément est lié à la participation ou non des femmes à l'activité économique. Ceci dépend des usages en cours dans certains pays/pour certaines nationalités. Si le rôle de la femme est de s'occuper de l'éducation des enfants et du foyer, le taux d'emploi des femmes sera faible, et le taux d'emploi d'ensemble en sera amoindri.
- Au-delà de ces considérations culturelles, la prise en compte des revenus du mari influence aussi la participation à l'activité économique de son épouse.
- Par ailleurs, il est évident que si le chômage est élevé, le taux d'emploi s'en trouvera affaibli.
- Enfin, notons que la période d'activité est déterminée par un début et une fin qui influencent aussi très largement le taux d'emploi. C'est la scolarité qui définit l'entrée dans la vie active et les départs en retraites qui en déterminent la sortie. De nos jours, on constate un allongement de la scolarité et une augmentation des départs en pré-retraite, ce qui a pour effet de diminuer le taux d'emploi.

A Esch-sur-Alzette, 53.2% des femmes en âge de travailler ont une activité professionnelle (ce taux est de 54.5% sur l'ensemble du pays) (*voir tableaux 3 et 4*). Le plus faible taux d'emploi concerne les femmes en provenance d'Ex-Yougoslavie : 38.1% d'entre elles ont un emploi. Précisons à ce sujet, que les personnes en provenance d'Ex-Yougoslavie sont réfugiées pour la plupart, et n'ont à ce titre pas le droit de travailler, ce qui explique la faiblesse de ce taux. Les Italiennes ont aussi un taux d'emploi faible (45.7%), car elles sont nombreuses à être occupées dans leur propre ménage. A l'inverse, les habitantes d'Esch participant le plus fortement à l'emploi sont les Portugaises (64.2%) et les Belges (62.2%).

Le taux d'emploi des hommes habitant Esch-sur-Alzette est de 71.3%, soit moins que pour l'ensemble des habitants du pays (75.5%). Même chez les hommes, les différences dans les taux d'emploi sont à noter. Le taux minimal est de 55.1% pour les hommes en provenance d'Ex-Yougoslavie (ceci s'explique notamment par leur statut de réfugié), le maximum concerne les Belges avec 86.9%. Il est intéressant de noter la faiblesse du taux d'emploi des hommes luxembourgeois et italiens. Cela s'explique par l'importance des hommes à la retraite (23.5% des Italiens et 19.3% des Luxembourgeois de 15-64 ans). Dans l'ensemble du pays, les hommes allemands et belges participent moins fortement à l'activité économique qu'à Esch (l'explication principale réside dans une période de scolarité plus longue).

---

<sup>9</sup> Il est aussi possible d'avoir recours au taux d'activité qui prend en compte les personnes ayant un emploi et les chômeurs.

<sup>10</sup> Calcul du taux d'emploi : (Personnes de 15-64 ans ayant un emploi) / (ensemble des personnes de 15-64 ans pour lesquelles on connaît la situation par rapport à l'activité économique).

<sup>11</sup> D'autres âges peuvent être choisis pour déterminer la période d'activité : 20-64 ans par exemple.

**Tableau 3 : Taux d'emploi des habitants d'Esch-sur-Alzette selon la nationalité et le sexe**

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nationaux	66,5	49,6	58,2
Belges	86,9	62,2	74,3
Français	78,6	55,0	65,4
Allemands	85,5	49,4	66,3
Italiens	63,4	45,7	54,5
Portugais	81,6	64,2	73,6
Autre UE	72,0	53,3	61,7
Ex-Yougoslavie	55,1	38,1	47,8
Autre hors UE	70,1	46,8	55,2
<b>Total</b>	<b>71,3</b>	<b>53,2</b>	<b>62,4</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : à Esch-sur-Alzette, 66.5% des hommes de nationalité luxembourgeoise âgés de 15 à 64 ans ont un emploi.

**Tableau 4 : Taux d'emploi des habitants de l'ensemble du pays selon la nationalité et le sexe**

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nationaux	72,8	50,6	62,0
Belges	84,6	62,6	74,0
Français	83,7	64,4	73,8
Allemands	79,0	54,4	65,8
Italiens	72,9	52,8	63,4
Portugais	82,0	66,3	74,6
Autre UE	82,7	62,9	72,8
Ex-Yougoslavie	59,8	41,6	51,5
Autre hors UE	77,2	47,4	59,9
<b>Total</b>	<b>75,5</b>	<b>54,5</b>	<b>65,2</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : dans l'ensemble du pays, 72.8% des hommes de nationalité luxembourgeoise âgés de 15 à 64 ans ont un emploi.

## 3.2. Les habitants d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi

### 3.2.1. Le profil des habitants d'Esch ayant un emploi

Afin d'en savoir davantage sur l'activité exercée par les personnes ayant un emploi, il leur a été demandé d'indiquer

- le statut sous lequel elles exercent leur profession
- la profession
- le secteur d'activité de leur entreprise/administration.

Les actifs occupés devaient indiquer, dans le questionnaire, la désignation exacte et complète de leur **profession**. Les réponses ont été regroupées suivant la Classification Internationale Type des Professions (CITP). Cette classification date de 1988 et a été créée dans le but de faciliter les comparaisons internationales. Elle propose un regroupement des professions en 10 grands groupes qui donnent lieu à plusieurs niveaux de subdivision (le niveau le plus fin compte 390 groupes de base). Nous utiliserons généralement les dix grands groupes, mais pour les besoins du commentaire, il sera parfois fait référence au niveau inférieur (28 sous-grands groupes).

Les **secteurs d'activité**, quant à eux, sont relatifs à l'entreprise (ou l'administration, le commerce...) dans laquelle est occupée la personne. Aucune proposition n'étant faite par le STATEC dans le questionnaire, les agents recensés ont indiqué eux-mêmes la branche d'activité à laquelle ils pensaient que leur entreprise se rattachait. Les réponses ont ensuite été regroupées suivant la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE-Rev1). Tout comme la CITP, la NACE est disponible selon différents niveaux d'agrégation. Nous utiliserons ici uniquement la subdivision la plus large qui contient 17 grands secteurs.

Il est rare de posséder, dans une même source statistique, les statuts professionnels, les professions et les secteurs d'activité à la fois, qui plus est à un niveau géographique aussi fin que celui des communes. Ceci souligne la richesse des informations contenues dans le recensement de la population, mais la complexité du commentaire qui en découle. Nous avons choisi d'éviter de faire un commentaire systématique de toutes ces variables. Seules les informations les plus éloquentes seront présentées, le lecteur intéressé sera renvoyé aux tableaux situés en annexe.

### **3.2.1.1. Les secteurs d'activité des habitants d'Esch-sur-Alzette**

Le secteur d'activité se rapporte à l'activité exercée par l'entreprise dans laquelle travaille le salarié. Les trois principaux secteurs d'activité dans lesquels travaillent les habitants d'Esch-sur-Alzette sont la construction, le commerce et l'industrie manufacturière (43.4% pour ces trois secteurs, contre 32.5% pour l'ensemble du pays). Bien évidemment, il existe des différences entre les hommes et les femmes (*voir tableau 5*). La construction et l'industrie manufacturière sont les deux principaux secteurs employant les hommes, alors que les femmes, très peu présentes dans ces deux secteurs, travaillent majoritairement dans le commerce et la santé/action sociale.

**Tableau 5 : Répartition des habitants d'Esch-sur-Alzette par secteur d'activité**

	Hommes	Femmes	Total
A Agriculture, chasse et sylviculture	0,4	0,1	0,3
B Pêche, Aquaculture	0,0	0,0	0,0
C Industries extractives	0,3	0,0	0,2
D Industrie manufacturière	16,2	6,1	12,0
E Production et distribution électricité, gaz et eau	0,3	0,2	0,3
F Construction	27,2	1,7	16,7
G Commerce, réparations automobile et articles domestiques	12,7	17,4	14,7
H Hôtels et restaurants	3,5	7,7	5,2
I Transports et communications	7,8	3,3	5,9
J Intermédiation financière	4,0	7,0	5,3
K Immobilier, location et services aux entreprises	7,3	12,9	9,6
L Administration publique	10,2	10,7	10,4
M Education	2,6	5,3	3,7
N Santé et action sociale	3,6	17,0	9,1
O Services collectifs, sociaux et personnels	2,9	5,2	3,8
P Services domestiques	0,1	4,5	1,9
Q Activités extra-territoriales	0,9	0,9	0,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 0.4% des hommes habitant Esch-sur-Alzette travaillent dans le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture, c'est le cas de 0.1% des femmes.

A l'échelle du pays, on notera surtout beaucoup moins d'actifs dans la construction par rapport aux habitants d'Esch, mais beaucoup plus dans l'intermédiation financière et les activités extra-territoriales (*voir tableau 6*).

**Tableau 6 : Répartition par secteur d'activité des habitants d'Esch-sur-Alzette et de l'ensemble du pays**

	Esch-sur-Alzette	Ensemble du pays
A Agriculture, chasse et sylviculture	0,3	1,8
B Pêche, Aquaculture	0,0	0,0
C Industries extractives	0,2	0,1
D Industrie manufacturière	12,0	10,5
E Production et distribution électricité, gaz et eau	0,3	0,5
F Construction	16,7	9,2
G Commerce, réparations automobile et articles domestiques	14,7	12,8
H Hôtels et restaurants	5,2	4,9
I Transports et communications	5,9	7,4
J Intermédiation financière	5,3	11,1
K Immobilier, location et services aux entreprises	9,6	8,5
L Administration publique	10,4	11,6
M Education	3,7	4,1
N Santé et action sociale	9,1	8,1
O Services collectifs, sociaux et personnels	3,8	3,4
P Services domestiques	1,9	1,3
Q Activités extra-territoriales	0,9	4,7
total	100,0	100,0

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 0.3% des habitants d'Esch-sur-Alzette travaillent dans le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture. C'est le cas de 1.8% des habitants de l'ensemble du pays.

### 3.2.1.2. L'importance du statut ouvrier à Esch-sur-Alzette

Au cours du recensement, l'indication du statut professionnel pouvait être la suivante :

- Aidant familial non rémunéré (recensé qui aide habituellement un autre membre du ménage dans l'exercice de sa profession sans pour autant toucher un salaire normal. Les aidants familiaux se rencontrent principalement dans l'agriculture ou dans les petites entreprises artisanales et commerciales : en général il s'agit du conjoint ou d'un enfant du propriétaire de l'établissement ou encore du père, de la mère, du frère, de la sœur, de l'oncle etc.
- Exploitant agricole
- Travailleur intellectuel indépendant (T.I.I.) : médecin, avocat, architecte etc.
- Autre indépendant (industriel, commerçant, artisan...)
- Apprenti sous contrat
- Ouvrier
- Fonctionnaire international (Union Européenne etc.)
- Fonctionnaire ou employé public

- Employé privé

Les habitants d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi sont pour une large majorité d'entre eux des ouvriers (59.1% des hommes et 45.2% des femmes) (*voir tableau 7*). Les employés privés et les fonctionnaires et employés publics suivent, loin derrière.

**Tableau 7 : Répartition des personnes ayant un emploi par statut professionnel et sexe (en %)**

	Hommes		Femmes	
	Esch-sur-Alzette	Ensemble du pays	Esch-sur-Alzette	Ensemble du pays
Aidant	0,3	0,6	1,4	3,5
Exploitant agricole	0,0	1,9	0,0	1,1
Travailleur Intellectuel Indépendant	1,9	2,4	1,2	1,8
Autre indépendant	4,6	5,9	3,6	4,5
Apprenti	1,8	1,8	1,4	1,3
Ouvrier	59,1	36,9	45,2	27,4
Fonctionnaire international	0,7	3,7	0,7	4,5
Fonctionnaire, employé public	10,3	16,1	10,8	13,3
Employé privé	21,4	30,7	35,7	42,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 0.3% des hommes habitant Esch-sur-Alzette et ayant un emploi ont un statut d'aidant, ce qui concerne 0.6% des hommes de l'ensemble du pays.

Dans l'ensemble du pays, les ouvriers sont nettement moins bien représentés. Par contre, les employés et les fonctionnaires sont plus nombreux qu'à Esch, de même que les Travailleurs Intellectuels Indépendants (TII), les exploitants agricoles et les aidants familiaux (surtout chez les femmes).

Ces quelques informations peuvent être complétées par l'indication de la **profession** des habitants de la commune. Près de 6% des Eschois ayant un emploi n'ont pas répondu à cette question (on compte 9.3% de non répondants dans l'ensemble du pays).

36% des hommes sont artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, c'est-à-dire pour la plupart des artisans et ouvriers de l'extraction et du bâtiment ainsi que des ouvriers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés. Dans l'ensemble du pays, les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal restent les plus nombreux, mais les hommes sont beaucoup plus concernés qu'à Esch par les professions intermédiaires, les professions intellectuelles et scientifiques, les employés administratifs ou encore les dirigeants et cadres supérieurs (*voir tableau 8*).

Les habitantes d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi sont en majorité des travailleuses non qualifiées (32.3%), c'est-à-dire principalement des employées non qualifiées des services et de la vente. A l'échelle du pays, et au même titre que pour les hommes, les professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques sont beaucoup mieux représentées qu'à Esch-sur-Alzette.

**Tableau 8 : Répartition des personnes ayant un emploi par profession et sexe (en %)**

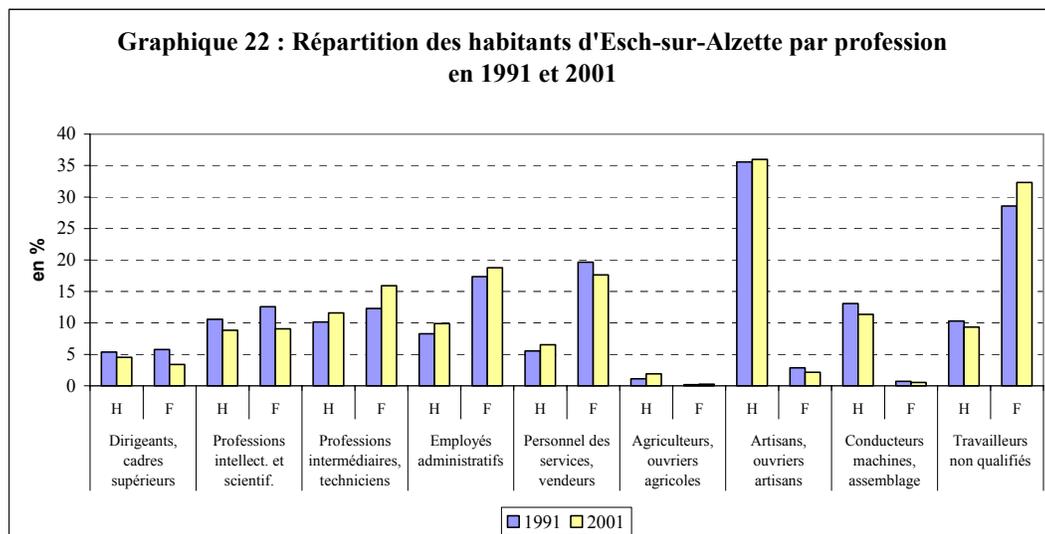
	Hommes		Femmes	
	Esch-sur-Alzette	Ensemble du pays	Esch-sur-Alzette	Ensemble du pays
Dirigeants, cadres supérieurs	4,5	8,1	3,4	5,3
Professions intellectuelles et scientifiques	8,8	14,9	9,0	14,2
Professions intermédiaires, techniciens	11,6	16,9	15,9	21,3
Employés administratifs	9,9	13,0	18,8	22,5
Personnel des services, vendeurs	6,5	6,2	17,6	13,8
Agriculteurs, ouvriers agricoles	1,9	3,3	0,3	1,8
Artisans, ouvriers artisans	36,0	21,7	2,2	1,7
Conducteurs machines ou installations, assemblage	11,4	9,2	0,5	0,6
Travailleurs non qualifiés	9,3	6,1	32,3	18,7
Forces armées	0,1	0,7	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 4.5% des hommes habitant Esch-sur-Alzette et ayant un emploi sont dirigeants ou cadres supérieurs. Cela concerne 8.1% des hommes de l'ensemble du pays.

La répartition des habitants de la commune par profession a quelque peu changé par rapport à 1991 (voir graphique 22 et annexe 16). Les dirigeants et cadres supérieurs ou les professions intellectuelles et scientifiques sont désormais moins bien représentés (chez les hommes, comme chez les femmes habitant Esch). C'est le contraire pour les professions intermédiaires et les employés administratifs. Notons encore que les femmes travailleuses non qualifiées sont plus nombreuses en 2001.

Il faut être conscient que la population ayant un emploi a évolué entre les deux recensements (arrivées et départs dans la commune, entrées et sorties du marché du travail). Les différences que nous venons de noter dans la répartition par profession s'expliquent beaucoup plus par les modifications de la population ayant un emploi que par la mobilité professionnelle des Eschois qui avaient déjà un emploi en 1991.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP1991 et RP2001

Note de lecture : en 1991, 5.4% des hommes habitant Esch-sur-Alzette étaient dirigeants ou cadres supérieurs, en 2001 ce sont 4.5% des hommes domiciliés à Esch qui ont cette profession. Chez les femmes, ces pourcentages sont de 5.8% en 1991 et 3.4% en 2001.

### 3.2.1.3. Le statut et la profession selon la nationalité

Selon les nationalités des habitants d'Esch, se dessinent des profils différents de travailleurs (voir tableaux 9 et 10 et annexes 17 et 18). Les Portugais et les personnes venant d'Ex-Yougoslavie se caractérisent par l'importance des ouvriers, chez les hommes comme les femmes ayant un emploi. De manière logique, les professions les mieux représentées sont les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal pour les hommes (respectivement 63.9% des Portugais et 60.5% des personnes d'Ex-Yougoslavie) et les travailleuses non qualifiées chez les femmes (63.3% des Portugaises et 62.1% des femmes d'Ex-Yougoslavie).

Les Belges et les Allemands habitant la ville d'Esch sont majoritairement des employés privés (ceci est encore plus vrai pour les femmes). La plupart d'entre eux exercent une profession intermédiaire, intellectuelle ou scientifique. Notons aussi l'importance des employées administratives chez les femmes. Nombreux sont également les dirigeants et cadres supérieurs par rapport aux autres nationalités (12% des Belges et 9.5% des Allemands, contre 4.1% pour l'ensemble des habitants de la commune).

Les autres nationalités de l'Union Européenne<sup>12</sup> sont bien représentées dans les professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques de même que les emplois administratifs. Néanmoins, les ouvriers sont beaucoup plus présents que chez les Belges et les Allemands.

Par rapport aux autres nationalités, les Français et les Italiens se distinguent par l'importance du personnel des services et les vendeurs. Notons aussi que les italiennes sont nombreuses à être employées administratives (une sur quatre).

Alors que 10.3% de l'ensemble des habitants de la commune sont des fonctionnaires et employés publics, cela concerne le double pour les Luxembourgeois. Ainsi, les employés administratifs, professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques concernent 55% des nationaux (contre 35.9% pour l'ensemble des Eschois).

Notons encore que les Luxembourgeois ayant un statut de Travailleur Intellectuel Indépendant sont nombreux par rapport aux autres nationalités, surtout pour les hommes (3.5% des hommes luxembourgeois sont des T.I.I. contre 1.9% de l'ensemble des hommes de la commune)<sup>13</sup>.

Restent les autres nationalités, majoritairement des ouvriers, qui sont souvent du personnel des services et des vendeurs, ainsi que des travailleurs non qualifiés.

---

<sup>12</sup> Il s'agit des Danois, Espagnols, Finlandais, Autrichiens, Britanniques, Irlandais, Néerlandais, Suédois et Grecs.

<sup>13</sup> C'est aussi le cas pour les Allemands, mais les effectifs à partir desquels ce pourcentage est calculé sont trop faibles.

**Tableau 9 : Répartition des hommes habitant Esch-sur-Alzette par statut professionnel et nationalité (en %)**

	Nationaux	Belges	Français	Allemands	Italiens	Portugais	Autre UE	Ex-Yougoslavie	Autre hors UE	Total
Aidant familial non rémunéré	0,3	0,0	0,3	1,6	0,6	0,2	0,0	0,0	0,9	0,3
Exploitant agricole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0
Travailleur intellectuel indépendant (médecin, avocat etc.)	3,5	1,0	1,0	3,3	0,6	0,0	1,9	0,0	1,7	1,9
Autre indépendant (industriel, commerçant, artisan etc.)	5,3	6,0	8,4	8,2	8,7	2,1	5,6	1,5	10,3	4,6
Apprenti sous contrat	2,0	0,0	0,3	1,6	0,3	1,8	3,7	2,6	3,4	1,8
Ouvrier	37,7	22,0	54,9	29,5	61,5	90,4	48,1	91,8	62,4	59,1
Fonctionnaire international (UE etc.)	0,7	3,0	0,7	0,0	2,5	0,1	1,9	0,0	0,0	0,6
Fonctionnaire ou employé public	20,8	1,0	1,7	1,6	1,2	0,1	1,9	0,0	1,7	10,3
Employé privé	29,8	67,0	32,7	54,1	24,5	5,2	37,0	4,1	17,9	21,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>							

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 0.3% des hommes luxembourgeois habitant Esch-sur-Alzette sont des aidants familiaux non rémunérés.

**Tableau 10 : Répartition des femmes habitant Esch-sur-Alzette par statut professionnel et nationalité**

	Nationaux	Belges	Français	Allemands	Italiens	Portugais	Autre UE	Ex-Yougoslavie	Autre hors UE	Total
Aidant familial non rémunéré	1,3	1,4	3,0	0,0	3,1	1,0	2,0	0,0	1,5	1,4
Exploitant agricole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleur intellectuel indépendant (médecin, avocat etc.)	1,8	4,1	0,8	4,9	1,8	0,1	6,1	0,0	0,8	1,2
Autre indépendant (industriel, commerçant, artisan etc.)	4,1	4,1	3,8	4,9	3,1	3,3	0,0	1,0	0,8	3,6
Apprenti sous contrat	1,4	0,0	0,0	2,4	0,4	1,8	0,0	4,0	2,3	1,4
Ouvrier	24,1	13,5	37,9	22,0	41,0	78,5	40,8	81,0	67,4	45,2
Fonctionnaire international (UE etc.)	0,7	1,4	1,1	2,4	1,3	0,2	8,2	0,0	0,0	0,7
Fonctionnaire ou employé public	20,4	1,4	4,9	0,0	2,6	0,9	2,0	1,0	1,5	10,8
Employé privé	46,3	74,3	48,5	63,4	46,7	14,2	40,8	13,0	25,8	35,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>							

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 1.3% des femmes habitant Esch-sur-Alzette sont des aidantes familiales non rémunérées.

### 3.2.1.4. Quelques différences dans la répartition géographique des statuts sur le territoire de la commune

L'analyse des statuts professionnels répartis selon les 137 unités de recensement de la ville nous permet de souligner l'opposition frappante entre les quartiers Nord et les quartiers Sud de la commune (*voir carte en annexe 19*). Les ouvriers sont très nombreux dans le Sud de la commune, principalement dans le Brill. Certaines rues comme celles du Brill, d'Audun, JP Bausch, du canal... sont à relever car elles comptent beaucoup d'ouvriers tout comme bon nombre de rues voisines. Au Nord de la commune, des rues « bourgeoises » comme les rues Neuens, Cigrand, Dunant, Habig, Goedert, Kapp abritent peu d'ouvriers, mais plutôt des employés privés comme le souligne la carte (*voir annexe 20*).

### 3.2.1.5. La durée du travail

La question du recensement visant à analyser la durée du travail est la suivante : « combien d'heures par semaine travaillez-vous habituellement ? ». Le temps de travail même hebdomadaire est parfois difficilement quantifiable, soit parce qu'il varie d'une semaine sur l'autre (par exemple pour les indépendants et les Travailleurs Intellectuels Indépendants), soit parce qu'on ne peut le mesurer avec précision (par exemple pour les professeurs et instituteurs qui fournissent une certaine quantité de travail chez eux, en dehors de leurs heures d'enseignement). 6.3% des habitants d'Esch-sur-Alzette n'ont pas répondu à cette question.

Les réponses fournies s'échelonnent entre 1 et 95 heures de travail hebdomadaire. Il n'est pas rare de trouver (surtout chez les hommes) des actifs qui indiquent travailler 60 ou 70 heures par semaine. La durée de travail la plus courante chez les hommes est le travail à temps plein (semaine de 40 heures de travail) pour 87.8% d'entre eux (en prenant les personnes indiquant 38 à 42 heures), mais aussi quelques heures

supplémentaires (5% indiquent entre 45 et 50 heures de travail). Les femmes travaillent en moyenne 6 heures de moins que les hommes (34.1 heures contre 40.8 pour les hommes, d'après le tableau 9), car elles sont nombreuses à travailler à temps partiel. Environ 15% travaillent entre 18 et 22 heures par semaine (travail à mi-temps). 59.9% des femmes travaillent à temps complet. Les heures supplémentaires sont nettement moins répandues que chez les hommes : seules 2.2% des femmes travaillent 45-50 heures. Elles sont moins nombreuses que les hommes à exercer une profession non salariée (T.I.I. ou autre indépendant) dans laquelle les heures supplémentaires sont courantes. A l'inverse, les femmes ayant la durée de travail la plus faible sont les ouvrières. C'est pour ce statut que la différence de temps de travail moyen avec les hommes est la plus importante (près de 9 heures). C'est certainement lié à la pénibilité du travail ou au fait que le statut ouvrier englobe des activités qui s'effectuent rarement à temps plein (activités de nettoyage par exemple).

**Tableau 11 : Durée moyenne de travail par semaine selon le sexe et le statut pour les habitants d'Esch-sur-Alzette (en heures)**

	Hommes	Femmes
Aidant		34,4
Exploitant agricole		
Travailleur Intellectuel Indépendant	50,6	41,2
Autre indépendant	49,7	45,9
Apprenti	37,1	37,1
Ouvrier	40,4	31,6
Fonctionnaire international	39,5	
Fonctionnaire, employé public	38,8	34,2
Employé privé	40,8	36,1
<b>Total</b>	<b>40,8</b>	<b>34,1</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note : la durée hebdomadaire de travail des exploitants agricoles, des aidants (hommes) et fonctionnaires internationaux (femmes) n'a pas été calculée, car elle porte sur de trop petits effectifs.

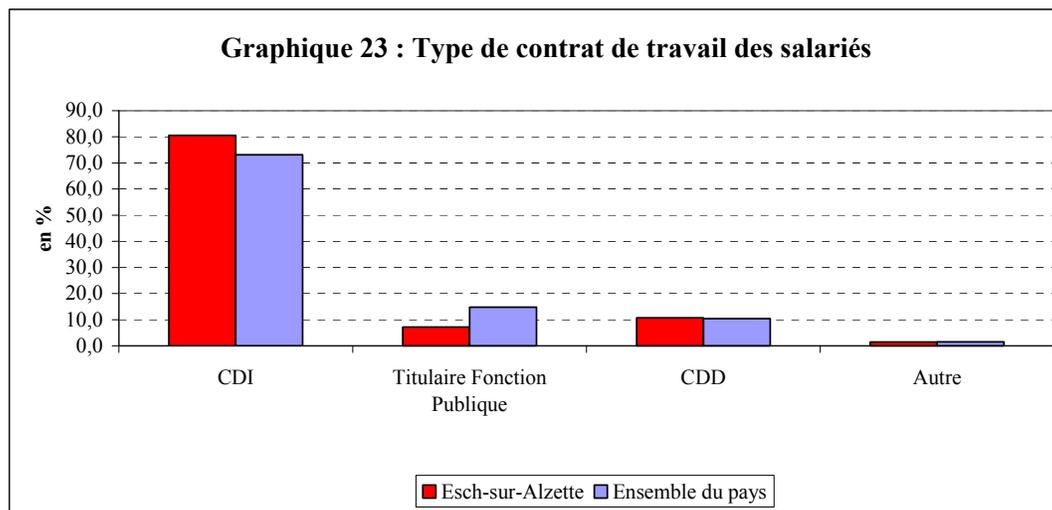
Note de lecture : en moyenne les hommes qui ont un statut de Travailleurs Intellectuels Indépendants travaillent 50.6 heures par semaine, les femmes qui ont ce même statut travaillent 41,2 heures.

### 3.2.1.6. Le type de contrat de travail des habitants d'Esch

Un grand nombre de travailleurs non salariés ont indiqué avoir un Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Nous supposons que certains d'entre eux l'ont fait à défaut de pouvoir fournir une réponse plus adéquate (aucune réponse n'était prévue pour les personnes n'ayant pas de contrat de travail). Dans la mesure où c'est la première fois que cette question figure au recensement, nous ne savons pas si elle a été bien comprise par les personnes. Afin d'éviter toute complication, nous avons écarté de cette analyse des contrats de travail, les indépendants, les travailleurs intellectuels indépendants, les exploitants agricoles et les aidants familiaux.

80.5% des salariés habitant Esch ont un contrat à durée indéterminée (CDI), 10.7% un contrat à durée déterminée (CDD) et 7.2% sont titulaires de la fonction publique, 1.5% indiquent un contrat de travail autre (par exemple apprenti, stagiaire rémunéré...). Dans l'ensemble du pays, les CDI sont moins nombreux (73.2%) surtout parce qu'on

dénombrer beaucoup plus de titulaires de la fonction publique (14.9%, soit le double par rapport à Esch) (*voir graphique 23*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 80.5% des salariés habitant Esch-sur-Alzette ont un Contrat à Durée Indéterminée, ce qui concerne 73.2% des salariés de l'ensemble du pays.

Il est intéressant (et aussi un peu étonnant) de constater que les hommes et les femmes salariés habitant la commune d'Esch-sur-Alzette se répartissent de la même façon entre les différents types de contrats de travail (*voir tableau 12*). On ne peut pas dire que l'un ou l'autre soit plus concerné par tel type de contrat.

**Tableau 12 : Type de contrat de travail selon le sexe (en %)**

	Esch-sur-Alzette		Ensemble du pays	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Contrat à Durée Indéterminée	80,3	80,8	72,1	74,9
Titulaire de la Fonction Publique	7,5	6,8	16,9	11,8
Contrat à Durée Déterminée	10,8	10,7	9,3	11,9
Autre	1,4	1,7	1,7	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

### 3.2.2. Les femmes ayant un emploi

#### 3.2.2.1. L'influence de l'âge

53.2% des habitantes d'Esch en âge de travailler (15-64 ans) ont un emploi, ce pourcentage est de 54.4% dans l'ensemble du pays. Le taux d'emploi des femmes est influencé par de nombreux éléments, à commencer par l'âge. Le taux d'emploi des plus jeunes femmes est très faible, car elles sont encore, pour un grand nombre d'entre elles, concernées par les études (*voir tableau 13*). C'est à l'âge de 25-29 ans que le taux d'emploi est maximal pour les femmes : 74.2% d'entre elles ont un emploi. Puis, avec

l'arrivée du premier enfant et l'agrandissement progressif de la famille, bon nombre d'entre elles abandonnent toute activité pour se consacrer à leur famille.

**Tableau 13 : Taux d'emploi à Esch-sur-Alzette selon le sexe et la classe d'âge**

	Hommes	Femmes
15 à 19 ans	26,2	18,5
20 à 24 ans	68,6	60,0
25 à 29 ans	88,2	74,2
30 à 34 ans	92,1	69,6
35 à 39 ans	92,0	69,3
40 à 44 ans	89,0	66,2
45 à 49 ans	84,1	59,5
50 à 54 ans	75,9	47,0
55 à 59 ans	35,8	24,7
60 à 64 ans	11,1	9,8
<b>ensemble</b>	<b>71,3</b>	<b>53,2</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 18.5% des femmes de 15-19 ans habitant Esch-sur-Alzette ont un emploi. C'est le cas de 26.2% des hommes du même âge.

### 3.2.2.2. La présence des enfants

La présence d'enfants ainsi que leur nombre a une influence sur l'activité de la mère. Ainsi, à Esch, 64% des femmes de 15-64 ans n'ayant pas d'enfants ont un emploi (*voir tableau 14*). Ce taux chute à 53.6% pour celles qui ont eu un enfant (ce taux est plus élevé dans l'ensemble du pays : 59.5%). A partir de trois enfants, la chute du taux d'emploi des femmes est manifeste. Précisons cependant que la question posée lors du recensement cherchait à savoir combien les femmes de 15 ans et plus avaient eu d'enfants nés vivants. Nous ne savons pas quel âge ont ces enfants ni s'ils habitent encore au ménage de leur mère. L'influence du nombre d'enfants sur le taux d'emploi n'est donc pas systématique, car il est possible que les enfants ne vivent plus au ménage. Mais ce cas de figure concerne surtout les femmes les plus âgées qui sont peu nombreuses à avoir un emploi.

**Tableau 14 : Taux d'emploi des femmes habitant Esch-sur-Alzette selon le nombre d'enfants \***

Nombre d'enfants	Taux d'emploi
0	64,1
1	53,6
2	51,1
3	41,7
4	38,4
5	30,7

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 64.1% des femmes de 15-64 ans n'ayant pas d'enfants ont un emploi. Cela concerne 53.6% de celles qui ont un enfant.

\* Il s'agit des enfants nés vivants que les femmes de 15 ans et plus ont eus. Ils ne vivent pas forcément au ménage de leur mère.

La présence d'enfants a également une influence sur la durée du travail des femmes. Il apparaît ainsi que les Eschoises sans enfant sont celles qui travaillent le plus (en moyenne 37.7 heures par semaine). Ce temps de travail chute de cinq heures lorsqu'elles ont un enfant. La chute est moins importante lorsqu'il y a deux enfants (*voir tableau 15*).

**Tableau 15 : Temps de travail moyen des femmes habitant Esch-sur-Alzette, selon le nombre d'enfants**

Nombre d'enfants	Durée moyenne du travail par semaine (en heures)
0	37,7
1	32,7
2	30,4
3	30,4
4	31,5
5	29,9
Ensemble des femmes	33,8

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001.

Note de lecture : les femmes habitant Esch et n'ayant pas d'enfants travaillent en moyenne 37.7 heures par semaine.

Comme nous l'avons vu en début de chapitre (*tableau 3*), il existe aussi des différences dans les taux d'emploi des femmes selon leur nationalité : les plus faibles taux d'emploi concernent les femmes en provenance d'Ex-Yougoslavie et les Italiennes, les plus élevés sont pour les Portugaises et les Belges.

### 3.2.2.3. Le statut professionnel des femmes ayant un emploi

En matière de statut professionnel, la prédominance des ouvriers se constate chez les femmes comme chez les hommes (45.2% des femmes ont un emploi ouvrier et 59.1% des hommes) (*voir tableau 7*). Elle est cependant moins nette chez les femmes, qui sont très nombreuses aussi à avoir un statut d'employé privé (35.7%).

Notons encore que les femmes ayant le statut d'aidant familial sont plus nombreuses (en effectifs) que les Travailleurs Intellectuels Indépendants ou les fonctionnaires Internationaux (*voir tableau 16*). Rappelons que les aidants familiaux sont des personnes qui aident habituellement un autre membre du ménage dans l'exercice de sa profession, sans toucher de salaire normal.

**Tableau 16 : Statut professionnel des femmes d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi**

Statut professionnel	Effectif
Ouvrier	1 959
Employé privé	1 547
Fonctionnaire, employé public	466
Autre indépendant	155
Apprenti	62
Aidant	61
Travailleur Intellectuel Indépendant	53
Fonctionnaire international	29
<b>Total</b>	<b>4332</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

### 3.2.2.4. La profession des femmes ayant un emploi

L'indication de la profession des femmes révèle l'importance du travail non qualifié (principalement des aides et nettoyeuses dans les bureaux, les hôtels et autres établissements). Les employées administratives, le personnel des services et vendeuses, ainsi que les professions intermédiaires sont à noter également (*voir tableau 17*).

**Tableau 17 : Profession des femmes habitant à Esch-sur-Alzette**

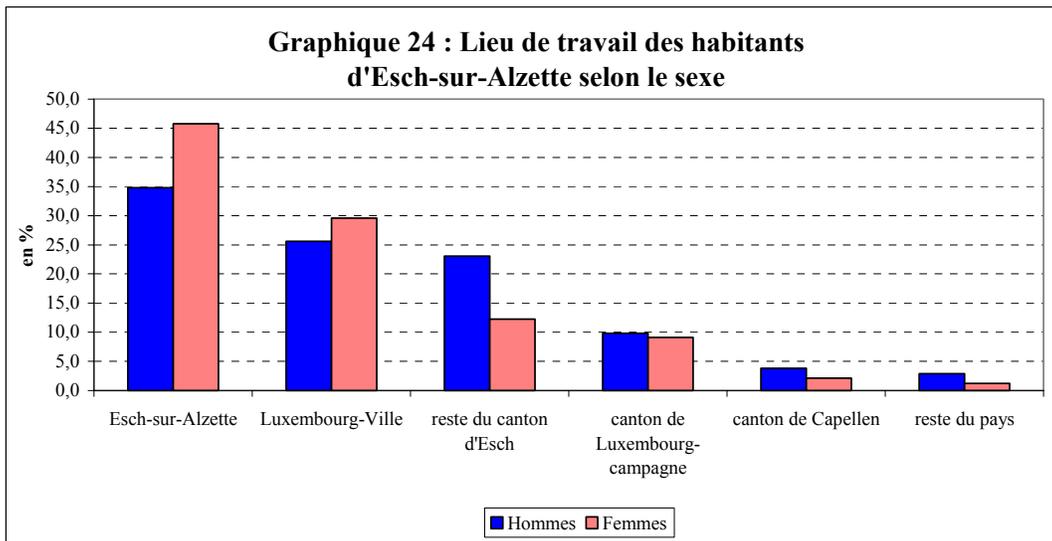
Profession	Effectif
Travailleurs non qualifiés	1376
Employés administratifs	799
Personnel des services, vendeurs	750
Professions intermédiaires, techniciens	677
Professions intellectuelles et scientifiques	385
Dirigeants, cadres supérieurs	145
Artisans, ouvriers artisans	92
Conducteurs machines ou installations, assemblage	23
Agriculteurs, ouvriers agricoles	11
<b>Total</b>	<b>4258</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

### 3.2.2.5. Le lieu de travail

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler dans la commune d'Esch (45.8% des femmes et 34.8% des hommes), ce qui est beaucoup plus pratique pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Elles sont légèrement plus concernées par un emploi dans la capitale (29.6% contre 25.6% pour les hommes). Par

contre, peu de femmes se rendent dans une autre commune du canton d'Esch pour y travailler (voir graphique 24).



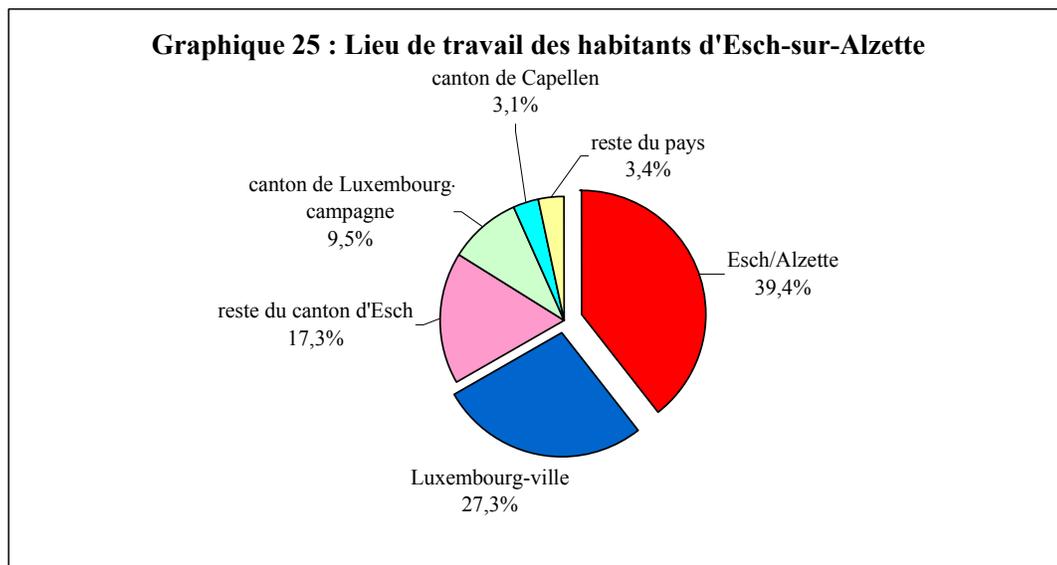
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

### 3.2.3. Le lieu de travail

La distinction géographique entre le domicile et le lieu de travail entraîne des mouvements quotidiens qu'on appelle navettes. Ainsi, la ville d'Esch voit certains de ses habitants partir pour aller travailler dans une autre commune, mais parallèlement à cela, elle attire des travailleurs domiciliés dans d'autres communes. C'est à la fois un critère *quantitatif* (nombre insuffisant d'emplois offerts sur place) mais aussi un critère *qualitatif* (type d'emploi proposé) qui explique les navettes ayant lieu dans les deux sens. Le choix du domicile fait, par ailleurs, l'objet d'un arbitrage tenant compte de multiples contraintes (lieu de travail du conjoint, prix immobilier...). Cette mobilité est aujourd'hui favorisée par le développement des voies de communication ou encore les moyens de transports de plus en plus performants. Précisons que ce chapitre est basé sur les lieux de travail des personnes ayant un emploi. Il est important de souligner qu'environ 900 Eschois n'ont pas indiqué quelle était leur commune de travail, ce qui représente à peu près 8.2% de l'ensemble des habitants de la commune ayant un emploi. Alors que près de 11 000 habitants d'Esch ont un emploi, l'analyse ne porte ici que sur 10 050 d'entre eux.

Ainsi, parallèlement aux quelques 6 100 travailleurs qui quittent Esch pour aller exercer leur activité ailleurs, quasiment autant (environ 6 000 personnes) viennent travailler dans la commune sans y avoir leur domicile. Ces chiffres, bien évidemment, ne tiennent pas compte des frontaliers occupés dans la commune, puisque ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le recensement luxembourgeois.

Les habitants d'Esch qui travaillent dans une autre commune sont appelés les *navetteurs sortants*. Il sont environ 6 090<sup>14</sup>. Par ailleurs, 3 960 Eschois travaillent sur place (voir graphique 25).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

### 3.2.3.1. Les habitants d'Esch qui travaillent sur place

La plupart des professions non-salariées, comme les Travailleurs Intellectuels Indépendants (T.I.I.), les autres indépendants et les exploitants agricoles, sont nombreuses à exercer leur activité sur place (par exemple 74.2% des T.I.I. et 80% des autres indépendants habitant Esch y ont leur lieu de travail).

Les habitants d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi sur place sont pour la plupart des ouvriers (51%), les employés privés représentent 23%. Les professions les mieux représentées sont les travailleurs non qualifiés (20.8%), et les artisans ou ouvriers des métiers de type artisanal (16.3%).

81.6% des habitants de la commune qui travaillent à Esch<sup>15</sup> ont un temps de trajet inférieur à 15 minutes. 14.6% disent par ailleurs avoir un trajet entre 15 et 29 minutes (probablement parce qu'ils se rendent à pied à leur travail).

Parallèlement à la source de données constituée par le recensement de la population, il est possible d'utiliser les renseignements fournis par les cartes d'impôt éditées par la ville d'Esch-sur-Alzette. Celles-ci sont traitées par le Bureau de la Population et permettent de connaître les principaux employeurs des Eschois. Nous avons pris en compte la première carte d'impôt (c'est-à-dire celle du chef de ménage, lorsque celui-ci a un emploi) ainsi que la seconde carte d'impôt qui indique l'employeur du conjoint. Lorsque le conjoint possède plusieurs activités à temps partiel, nous n'avons pris en

<sup>14</sup> Il s'agit des habitants d'Esch pour lesquels on connaît la commune de travail.

<sup>15</sup> Les pourcentages sont calculés à partir du nombre de personnes ayant répondu à la question concernant la commune de travail.

compte que l'activité qui est considérée comme principale. Les cartes d'impôt concernent les travailleurs salariés ainsi que les Travailleurs Intellectuels Indépendants (T.I.I.) et les commerçants.

Au début du mois de juillet 2003, environ 4 300 Eschois travaillent dans la commune. Par rapport aux données du recensement de population (qui ont été collectées plus de deux ans auparavant), le nombre de résidents occupés sur place est donc beaucoup plus élevé. Cette différence s'explique non seulement par l'écart de deux ans, mais aussi probablement par le fait qu'au cours du recensement, environ 900 Eschois n'avaient pas indiqué quelle était leur commune de travail, ce qui a pour conséquence de sous estimer le nombre de personnes occupées dans la métropole du fer. A Esch-sur-Alzette, les principaux employeurs des habitants de la commune sont

- l'administration communale avec près de 570 emplois
- l'hôpital de la ville (230 emplois)
- l'ARBED (200 emplois sur les sites d'Esch-Belval et de Schifflange)

### 3.2.3.2. La destination principale des navetteurs sortants : Luxembourg-Ville

Les principaux lieux de travail des navetteurs sortants sont Luxembourg-Ville (*voir tableau 18*), ainsi que les communes voisines d'Esch (Mondercange, Schifflange, Dudelange, Differdange, Bettembourg).

**Tableau 18 : Principaux lieux de travail des habitants d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi**

	Effectif	Pourcentage
Esch-sur-Alzette	3 957	39,4
Luxembourg	2 740	27,3
Mondercange	296	2,9
Schifflange	247	2,5
Dudelange	243	2,4
Differdange	221	2,2
Bettembourg	217	2,2
Bertrange	210	2,1

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 3957 habitants d'Esch-sur-Alzette travaillent dans la commune, ce qui représente 39.4% des Eschois ayant un emploi.

27.3% des habitants d'Esch ayant un emploi, soit environ 2 700 personnes, travaillent dans la capitale. Les employés privés habitant Esch travaillent majoritairement à Luxembourg-Ville (pour 38.6% d'entre eux) plutôt qu'à Esch (32.3%). Même chose pour les fonctionnaires internationaux (66.7% travaillent à Luxembourg-Ville).

Dans l'ensemble, les Eschois qui vont travailler à Luxembourg-Ville ont un profil différent par rapport à ceux qui travaillent sur place. La migration vers Luxembourg-Ville est donc certainement due à une inadaptation des emplois offerts sur place. Ils sont nombreux à être employés, même si le statut ouvrier reste dominant (41.8% sont ouvriers, 39.6% employés). Les employés administratifs et les professions intermédiaires représentent 39% de ces navetteurs. Les personnes titulaires d'un bac (12.2 %) ou d'un bac+4 minimum (10.7%) sont bien représentées dans cette population. Peu d'entre eux possèdent un enseignement limité au niveau primaire (respectivement 28.2% contre 36.2% pour les Eschois qui travaillent sur place). Ce sont les célibataires les plus enclins à se rendre à Luxembourg-Ville pour y exercer leur activité (31.5% des Eschois célibataires ont un emploi dans la capitale contre 24.5% des personnes mariées).

La plupart des Eschois travaillant à Luxembourg-Ville s'y rendent en voiture personnelle (56.2% contre 50% pour l'ensemble des habitants d'Esch ayant un emploi) ou en train (17.1%). Le covoiturage reste assez peu répandu puisque seulement 8.8% des personnes travaillant à Luxembourg-Ville sont passager de la voiture d'une autre personne.

Les trajets vers Luxembourg-Ville prennent 15 à 29 minutes pour 43.7% des personnes concernées et 30 à 59 minutes pour 45.8%. Cela semble le lieu de travail le moins pratique d'accès au niveau du temps de trajet, avec le canton de Luxembourg-campagne (44.6% des habitants d'Esch y travaillant mettent 15 à 29 minutes pour s'y rendre et 42.2% mettent 30 à 59 minutes). Il y a même 10.2% des personnes travaillant dans le canton de Luxembourg-campagne qui prennent plus d'une heure pour se rendre à leur emploi. C'est surtout le cas de ceux qui travaillent à Niederanven ou Strassen. C'est très certainement l'importance du trafic aux heures de pointe et l'engorgement des voies d'accès aux alentours de la capitale qui expliquent ces temps de trajet importants.

### **3.2.3.3. Les habitants d'Esch travaillant dans une autre commune du canton**

17.3% des habitants d'Esch ayant un emploi exercent leur activité dans une autre commune du canton, soit environ 1 740 personnes. Ils ont un profil différent de celui des navetteurs allant à Luxembourg-Ville. Ce sont très majoritairement des ouvriers (68.4%). Seulement 19.5% sont employés et 6.6% fonctionnaires et employés publics (*voir tableau 19*). Ils sont en majorité (38.1%) artisans ou ouvriers des métiers de type artisanal. Les travailleurs ayant seulement suivi l'enseignement primaire ou secondaire inférieur sont très largement majoritaires (42.2% et 21%). Le moyen de transport le plus utilisé reste la voiture personnelle (en tant que conducteur) pour 59.8% d'entre eux. 11.2% partagent la voiture d'une autre personne (en tant que passager). Les services de ramassage organisés par les entreprises sont souvent utilisés puisqu'ils concernent 13.8% des personnes travaillant dans une autre commune du canton d'Esch.

Les temps de trajet sont de moins d'un quart d'heure pour 35.4% d'entre eux et entre 15 et 29 minutes pour 52.4%.

**Tableau 19 : Quelques caractéristiques des travailleurs selon le lieu de travail**

	Habitants d'Esch travaillant sur place	Navetteurs vers Luxembourg - Ville	Navetteurs vers une autre commune du canton	Reste des navetteurs
% d'ouvriers	51,0	41,9	68,4	64,0
% d'employés privés	22,8	39,6	19,5	29,5
% de fonctionnaires et employés publics	13,0	13,5	6,6	3,8
% de personnes ayant suivi l'enseignement primaire	36,2	28,2	42,2	39,8
% de personnes ayant suivi l'enseignement secondaire inférieur uniquement	18,4	20,7	21,0	21,2
% de titulaires du bac, bac professionnel	7,0	12,2	4,7	6,1
% de diplômés enseignement supérieur (moins de 4 ans après le bac)	5,7	5,9	5,5	4,7
% de diplômés enseignement supérieur (plus de 4 ans après le bac)	8,1	10,7	3,4	4,7
% de personnes se rendant au travail à pied	47,0	3,0	2,1	1,7
% de personnes se rendant au travail en voiture (conducteur)	36,8	56,2	59,8	59,3
% de personnes se rendant au travail en voiture (passager)	5,2	8,8	11,2	10,5
% de personnes se rendant au travail par service de ramassage	4,0	6,3	13,8	11,7
% de personnes se rendant au travail en train	0,8	17,1	2,1	7,3

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 51% des personnes habitant Esch et travaillant sur place ont un statut ouvrier. C'est le cas de 41.9% des Eschois qui vont travailler à Luxembourg-Ville ou encore de 68.4% de ceux qui travaillent dans une autre commune du canton.

### 3.3. Les emplois offerts à Esch-sur-Alzette

#### 3.3.1. Les secteurs d'activité des personnes travaillant à Esch

Les secteurs dans lesquels travaillent les personnes ayant un emploi à Esch-sur-Alzette constituent une information-clé, car ils nous indiquent quelles sont les principales activités développées dans la commune. On apprend ainsi que 58.9% des personnes travaillant à Esch<sup>16</sup> sont occupées dans les secteurs du commerce, de la santé/action sociale, de l'industrie manufacturière et de l'administration publique (*voir tableau 20*). Dans le commerce, il s'agit surtout de personnel des services, et de vendeurs, mais il faut noter que les dirigeants et cadres supérieurs sont plus nombreux qu'en moyenne. La santé et l'action sociale emploient surtout des professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques. Dans l'industrie manufacturière, on compte surtout des artisans et ouvriers des métiers de type artisanal. A l'intérieur de ce secteur, les sous-secteurs de la métallurgie et du travail des métaux, auparavant les plus gros employeurs de la ville, emploient 1 000 personnes en 2001 (soit 10% des personnes qui travaillent à Esch-sur-Alzette). Notons enfin que l'administration publique emploie surtout des professions intermédiaires, mais aussi des travailleurs non qualifiés. On est surtout surpris par la faiblesse du pourcentage de personnes occupées à Esch dans la construction (7.9%), alors qu'il s'agit d'un des principaux secteurs de travail des **habitants d'Esch** ayant un emploi (16.7% y travaillent). Cette remarque révèle les différences existant dans les profils des personnes selon leur lieu de travail (idée que nous développerons dans le paragraphe suivant).

<sup>16</sup> Rappelons que ce chiffre ne concerne que les personnes habitant le Luxembourg.

Les hommes sont beaucoup plus occupés que les femmes dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction. Pour les femmes, les différences avec les hommes se notent surtout dans la santé et action sociale, et le commerce.

**Tableau 20 : Secteur d'activité des résidents ayant un emploi à Esch-sur-Alzette**

	Hommes	Femmes	Total
A Agriculture, chasse et sylviculture	0,2	0,1	0,2
C Industries extractives	0,7	0,1	0,4
D Industrie manufacturière	22,1	4,5	14,5
E Production et distribution électricité, gaz et eau	1,2	0,3	0,8
F Construction	12,7	1,6	7,9
G Commerce, réparations automobile et articles domestiques	13,9	19,8	16,5
H Hôtels et restaurants	2,9	5,7	4,1
I Transports et communications	8,7	2,3	5,9
J Intermédiation financière	2,1	3,0	2,5
K Immobilier, location et services aux entreprises	7,0	5,9	6,5
L Administration publique	13,4	11,7	12,7
M Education	6,9	9,2	7,9
N Santé et action sociale	6,1	27,3	15,3
O Services collectifs, sociaux et personnels	1,8	5,2	3,3
P Services domestiques	0,1	2,9	1,3
Q Activités extra-territoriales	0,2	0,4	0,3
total	100	100	100

Source : centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 0.2% des hommes ayant un emploi à Esch travaillent dans le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture; cela concerne 0.1% des femmes employées à Esch.

Par rapport à l'ensemble du pays, on notera surtout que les personnes travaillant à Esch dans la santé et action sociale, le commerce, l'industrie manufacturière ou encore l'éducation sont plus nombreuses (*voir tableau 21*). A l'inverse, elles sont très peu à travailler dans l'intermédiation financière à Esch (2.5%, contre 11.1% à l'échelle du pays). Les personnes ayant un emploi à Dudelange et Differdange, sont encore une sur quatre à travailler dans l'industrie manufacturière. A Dudelange, le secteur de la construction emploie plus de personnes (en %) que les autres villes prises en compte ici. Plus d'un actif sur cinq travaillant à Luxembourg-Ville est occupé dans l'intermédiation financière. Par ailleurs, les services aux entreprises et les activités extra territoriales emploient beaucoup plus de personnes que les trois villes du Sud.

Tableau 21 : Secteur d'activité des résidents selon le lieu de travail

	Personnes travaillant à Esch-sur-Alzette	personnes travaillant à Differdange	personnes travaillant à Dudelange	personnes travaillant à Luxembourg-ville	travaillant dans l'ensemble du pays	
A Agriculture, chasse et sylviculture	0,2	0,4	0,9	0,2	1,8	
B Pêche, Aquaculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
C Industries extractives	0,4	0,6	0,0	0,0	0,1	
D Industrie manufacturière	14,5	25,8	25,2	4,1	10,5	
E Production et distribution électricité, gaz et eau	0,8	0,0	0,0	0,1	0,5	
F Construction	7,9	7,6	12,6	5,2	9,2	
G Commerce, réparations automobile et articles domestiques	16,5	13,0	11,7	8,9	12,8	
H Hôtels et restaurants	4,1	5,3	3,6	4,1	4,9	
I Transports et communications	5,9	3,4	7,9	7,1	7,4	
J Intermédiation financière	2,5	2,4	1,6	21,4	11,1	
K Immobilier, location et services aux entreprises	6,5	3,7	2,3	11,2	8,5	
L Administration publique	12,7	14,0	11,2	13,1	11,6	
M Education	7,9	3,9	5,3	3,7	4,1	
N Santé et action sociale	15,3	16,4	12,8	7,1	8,1	
O Services collectifs, sociaux et personnels	3,3	2,4	3,3	3,6	3,4	
P Services domestiques	1,3	1,1	1,3	0,9	1,3	
Q Activités extra-territoriales	0,3	0,1	0,2	9,3	4,7	
Total	100	100,0	100,0	100,0	100,0	

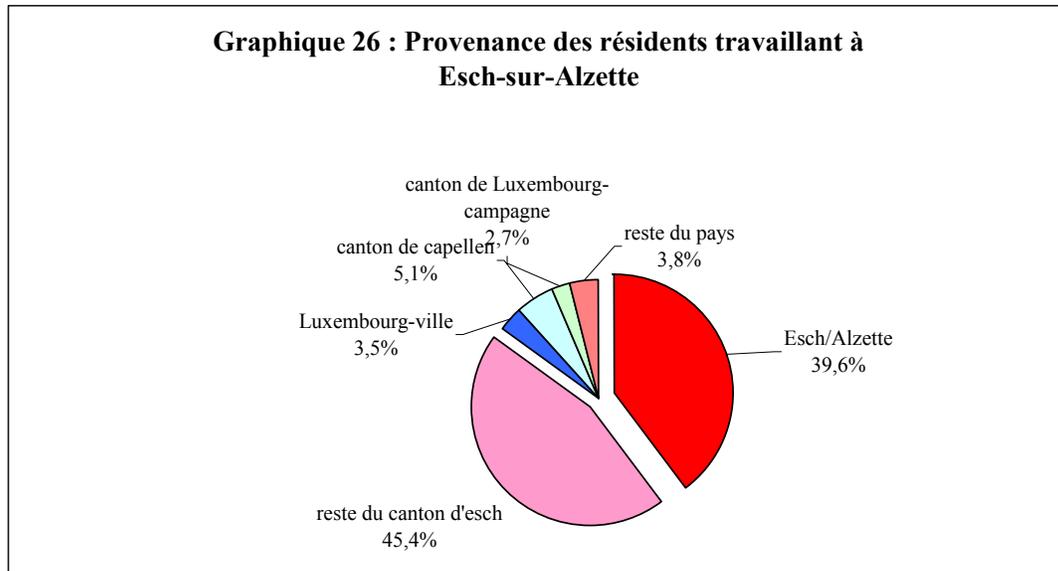
Source : centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 0.2% des personnes ayant un emploi à Esch travaillent dans le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture; cela concerne 1.8% de l'ensemble des personnes travaillant dans le pays.

### 3.3.2. Les résidents travaillant à Esch

D'après les données du recensement, environ 3 960 habitants d'Esch-sur-Alzette travaillent sur place<sup>17</sup>. Par ailleurs, près de 6 000 travailleurs viennent d'une autre commune luxembourgeoise : on les appelle les *navetteurs entrants* (voir graphique 26). La plupart des navetteurs entrants (45.1%) viennent des communes du canton d'Esch (les principales étant les quatre communes voisines : Sanem, Differdange, Schifflange et Mondercange).

<sup>17</sup> Rappelons que ce chiffre est très probablement sous estimé, car environ 900 habitants de la commune n'ont pas indiqué au cours du recensement de février 2001 quelle était leur commune de travail.



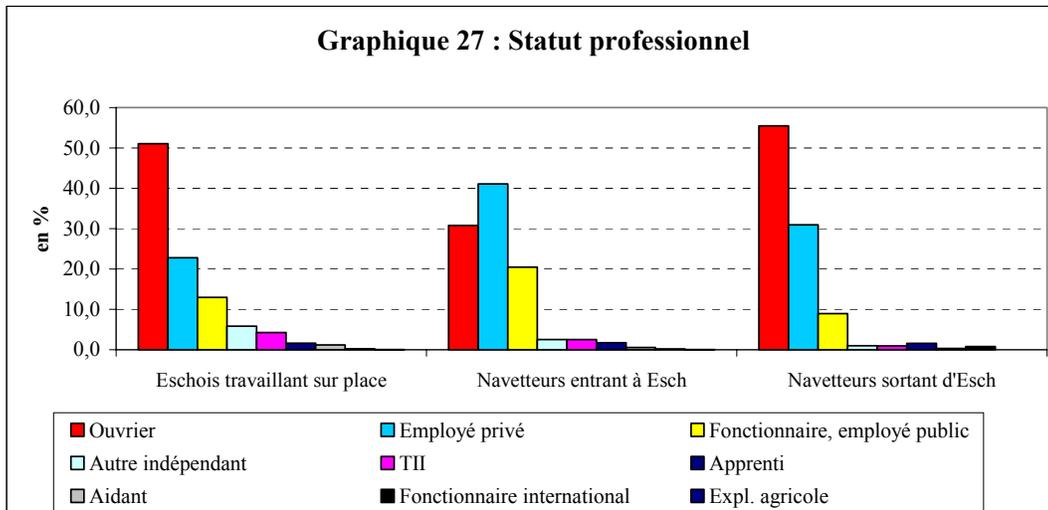
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Selon le statut professionnel, la provenance des travailleurs varie. 52% des emplois ouvriers existant à Esch sont occupés par des habitants de la commune et 40% par des habitants du canton. Par contre, pour répondre à l'offre d'emploi plus qualifiée, Esch doit recourir à des travailleurs venant d'autres communes. Ainsi, la moitié des employés privés et des fonctionnaires/employés publics travaillant à Esch sont des habitants d'une autre commune du canton d'Esch. Alors que seulement 26.6% et 29% de ces emplois sont occupés par des résidents de la commune.

### 3.3.2.1. Le profil des navetteurs entrants

Sur les différentes caractéristiques que nous avons prises en compte (statut professionnel, profession, diplôme le plus élevé obtenu et nationalité), les personnes venant travailler à Esch (navetteurs entrants) se distinguent nettement des habitants d'Esch travaillant sur place et des navetteurs sortants. Les navetteurs entrants occupent des emplois qui ne peuvent qu'être partiellement satisfaits par les actifs de la commune.

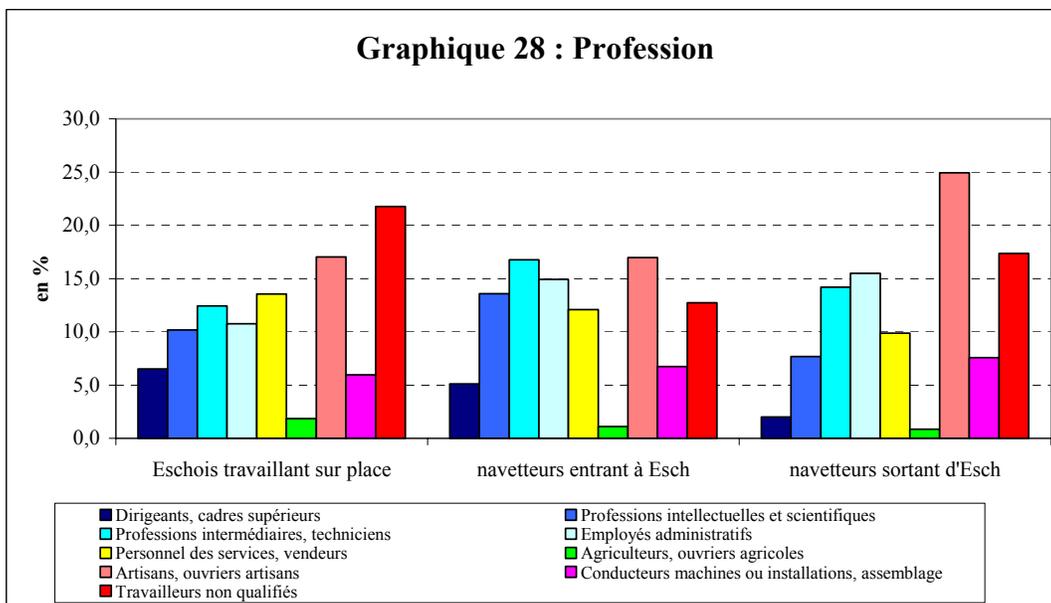
Alors qu'on constate une majorité d'ouvriers pour les deux autres groupes, les navetteurs entrants sont majoritairement des employés privés (41% d'entre eux). Il faut aussi noter l'importance des fonctionnaires/employés publics (près de 20%) (*voir graphique 27*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 51% des habitants d'Esch travaillant sur place sont ouvriers. C'est le cas de 30.8% des navetteurs entrant à Esch et de 55.5% des navetteurs sortants.

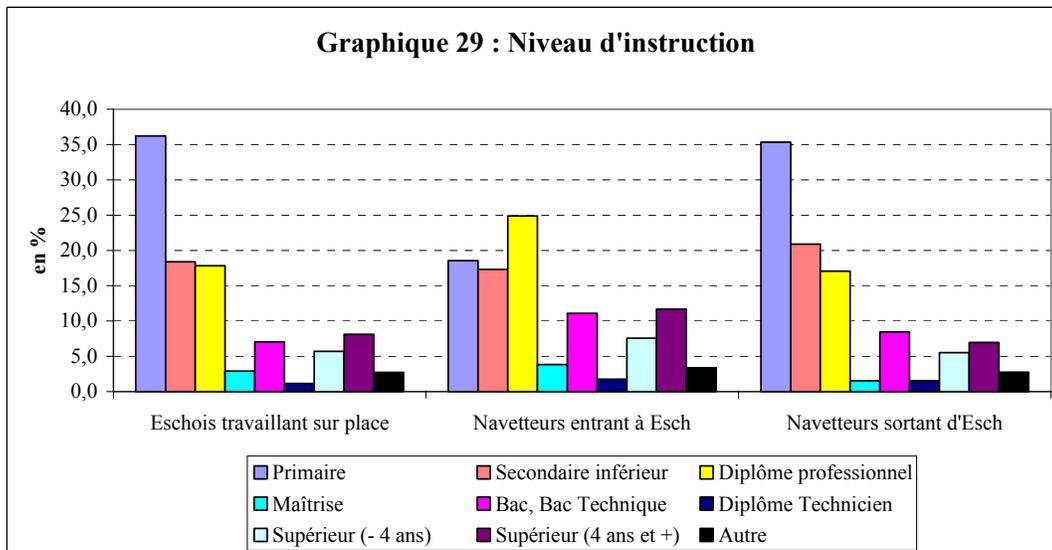
En terme de profession, les navetteurs entrants ont plus souvent une profession intermédiaire, intellectuelle ou scientifique (*voir graphique 28*). Alors que les artisans et ouvriers artisans, ainsi que les travailleurs non qualifiés sont beaucoup moins présents que chez les deux autres groupes.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 6.5% des habitants d'Esch-sur-Alzette travaillant sur place sont dirigeants ou cadres supérieurs. C'est le cas de 5.1% des navetteurs entrant à Esch et de 2% des navetteurs sortant d'Esch.

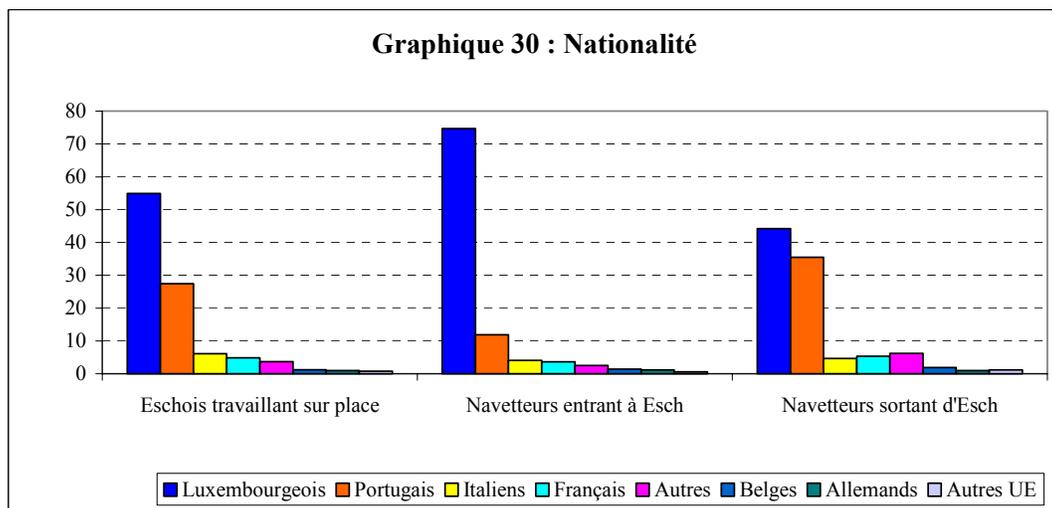
Les navetteurs entrants ont majoritairement un diplôme professionnel, et souvent un bac voire même un diplôme de l'enseignement supérieur (*voir graphique 29*). Les personnes habitant Luxembourg-Ville et venant travailler à Esch ont par exemple pour le tiers d'entre elles un diplôme bac+4 minimum.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 36.2% des habitants d'Esch travaillant sur place ont suivi uniquement l'enseignement primaire. C'est le cas de 18.5% des navetteurs entrants et de 35.3% des navetteurs sortants.

Les navetteurs entrants sont plus souvent de nationalité luxembourgeoise que les deux autres groupes (*voir graphique 30*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données RP2001

Note de lecture : 54.9% des habitants d'Esch travaillant sur place sont Luxembourgeois, 27.4% sont Portugais, 6.1% Italiens, 4.9% Français, 3.7% autres hors UE, 1.3% Belges, 1% Allemands, et 0.8% d'une autre nationalité de l'UE.

### 3.3.2.2. La zone d'attraction d'Esch-sur-Alzette

Les communes directement contiguës à Esch-sur-Alzette (Schifflange, Mondercange et Sanem) sont celles pour lesquelles le plus grand pourcentage de travailleurs (entre 19% et 21.9%) a un emploi à Esch (*voir carte en annexe 21*). Plus les communes sont éloignées d'Esch, plus le pourcentage de personnes y travaillant est faible. Il faut néanmoins souligner que pour toutes les communes du pays, même celles directement voisines d'Esch-sur-Alzette, l'attraction de Luxembourg-Ville est beaucoup plus nette que celle d'Esch (en guise de comparaison, la carte en annexe 22 indique pour chaque commune de résidence le pourcentage de personnes travaillant à Luxembourg-Ville).

### 3.3.2.3. Beaucoup moins d'emplois offerts aux résidents par rapport à 1981

Vingt années auparavant, la situation était différente. Les habitants d'Esch travaillant dans la commune étaient beaucoup plus nombreux (70%) (*voir carte en annexe 23*). Il y avait donc moins de navetteurs vers Luxembourg-Ville (16%) ou vers une autre commune du canton d'Esch (11%). Les autres communes du Sud étaient moins fortement concernées par le travail dans la capitale (*voir carte en annexe 24*).

En 2001, les emplois offerts à Esch correspondent à peine au nombre d'habitants ayant un emploi. Le calcul du *ratio d'attractivité* prend en compte le nombre d'emplois offerts dans la commune aux travailleurs résidents, par rapport aux habitants de la commune ayant un emploi (*voir tableau 18*). Il indique ainsi si les emplois offerts sont suffisants pour satisfaire la demande locale. On distingue ainsi les communes principalement résidentielles (ratio inférieur à un) des communes ayant des fonctions économiques (ratio supérieur à un). En 2001, ce ratio est équivalent à **0.99** (=9991/10050)<sup>18</sup> à Esch-sur-Alzette, c'est-à-dire que la ville offre quasiment autant d'emplois qu'elle compte d'habitants ayant un emploi. Le ratio de la ville de Luxembourg est quant à lui très élevé, il est de **2.49**<sup>19</sup>, mais la comparaison entre ces deux villes est difficile, car elles sont très différentes. Une ville plus comparable à celle d'Esch serait celle de Differdange (proche géographiquement et économiquement, elle est la 3<sup>ème</sup> ville du pays de par sa population). Le ratio d'attractivité de la commune de Differdange correspond à la moitié de celui d'Esch (0.51). Au sein du canton d'Esch, la commune de Leudelange a un ratio plus élevé que celui d'Esch-sur-Alzette (1.17). Commune du canton la plus au Nord, elle est contiguë à Luxembourg-Ville et bénéficie de l'influence économique de la capitale en développant des activités économiques sur son propre territoire.

L'attractivité d'Esch-sur-Alzette a fortement baissé par rapport à 1981 (*voir tableau 22*). Le calcul du même ratio d'après les recensements précédents (1981 et 1991) est révélateur des changements connus par la commune sur ces vingt dernières années. En 1981, la commune offrait environ 4 500 emplois de plus qu'aujourd'hui. Le ratio était alors de 1.55. L'année 1991 voit déjà près de 3 000 emplois en moins, d'où un ratio de 1.22. Et aujourd'hui, les emplois offerts par la commune sont à peine équivalents au nombre d'habitants ayant un emploi (qui a augmenté sur la période). Esch-sur-Alzette

<sup>18</sup> Nous avons utilisé pour ce calcul uniquement les personnes pour lesquelles la commune de travail au Luxembourg est connue.

<sup>19</sup> Il y a très certainement un biais dans ce taux, car 23.6% des habitants de Luxembourg ayant un emploi n'ont pas indiqué quelle était leur commune de travail. Nous ne les avons pas pris en compte, ce qui réduit fortement le dénominateur et contribue donc à hausser le ratio.

n'a plus aujourd'hui le rôle de « capitale régionale » offrant des emplois pour tout le sud du pays, rôle qu'elle avait il y a vingt ans. Ceci s'est fait au profit de Luxembourg-Ville qui attire de plus en plus de travailleurs.

La commune de Differdange a aussi connu une baisse de son ratio d'attractivité. En 1981, il était de 1.03, car on comptait environ 3 000 emplois de plus qu'aujourd'hui. Entre 1981 et 1991, la commune perdait 2 000 emplois, et le ratio tombait à 0.7. La commune de Dudelange est aussi concernée par une baisse de son ratio d'attractivité sur ces vingt dernières années. Toutefois, il est intéressant de noter que la chute est moins importante qu'à Differdange. On a même pu assister à une hausse du nombre d'emplois offerts à Dudelange entre 1991 et 2001 (+125), ce qui a contribué à limiter la chute du ratio.

A l'inverse, on assiste à l'explosion du ratio d'attractivité de la capitale depuis 1981. Ceci est à la fois dû à la forte hausse du nombre d'emplois offerts à Luxembourg-Ville, ainsi qu'à la baisse du nombre de personnes habitant Luxembourg-Ville et ayant un emploi (du fait de la péri urbanisation et de la flambée de l'immobilier).

**Tableau 22 : La mesure de l'attractivité d'Esch-sur-Alzette, Differdange, Dudelange et Luxembourg-Ville**

commune	1981			1991			2001		
	nombre d'emplois offerts dans la commune aux résidents du Luxembourg	nombre d'habitants de la commune ayant un emploi	ratio d'attractivité	nombre d'emplois offerts dans la commune aux résidents du Luxembourg	nombre d'habitants de la commune ayant un emploi	ratio d'attractivité	nombre d'emplois offerts dans la commune aux résidents du Luxembourg	nombre d'habitants de la commune ayant un emploi	ratio d'attractivité
Esch-sur-Alzette	15 184	9 845	1,54	11 352	9 337	1,22	9 991	10 050	0,99
Differdange	6 230	6 112	1,02	4 063	5 770	0,70	3 196	6 279	0,51
Dudelange	4 533	5 345	0,85	3 849	5 567	0,69	3 974	6 414	0,62
Luxembourg-Ville	60 274	34 988	1,72	65 952	31 733	2,08	67 528	27 164	2,48

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : d'après le recensement de 1981, 15184 résidents travaillent dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Par ailleurs, 9845 habitants de la commune ont un emploi (que ce soit à Esch ou dans une autre commune). En effectuant le rapport de ces deux chiffres, on obtient le ratio d'attractivité de 1.54, ce qui signifie que l'attractivité d'Esch est élevée puisqu'elle offre plus d'emplois qu'il n'y a de demande locale.

NB : tous ces chiffres ne se réfèrent qu'aux **travailleurs résidents** (donc sans les frontaliers).

L'évolution des migrations de travailleurs est aussi révélatrice des changements connus par la ville d'Esch-sur-Alzette. Sur ces vingt dernières années, le nombre d'Eschois ayant un emploi sur place tout comme celui des navetteurs entrants n'ont fait que diminuer. Par contre, les navetteurs sortants ont plus que doublé en vingt ans, preuve que pour beaucoup d'Eschois, il faut aller chercher un emploi ailleurs.

### 3.3.3. Les frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette

#### 3.3.3.1. La source de données utilisée

Il n'était pas concevable d'aborder la question des emplois offerts à Esch-sur-Alzette sans parler des travailleurs frontaliers qui viennent de France, de Belgique et d'Allemagne pour exercer leur activité dans la métropole du fer. La source de données que nous avons exploitée jusqu'à présent dans notre étude (le recensement de la population de 2001) concerne uniquement les personnes domiciliées au Luxembourg et ne peut fournir aucun renseignement sur les travailleurs frontaliers. Les données

généralement utilisées lorsqu'on étudie le travail frontalier sont celles constituées par les fichiers administratifs de la Sécurité Sociale Luxembourgeoise. Ces fichiers fournissent de nombreux renseignements (age, commune de résidence, secteur d'activité, statut professionnel, salaire...) sur l'ensemble des personnes travaillant au Luxembourg affiliées à la sécurité sociale luxembourgeoise (les résidents et les frontaliers). A partir de ces informations, plusieurs études ont été réalisées par le passé<sup>20</sup>, dont la première grande étude statistique sur les frontaliers. Malheureusement les données émanant de la sécurité sociale ne permettent pas de connaître avec précision le lieu de travail des salariés, car celui-ci est renseigné par l'adresse de résidence de l'employeur. Cette adresse correspond, dans la majeure partie des cas, au lieu de travail effectif, mais parfois il s'agit du siège social ou d'une boîte postale, souvent situés à Luxembourg-Ville. On ne parvient donc pas, par le biais de cette source, à connaître précisément le nombre de frontaliers occupés à Esch-sur-Alzette.

Nous nous sommes adressés à l'Administration des Contributions Directes qui possède un fichier informatique établi à partir des demandes remplies par les salariés non-résidents pour obtenir une carte d'impôt. Ces formulaires contiennent des informations sur le lieu de travail des frontaliers puisque la distance entre commune de résidence et commune/localité de travail détermine les déductions accordées pour frais de déplacement. D'autres caractéristiques personnelles sont par ailleurs disponibles (âge, sexe, état civil, nombre d'enfants). Cette nouvelle source, encore peu exploitée jusqu'alors, va nous permettre d'identifier les salariés frontaliers occupés à Esch-sur-Alzette et d'étudier leurs caractéristiques principales. Notons bien que les données issues de cette source concernent uniquement les frontaliers salariés et laissent donc de côté les non-salariés.

Toutefois, cette base de données connaît aussi ses limites. Elle n'a pas été conçue pour une utilisation statistique, de ce fait il n'est pas possible pour l'instant d'obtenir un fichier historique (c'est-à-dire sur une situation antérieure), ce qui empêche toute comparaison avec les années précédentes. Par ailleurs, il faut signaler que le fichier que nous avons utilisé surestime le nombre de frontaliers (et donc probablement aussi le nombre de frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette). Il présente en effet la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et intègre toutes les nouvelles demandes d'affiliation introduites jusqu'au 16 avril 2003. Par contre, les personnes qui ne sont plus affiliées depuis le 1<sup>er</sup> janvier n'ont pas encore été radiées des fichiers (l'opération de mise à jour ne s'effectue qu'une fois par an, en début d'année). Un moyen de contrer cette limite serait d'utiliser à l'avenir, un fichier qui a été extrait au moment de la mise à jour des données sur les affiliations.

Les données utilisées présentent donc la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2003 en intégrant toutes les nouvelles demandes introduites jusqu'au 16 avril 2003. Il y a donc un décalage de deux années avec les résultats du dernier recensement (2001). Sachant que le nombre de frontaliers évolue très rapidement, il faut en tenir compte.

---

<sup>20</sup> Fehlen F., Jacquemart E., [1995], « La main d'œuvre frontalière au Luxembourg Exploitation des fichiers administratifs de la Sécurité Sociale », Centre Commun de la Sécurité Sociale, Centre de Recherche Public - Centre Universitaire, IGSS, STATEC, Cahiers Economiques n°84, Luxembourg, 276 p.

Piroth I., Fehlen F [1999], « Mobilité résidentielle, mobilité sectorielle et autres changements dans l'emploi », *Bulletin du STATEC*, n°1-99, pp 1-42.

Piroth I., Fehlen F [2000], « Emploi et chômage (1994-1999) », *Bulletin du STATEC*, n°3-00, pp111-164.

### 3.3.3.2. Les salariés frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette

On considère que le travailleur frontalier est une personne qui exerce son activité dans un Etat différent de son Etat de résidence. Un règlement des Communautés Européennes définit comme travailleur frontalier « tout travailleur salarié ou non salarié qui exerce son activité professionnelle sur le territoire d'un Etat membre et réside sur le territoire d'un autre Etat membre **où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine** » (règlement CE n°1408/71).

Cette définition revient donc à considérer que les personnes ayant pour la semaine un pied-à-terre au Luxembourg, et qui rejoignent pour le week-end leur famille dans des endroits plus éloignés des frontières luxembourgeoises (comme par exemple Bruxelles ou Paris, voire même les Pays Bas), sont des travailleurs frontaliers. L'objet qui nous intéresse plus particulièrement ici est l'influence de la ville d'Esch-sur-Alzette sur les pays voisins. C'est pourquoi nous avons pris en compte uniquement les travailleurs frontaliers indiquant comme pays de résidence la France, l'Allemagne ou la Belgique.

Les salariés frontaliers occupés au Luxembourg sont au nombre de 121 374 en janvier 2003<sup>21</sup>. Esch-sur-Alzette constitue le second principal lieu de travail, loin derrière Luxembourg-Ville (*voir tableau 23*). La capitale attire en effet à elle seule 35.9% des salariés frontaliers (43 556) et Esch 6.5% (soit 7 900 personnes).

---

<sup>21</sup> Ces chiffres tiennent également compte des demandes introduites jusqu'au 16 avril 2003.

**Tableau 23 : Principaux lieux de travail des salariés frontaliers en 2003**

	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
LUXEMBOURG	43556	35,9
ESCH-ALZETTE	7908	6,5
STRASSEN	3404	2,8
DUDELANGE	3318	2,7
BERTRANGE	3182	2,6
NIEDERANVEN	3155	2,6
BASCHARAGE	2851	2,3
PETANGE	2792	2,3
HESPERANGE	2589	2,1
DIFFERDANGE	2450	2,0
MONDERCANGE	2436	2,0
BETTEMBOURG	2356	1,9
MAMER	2056	1,7
ECHTERNACH	1920	1,6
GREVENMACHER	1898	1,6
SCHUTTRANGE	1475	1,2
MERTERT	1469	1,2
WEISWAMPACH	1434	1,2
LEUDELANGE	1429	1,2
MONDORF	1418	1,2
SANDWEILER	1233	1,0
SANEM	1226	1,0
COLMAR-BERG	1181	1,0
SCHIFFLANGE	1171	1,0
TROISVIERGES	1147	0,9
KOERICH	1146	0,9
ROESER	1095	0,9
STEINFORT	1092	0,9
CONTERN	1081	0,9
WILTZ	1080	0,9
DIEKIRCH	1064	0,9
REMICH	959	0,8
RUMELANGE	855	0,7
KEHLEN	842	0,7
MERSCH	785	0,6
JUNGLINSTER	722	0,6
ETTELBRUCK	717	0,6
RAMBROUCH	666	0,5
WALFERDANGE	605	0,5
WINCRANGE	593	0,5
CLERVAUX	546	0,4
BETZDORF	536	0,4
STEINSEL	515	0,4
	...	...
Total des frontaliers	121374	100,0

**Source : Administration des Contributions Directes**

Il est intéressant de constater à quel point l'influence de la proximité géographique est importante dans les déplacements domicile-travail. Ainsi, une très large majorité des salariés frontaliers occupés à Esch-sur-Alzette viennent de France (88.8%), 8.2% viennent de Belgique et 2.9% d'Allemagne.

L'analyse des communes de résidence des frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette révèle également une certaine proximité géographique : 13.5% des frontaliers de France travaillant à Esch habitent Villerupt et Audun-le-Tiche, les deux communes les plus proches d'Esch (*voir tableau 24*). Si on ajoute encore Thionville, on obtient 19.1% des frontaliers occupés à Esch. La quatrième ville la plus concernée est celle de Metz, plus éloignée, avec 240 salariés qui se rendent à Esch pour y travailler. Notons encore que Longwy et son agglomération comptent beaucoup de travailleurs se rendant à Esch-sur-Alzette.

La zone d'attraction et d'influence du Luxembourg s'élargit. Même si la majeure partie des frontaliers résident dans des territoires proches des frontières luxembourgeoises, une part de plus en plus grande d'entre eux effectue de longs trajets pour rejoindre son lieu de travail au Luxembourg. La ville de Metz compte une population élevée et donc des possibilités importantes pour le Luxembourg d'y trouver une main-d'œuvre qui commence peut-être à se raréfier dans les régions directement frontalières. La question de la diminution du réservoir de main d'œuvre dans les régions directement limitrophes, surtout pour la main d'œuvre qualifiée, intéresse tout particulièrement les spécialistes, mais est difficile à vérifier.

**Tableau 24 : Principales communes de résidence des frontaliers de France travaillant à Esch-sur-Alzette en 2003**

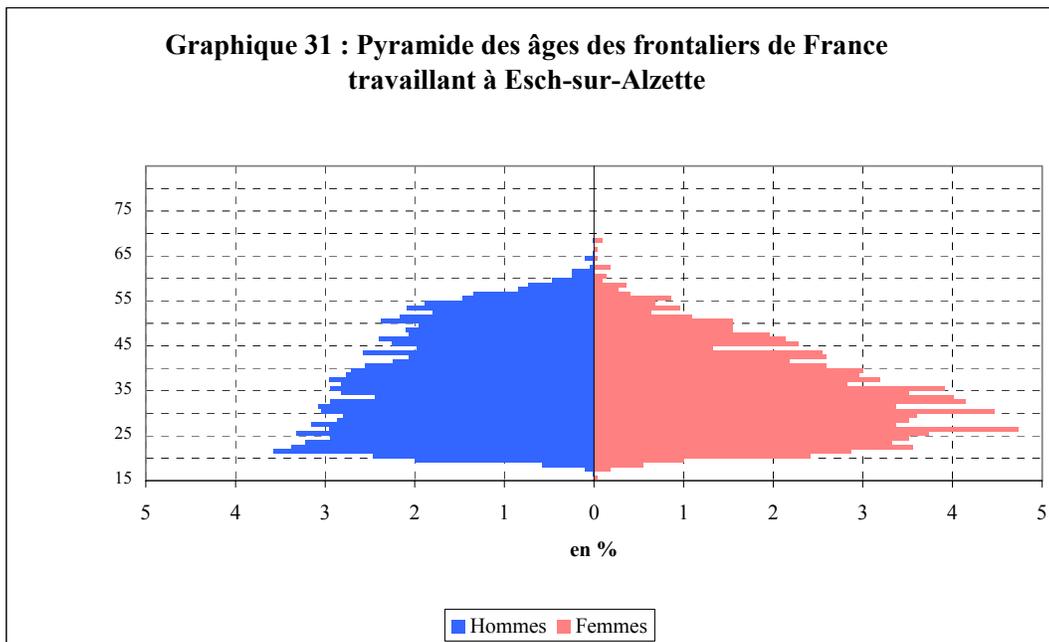
	Effectif	Pourcentage
VILLERUPT	548	7,8
AUDUN-LE-TICHE	402	5,7
THIONVILLE	392	5,6
METZ	240	3,4
LONGWY	212	3,0
MONT-ST.MARTIN	151	2,1
FAMECK	136	1,9
HAYANGE	125	1,8
YUTZ	124	1,8
FLORANGE	114	1,6
HERSERANGE	102	1,5
OTTANGE	96	1,4
HETTANGE-GRANDE	94	1,3
AUMETZ	93	1,3
HUSSIGNY-GODBRANGE	87	1,2
ALGRANGE	87	1,2
RUSSANGE	73	1,0
THIL	72	1,0
AUDUN-LE-ROMAN	69	1,0
UCKANGE	64	0,9
CRUSNES	64	0,9
REDANGE	63	0,9
NILVANGE	61	0,9
SAULNES	60	0,9
TERVILLE	57	0,8
REHON	55	0,8
LONGLAVILLE	55	0,8
GUENANGE	55	0,8
ERROUVILLE	52	0,7
FONTOY	50	0,7
ROMBAS	47	0,7
LONGUYON	46	0,7
MOYEUVRE-GRANDE	45	0,6
HAGONDANGE	44	0,6
TRIEUX	44	0,6
TUCQUEGNIEUX	42	0,6
KNUTANGE	42	0,6
PIENNES	42	0,6
BOULIGNY	42	0,6
...	...	...
Total	7025	100,0

Source : Administration des Contributions Directes

La zone d'attraction de la ville d'Esch-sur-Alzette dépasse les limites des départements limitrophes. A peu près 4,6% des frontaliers de France travaillant à Esch-sur-Alzette n'habitent pas dans les départements frontaliers que sont la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse. La plupart d'entre eux, viennent du département des Ardennes,

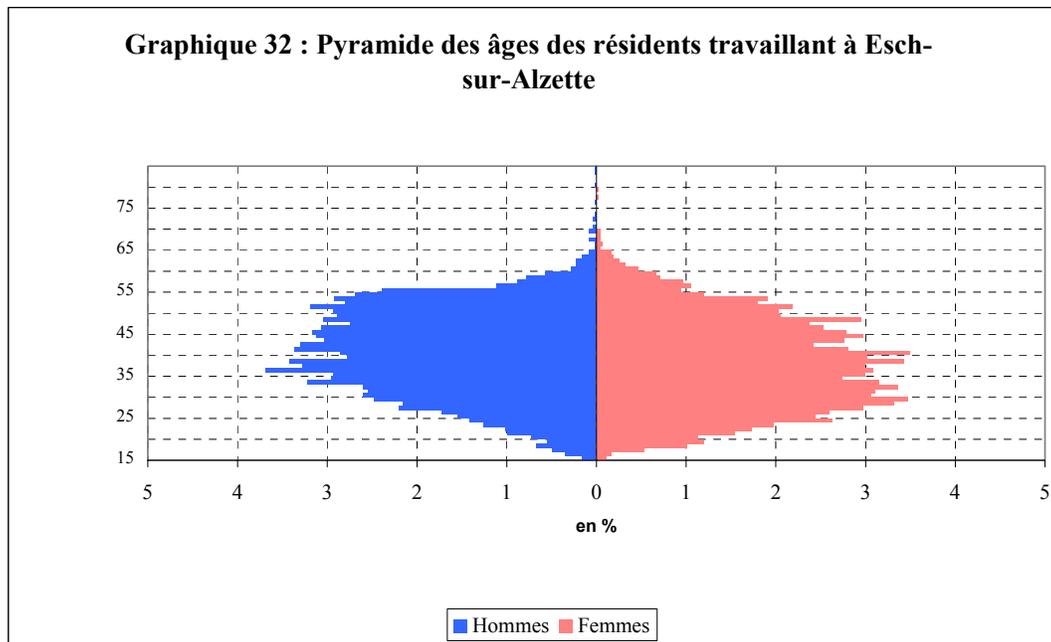
situé au Nord-Ouest de la Meuse. Soit ils effectuent réellement un trajet très long pour se rendre quotidiennement au travail à Esch (ce qui peut être facilité par des horaires aménagés et/ou un travail à temps partiel), soit ils louent pour la semaine un logement plus proche de leur lieu de travail et retournent le week-end dans la commune indiquée. Dans ces deux hypothèses, ils effectuent au moins une fois par semaine le trajet séparant leur domicile de leur lieu de travail à Esch et peuvent être considérés comme travailleurs frontaliers au sens des Communautés Européennes. Une troisième éventualité est celle des salariés qui n'ont pas encore effectué leur changement d'adresse ou qui ne souhaitent délibérément pas le faire (pour bénéficier de déductions d'impôts supplémentaires pour frais de déplacement), mais nous les supposons peu nombreux.

L'âge moyen des frontaliers de France travaillant à Esch-sur-Alzette est de 35.6 ans. Ce sont pour une large majorité d'entre eux des hommes et de manière encore plus flagrante que pour l'ensemble des frontaliers (72.2% contre 67.6% pour l'ensemble des frontaliers). Alors que la répartition par âge des hommes est assez étalée, on remarque chez les frontalières occupées à Esch une forte concentration des 22-35 ans (*voir graphique 31*).



Source : Administration des Contributions Directes

Les résidents travaillant à Esch sont plus âgés que les frontaliers (38.9 ans). La pyramide des résidents travaillant à Esch révèle d'importants effectifs chez les plus de 35 ans, surtout chez les hommes (*voir graphique 32*).



Source : STATEC RP2001

### 3.3.4. Le nombre total d'emplois offerts à Esch

Savoir combien d'emplois offre la commune d'Esch-sur-Alzette est une information capitale, car elle nous renseigne sur le dynamisme de la seconde ville du Luxembourg souvent considérée en perte de vitesse depuis la crise de la sidérurgie. Malheureusement, nous l'avons vu, les statistiques que nous avons utilisées, provenant de sources différentes (le recensement de la population pour les résidents et l'Administration des Contributions Directes pour les frontaliers) et collectées à des moments distincts (février 2001 et début 2003) ne s'y prêtent guère. Néanmoins, face à l'intérêt que représente ce chiffre, nous avons tenté quelques aménagements permettant de s'approcher le plus possible de la réalité. Car il n'est pas inutile de rappeler ici que la réalité est difficilement mesurable et chiffrable au moyen de statistiques et que celles-ci n'en renvoient qu'une image plus ou moins fidèle.

D'après le recensement de la population, en février 2001, **environ 10 000 personnes domiciliées au Luxembourg** déclarent exercer dans la commune d'Esch-sur-Alzette une activité salariée ou non. Par ailleurs, les informations fournies par l'Administration des Contributions Directes font état de **7 900 salariés frontaliers** occupés à Esch en 2003, soit deux ans plus tard. Malheureusement l'Administration des Contributions Directes ne dispose pas d'un état de la situation en 2001. Vu la forte hausse des effectifs frontaliers, cet écart de deux ans est gênant. Entre janvier 2001 et janvier 2003, les chiffres de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale indiquent une augmentation du nombre de salariés frontaliers de 12.4%. En faisant l'hypothèse que la situation d'Esch-sur-Alzette diffère peu de celle de l'ensemble du pays, nous pouvons considérer que le nombre de salariés frontaliers occupés à Esch a connu la même hausse sur cette période de deux ans. Nous supposons donc que le nombre de salariés frontaliers occupés à Esch

en 2001 était de 7 030 à peu près. Ce chiffre, rappelons-le, est très certainement surestimé du fait que les frontaliers ayant arrêté leur activité à Esch en cours d'année sont toujours présents dans le fichier de l'Administration des Contributions Directes. Au début de l'année 2001, le nombre d'emplois offerts à Esch-sur-Alzette peut être estimé à **environ 17 000**. Rappelons cependant que ce chiffre n'est qu'approximatif, car il a été obtenu en faisant de nombreuses hypothèses. Pour être plus précis, il faudrait aussi les effectifs des travailleurs frontaliers **non salariés**, qui ne sont pas inclus dans la base de l'Administration des Contributions Directes.

Ce chiffre de 17 000 emplois offerts à Esch est élevé, mais il nous laisse un peu « sur notre faim ». En effet, pour être vraiment parlant et nous informer sur le dynamisme de la ville d'Esch-sur-Alzette, il faudrait en connaître l'évolution. Comme nous l'avons vu précédemment, de moins en moins de résidents travaillent dans la métropole du fer. Mais qu'en est-il des frontaliers ? Est-ce que la baisse du nombre de résidents occupés dans la commune est compensée par une hausse du nombre de travailleurs frontaliers ? Si c'est le cas, est-ce que cela pourrait s'expliquer par une « spécialisation » de la commune vers des emplois ouvriers, correspondant plutôt au profil des frontaliers ? Pour vérifier cette thèse, il faudrait des informations sur la profession ou le secteur d'activité des frontaliers travaillant à Esch-sur-Alzette. Autant de questions qui resteront pour l'instant en suspens, faute de données, mais qui laissent ouverte la réflexion en attendant d'avoir des éléments de réponse.

### **3.4. Documents annexes au chapitre sur l'emploi**

Annexe 16: Comparaison des professions des habitants d'Esch-sur Alzette en 1991 et en 2001

Annexe 17: Profession des femmes habitant Esch-sur-Alzette selon leur nationalité

Annexe 18: Profession des hommes habitant Esch-sur-Alzette selon leur nationalité

Annexe 19: Pourcentage d'ouvriers à Esch-sur-Alzette

Annexe 20: Pourcentage d'employés privés à Esch-sur-Alzette

Annexe 21: Pourcentage de personnes travaillant à Esch-sur-Alzette en 2001

Annexe 22: Pourcentage de personnes travaillant à Luxembourg-Ville en 2001

Annexe 23: Pourcentage de personnes travaillant à Esch-sur-Alzette en 1981

Annexe 24: Pourcentage de personnes travaillant à Luxembourg-Ville en 1981

## Annexe 16: Comparaison des professions des habitants d'Esch-sur-Alzette en 1991 et en 2001

	Hommes		Femmes	
	1991	2001	1991	2001
Dirigeants, cadres supérieurs	5,4	4,5	5,8	3,4
Professions intellectuelles et scientifiques	10,6	8,8	12,6	9,0
Professions intermédiaires, techniciens	10,1	11,6	12,3	15,9
Employés administratifs	8,3	9,9	17,3	18,8
Personnel des services, vendeurs	5,5	6,5	19,7	17,6
Agriculteurs, ouvriers agricoles	1,1	1,9	0,2	0,3
Artisans, ouvriers artisans	35,6	36,0	2,9	2,2
Conducteurs machines ou installations, assemblage	13,1	11,4	0,7	0,5
Travailleurs non qualifiés	10,3	9,3	28,6	32,3
Forces armées	0,0	0,1	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture: au cours du recensement de 1991, 5.4% des hommes habitant Esch étaient dirigeants ou cadres supérieurs; dix ans plus tard ce sont 4.5% des hommes qui exercent ces professions.

**Annexe 17: Profession des femmes habitant Esch-sur-Alzette selon leur nationalité**

	Nationaux	Belges	Français	Allemands	Italiens	Portugais	Autre UE	Ex Yougoslavie	Autre hors UE	Total
Dirigeants, cadres supérieurs	3,6	10,8	4,7	4,9	3,6	2,6	2,0	2,9	2,2	3,4
Professions intellectuelles et scientifiques	14,3	25,7	12,1	26,8	4,0	0,8	12,2	1,0	3,7	9,0
Professions intermédiaires, techniciens	24,0	23,0	19,5	17,1	12,0	4,3	22,4	1,9	10,4	15,9
Employés administratifs	26,2	14,9	18,8	24,4	25,8	8,1	22,4	3,9	9,0	18,8
Personnel des services, vendeurs	15,0	16,2	23,0	9,8	27,6	17,3	12,2	26,2	32,1	17,6
Agriculteurs, ouvriers agricoles	0,4	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Artisans, ouvriers artisans	1,7	1,4	2,0	2,4	3,1	2,7	2,0	1,9	3,0	2,2
Conducteurs machines ou installations, assemblage	0,3	1,4	0,0	4,9	0,0	0,9	2,0	0,0	0,0	0,5
Travailleurs non qualifiés	14,4	6,8	19,9	9,8	23,1	63,3	24,5	62,1	39,6	32,3
Forces armées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>							

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 3.6% des femmes de nationalité luxembourgeoise habitant Esch-sur-Alzette sont dirigeantes ou cadres supérieurs.

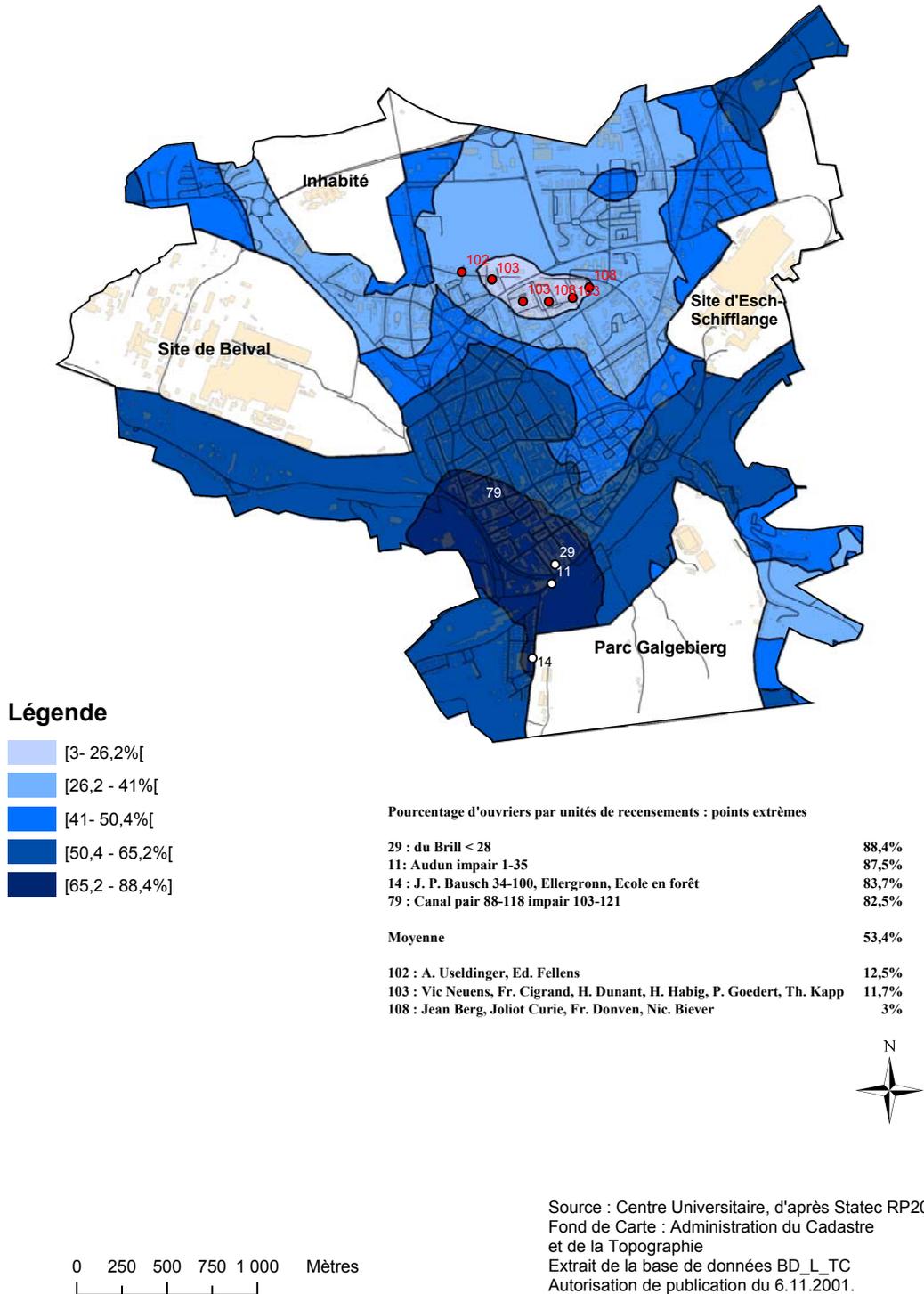
**Annexe 18: Profession des hommes habitant Esch-sur-Alzette selon leur nationalité**

	Nationaux	Belges	Français	Allemands	Italiens	Portugais	Autre UE	Ex Yougoslavie	Autre hors UE	Total
Dirigeants, cadres supérieurs	5,5	12,9	7,4	12,5	8,2	1,3	9,4	1,6	7,9	4,5
Professions intellectuelles et scientifiques	14,9	21,8	6,8	25,0	6,0	0,2	13,2	0,5	8,8	8,8
Professions intermédiaires, techniciens	18,2	22,8	16,2	10,9	8,2	2,2	13,2	3,2	7,0	11,6
Employés administratifs	15,2	10,9	8,4	9,4	11,7	2,9	11,3	1,6	7,0	9,9
Personnel des services, vendeurs	6,1	17,8	20,9	6,3	11,7	3,4	7,5	3,2	14,9	6,5
Agriculteurs, ouvriers agricoles	3,1	0,0	0,7	0,0	0,6	0,7	1,9	3,2	0,9	1,9
Artisans, ouvriers artisans	18,8	7,9	22,6	20,3	32,5	63,9	26,4	60,5	26,3	36,0
Conducteurs machines ou installations, assemblage	9,3	2,0	9,1	6,3	12,9	15,1	15,1	11,1	10,5	11,4
Travailleurs non qualifiés	8,7	4,0	7,8	9,4	8,2	10,2	1,9	15,3	16,7	9,3
Forces armées	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

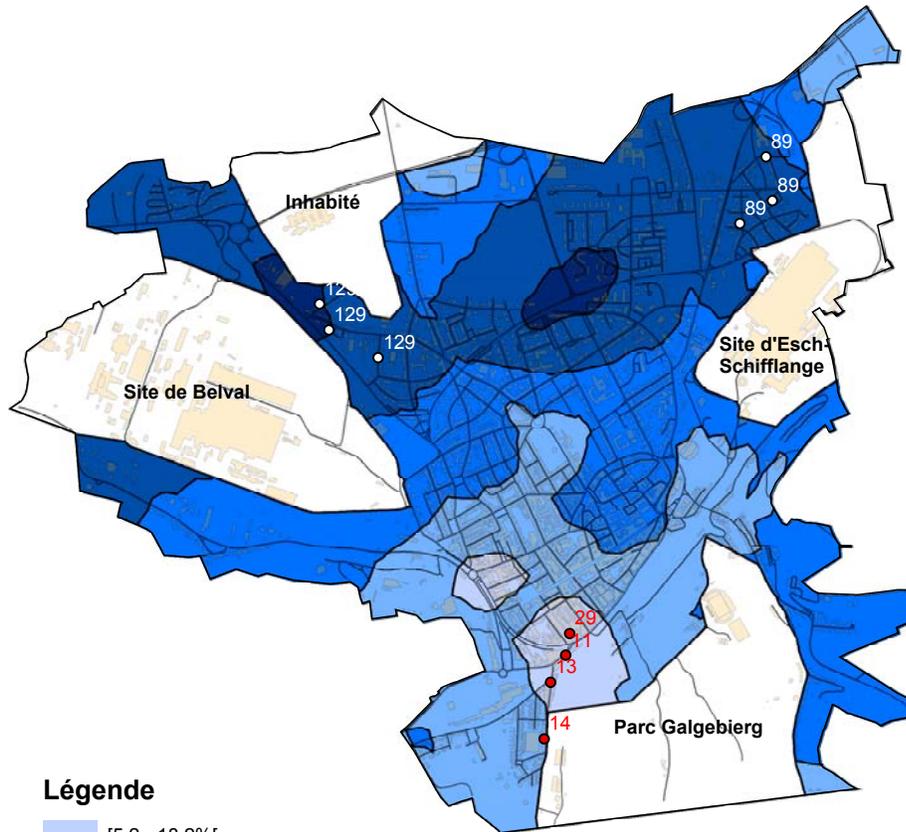
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 5.5% des hommes de nationalité luxembourgeoise habitant à Esch-sur-Alzette sont dirigeants ou cadres supérieurs.

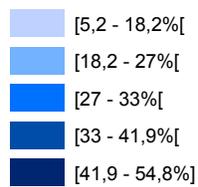
### Annexe 19: Pourcentage d'ouvriers à Esch-sur-Alzette



## Annexe 20: Pourcentage d'employés privés à Esch-sur-Alzette

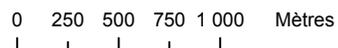


### Légende



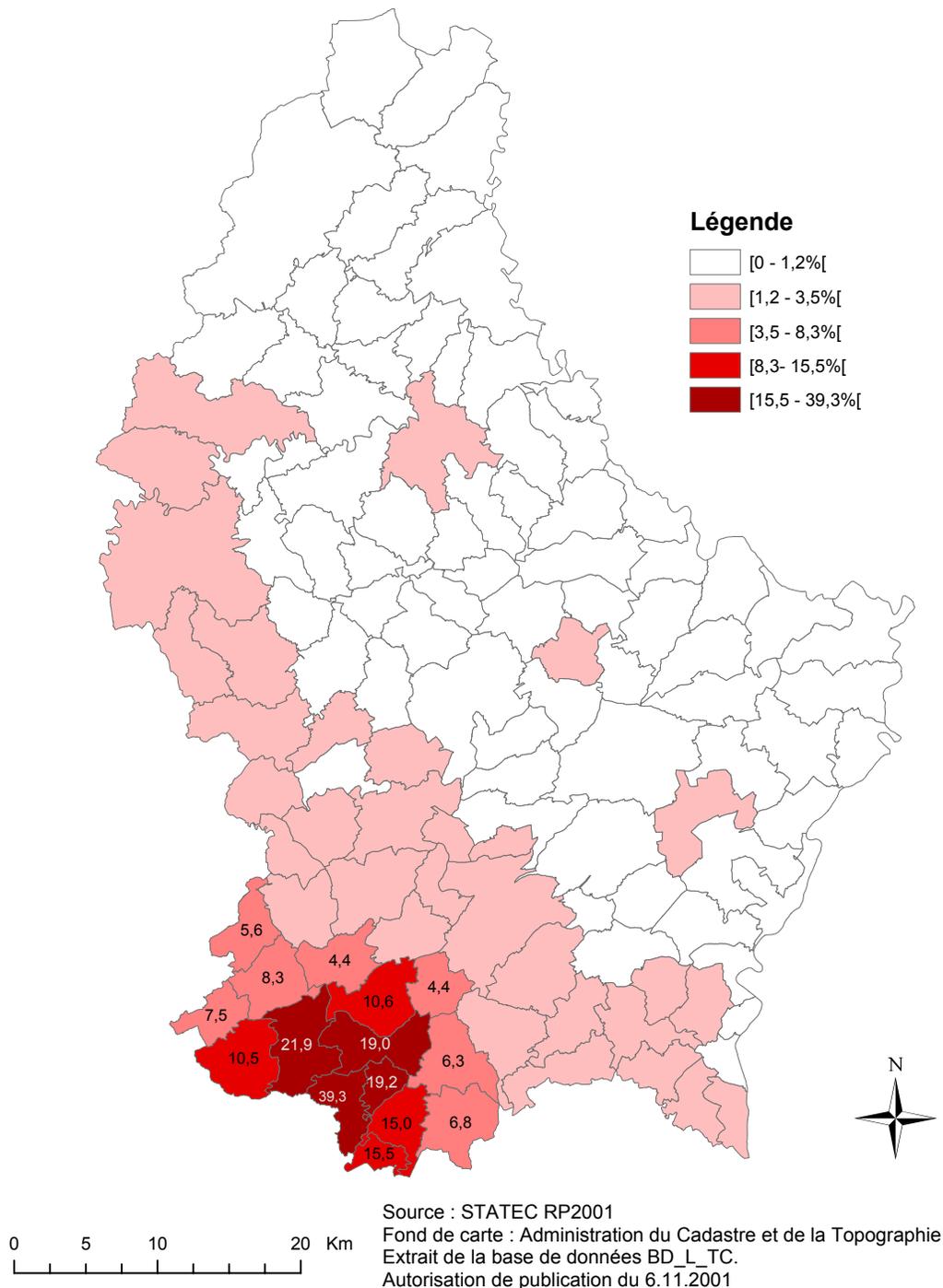
### Pourcentage d'employés privés par quartiers de recensement : points extrêmes

89 : de Bergem, Cité CECA, Legallais, H. Tudor	54,8%
129 : Batty Weber, du Tramway, de Marcinelle	49,5%
Moyenne	27,3%
29 : du Brill < 28	7%
14 : J. P. Bausch 34-100, Ellergronn, Ecole en forêt	6,5%
11: Audun impair 1-35	6,3%
13 : J.P. Bausch 1-32	5,2%



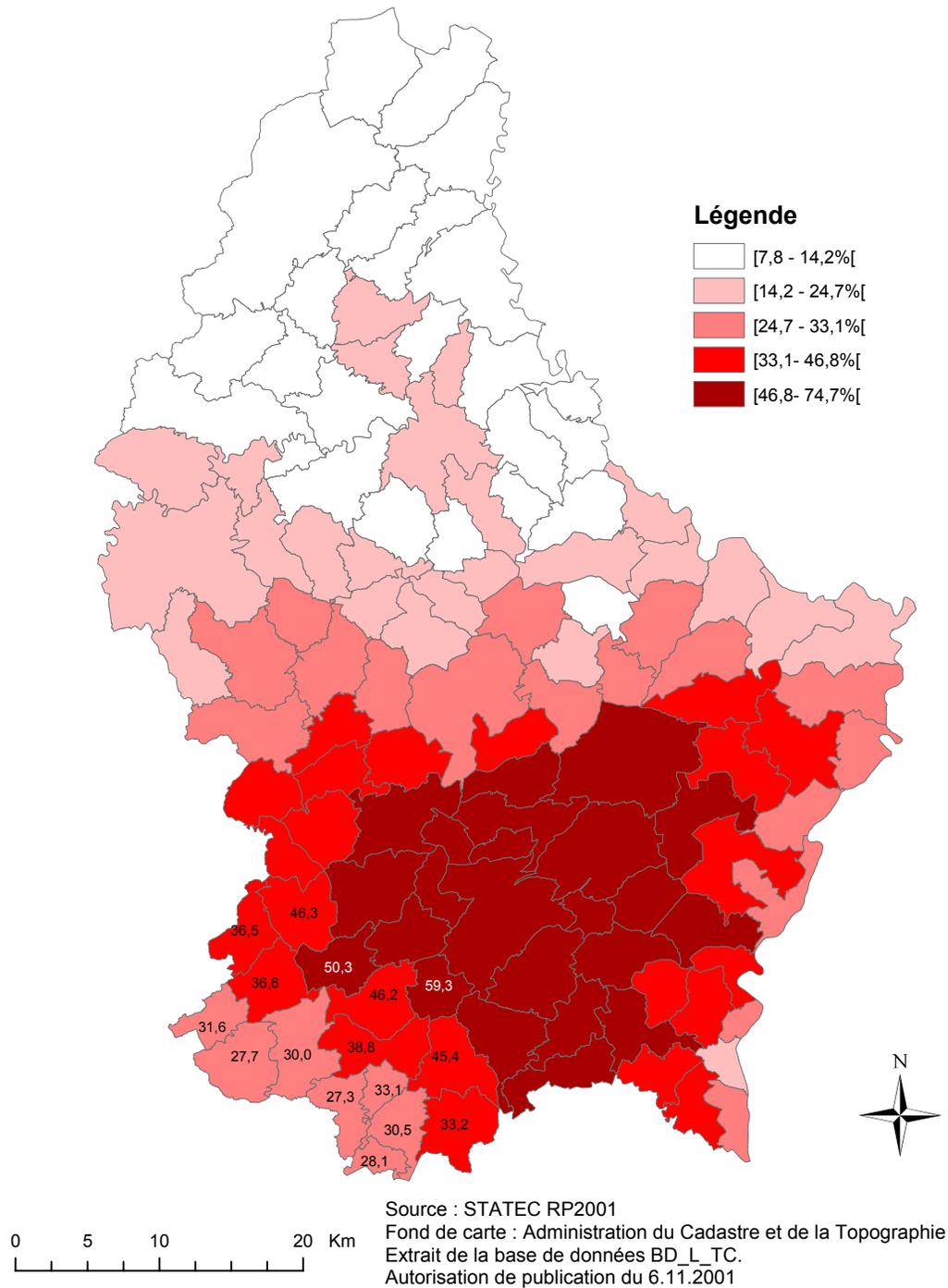
Source : Centre Universitaire, d'après Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre  
 et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

**Annexe 21: Pourcentage de personnes travaillant à Esch-sur-Alzette en 2001**

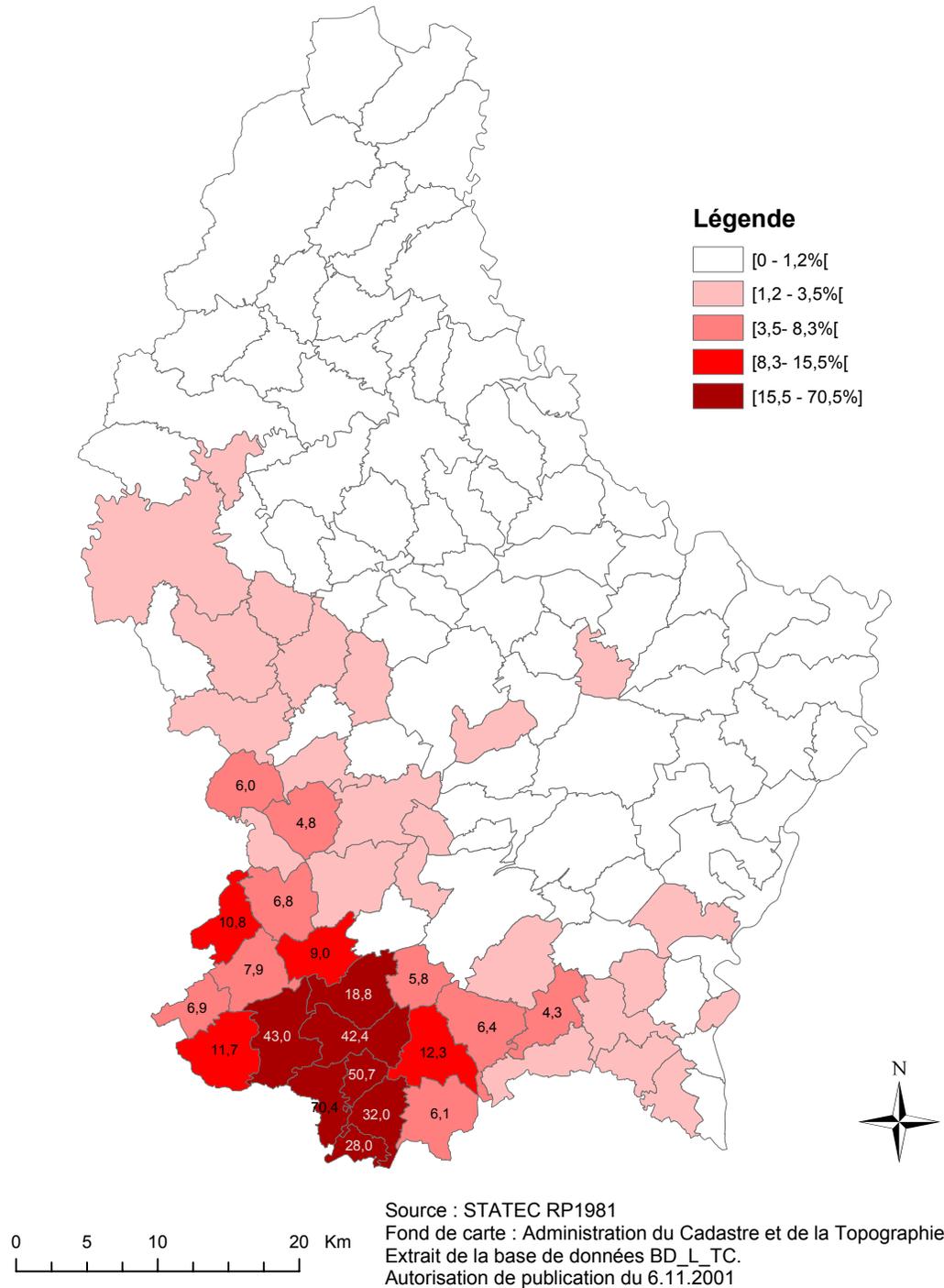


Note de lecture de la carte : 21.9% des habitants de Sanem travaillent à Esch-sur-Alzette.

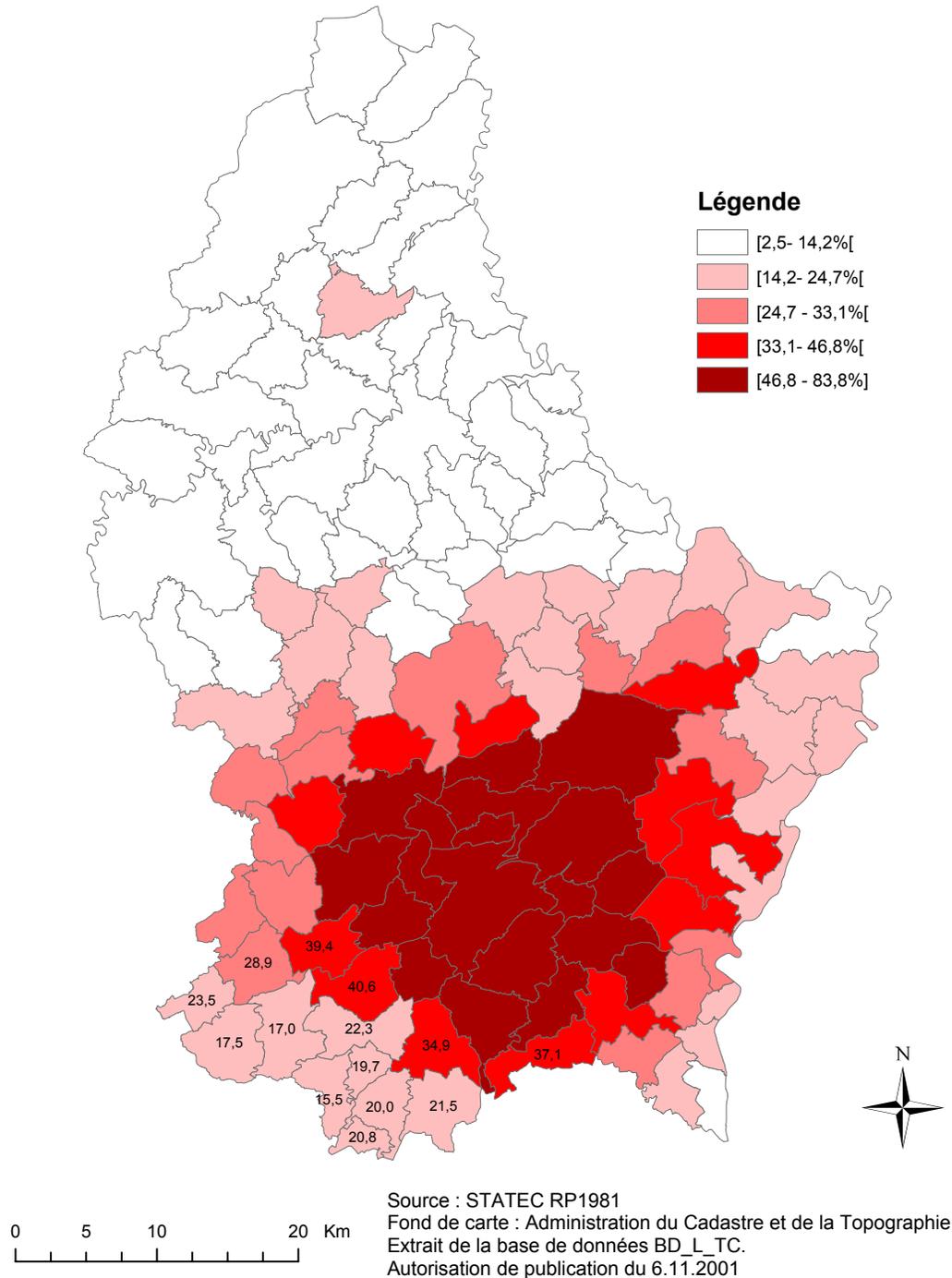
**Annexe 22: Pourcentage de personnes travaillant à Luxembourg-Ville en 2001**



**Annexe 23: Pourcentage de personnes travaillant à Esch-sur-Alzette en 1981**



**Annexe 24: Pourcentage de personnes travaillant à Luxembourg-Ville en 1981**



## 4. Le chômage à Esch-sur-Alzette

### 4.1. Principes méthodologiques

Au sens du recensement, il suffit d'indiquer dans sa feuille de ménage que l'on est « sans emploi et à la recherche d'un emploi » pour être considéré comme tel. Nul besoin d'être inscrit auprès de l'Administration de l'Emploi ou de fournir des preuves d'une recherche effective d'emploi. Le nombre de chômeurs indiqué par le recensement est donc supérieur à celui des demandeurs d'emploi comptabilisés auprès de l'Administration de l'Emploi (ADEM).

Il existe encore d'autres façons d'appréhender le chômage, notamment le chômage au sens du Bureau International du Travail qui définit un taux de chômage harmonisé permettant des comparaisons entre les différents pays. Nous n'entrerons pas ici dans une discussion sur la validité de chacune de ces mesures. Toutes ces définitions renvoient une image différente de la situation économique du pays. Pour l'ADEM, il s'agit de prendre en compte des personnes qui effectuent des recherches actives d'emploi. Pour le STATEC, ce qui prime, c'est la situation dans laquelle les habitants du pays disent être. Une femme occupée dans son propre ménage qui aimerait avoir une activité salariée est sans doute déroutée par les démarches administratives que nécessite l'inscription auprès de l'ADEM, alors qu'elle déclarera plus facilement être au chômage au cours du recensement.

### 4.2. Principales caractéristiques des chômeurs à Esch-sur-Alzette

Au cours du recensement de février 2001, 700 habitants d'Esch-sur-Alzette ont indiqué être sans emploi et à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage<sup>22</sup> à Esch s'élève donc à 6% de la population active. A l'échelle du pays, le taux de chômage est de 3%.

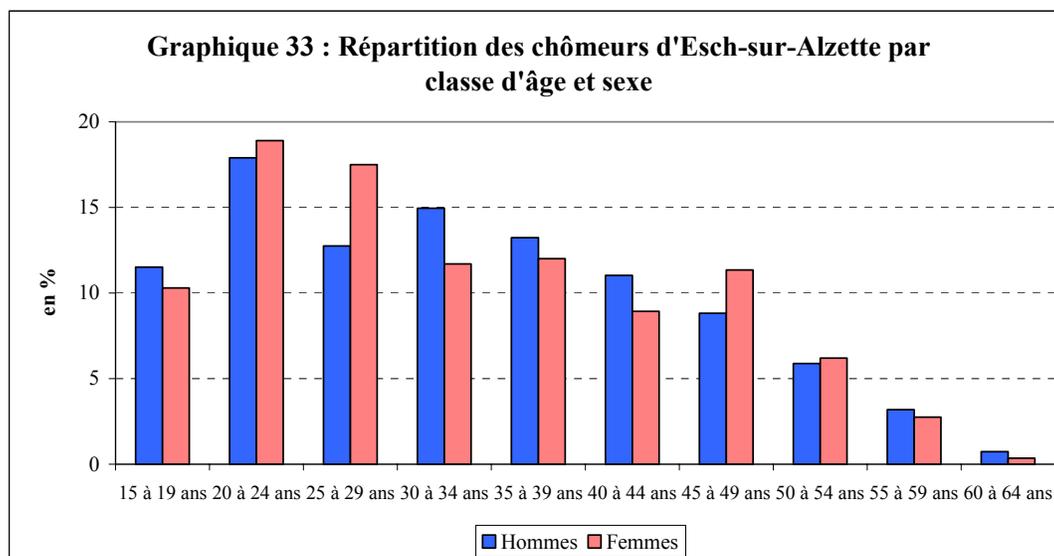
Les femmes représentent 41.6% des chômeurs (les hommes 58.4%), ce qui correspond exactement à la part qu'elles représentent dans la population des personnes ayant un emploi. Hommes et femmes sont donc répartis de manière identique dans la population des chômeurs et dans celle des actifs occupés.

#### 4.2.1. La répartition par âge

La répartition par âge des femmes au chômage diffère légèrement de celle des hommes. Les chômeuses de 25-29 ans et celles de 45-49 ans sont nombreuses par rapport aux hommes du même âge (*voir graphique 33*).

---

<sup>22</sup> Rappelons que le taux de chômage se définit comme le nombre de chômeurs divisé par la population active (c'est-à-dire les personnes ayant un emploi et les chômeurs).



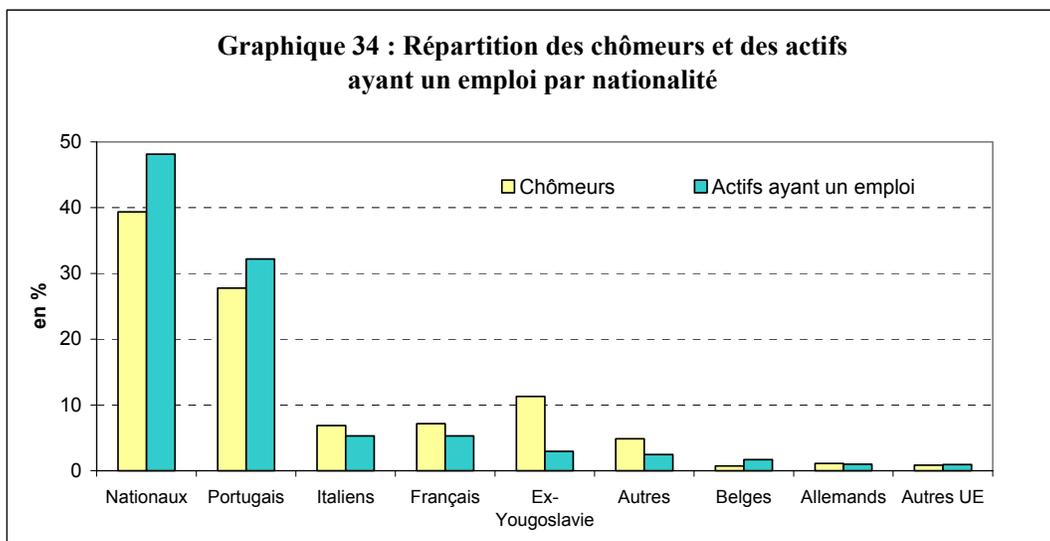
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 17.5% des chômeuses d'Esch-sur-Alzette sont âgées de 25 à 29 ans, c'est le cas de 12.7% des hommes au chômage.

#### 4.2.2. Près de 61% des chômeurs sont des étrangers

Dans la ville d'Esch-sur-Alzette, la majorité des chômeurs (60.7%) sont des étrangers. La population étrangère est importante dans la commune, pour que ce pourcentage ait un sens, il faut le comparer au poids qu'ont les étrangers dans l'ensemble des actifs ayant un emploi (51.8%).

Si les Luxembourgeois et les Portugais apparaissent comme les deux principales nationalités des chômeurs, cela semble normal puisque ce sont les deux nationalités les mieux représentées dans la population des actifs ayant un emploi (*voir graphique 34*). Les Luxembourgeois et les Portugais ont toutefois moins de poids dans la population des chômeurs que dans celle des personnes ayant un emploi. A l'inverse, les personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie sont beaucoup mieux représentées chez les chômeurs (11.3%) que chez les actifs ayant un emploi (2.9%), du fait de leur statut de réfugié. De même, Italiens, Français et ressortissants d'autres pays hors Union Européenne sont légèrement mieux représentés dans la population des chômeurs que dans celle des actifs ayant un emploi.

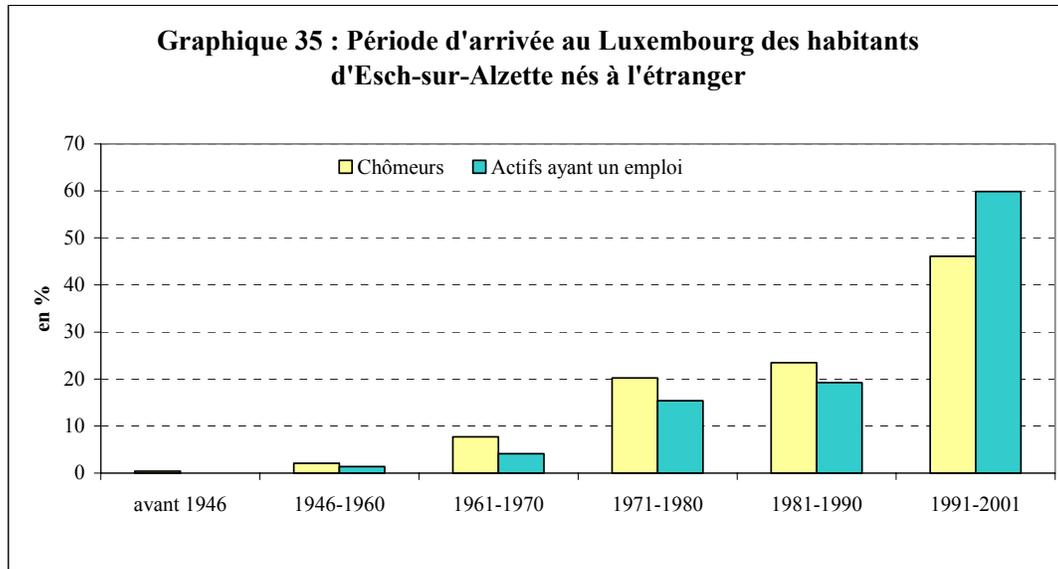


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture du graphique : A Esch-sur-Alzette, 39.3% des chômeurs et 48.1% des personnes ayant un emploi sont de nationalité luxembourgeoise.

#### 4.2.3. L'année d'immigration des chômeurs nés à l'étranger

52.1% des chômeurs de la commune sont nés à l'étranger. La plupart sont arrivés au Luxembourg entre 1991 et 2001 et éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi luxembourgeois. Plus précisément, 28.2% des chômeurs d'Esch nés à l'étranger sont arrivés au cours des trois années précédant le recensement. Ces nouveaux venus sont nombreux dans la population des chômeurs par rapport au poids qu'ils ont dans la population des actifs occupés (*voir graphique 35*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001.

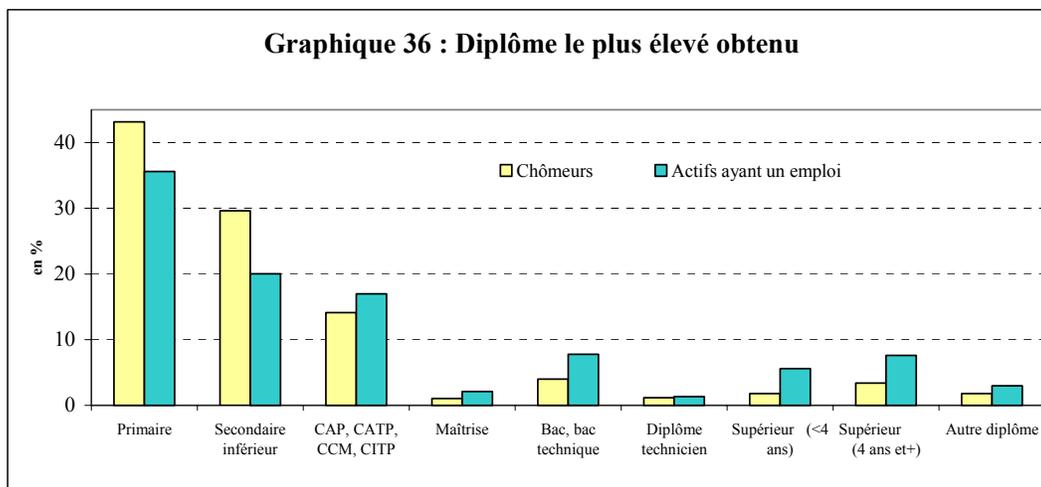
Note de lecture : A Esch-sur-Alzette, 60% des chômeurs nés à l'étranger sont arrivés au Luxembourg entre 1991 et 2001, c'est le cas de 46.1% des personnes ayant un emploi.

Cette difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi pour les derniers arrivants n'est pas spécifique à la ville d'Esch-sur-Alzette, car elle est aussi perceptible pour l'ensemble du pays. Notons que dans la plupart des cas, les derniers arrivants sont des réfugiés venus d'Ex-Yougoslavie qui ne peuvent pas exercer d'activité sur le sol luxembourgeois. Les chômeurs portugais arrivés depuis 1998 sont nombreux également. Nous supposons que cette période de chômage constitue pour ces derniers une période d'adaptation à un nouveau pays et aux besoins de son marché de l'emploi.

#### 4.2.4. Le niveau d'instruction

A Esch-sur-Alzette, la population des chômeurs se démarque par la faiblesse de son niveau d'instruction. 43.2% des chômeurs n'ont suivi que l'enseignement primaire et 29.6% le secondaire inférieur (*voir graphique 36*).

Dans l'ensemble du pays, les chômeurs ayant un niveau d'instruction limité à l'enseignement primaire sont beaucoup moins nombreux (30.6%).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 43.2% des chômeurs et 35.6% des actifs ayant un emploi habitant Esch-sur-Alzette n'ont suivi que l'enseignement primaire.

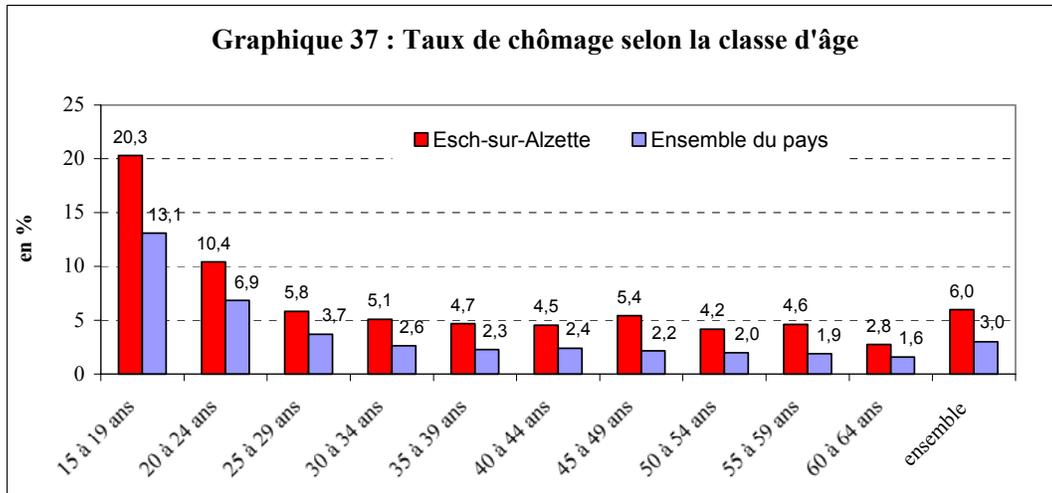
Parallèlement à cet exposé de certaines caractéristiques des chômeurs, il est intéressant de calculer le taux de chômage de diverses sous-populations, afin de montrer quelle est leur vulnérabilité par rapport au chômage.

### 4.3. Les différences dans les taux de chômage

Les taux de chômage des hommes et des femmes domiciliés à Esch-sur-Alzette sont équivalents : 6% pour chacun. Dans l'ensemble du pays, les femmes sont légèrement plus touchées que les hommes par le chômage (respectivement un taux de chômage de 3.5% et de 2.7%).

#### 4.3.1. Les plus jeunes sont les plus vulnérables

Ce sont les jeunes qui sont les plus vulnérables face au chômage (*voir graphique 37*). 20.3% des 15-19 ans sont au chômage, soit plus de trois fois le taux de chômage moyen de la commune. Ceci traduit les difficultés d'insertion sur le marché du travail pour ces jeunes qui sortent du système scolaire. Il y a par ailleurs un grand nombre d'entre eux qui possède un niveau d'instruction limité (86% n'ont suivi que l'enseignement primaire ou secondaire inférieur). Dans l'ensemble du pays, c'est également chez les plus jeunes que le taux de chômage est le plus élevé, il est néanmoins inférieur à celui des jeunes Eschois.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : le taux de chômage des Eschois de 15-19 ans est de 20.3%. Il est de 13.1% pour la même tranche d'âge dans l'ensemble du pays.

A l'exception des 45-54 ans et dans une moindre mesure des 25-29 ans, le taux de chômage des hommes est légèrement supérieur à celui des femmes dans chaque classe d'âge (voir tableau 25).

**Tableau 25 : Taux de chômage selon le sexe et la classe d'âge à Esch-sur-Alzette**

	Hommes	Femmes
15 à 19 ans	20,6%	19,9%
20 à 24 ans	11,0%	9,7%
25 à 29 ans	5,6%	6,1%
30 à 34 ans	5,4%	4,6%
35 à 39 ans	4,8%	4,5%
40 à 44 ans	4,7%	4,2%
45 à 49 ans	4,7%	6,5%
50 à 54 ans	3,8%	4,8%
55 à 59 ans	4,8%	4,3%
60 à 64 ans	4,0%	1,4%
<b>ensemble</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>

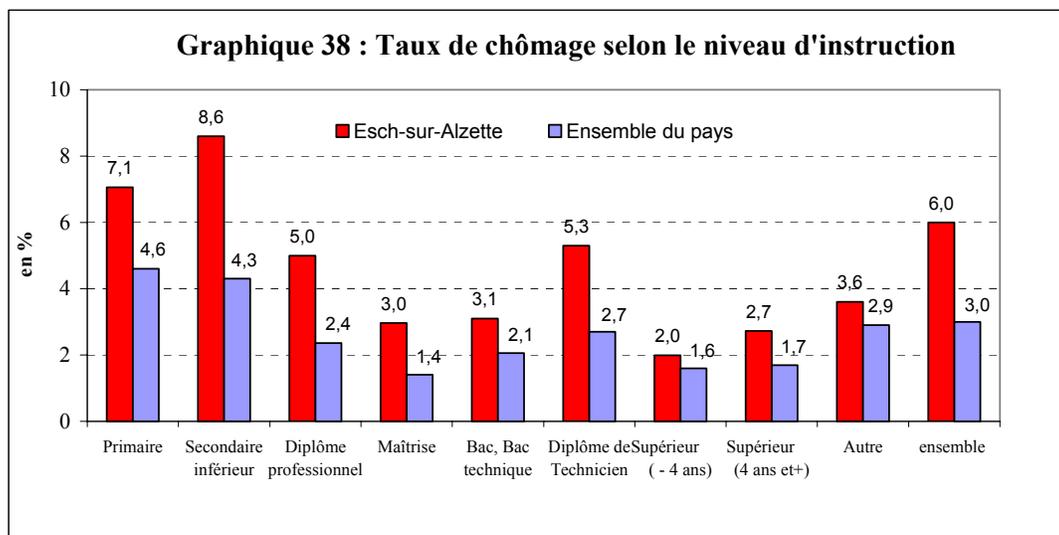
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : le taux de chômage des femmes 15-19 ans est de 19.9% à Esch-sur-Alzette. Il est de 20.6% pour les hommes du même âge.

Note : ne sont présentés ici que les taux de chômage des personnes de moins de 64 ans, car au-delà nous sommes confrontés à de petits effectifs.

### 4.3.2. Les moins diplômés ont un taux de chômage élevé

La possession d'un diplôme facilite l'accès à l'emploi (voir graphique 38). Le taux de chômage des personnes ayant suivi seulement l'enseignement primaire est de 7.1%, et 8.6% pour celles ayant suivi le secondaire inférieur. Alors qu'il est seulement de 2% pour celles ayant un diplôme universitaire de moins de 4 ans après le bac.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : le taux de chômage des personnes ayant suivi uniquement l'enseignement primaire est de 7.1% à Esch-sur-Alzette. Il est de 4.6% dans l'ensemble du pays.

Le tableau 26 retrace les taux de chômage des hommes et des femmes en fonction du diplôme le plus élevé en leur possession. Il convient de préciser que les effectifs sont parfois réduits, notamment chez les femmes qui possèdent une maîtrise ou un diplôme de technicien.

**Tableau 26 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction et le sexe à Esch-sur-Alzette**

	Hommes	Femmes
Primaire	7,5%	6,7%
Secondaire inférieur	7,8%	9,3%
CAP, CATP, CCM, CITP	4,8%	5,3%
Maîtrise	2,6%	4,9%
Bac, bac technique	3,6%	2,7%
Diplôme de technicien	6,7%	0,0%
Supérieur (moins de 4 ans)	2,1%	1,9%
Supérieur (4 ans et plus)	2,1%	3,8%
Autre diplôme	2,7%	4,9%
<b>Ensemble</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>

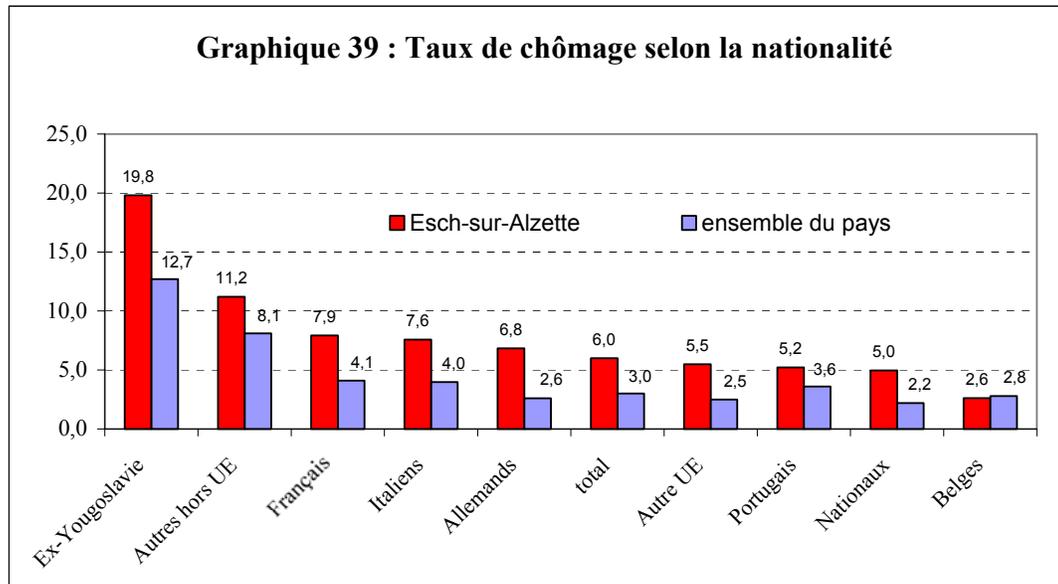
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : le taux de chômage des femmes ayant suivi uniquement l'enseignement primaire est de 6.7% à Esch-sur-Alzette. Il est de 7.5% pour les hommes ayant le même niveau d'instruction.

### 4.3.3. Les étrangers sont plus concernés par le chômage que les nationaux

Les diverses nationalités présentes sur le sol eschois sont concernées par le chômage avec une intensité différente (*voir graphique 39*). Les plus touchées sont les personnes en provenance de l'Ex-Yougoslavie avec un taux de chômage de 19.8% et les personnes d'une autre nationalité en dehors de l'Union Européenne (11.2%). Rappelons que les

personnes venant d'Ex-Yougoslavie sont souvent réfugiées et ne peuvent pas exercer d'activité sur le sol luxembourgeois. A l'autre extrême, les Belges sont beaucoup moins concernés par le chômage (2.6%). Le taux de chômage des nationaux vivant à Esch-sur-Alzette est proche de celui des Portugais.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : le taux de chômage des personnes en provenance d'Ex-Yougoslavie habitant Esch-sur-Alzette est de 19.8%, il est de 12.7% pour celles domiciliées dans l'ensemble du pays.

Mais au sein de chacune de ces nationalités, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes taux de chômage (*voir tableau 27*). On notera surtout que les Françaises sont plus touchées que les Français. C'est également le cas pour les Allemandes, mais l'effectif concerné est très faible. A l'inverse, pour les personnes en provenance d'ex-Yougoslavie et de nationalité autre hors UE, ce sont les hommes qui sont les plus vulnérables par rapport au chômage. Le taux de chômage des hommes ressortissants d'un autre pays hors Union Européenne correspond au double de celui des femmes.

**Tableau 27 : Taux de chômage selon la nationalité et le sexe à Esch-sur-Alzette**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Nationaux	4,8%	5,3%
Belges	2,8%	2,5%
Français	6,9%	9,1%
Allemands	5,7%	8,5%
Italiens	8,0%	7,2%
Portugais	5,0%	5,6%
Autres UE	5,3%	5,8%
Ex-Yougoslavie	22,2%	14,6%
Autres	15,1%	7,6%
<b>ensemble</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : le taux de chômage des hommes luxembourgeois habitant Esch-sur-Alzette est de 4.7%. Il est de 5.3% pour les femmes.

Le chômage est un phénomène qu'il est difficile d'appréhender par le biais d'un recensement de population. La multitude de renseignements figurant dans le questionnaire permet de détailler certaines caractéristiques des chômeurs, mais pas de manière suffisamment approfondie pour apporter des solutions concrètes à ce problème. Afin de permettre à la commune de lutter plus efficacement contre ce fléau, il faudrait par exemple avoir des informations sur le type de chômage dont il est question : est-ce un chômage de transition (quasi inévitable lors du passage entre le système scolaire et le monde du travail) ? d'un chômage de longue durée, soulignant de plus graves difficultés d'insertion dans l'emploi ? Quel a été l'élément générateur du chômage : une fin de contrat de travail à durée déterminée/de mission d'Intérim ? un licenciement économique ? une première recherche d'emploi ? Quelle était la profession antérieure ? Quel est le type d'emploi recherché ? etc.

Il faut toutefois reconnaître que le recensement est à ce jour la seule source de données offrant des informations sur le chômage à **un niveau communal**. En effet, les données de l'Administration de l'Emploi (ADEM), dont nous avons fait état en introduction à ce chapitre, n'ont pas été prévues pour une utilisation statistique et ne permettent pas d'accéder à un niveau géographique aussi fin. Par le biais du recensement de la population, les données du chômage à Esch-sur-Alzette sont même accessibles pour les unités de recensement. Elles ne peuvent cependant pas être exploitées à ce niveau, du fait des petits effectifs concernés. Nous pouvons néanmoins souligner que dans le Sud de la commune, les taux de chômage sont beaucoup plus élevés que dans le Nord. Cela contribue à appuyer une fois de plus la spécificité des quartiers Sud d'Esch-sur-Alzette.



## 5. Les immeubles et les logements à Esch-sur-Alzette

### 5.1. Les immeubles

Au cours du recensement de février 2001, on a dénombré environ 6 000 immeubles sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette, habités ou non. Précisons à ce sujet que le terme « immeuble » englobe tout type d'habitation, que ce soient des maisons individuelles, des immeubles collectifs comprenant plusieurs appartements, des institutions diverses...

#### 5.1.1. Une particularité d'Esch : les maisons en rangée

La commune s'est développée autour de son activité sidérurgique et de nombreuses cités ouvrières avec des maisons jumelées ou en rangée (c'est-à-dire accolées des deux côtés) ont vu le jour. Aujourd'hui, les maisons en rangée constituent le type de construction le plus répandu à Esch-sur-Alzette puisqu'elles représentent 64.8% des immeubles, soit près du double par rapport à l'ensemble du pays (*voir tableau 28*). Dans la commune de Differdange, les maisons disposées en rangée sont encore plus présentes qu'à Esch puisqu'elles concernent près de trois immeubles sur quatre (73.2%). A Dudelange, c'est moins souvent le cas (41.8% de maisons en rangée), car les maisons isolées ou jumelées sont très nombreuses.

La seconde particularité de la commune d'Esch-sur-Alzette est l'importance (18.7%) des immeubles collectifs (principalement voire entièrement destinés à l'habitation). Esch-sur-Alzette compte seulement 239 maisons isolées, plutôt récentes. Ces maisons isolées ne représentent que 4% du parc immobilier de la commune, alors qu'il s'agit du type d'immeuble le plus courant dans l'ensemble du pays (où 41% des immeubles sont des maisons isolées). A Dudelange, les maisons isolées sont nombreuses, davantage qu'à Luxembourg-ville. A Differdange, ce pourcentage est beaucoup plus faible (6.8%).

**Tableau 28 : Répartition des immeubles selon leur type (en %)**

	Esch-sur-Alzette	Differdange	Dudelange	Luxembourg-Ville	ensemble du pays
Ferme, bâtiment agricole	0,1	0,2	0,4	0,2	2,7
Maison isolée	4,0	6,8	23,5	10,7	41,0
Maison jumelée	8,4	9,4	23,9	10,7	12,5
Maison disposée en rangée	64,8	73,2	41,8	54,1	33,1
Immeuble collectif entièrement ou principalement destiné à l'habitation	18,7	9,2	9,3	20,4	7,9
Immeuble principalement à usage non résidentiel	0,9	0,3	0,4	1,9	1,2
Hotel, pension de famille	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3
Habitation de fortune : baraque, roulotte ...	0,00	0,02	0,00	0,01	0,2
Internat pour élèves et étudiants	0,05	0,00	0,00	0,02	0,01
Foyer pour enfants et jeunes gens	0,08	0,02	0,04	0,1	0,05
Foyer pour adultes	0,05	0,04	0,02	0,1	0,03
Maison de retraite	0,00	0,00	0,00	0,1	0,03
Institution pour malades	0,03	0,00	0,00	0,02	0,01
Institution religieuse	0,05	0,00	0,02	0,1	0,03
Caserne	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Prison, maison de redressement	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00
Autre institution	2,7	0,6	0,4	1,4	0,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>6023</b>	<b>4969</b>	<b>4912</b>	<b>16542</b>	<b>128033</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 64.8% des immeubles d'Esch-sur-Alzette sont constitués de maisons disposées en rangée.

A Esch, dans la quasi-totalité des cas (94.5%), c'est un ou plusieurs particuliers qui sont propriétaires de ces immeubles. Notons encore que 2.2% des immeubles ont plusieurs types de propriétaires et 1.6% sont la propriété de la commune, ce qui est beaucoup par rapport à l'ensemble du pays (0.9%).

### 5.1.2. A Esch, le bâti est ancien

Le bâti est ancien dans la métropole du fer, car plus de la moitié des immeubles (53.6%) ont été achevés avant 1945 (*voir tableau 29*). A ce moment-là, et même jusqu'en 1960, le type d'immeuble dominant (dans plus de 70% des cas) était la maison en rangée. Il convient cependant de préciser que le recensement ne fournit pas d'indication sur les rénovations éventuelles effectuées dans ces anciens immeubles. Il ne faut donc pas considérer de manière systématique que les immeubles achevés avant 1945 contiennent uniquement de vieux logements inconfortables.

**Tableau 29 : Répartition des immeubles selon leur année d'achèvement (en %)**

	Esch-sur-Alzette	Differdange	Dudelange	Luxembourg-Ville	Ensemble du pays
avant 1919	15,8	15,5	10,9	8,3	15,3
1919-1945	37,8	32,9	27,8	24,1	16,6
1946-60	26,0	26,7	22,0	27,9	16,1
1961-70	7,3	9,3	10,0	13,8	11,5
1971-80	4,9	6,3	7,2	11,8	14,3
1981-90	3,8	3,4	8,8	7,3	11,7
1991-1995	2,4	2,8	8,1	3,5	7,5
1996 et après	1,9	3,0	5,3	3,5	7,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<b>Effectif</b>	<b>5770</b>	<b>4819</b>	<b>4790</b>	<b>15889</b>	<b>124072</b>
-----------------	-------------	-------------	-------------	--------------	---------------

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 15.8% des immeubles d'Esch-sur-Alzette ont été achevés avant 1919, c'est le cas de 15.3% de ceux de l'ensemble du pays.

Dans l'ensemble du pays, les constructions sont plus récentes qu'à Esch. En effet, la moitié (52%) des immeubles ont été terminés après 1961, alors que ce n'est le cas que de 20.4% de ceux d'Esch-sur-Alzette. Plus précisément, depuis le recensement de 1991, seuls 246 édifices (en majorité des immeubles collectifs) ont été construits à Esch, ce qui ne représente que 4.3% de la totalité des immeubles. Alors que cette même période a vu s'achever 14.5% de l'ensemble des immeubles du pays (des maisons isolées pour une large majorité). Si la commune de Differdange est aussi peu concernée que celle d'Esch par les constructions très récentes (depuis 1991), la ville voisine de Dudelange a vu 13.4% de ses immeubles se construire à partir de 1991 (en grande majorité des maisons individuelles). La faible création de nouveaux immeubles à Esch-sur-Alzette est peut-être compensée par des travaux de rénovations et de réhabilitations de logements situés dans d'anciens bâtiments, ce que malheureusement nous ne pouvons pas vérifier. En ce qui concerne la capitale, le pourcentage d'immeubles construits depuis 1991 est faible par rapport à l'ensemble du pays (la moitié).

La ville d'Esch-sur-Alzette s'est étendue vers le Nord. Les unités de recensement constituées d'anciennes constructions se trouvent au Sud alors qu'au Nord, les immeubles plus récents sont nombreux.

## 5.2. Les logements occupés par les ménages

La commune d'Esch-sur-Alzette compte 11 962 ménages privés. Parmi eux, environ 280 ne vivent pas dans des « logements classiques ». C'est-à-dire que le type d'immeuble dans lequel ils résident n'est ni une maison (isolée, jumelée ou en rangée), ni un immeuble (qu'il soit principalement destiné à l'habitation ou à usage non résidentiel), ni même une ferme ou un bâtiment agricole. Dans la plupart des cas, ces ménages habitent dans des institutions définies comme « autres institutions ». Il y a par ailleurs 40 ménages privés qui vivent dans des hôtels ou pensions de famille. Ce sont pour la plupart des personnes portugaises vivant seules.

Nous avons écarté tous ces ménages de l'analyse des logements, car étudier leur statut d'occupation du logement ou leur surface d'habitation n'a pas vraiment de sens. Nous nous sommes donc concentrés sur 11 680 ménages privés qui vivent dans des logements dits *classiques*.

### **5.2.1. L'année d'achèvement des logements**

Environ 240 immeubles « classiques » (fermes, maisons ou immeubles) ont été achevés depuis 1991 à Esch-sur-Alzette. Plus que le nombre de bâtiments, c'est celui des **logements** concernés qui intéresse les décideurs, car cela permet de connaître les capacités de logement offertes par la ville pour la population nouvellement arrivée. Les constructions achevées entre 1991 et 2001, ont permis d'accueillir 1 270 ménages, soit 11.1% de l'ensemble des ménages vivant à Esch au moment du recensement de février 2001.

Les nouveaux logements achevés après 1991 sont situés pour la plupart au nord de la commune. 20.6% de ces nouveaux logements se trouvent dans les rues A. Useldinger, E. Fellens, de l'Eglise, de la Montagne, du commerce, du curé J. Kayser, St Jean, St Joseph, du Dr E. Colling et la place des Sacrifiés.

### **5.2.2. Plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement à Esch**

Dans 57.5% des cas, les ménages sont propriétaires de leur logement. Les locataires d'un logement vide représentent 32.2% des ménages, ceux qui louent un logement meublé sont beaucoup plus rares (5.4%). Par ailleurs, environ 400 ménages (3.3% des ménages) sont logés à titre gratuit.

#### **5.2.2.1. Moins de propriétaires à Esch qu'à Dudelange et Differdange, mais davantage qu'à Luxembourg-ville**

Sur l'ensemble du pays ainsi que dans les villes voisines de Dudelange et Differdange, on remarquera que les propriétaires sont plus nombreux qu'à Esch-sur-Alzette (*voir tableau 30*). Par contre, à Luxembourg-ville, les propriétaires sont nettement moins nombreux, et la location de logements vides ou meublés est beaucoup plus fréquente qu'ailleurs (encore plus qu'à Esch). Le parc immobilier de la capitale contient un grand nombre de logements locatifs, permettant une certaine rotation de leurs occupants. Par ailleurs, les prix d'achat y sont plus élevés que dans le reste du pays, ce qui peut aussi décourager certains ménages désireux d'acquérir un logement. Il faut aussi préciser que face à l'important essor économique de ces dernières années, il a fallu faire face également à une forte demande de bureaux dans la capitale, peut-être aussi au détriment des habitations.

**Tableau 30 : Statut d'occupation du logement (en %)**

	Esch-sur-Alzette	Luxembourg-Ville	Differdange	Dudelange	Ensemble du pays
Propriétaire	57,5	48,6	70,0	73,0	69,8
Logé à titre gratuit	3,3	3,7	2,5	3,2	3,0
Locataire (logement vide)	32,2	38,9	22,2	19,6	22,6
Locataire (logement meublé)	5,4	6,7	4,1	2,9	3,4
Sous-locataire	1,3	1,1	0,9	0,8	0,7
Autre	0,4	1,0	0,3	0,6	0,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ménages (effectifs)</b>	<b>11448</b>	<b>30466</b>	<b>6890</b>	<b>6926</b>	<b>163059</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 57.5% des ménages d'Esch-sur-Alzette vivant dans des habitations classiques sont propriétaires de leur logement, c'est le cas de 48.6% des ménages de la capitale.

C'est probablement le type d'immeuble dans lequel résident les ménages qui explique les différences dans le pourcentage de propriétaires à Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange. A Esch-sur-Alzette, la plupart des ménages habitent dans des immeubles collectifs principalement destinés à l'habitation (49.1%)<sup>23</sup>. Alors qu'à Differdange, plus de la moitié des ménages vivent en maisons disposées en rangée, dont une large majorité est propriétaire de son logement. Dans le cas de Dudelange, la domiciliation en maisons isolées ou jumelées est importante (respectivement 17% et 17.6% des ménages). Les ménages y sont, de manière encore plus manifeste, propriétaires.

### 5.2.2.2. Des différences selon les quartiers de la ville

La ville d'Esch-sur-Alzette est composée d'unités très différentes en matière de statut d'occupation du logement. Au Sud de la commune, se trouvent les unités dans lesquelles le pourcentage de propriétaires est le plus faible (*voir carte en annexe 25*). C'est par exemple le cas des unités 11 (rue d'Audun côté impair), 10 (bd Kennedy n°118 à 150), 41 (rue de l'Alzette n° 92 à 152 pairs), pour ne citer que quelques exemples. Seulement 10.8%, 13% et 15.1% des ménages habitant ces unités respectives sont propriétaires de leur logement. Dans l'unité 11 (rue d'Audun côté impair), près de 65% des ménages qui y résident louent un logement meublé. Ces rues comptent de nombreux ménages étrangers pour lesquels l'achat d'une habitation n'est pas envisageable (du fait de difficultés financières) ou souhaitée (si leur résidence au Luxembourg n'est que provisoire). Ces rues offrent des logements pratiques (car proches du centre ville et de la gare) aux nouveaux arrivants.

Au hasard des rues de la commune, on distingue au contraire plusieurs poches dans lesquelles les ménages propriétaires de leur habitation sont très bien représentés. Il s'agit d'anciennes cités ouvrières de la ville dans lesquelles il y a probablement eu des incitations pour faciliter l'accession à la propriété. C'est par exemple le cas autour de l'unité 16 (rues des mines, des sports, Pierre Kersch et des mineurs). Autour de la rue Léon Weirich, on note aussi un fort pourcentage de propriétaires. Et enfin, au Nord de la commune, autour de la place de l'exposition et des rues de Lille, de Rotterdam, cité Salvador Allende. Non loin de là, on retrouve une zone plus claire autour de l'unité 94

<sup>23</sup> Ce chiffre ne doit pas être confondu avec celui du tableau 28. Ce dernier indique la répartition des **immeubles** selon leur type, alors qu'ici il s'agit de la répartition des **logements**.

(boulevard Pierre Dupong, E.Mousset, A. de St Hubert, de Cologne et Pudel) soulignant au contraire l'importance du logement locatif dans ces rues.

### **5.2.2.3. Des différences suivant l'année d'immigration au Luxembourg**

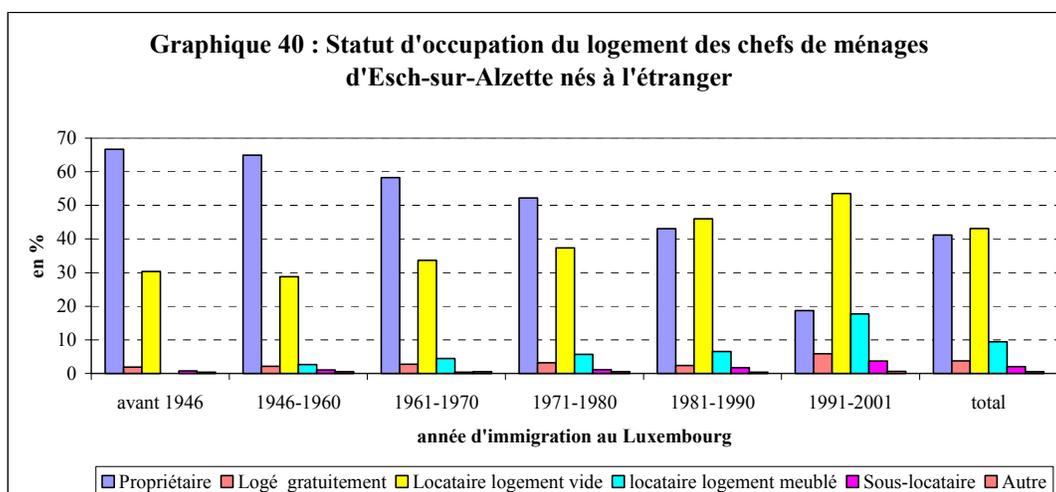
On tente souvent d'expliquer l'intégration des étrangers d'après leur durée de résidence dans le pays d'accueil. Pour les ménages dont la personne de référence<sup>24</sup> est née à l'étranger, nous avons une indication sur son année d'immigration au Luxembourg, donc sa durée de résidence. Gardons cependant à l'esprit que les immigrés qui vivent encore au Luxembourg ont certainement un profil différent par rapport à ceux qui ont quitté le pays, cette information échappant au recensement.

Le temps passé au Luxembourg semble favoriser l'accession à la propriété. En effet, les ménages d'Esch-sur-Alzette arrivés avant 1946 sur le territoire luxembourgeois sont propriétaires à 66.7% de leur logement, alors que ce n'est évidemment le cas que de 43.1% de ceux qui sont arrivés entre 1981 et 1990, et 18.7% de ceux arrivés depuis 1991 (*voir graphique 40*). Les derniers arrivés n'ont en effet pas encore eu le temps de stabiliser leur situation professionnelle et l'acquisition d'un logement ne fait certainement pas encore partie de leurs priorités. Ils sont par ailleurs plus jeunes que les personnes ayant émigré au Luxembourg avant 1946, ce qui réduit encore leur probabilité d'être propriétaire. De plus, les personnes arrivées avant 1946 ont certainement fait le choix de rester définitivement au Luxembourg, l'acquisition d'un logement est dans ce cas plus envisageable que pour ceux qui projettent de repartir.

Autre indicateur d'intégration des étrangers: la diminution des ménages locataires d'un logement meublé selon la durée de présence au Luxembourg (17.7% des ménages arrivés entre 1991 et 2001 louent un logement meublé, contre 2.6% de ceux présents depuis 1946).

---

<sup>24</sup> C'est-à-dire la personne qui s'est déclarée comme chef de ménage lors du recensement.



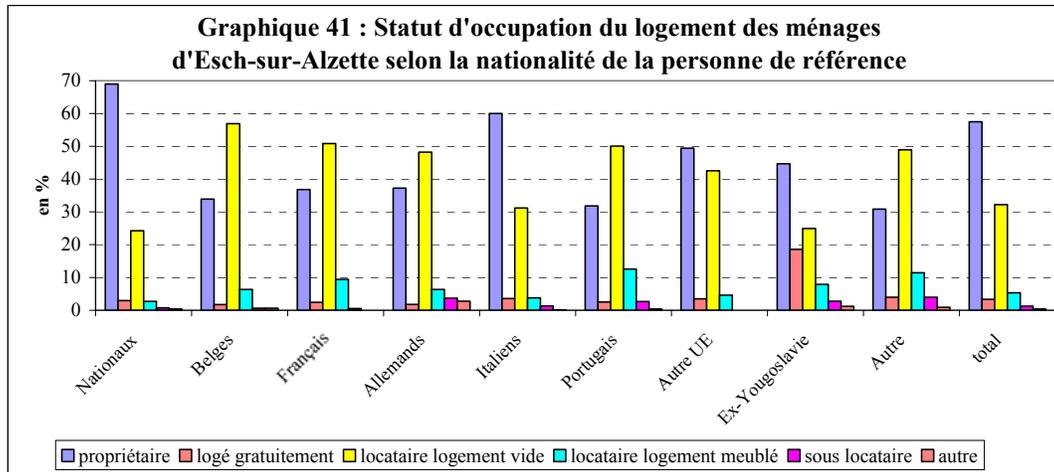
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture du graphique : 66.7% des chefs de ménages d'Esch nés à l'étranger et arrivés au Luxembourg avant 1946 sont propriétaires de leur logement, 1.9% sont logés gratuitement, 30.3% sont locataires d'un logement vide, 0.8% sont sous-locataires, et 0.4% autre.

NB : les chiffres présentés concernent les personnes qui vivent au Luxembourg au moment du recensement.

#### 5.2.2.4. Des différences selon la nationalité

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité luxembourgeoise sont les plus fortement concernés par la propriété de leur logement (69%) alors que les Portugais et les ressortissants des autres pays (hors Union Européenne) ne sont que 31.8% et 30.8% dans ce cas (*voir graphique 41*). Les Italiens sont par contre nombreux à être propriétaires de leur logement (60%). La plupart des chefs de ménages italiens propriétaires de leur logement sont arrivés il y a plus de trente ans au Luxembourg (32% sur la période 1946-1960 et 38.3% entre 1961 et 1970). L'arrivée des Portugais est beaucoup plus récente que celle des Italiens, il est donc normal de trouver moins de propriétaires parmi eux. Précisons aussi que la structure par âge des différentes nationalités présentes sur le sol luxembourgeois n'est pas similaire et explique aussi probablement les différences existant dans le statut d'occupation des logements.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 69% des chefs de ménage Luxembourgeois sont propriétaires de leur logement, 2.9% sont logés à titre gratuit, 24.3% louent un logement vide, 2.7% louent un meublé, 0.7% sont sous locataires et 0.4% autres.

Chez les ménages dont le chef est portugais ou ressortissant d'un autre pays hors UE, on remarquera également l'importance de la location de logements meublés. Respectivement 12.6% et 11.5% de ces ménages louent un logement meublé. Pour la majorité des Portugais concernés, il s'agit de personnes seules qui sont arrivées entre 1991 et 2001 au Luxembourg. La location d'un logement meublé est certainement le signe d'une situation transitoire, leur évitant de devoir faire face à d'importantes dépenses dès leur arrivée. Il peut également s'agir de ménages qui ne souhaitent pas s'établir de façon durable au Luxembourg, choisissant donc la situation la plus flexible, permettant un départ sans trop d'encombres.

### 5.2.3. La surface d'habitation

On a demandé aux ménages d'indiquer la surface moyenne de leur logement en mètres carrés. Il s'agit de la surface à l'intérieur des murs, donc y compris cuisine, salle de bains, toilettes, hall, mais à l'exclusion des caves et greniers, sauf si ceux-ci ont été aménagés à des fins d'habitation. Les renseignements apportés par les ménages sont certainement très approximatifs, car il est difficile de connaître avec précision la surface de son logement. Par ailleurs, il faut signaler que 4.4% des ménages n'ont pas répondu à cette question.

#### 5.2.3.1. Les différences selon les communes

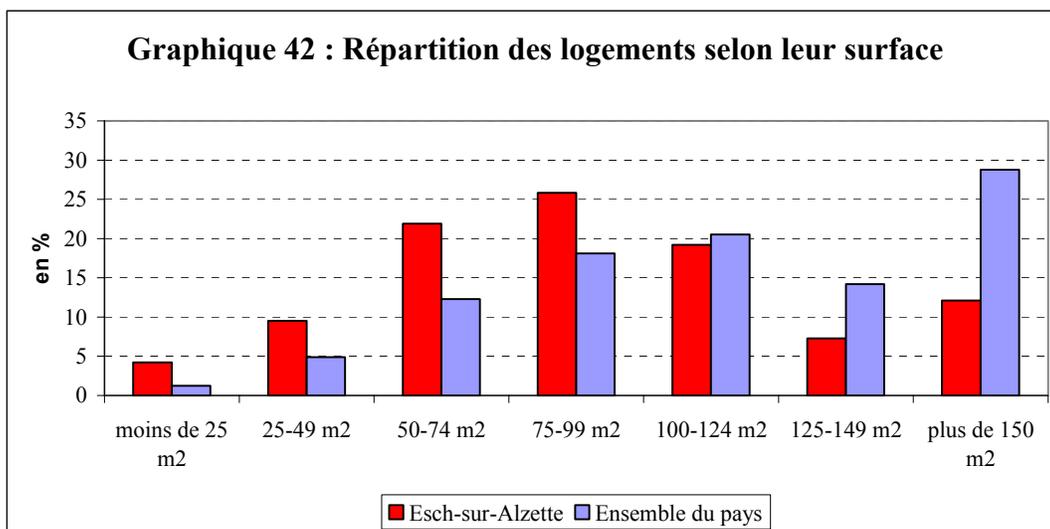
Esch-sur-Alzette est la commune du Luxembourg ayant la plus petite surface moyenne d'habitation : 94.9 mètres carrés. Esch, Differdange et Luxembourg-ville sont les trois communes les plus peuplées du pays et ce sont celles dans lesquelles les logements ont la plus petite surface d'habitation (*voir carte en annexe 26*). Differdange, compte en moyenne 102.6 m<sup>2</sup> par logement. Luxembourg-ville 106.9 m<sup>2</sup>. Schiffange et Dudelange viennent juste après avec respectivement 112.5 et 112.7 m<sup>2</sup>. Il est en effet compréhensible qu'en milieu urbain, la superficie disponible pour les logements soit réduite afin de permettre la création du plus grand nombre possible de logements. Dans

le canton d'Esch-sur-Alzette, la commune ayant la surface moyenne la plus importante est Reckange-sur-Mess avec 164 m<sup>2</sup>. Dans l'ensemble du pays, c'est à Niederaanven que les logements sont en moyenne les plus grands (avec 179 m<sup>2</sup>). La comparaison entre les diverses communes du pays n'est pas aisée du fait des différences structurelles du parc immobilier entre milieu rural et urbain notamment.

### 5.2.3.2. Des différences selon les quartiers de la ville d'Esch-sur-Alzette

#### 5.2.3.2.1. La surface moyenne des logements

A Esch-sur-Alzette, 21.9% des ménages vivent dans des logements de 50 à 74 m<sup>2</sup>, 25.8% dans 75 à 99 m<sup>2</sup> et 19.2% dans 100 à 124 m<sup>2</sup>. Les logements de moins de 99 mètres carrés sont mieux représentés à Esch que dans l'ensemble du pays (*voir graphique 42*). Par contre, lorsque la surface est supérieure à 125 m<sup>2</sup>, davantage de logements sont concernés dans l'ensemble du pays que dans la ville d'Esch-sur-Alzette. La différence la plus flagrante vaut pour les habitations de plus de 150 m<sup>2</sup>.



Source : Centre Universitaire de Luxembourg, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 4.2% des logements d'Esch-sur-Alzette ont moins de 25 mètres carrés de surface, c'est le cas de 1.2% de ceux de l'ensemble du pays.

Les logements font en moyenne 38.5 m<sup>2</sup> dans l'unité 114. C'est la plus petite surface moyenne de toutes les unités de recensement de la commune. Il s'agit en effet de l'unité dans laquelle se trouve le Centre Albert Schweitzer (logements indépendants pour personnes âgées) ainsi que des logements situés op der Leier. Il s'agit donc souvent de chambres ou de logements de très petite taille (*voir carte en annexe 27*). Cette unité constitue une exception au cœur d'une zone dans laquelle les surfaces moyennes des logements sont les plus importantes de la commune, c'est par exemple le cas de l'unité de recensement 86 (rues L. Metz, G. Barbanson et M. Koener), 108 (Jean Berg, Joliot-Curie, Fr. Donven et Nic. Biever), ou 115 (rues E. Mayrisch n° pairs 2-96 et impairs 9-39, square E- Mayrisch, Wurth Paquet).

Au sud de la commune, le secteur autour des unités 11 (rue d'Audun côté impair), 29 (rue du Brill n° inférieurs à 28), présente la surface moyenne d'habitation la plus faible de la commune. Même chose, autour de la rue Stalingrad côté impair et place Stalingrad. Le côté impair de la rue d'Audun se caractérise par un très grand nombre de logements ne comptant qu'une seule pièce d'habitation (54.1%, c'est le maximum de toutes les unités de la commune). Pour les autres unités citées ci-dessus, les logements d'une pièce y sont moins nombreux mais sont mieux représentés que dans l'ensemble de la commune.

#### 5.2.3.2.2. La surface moyenne par membre du ménage

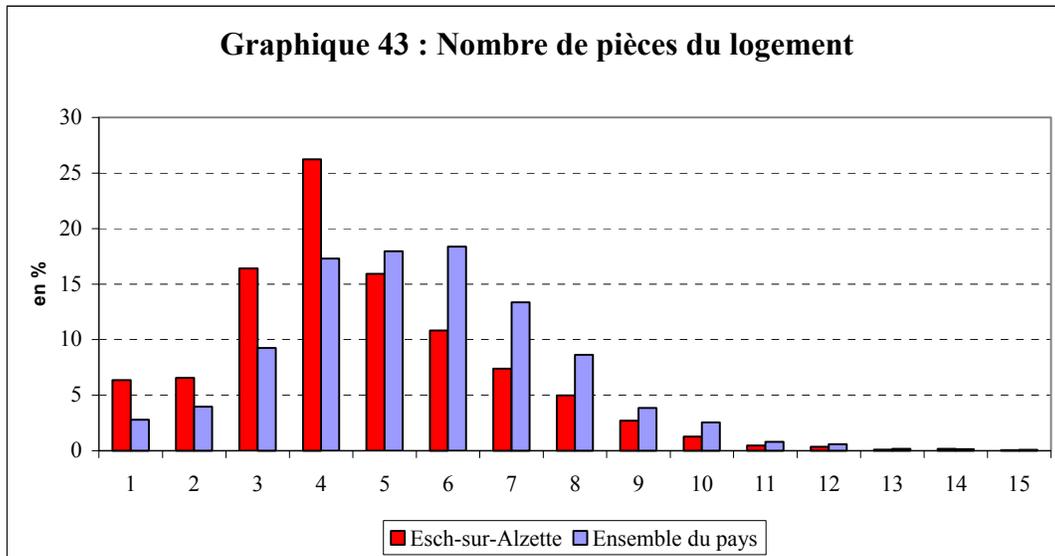
Pour chaque ménage, la surface du logement peut être divisée par le nombre de membres dans le ménage. On obtient ainsi une surface moyenne par membre, ce qui peut donner une idée de l'indice de confort ou au contraire de « surpeuplement » du logement. Les quartiers situés au Nord de la commune apparaissent comme les plus spacieux : environ 71m<sup>2</sup>/membre du ménage dans les rues Jean Berg, Joliot Curie, Fr. Donven et Nic Biever, ou 67m<sup>2</sup>/membre dans les rues de la Tuilerie, Patton et du Lycée. A l'inverse, on compte à peu près 22m<sup>2</sup> par membre du ménage dans la rue d'Audun et 25 dans une partie de la rue du Canal (n°88 à 118 pairs et n°103 à 121 impairs).

Ce sont les logements situés dans les fermes et bâtiments agricoles qui offrent le plus d'espace à leurs occupants, mais le calcul n'est établi qu'à partir d'un petit nombre de ménages. Dans les maisons isolées ou jumelées, les logements sont également très spacieux (environ 53m<sup>2</sup>/membre). Les logements situés en immeubles collectifs offrent par contre des surfaces plus réduites (38 m<sup>2</sup>/membre).

#### 5.2.3.3. Le nombre de pièces des logements

Au cours du recensement, il a été demandé aux ménages d'indiquer le nombre de pièces d'habitation que contenait leur logement. Pour ce faire, toutes les pièces de 4m<sup>2</sup> et plus sont à compter sauf salle de bains, toilettes, entrée et hall. Par contre, des greniers ou caves aménagés à des fins d'habitation sont à considérer comme pièces d'habitation. Il n'est donc pas à exclure que certains ménages se soient trompés dans leur décompte des pièces. Seuls 2.2% des ménages n'ont pas répondu à cette question.

Le cas le plus fréquent concerne des logements de quatre pièces (26.2%). En tout, 69.4% des logements de la commune comptent entre 3 et 6 pièces d'habitation. Les petits logements d'une seule ou de deux pièces sont nombreux par rapport à l'ensemble du pays (*voir graphique 43*). Par contre, les logements de six pièces et plus sont moins bien représentés à Esch-sur-Alzette.



Source : Centre Universitaire de Luxembourg, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 6.4% des ménages d'Esch-sur-Alzette habitent dans un logement constitué d'une seule pièce. C'est le cas de 2.8% des ménages de l'ensemble du pays.

#### 5.2.4. Les loyers

Au cours du recensement, les ménages locataires ont indiqué le montant (en francs luxembourgeois<sup>25</sup>) de leur loyer mensuel net, c'est-à-dire sans les charges et frais pour le chauffage, l'eau, le gaz, l'électricité, le garage, le loyer pour locaux professionnels...

Le loyer est étroitement lié au logement occupé (type de logement, taille, état général, situation géographique...). Afin de gommer l'effet lié à la taille du logement, nous avons choisi d'effectuer une analyse sur les loyers au mètre carré dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Ceci dit, même en résumant le loyer à sa valeur au mètre carré, on n'efface pas les différences existant entre un studio proche de la gare et un logement situé dans une résidence de grand standing. L'étude des loyers reste donc très délicate.

L'analyse des loyers ne porte que sur les déclarations de 3 600 ménages de la commune. Ont été écartés de l'analyse les propriétaires et les personnes logées à titre gratuit (qui par définition ne paient pas de loyer), les non-répondants (à peu près 6.8% des personnes qui paient un loyer) et les personnes qui paient un loyer réduit<sup>26</sup>. L'étude est tributaire des déclarations faites par les ménages, ainsi l'éventail des loyers mensuels est très large : de moins de 1 000 Francs luxembourgeois (=24.8 euros) à environ 85 000 Luf (=2 107 euros).

<sup>25</sup> Le recensement a eu lieu le 15 février 2001, soit avant l'introduction de l'euro.

<sup>26</sup> Le loyer est réduit par exemple lorsque le ménage occupe un logement de service, un logement communal ou un logement appartenant à un membre de sa famille, car le loyer est inférieur à celui du marché.

#### **5.2.4.1. Les différences de loyers moyens par mètre carré dans les communes du canton d'Esch**

Rappelons que nous avons uniquement considéré les ménages qui ne paient pas de loyer réduit, afin de ne pas sous estimer les montants moyens des loyers. En moyenne au Luxembourg, d'après les déclarations des agents recensés, les loyers sont de 288 Francs luxembourgeois (soit 7.14 euros) par mètre carré. Entre les quatorze communes du canton d'Esch-sur-Alzette, on remarque quelques différences dans le loyer moyen par mètre carré selon leur localisation géographique. Ainsi, les deux communes ayant le loyer moyen le plus élevé sont Leudelage et Roeser (respectivement 335 Luf/m<sup>2</sup> et 299 Luf/m<sup>2</sup>, c'est-à-dire 8.3 euros/m<sup>2</sup> et 7.41 euros/m<sup>2</sup>). Ces loyers élevés s'expliquent par la proximité de la capitale. A l'inverse, la commune la moins chère est celle de Rumelange (213 Luf/m<sup>2</sup>, soit 5.28 euros/m<sup>2</sup>) ce qui est peut-être la conséquence conjointe de sa proximité avec la France (où les loyers sont plus faibles) et son éloignement de Luxembourg-ville. Esch-sur-Alzette et Bettembourg se situent au même niveau en matière de loyer par mètre carré (267 Luf/m<sup>2</sup> pour Esch et 266 pour Bettembourg, soit environ 6.6 euros/m<sup>2</sup>), ce qui correspond à la moyenne du canton (261 Luf/m<sup>2</sup>, soit 6.47 euros/m<sup>2</sup>). Dudelage a un loyer plus élevé qu'à Esch (275 Luf/m<sup>2</sup>, soit 6.82 euros/m<sup>2</sup>), et Differdange un loyer inférieur (245 Luf/m<sup>2</sup>, 6.07 euros/m<sup>2</sup>).

Le loyer à Luxembourg-Ville est plus élevé qu'à Esch : 334 Luf/m<sup>2</sup> (soit 8.28 euros/m<sup>2</sup>), mais ce n'est pas la commune la plus chère, c'est à Strassen que les loyers sont les plus élevés (344 Luf par m<sup>2</sup>, soit 8.53 euros/m<sup>2</sup>). La carte située en annexe 28<sup>27</sup> est révélatrice du coût élevé des loyers dans les communes formant la première couronne autour de la capitale.

#### **5.2.4.2. Les loyers moyens selon le type d'immeuble et le statut d'occupation du logement à Esch**

La location d'un logement dans une maison isolée est ce qui coûte le moins cher au mètre carré à Esch (environ 200 francs luxembourgeois soit 5 euros au mètre carré). Par contre, c'est dans les immeubles collectifs que les loyers au mètre carré sont les plus élevés (280 francs luxembourgeois soit 6.9 euros).

La location d'un logement meublé revient à environ 400 francs luxembourgeois par mètre carré en loyer mensuel (9.92 euros/m<sup>2</sup>), alors que le logement loué vide coûte environ 255 Francs Luxembourgais par m<sup>2</sup> (soit 6.32 euros/m<sup>2</sup>).

Les différentes unités de recensement de la ville ne connaissent pas les mêmes niveaux de loyers. Précisons que l'analyse des loyers par mètre carré au niveau des quartiers de recensement est délicate, car elle est souvent établie à partir d'un effectif réduit de ménages. Les rues pour lesquelles le nombre de ménages pris en compte est vraiment trop faible seront laissées de côté. Les unités de recensement les plus chères, parmi celles ayant au moins 30 ménages sont le boulevard Kennedy (n°72 à 110), la rue du Brill (n°<28), ainsi que la place et l'avenue de la paix. Pour les deux premières unités citées, c'est probablement le fort pourcentage de locataires de logements meublés, qui explique le niveau élevé des loyers. A l'inverse, la rue des Boers et la rue Dicks (n°1 à

<sup>27</sup> Pour certaines petites communes, le montant moyen des loyers, calculé à partir d'un nombre trop restreint de ménages, n'a pas été représenté sur la carte.

32) apparaissent comme celles dans lesquelles les loyers par mètre carré sont les plus faibles (moins de 4.2 euros/m<sup>2</sup>).

#### **5.2.4.3. Les loyers mensuels au mètre carré en 1991**

Il est intéressant de faire une comparaison avec le niveau qu'avaient les loyers dix ans auparavant. Intéressant, mais délicat. Car lors du recensement de 1991, il faut être conscient que ce ne sont pas les mêmes ménages qui ont servi au calcul du loyer mensuel moyen par mètre carré, puisque la population a évolué en dix ans. Les loyers analysés ne concernent donc pas systématiquement les mêmes logements. Par ailleurs, les ménages non-répondants introduisent une difficulté supplémentaire, car cette population qui échappe aux statistiques possède certainement des caractéristiques spécifiques (l'absence de réponse pour ces ménages n'est pas anodine). Gardons par ailleurs à l'esprit que toute l'information sur les loyers est résumée dans cette étude à une moyenne au mètre carré.

Tout comme avec les données de 2001, nous avons pris en compte les ménages vivant en habitation classique et payant un loyer normal (environ 3 060 ménages en 1991). Le loyer par mètre carré obtenu s'élevait ainsi à environ 150 francs luxembourgeois (soit 3.7 euros/m<sup>2</sup>). Au moment du recensement de 2001, le loyer moyen par mètre carré est de 80% plus élevé que celui que nous avons calculé pour 1991. La hausse est plus élevée que dans l'ensemble du pays (+58%). Dans toutes les communes du canton d'Esch-sur-Alzette (exceptées celles de Leudelange et Reckange), la hausse du loyer mensuel au mètre carré a été plus élevée que dans l'ensemble du pays. A Frisange, Rumelange et Kayl, les loyers ont même plus que doublé. Dudelange et Differdange ont connu une augmentation de loyers au mètre carré sensiblement identique à celle d'Esch (respectivement +86% et +93%). La capitale, quant à elle, a vu ses loyers au mètre carré augmenter de façon plus modérée (+48%).

### **5.3. Les logements inhabités**

Avec la progression du nombre d'habitants à Esch-sur-Alzette ces dernières années et à l'heure où la question de l'emploi d'un nombre de plus en plus élevé d'immigrés est d'actualité, connaître le nombre de logements disponibles est nécessaire. Au cours du recensement, l'agent recenseur devait indiquer le nombre de logements habités et inhabités dans chaque immeuble de la commune. Parmi les immeubles pour lesquels ces renseignements sont connus, on dénombre à peu près 700 logements inhabités, soit 6% des logements disponibles. Pour une large majorité (66.5%), ces logements inhabités se trouvent dans des immeubles collectifs.

Il est surtout intéressant de savoir pour quelle raison ces logements sont inhabités : parce qu'ils sont vétustes ? mal situés ? trop chers ? parce que leur propriétaire ne souhaite pas les mettre en location ? La plupart (45%) des logements vacants sont situés dans des immeubles qui ont été achevés avant 1945. Nous n'avons pas d'informations sur les rénovations éventuelles effectuées dans les logements, mais nous supposons qu'une grande partie des logements vacants, du fait de l'année de construction de l'immeuble dans lequel ils se trouvent, nécessiteraient quelques travaux avant d'être loués. A l'inverse, environ 13% des logements inhabités sont situés dans des immeubles récents (achevés après 1991).

Dans certaines unités de recensement, le pourcentage de logements vacants est élevé. C'est par exemple le cas dans plusieurs rues du Vieux Esch. Ainsi, dans une partie de la rue du Brill (numéros inférieurs à 28) plus du tiers des logements sont vacants. L'unité de recensement formée par les rues Boltgen et la rue des Artisans (n° 3 et 4) compte elle aussi beaucoup de logements vacants (un sur quatre). Même chose dans la rue de l'Alzette (numéros 1 à 69 impairs). A l'inverse une vingtaine d'unités de recensement connaît une occupation totale de tous les logements disponibles.

## **5.4. Documents annexes au chapitre sur les immeubles et logements**

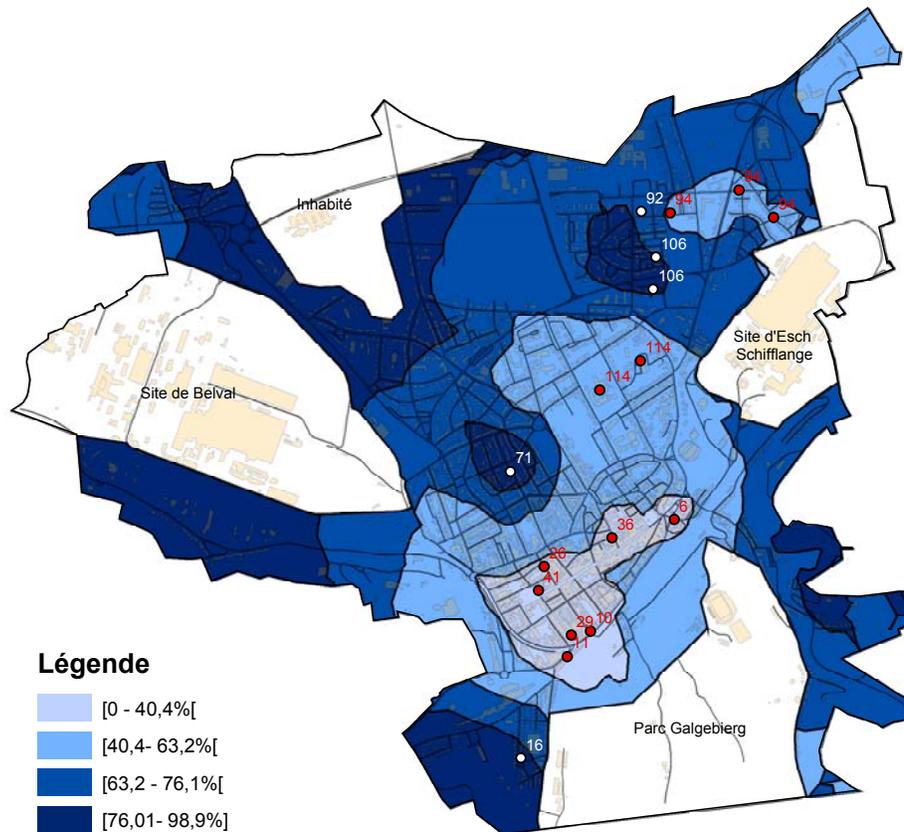
Annexe 25: Pourcentage de ménages propriétaires de leur logement à Esch-sur-Alzette

Annexe 26: Surface moyenne des logements selon la commune

Annexe 27: Surface moyenne des logements à Esch-sur-Alzette

Annexe 28: Loyer mensuel moyen (en francs luxembourgeois) par mètre carré dans chaque commune

### Annexe 25: Pourcentage de ménages propriétaires de leur logement à Esch-sur-Alzette



**Légende**

- [0 - 40,4%[
- [40,4- 63,2%[
- [63,2 - 76,1%[
- [76,01- 98,9%]

**Pourcentage de propriétaires par unités de recensement : points extrêmes**

71 : rue Leon Weirich	98,9
106 : rues de Lille, de Rotterdam, cité Salvador Allende	97,6
92 : place de l'Exposition	95,7
16: rues des Mines, des Sports, Pierre Kersch, des Mineurs	95,4

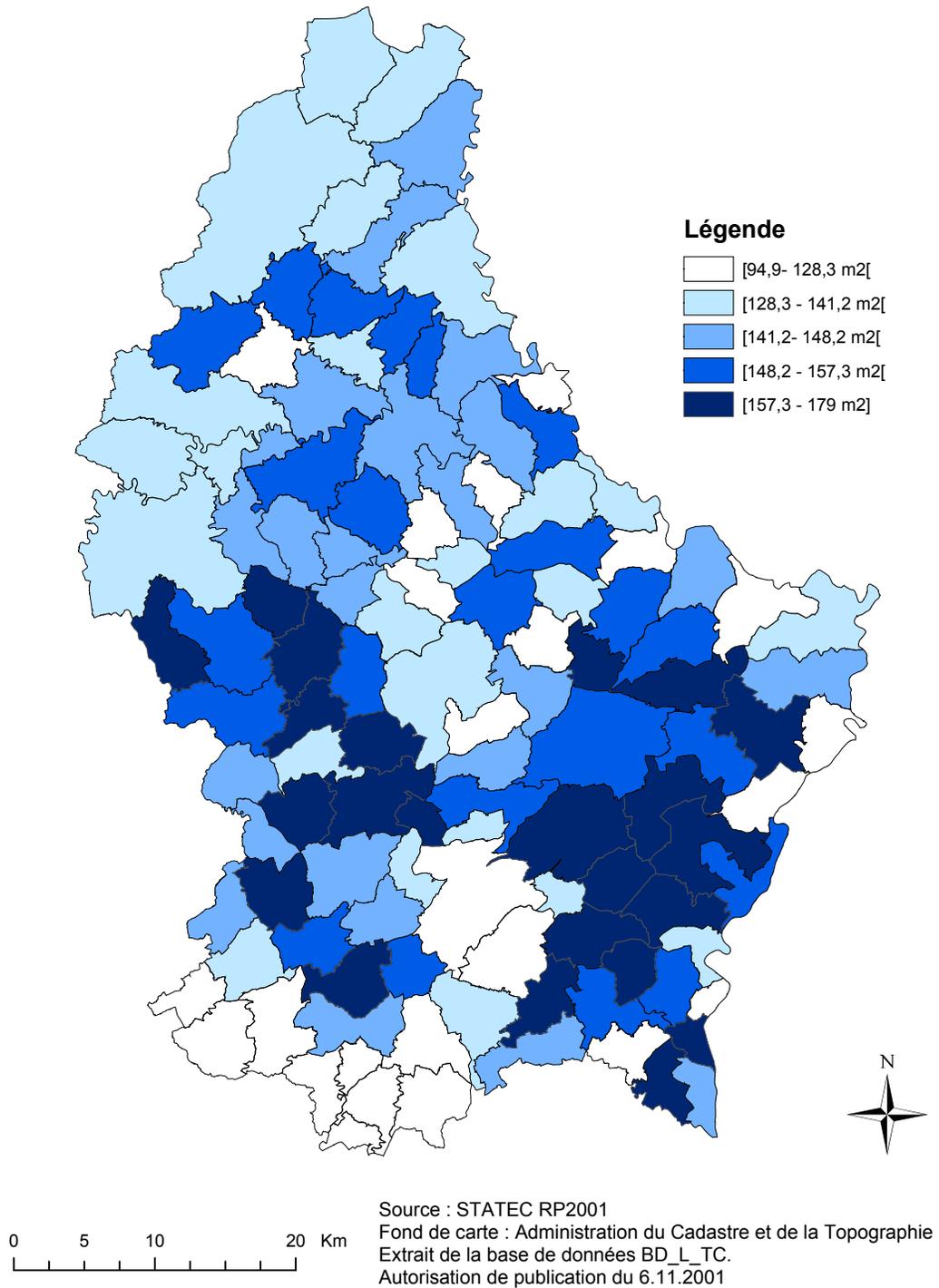
**Moyenne 57,5%**

6 : place de l'hotel de ville, Norbert Metz, St Antoine et quartier	16,7
29 : rue du Brill <28	16,0
41 : rue de l'Alzette pair n° 92-152	15,1
10 : bd Kennedy 118-150	13,0
11 : rue d'Audun impair n°1-35	10,8
114 : op der Leier, L. Metz 31-37, E. Mayrisch 51 et 55	0,0

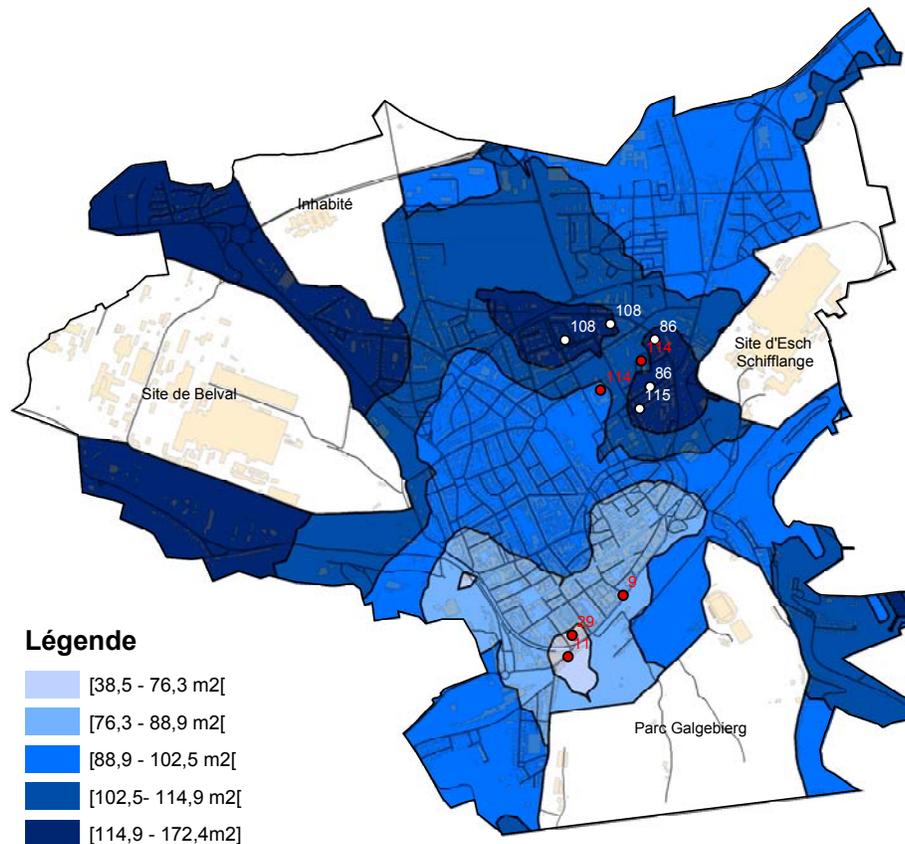


Source : Centre Universitaire, d'après Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

### Annexe 26: Surface moyenne des logements selon la commune



## Annexe 27: Surface moyenne des logements à Esch-sur-Alzette



### Surface moyenne des logements par unité de recensement : points extrêmes

108 : Jean Berg, Joliot-Curie, Fr. Donven, Nic. Bieber	172,4 m
86 : Léon Metz, Barbanson, M. Koener	172,4 m
115 : E. Mayrisch pair 2-96 impair9-39, square E. Mayrisch, Wurth-Paquet	162,8 m

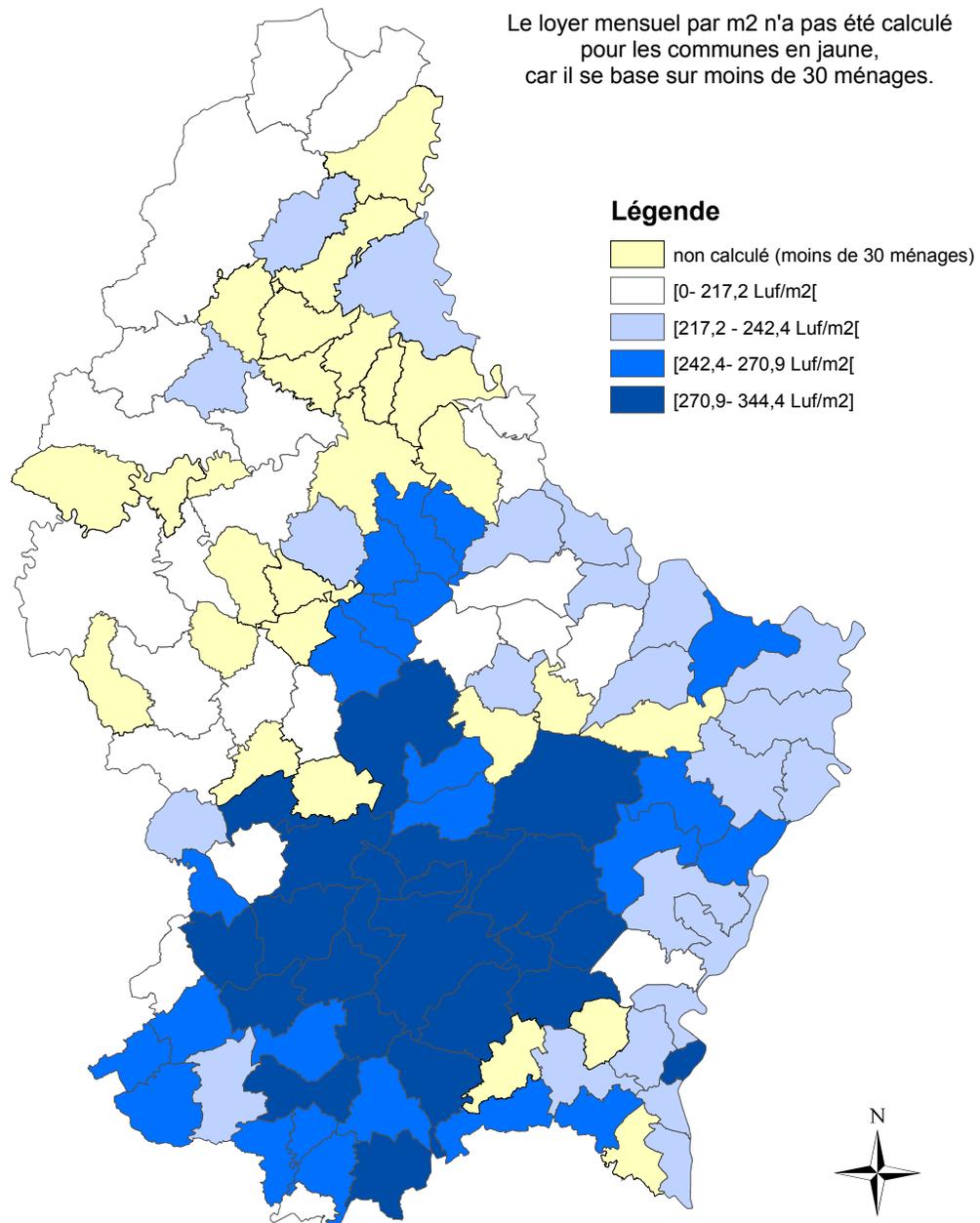
9 : bd F. Kennedy 72-110	54,5 m <sup>2</sup>
29 : du Brill < 28	54,1 m <sup>2</sup>
11 : Audun impair 1-35	43,9 m <sup>2</sup>
114 : op der Leier, L. Metz 31-37, Emile Mayrisch 51 et 55 (maison des soins)	38,5 m <sup>2</sup>



0 250 500 750 1 000 Mètres

Source : Centre Universitaire, d'après Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre  
 et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

## Annexe 28: Loyer mensuel moyen (en francs luxembourgeois) par mètre carré dans chaque commune



0 5 10 20 Km

Source : STATEC RP2001  
Fond de carte : Administration du Cadastre et de la Topographie  
Extrait de la base de données BD\_L\_TC.  
Autorisation de publication du 6.11.2001



## 6. Les conditions d'équipement du logement

### 6.1. Introduction

#### 6.1.1. La mesure des conditions d'équipement du logement à travers le recensement de la population de février 2001

Dans le cadre de cette étude sur la ville d'Esch-sur-Alzette, nous avons souhaité mesurer les difficultés rencontrées par certains ménages dans leur vie quotidienne et identifier les situations de pauvreté. La pauvreté est complexe et possède de multiples facettes. On connaît certes, la pauvreté monétaire, mais ce n'est pas la seule définition élaborée par les analystes, qui l'estiment par ailleurs souvent réductrice. Une autre définition s'attache à définir la pauvreté à partir des conditions de vie : on l'appelle **pauvreté d'existence**. Elle est déterminée à partir d'une palette de biens et de consommations considérés comme nécessaires, l'objectif étant de calculer le cumul des privations que connaissent les ménages.

Compte tenu des données à notre disposition, nous n'avons pu étudier la pauvreté des conditions de vie, car plusieurs informations-clés ne figurent pas dans le recensement de la population : les revenus des ménages ou l'appréciation des ménages sur leur possibilité de se nourrir, de se vêtir, de se soigner... Néanmoins, sur la base de ce modèle mesurant la pauvreté des conditions de vie, nous avons étudié les **conditions d'équipement du logement**, c'est-à-dire le niveau de confort et d'équipement du logement.

Pour ce faire, quelques questions posées lors du recensement nous renseignent sur l'équipement des ménages : la possession de téléphone, télévision, magnétoscope, chaîne Hi Fi, micro ordinateur, branchement Internet, machine à laver (le linge), réfrigérateur, congélateur séparé, lave vaisselle, ainsi que la présence dans le logement d'une salle de bains avec baignoire et/ou douche et de toilettes.

#### 6.1.2. Les variables laissées de côté

Les informations concernant la taille du logement (nombre de pièces, surface d'habitation), la possession de voiture(s) et de garage ne seront pas prises en compte, car elles introduisent des difficultés d'interprétation. Les logements situés en ville ou à la campagne n'ont en effet pas les mêmes caractéristiques de taille. De même, la voiture n'est pas aussi indispensable en ville qu'en campagne.

#### 6.1.3. Les ménages laissés de côté

Notre analyse ne porte pas sur les personnes qui ont déclaré habiter dans une pension de famille ou une institution (par exemple internat ou foyer). En effet, ne résidant pas dans des logements classiques, ces ménages ne possèdent pas le même mode de vie que les ménages habitant dans un immeuble collectif ou une maison.

## 6.2. La diffusion des équipements dans la population de la ville d'Esch

Pour tous les biens pris en compte, les ménages d'Esch-sur-Alzette sont systématiquement moins bien équipés que ceux de l'ensemble du pays, mais aussi que ceux de la capitale, ou de ses deux voisins du Sud : Differdange et Dudelange (*voir tableau 31*).

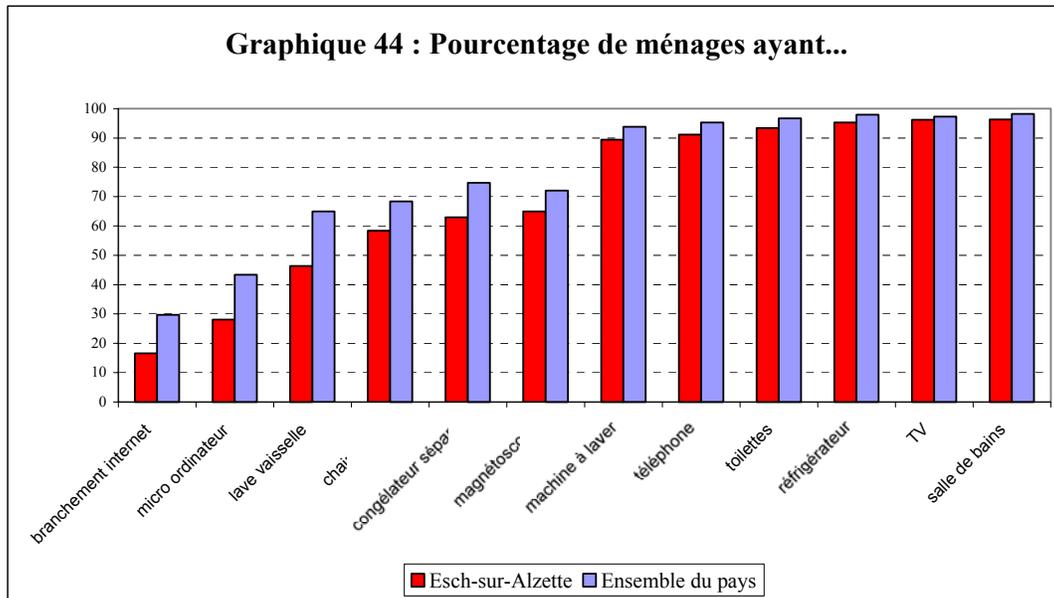
**Tableau 31 : Pourcentage de ménages ayant...**

	Esch-sur-Alzette	Differdange	Dudelange	Luxembourg-Ville	Ensemble du pays
un branchement Internet	16,6%	17,0%	24,3%	30,0%	29,7%
un micro-ordinateur	28,1%	29,5%	36,7%	41,4%	43,4%
un lave-vaisselle	46,4%	51,9%	60,9%	57,7%	65,0%
une chaine HiFi	58,4%	60,2%	66,0%	67,5%	68,4%
un congélateur séparé	63,0%	73,6%	75,0%	55,6%	74,7%
un magnétoscope	65,0%	69,3%	71,4%	67,3%	72,1%
une machine à laver	89,4%	92,8%	93,9%	90,1%	93,8%
le téléphone	91,1%	93,1%	94,2%	93,6%	95,3%
les toilettes à l'intérieur du logement	93,4%	94,5%	96,1%	95,4%	96,7%
un réfrigérateur	95,3%	96,7%	97,4%	97,4%	97,9%
un poste de télévision	96,1%	96,7%	97,8%	95,0%	97,3%
une salle de bains avec baignoire et/ou douche	96,3%	96,6%	98,1%	97,9%	98,2%

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 16.6% des ménages d'Esch-sur-Alzette ont un branchement Internet, c'est le cas de 29,7% des ménages de l'ensemble du pays.

Les cinq équipements les plus répandus chez les ménages eschois vivant en habitation classique sont donc la salle de bains, la télévision, le réfrigérateur, les toilettes et le téléphone. On ne s'étonnera pas de constater que le branchement Internet, le micro ordinateur et le lave vaisselle soient les moins répandus. Il s'agit aussi des équipements pour lesquels la différence entre Esch-sur-Alzette et l'ensemble du pays est la moins importante (*voir graphique 44*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 16.6% des ménages habitants à Esch-sur-Alzette ont chez eux un branchement Internet. C'est le cas de 29.7% des ménages de l'ensemble du pays.

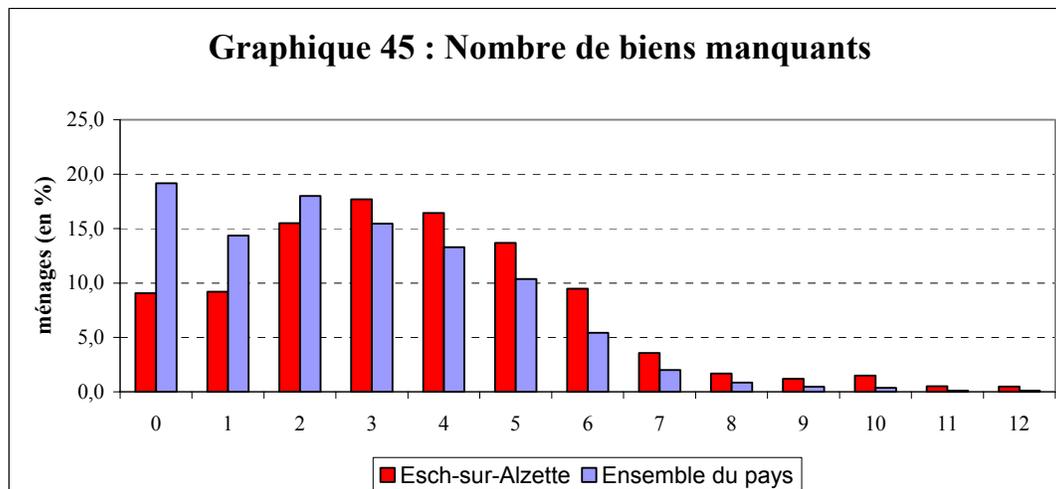
### 6.2.1. Les différences selon les unités de recensement

Comme nous avons déjà pu le vérifier plusieurs fois au cours de cette étude, les unités de recensement de la ville sont très différentes, cette différence s'effectuant souvent selon un axe Nord-Sud. Pour chacun des biens pris isolément, on constate au sud de la commune beaucoup de ménages n'ayant pas le bien en question. Autour de l'unité 114, qui compte beaucoup de personnes âgées, nombreux sont les ménages qui ne possèdent pas de chaîne Hi Fi, de congélateur séparé et de magnétoscope. Précisons encore que de nombreux logements de la rue du Brill ne possèdent pas de toilettes à l'intérieur. C'est très certainement dû à la vétusté des appartements.

### 6.2.2. Le nombre de biens manquants chez les ménages d'Esch-sur-Alzette

Au-delà des quelques chiffres d'ensemble que nous venons de citer, c'est le manque (=la privation) de plusieurs biens à la fois qui est intéressante. La combinaison qui concerne le plus grand nombre de ménages d'Esch-sur-Alzette révèle l'absence de trois biens (pour 17.7% des ménages d'Esch). Notons encore que 0.5% des ménages n'ont aucun des 12 biens étudiés.

Par contre, 9.1% des ménages de la commune disposent des douze biens que nous avons pris en compte. C'est peu par rapport à l'ensemble du pays où 19.1% des ménages sont dans ce cas (voir graphique 45).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 9.1% des ménages habitant à Esch possèdent l'ensemble des équipements suivants : salle de bains et WC dans leur logement, téléphone, télévision, magnéscope, chaîne HiFi, micro ordinateur, branchement internet, machine à laver, réfrigérateur, congélateur séparé, et lave vaisselle. 19.2% des ménages de l'ensemble du pays possèdent ces 12 équipements. Par contre, 0.5% des ménages d'Esch et 0.1% de ceux de l'ensemble du Luxembourg ne possèdent aucun de ces appareils.

### 6.2.3. Les combinaisons de biens dont disposent les ménages

Le tableau 32 ci-dessous indique les huit combinaisons concernant le plus grand nombre de ménages d'Esch-sur-Alzette.

Tableau 32 : Combinaisons de biens les plus courantes chez les ménages d'Esch-sur-Alzette

<i>Branchement Internet</i>	Manquant		Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Micro-ordinateur</i>	Manquant		Manquant	Manquant	Manquant		Manquant	Manquant
<i>Lave-vaisselle</i>			Manquant	Manquant	Manquant			Manquant
<i>Chaîne HiFi</i>				Manquant	Manquant		Manquant	Manquant
<i>Congélateur séparé</i>				Manquant				
<i>Magnéscope</i>				Manquant	Manquant			
<i>Machine à laver</i>								
<i>Téléphone</i>								
<i>Toilettes dans le logement</i>								
<i>Réfrigérateur</i>								
<i>Télévision</i>								
<i>Salle de bains avec baignoire et/ou douche</i>								
<b>Pourcentage de ménages concernés</b>	<b>9,8</b>	<b>9,1</b>	<b>6,3</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>4,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001.

Note de lecture : 9.8% des ménages d'Esch-sur-Alzette n'ont pas chez eux de branchement internet et de micro ordinateur. C'est la combinaison la plus courante. 9.1% des ménages ont tous les biens en question.

## 6.3. Le calcul du « score de privation »

### 6.3.1. La méthode de calcul

Notre objectif est d'identifier au sein des ménages d'Esch-sur-Alzette, ceux ayant des conditions d'équipement du logement modestes. Les conditions d'équipement du logement plus ou moins bonnes seront déterminées à partir de la possession (ou non) des douze équipements mentionnés précédemment. Pour quels biens manquants considère-t-on qu'un ménage a un équipement du logement modeste : s'il ne possède pas de réfrigérateur ? de machine à laver ? Ne souhaitant pas introduire de critère subjectif ou de jugement de valeur sur la nécessité de posséder certains biens plutôt que d'autres, nous avons préféré nous référer à un calcul : celui du « **score de privation** ».

Pour cette analyse du score de privations, nous nous sommes inspirés d'une méthode utilisée par l'INSEE<sup>28</sup> en France, que nous avons simplifiée et adaptée aux données en notre possession. Le ménage, s'il n'a pas un bien donné, se voit attribuer un score de privation d'autant plus élevé que le bien est très diffusé dans l'ensemble de la population de la commune. Par exemple, 96.3% des ménages d'Esch possèdent une salle de bains avec baignoire et/ou douche dans leur logement. Les quelques ménages qui n'en ont pas, obtiendront un score de 96.3, ce score est très élevé car il s'agit d'un bien très répandu. Pour le branchement Internet, seuls 16.6% des ménages en possèdent. Les ménages qui ne disposent pas de ce bien auront donc un score de 16.6, la privation de ce bien étant moins perçue comme un manque que celle de la salle de bains. A l'inverse, pour chacun des biens analysés, le score de privation est nul lorsque le ménage possède le bien en question. Pour chaque ménage, on ajoute ainsi les scores obtenus pour tous les équipements analysés. Plus le score total obtenu est élevé, plus le ménage subit de privations notables, le score étant d'autant plus élevé que les biens sont répandus dans la population. Si le score total de privation est nul, le ménage possède les douze biens considérés.

Pour mémoire, voici les scores de privations attribués pour chacun des biens analysés (voir tableau 33).

---

<sup>28</sup> Voir Lollivier S. et Verger D., (1997), « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Economie et Statistique*, n°308-309-310, INSEE. Voir aussi Ponthieux S. (2002), « Les inégalités de conditions de vie dans la zone euro », *INSEE Première*, INSEE.

**Tableau 33 : Scores de privations attribués aux ménages d'Esch-sur-Alzette**

	si le ménage possède le bien	si le ménage ne possède pas le bien
Branchement internet	0	16,6
Micro-ordinateur	0	28,1
Lave vaisselle	0	46,4
Chaine HiFi	0	58,4
Congélateur séparé	0	63,0
Magnétoscope	0	65,0
Machine à laver	0	89,4
Téléphone	0	91,1
Toilettes dans le logement	0	93,4
Refrigérateur	0	95,3
Télévision	0	96,1
Salle de bains avec baignoire et/ou douche	0	96,3

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

### 6.3.2. La détermination du seuil

Une fois le score de privation calculé pour chacun des ménages de la commune, on détermine un seuil permettant d'indiquer combien de ménages sont considérés comme ayant de modestes conditions d'équipement du logement. Il s'agit du double de la médiane<sup>29</sup> calculé à partir des ménages connaissant au moins une privation (ceci afin d'éviter que ce seuil ne soit nul). Nous avons calculé ce seuil pour Esch-sur-Alzette qui est de 305,4. Tous les ménages ayant un score de privation supérieur ou égal à ce seuil sont donc considérés comme ayant des conditions d'équipement de leur logement modestes.

### 6.3.3. Quelques précisions sur cette mesure

#### 6.3.3.1. Une mesure partielle et relative des conditions d'équipement du logement

Il faut être conscient que cette mesure de la qualité des conditions d'équipement du logement n'est que *partielle*, car limitée aux informations disponibles dans le recensement. Même si la palette de biens considérés est relativement variée, d'autres équipements auraient pu être pris en compte (chauffage, électricité, eau courante par exemple). Par ailleurs, le recensement ne permet pas de révéler l'existence de problèmes particuliers dans le logement (vétusté, manque de place...) ni ceux liés à l'environnement (bruits du voisinage, d'une route passant à proximité...).

Le calcul du score de privation est par ailleurs *relatif*, car il dépend des conditions de vie de l'ensemble des ménages de la commune. En effet, la détermination de la médiane est fortement dépendante de la distribution des scores de privation dans la commune : si cette distribution était différente, la médiane serait autre.

<sup>29</sup> La médiane est la valeur de la variable (ici du score de privation) qui coupe la distribution en deux : la moitié des ménages a une valeur inférieure à la médiane et l'autre moitié une valeur supérieure.

### 6.3.3.2. La privation voulue ou subie

Nous avons utilisé le terme « privation » dans le sens de « biens manquants ». Rien ne permet de déterminer si le ménage a choisi, pour une raison ou pour une autre, de ne pas posséder de réfrigérateur (par exemple) ou si cette privation est liée à des difficultés financières. Les analyses nous montreront qu'il n'est pas facile de tirer des conclusions par rapport à la privation, notamment selon l'âge ou le nombre de personnes composant le ménage. Les équipements en question peuvent en effet ne présenter aucun intérêt pour certains ménages, car inadaptés à leurs besoins. Ainsi, les personnes âgées ont certainement beaucoup moins d'intérêt à posséder un magnétoscope ou un micro ordinateur que les personnes plus jeunes. De même, la possession d'un lave vaisselle n'apparaît peut-être pas primordiale aux yeux d'un célibataire.

### 6.3.3.3. Les non-réponses

547 ménages d'Esch-sur-Alzette n'ont pas répondu à au moins une des douze questions sur les équipements. Cela représente 4.7% des ménages de la commune, ménages pour lesquels nous n'avons pas pu analyser les conditions d'équipement du logement.

En regardant dans le détail, on remarque qu'il y a plus de ménages qui ne répondent pas à la question sur le congélateur séparé ou l'accès à Internet, que sur des biens plus répandus comme la salle de bains, la télévision ou encore le réfrigérateur. Par ailleurs, 161 ménages n'ont répondu à *aucune* des douze questions relatives aux biens d'équipement. Dans 47.8% des cas, le chef de ces ménages non-répondants est luxembourgeois, dans 19.3% des cas il est portugais.

## 6.4. Les ménages pour lesquels l'équipement du logement est modeste

*Par rapport à l'ensemble des ménages d'Esch-sur-Alzette*, on considère que ceux dont le score de privation est supérieur au double de la médiane<sup>30</sup> ont des conditions d'équipement modestes.

Au total, 1 333 ménages sont concernés, soit 12% de l'ensemble des ménages considérés dans cette étude. Il ne faut pas conclure que tous ces ménages vivent dans de mauvaises conditions, mais simplement que leur équipement est plus limité que celui de l'ensemble des ménages de la commune. Certains éléments comme le fait de vivre seul, le jeune âge, la nationalité étrangère (Portugaise, ex-Yougoslavie ...), l'arrivée récente au Luxembourg, le faible niveau d'instruction ou encore le chômage semblent favoriser un équipement du logement modeste (*voir tableau 34*). Pour ces caractéristiques on note en effet une sur représentation des ménages modestes en équipement (c'est-à-dire que dans chacune de ces sous-populations plus de 12% des ménages ont des conditions d'équipement modestes). Notons bien que ces caractéristiques sont celles du chef de ménage.

---

<sup>30</sup> Rappelons que la médiane est calculée à partir des ménages subissant au moins une privation.

**Tableau 34 : Caractéristiques pour lesquelles les ménages aux conditions d'équipement modestes sont sur-représentés**

	Pourcentage de ménages modestes
<b>Type de ménage</b>	
personne seule	24,3%
<b>Nationalité du chef de ménage</b>	
Portugais	21,7%
Yougo-Albanais	24,7%
Autres	25,2%
<b>Age du chef de ménage</b>	
15 à 19 ans	58,1%
20 à 24 ans	34,7%
25 à 29 ans	17,9%
<b>Année d'immigration pour les chefs de ménage nés à l'étranger</b>	
1991-2001	31,1%
<b>Diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage</b>	
Primaire	15,8%
<b>Situation du chef de ménage par rapport à la vie économique</b>	
chomeur	32%
autre statut	36,7%

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 24.3% des ménages constitués d'une personne vivant seule ont des conditions d'équipement de leur logement modestes (ce qui est beaucoup, car dans l'ensemble des ménages, ce pourcentage est de 12%).

## 6.4.1. Détail des privations

### 6.4.1.1. Les privations des ménages concernés

De nombreux ménages ayant un équipement modeste dans leur logement ne possèdent pas de lave-vaisselle (95.3%), de branchement Internet (97.9%), ou de micro ordinateur (95.8%). A l'inverse, les privations les moins importantes sont la salle de bains (23.1%), la télévision (28%) qui est même plus souvent présente que les toilettes (34.3%).

La machine à laver ou le téléphone sont souvent absents, chez respectivement 65.5% et 53% des ménages.

### 6.4.1.2. Les combinaisons de biens manquants

Les ménages d'Esch-sur-Alzette ayant un équipement modeste dans leur logement manquent *d'au moins cinq biens* sur les douze étudiés. L'observation des combinaisons les plus courantes de biens manquants révèle que les ménages concernés sont très différents (voir tableau 35).

**Tableau 35 : Combinaisons de biens les plus courantes chez les ménages modestes d'Esch-sur-Alzette**

<i>Branchement Internet</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Micro-ordinateur</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Lave-vaisselle</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Chaîne HiFi</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Congélateur séparé</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Magnétoscope</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Machine à laver</i>	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Téléphone</i>		Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
<i>Toilettes dans le logement</i>			Manquant		
<i>Réfrigérateur</i>		Manquant	Manquant		
<i>Télévision</i>		Manquant	Manquant		
<i>Salle de bains avec baignoire et/ou douche</i>			Manquant		
<b>Nombre de ménages concernés</b>	<b>137</b>	<b>120</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>39</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des ménages de la commune</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001.

Note de lecture : parmi les ménages modestes de la commune, la combinaison la plus courante concerne 137 ménages qui ont chez eux uniquement le téléphone, les toilettes, le réfrigérateur, la télévision et la salle de bains. Ces ménages constituent 1.2% de l'ensemble des ménages vivant à Esch-sur-Alzette

La combinaison la plus répandue concerne 137 ménages pour lesquels un grand nombre de biens sont manquants (sept), mais ce ne sont pas des équipements que l'on peut considérer comme « indispensables ». Les ménages concernés sont quasiment exclusivement de personnes vivant seules. Trois chefs de ménage sur quatre ont plus de 60 ans. Dans la plupart des cas (73%), le chef de ménage est de nationalité luxembourgeoise. C'est donc ici à la fois l'âge et le fait de vivre seul qui explique que les biens en question soient manquants, car ils présentent peu d'intérêt pour les ménages.

La seconde combinaison rencontrée est beaucoup plus alarmante. Les ménages concernés ont des caractéristiques très différentes du groupe précédent. Si on retrouve une large majorité de personnes vivant seules (91.7%), il faut relever que les chefs de ménage sont en majorité portugais (63.3%) et qu'ils sont jeunes (65.8% ont moins de 44 ans). Les conditions d'équipement du logement ne sont donc pas dues à l'âge ou à la composition du ménage, mais très certainement à des difficultés que rencontrent ces ménages.

Situation encore plus inquiétante : 54 ménages de la commune ne possèdent aucun des douze biens étudiés. Sur l'ensemble du pays, le nombre de ménages n'ayant aucun bien est d'environ 150, cela signifie que le tiers d'entre eux vit à Esch-sur-Alzette. Les caractéristiques des ménages concernés sont à peu près celles du groupe précédent : une majorité de personnes seules, de Portugais, ayant souvent moins de 44 ans.

54 ménages manquent de sept biens qui ne sont pas vraiment « indispensables ». 48,1% sont des personnes vivant seules, 37.1% vivent en couples (avec ou sans enfants). 52% des chefs de ménages concernés sont Luxembourgeois, 33.3% Portugais. Les chefs de ménages sont âgés de moins de 44 ans (63%).

## 6.4.2. Quelques caractéristiques

Les caractéristiques des ménages ayant des conditions d'équipement modestes peuvent être résumées par le biais d'un *profil-type*. Pour chaque caractéristique prise une à une, nous avons relevé le cas le plus fréquent. Ce profil-type est bien évidemment caricatural. A la limite, on ne sait pas s'il existe des ménages correspondant à ce profil-type, car il a été établi à partir de variables prises **individuellement**, et non en croisant toutes ces variables. Le profil-type du ménage aux conditions d'équipement modeste est donc le suivant : il s'agit d'une personne vivant seule, de moins de 29 ans, locataire de son logement, de nationalité étrangère, ayant un emploi (surtout ouvrier), n'ayant suivi que l'enseignement primaire.

Le groupe des ménages aux conditions d'équipement modestes est très hétérogène, car il englobe des ménages dont les privations ne sont pas comparables. Comme le montre le tableau 35, certains manquent de biens que l'on ne peut pas réellement considérer comme indispensables. C'est le cas de 137 ménages qui n'ont pas chez eux de lave-vaisselle, de congélateur séparé, de branchement Internet, de micro ordinateur, de chaîne Hi Fi, de magnétoscope, et de machine à laver. Ce qui somme toute, ne les empêche pas de vivre confortablement. Par contre, à peu près autant de ménages (120) disposent chez eux uniquement de la salle de bains et des toilettes. Ceci est beaucoup plus préoccupant et révélateur de la gravité des problèmes rencontrés par une partie de la population de la commune. Afin d'identifier plus clairement cette population en difficulté, nous avons voulu fournir quelques détails sur les ménages ayant les conditions d'équipement *les plus mauvaises de toute la commune*.

## 6.4.3. Les ménages aux conditions d'équipement LES PLUS modestes

Nous avons pris en compte les 5% des ménages ayant les scores de privation les plus élevés (soit 565 ménages).

Les ménages considérés ici n'ont pas chez eux *au moins sept biens* sur les douze pris en compte dans l'étude. Les privations sont non seulement nombreuses, mais sérieuses à en juger par les combinaisons de biens manquants les plus courantes (*voir tableau 36*). La combinaison la plus répandue concerne 120 ménages qui n'ont dans leur logement, que la salle de bains et les toilettes. La seconde combinaison est encore plus préoccupante puisqu'il s'agit de 54 ménages qui ne possèdent aucun des douze biens considérés dans l'étude.

Tableau 36 : Combinaisons de biens les plus courantes chez les ménages LES PLUS modestes d'Esch-sur-Alzette

Branchement Internet	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Micro-ordinateur	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Lave-vaisselle	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Chaîne HiFi	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Congélateur séparé	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Magnétoscope	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Machine à laver	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Téléphone	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Toilettes dans le logement		Manquant	Manquant	Manquant
Réfrigérateur	Manquant	Manquant	Manquant	Manquant
Télévision	Manquant	Manquant		Manquant
Salle de bains avec baignoire et/ou douche		Manquant		
<b>Nombre de ménages concernés</b>	<b>120</b>	<b>54</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'ensemble des ménages de la commune</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001.

Note de lecture : parmi les ménages les plus modestes de la commune, la combinaison la plus courante concerne 120 ménages qui ont chez eux uniquement les toilettes et la salle de bains. Ces ménages constituent 1.1% de l'ensemble des ménages vivant à Esch-sur-Alzette

#### 6.4.3.1. Le lieu de résidence

Les 565 ménages aux scores de privation les plus élevés ont un poids important au sud de la commune et en particulier autour de la gare (*voir carte 29 en annexe*). Dans certaines unités comme le côté impair de la rue d'Audun, ils représentent jusqu'à 52.8% des ménages. La place de l'Hôtel de ville, place Metz, Saint Antoine et Quartier comptent 36.6% de ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes. Pour une partie du boulevard Kennedy (n°72 à 110), c'est 30.3% des ménages qui sont concernés. Au Nord, ces ménages sont beaucoup moins présents.

#### 6.4.3.2. Le logement

Les ménages concernés vivent principalement dans des immeubles collectifs (58.2% d'entre eux) ou des maisons en rangées (36.8%). La surface d'habitation de ces logements est en moyenne très faible : moins de 30 mètres carrés pour les logements situés dans des immeubles collectifs ou dans des maisons en rangées. L'absence de certains biens encombrants comme le congélateur, le lave linge ou lave vaisselle est sans doute liée à cette faible surface d'habitation.

La plupart des ménages vivent dans d'anciens immeubles achevés avant 1945 (47.4% entre 1919 et 1945, et 31.5% avant 1919). La vétusté des immeubles explique probablement l'absence de toilettes (pour 49.6% de ces ménages) et de salle de bains (pour 34%). Il est possible qu'une partie des logements n'ait jamais été rénovée. Les conditions de vie peuvent être encore aggravées par l'insalubrité, le manque de luminosité, le manque de place... des problèmes que le recensement ne peut certes pas révéler, mais qu'il faut garder à l'esprit.

La plupart des ménages ayant l'équipement le plus modeste sont locataires de logements meublés (47%). Par ailleurs, 27.5% des ménages sont locataires d'un logement vide (*voir tableau 37*). La location d'un logement meublé est peut-être révélatrice du fait que ces ménages ne disposent pas de moyens suffisants pour acquérir les biens d'équipement et l'ameublement nécessaires. Il peut aussi s'agir de jeunes ménages qui débutent dans leur autonomie financière, leur carrière professionnelle et qui louent un

logement meublé en attendant un peu plus de stabilité pour s'équiper. Autre possibilité : des ménages qui prévoient de déménager à court terme (pour aller à l'étranger) et qui ne veulent pas s'encombrer en achetant de l'électroménager.

**Tableau 37 : Usage du logement par les ménages d'Esch-sur-Alzette**

	565 des ménages les plus modestes en équipement	Ensemble des ménages de la commune
Propriétaire	6,3	58,0
Logé gratuitement	8,2	3,1
Locataire d'un logement vide	27,5	32,1
Locataire d'un logement meublé	46,9	5,2
Sous-locataire	9,8	1,2
Autre	1,3	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 46.9% des ménages les plus modestes en équipement sont locataires d'un logement meublé, ce qui ne concerne que 5.2% de l'ensemble des ménages d'Esch-sur-Alzette.

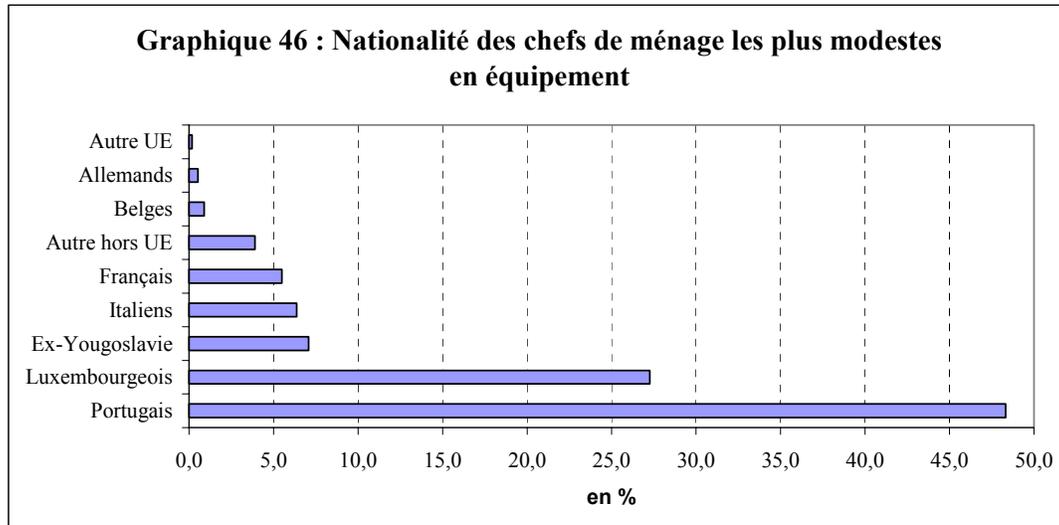
#### 6.4.3.3. Age des chefs de ménage

Les différentes caractéristiques qui vont suivre (âge, nationalité, année d'immigration, situation par rapport à l'activité économique, statut professionnel, instruction) n'ont pas pu être étudiées pour chacun des membres du ménage sous peine de complexifier l'analyse. Elles portent donc sur le chef de ménage, ce qui n'est pas perturbant pour l'étude, car la quasi-totalité des ménages concernés par un équipement modeste sont des personnes vivant seules.

Les jeunes chefs de ménage de moins de 34 ans sont nombreux (la classe d'âge la plus nombreuse est celle des 20-24 ans). Il faut noter aussi que les 40-49 ans sont très bien représentés. A l'inverse, les personnes âgées sont peu concernées. Ceci nous laisse supposer qu'elles sont, pour la plupart, mieux loties que d'autres ménages de la commune.

#### 6.4.3.4. Nationalité et année d'immigration des chefs de ménage

La nationalité la mieux représentée est la nationalité portugaise (48.3%). Les Luxembourgeois sont moins nombreux : ils ne représentent que 27.3% des ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes (*voir graphique 46*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 48.3% des chefs de ménages les plus modestes en équipement sont de nationalité portugaise.

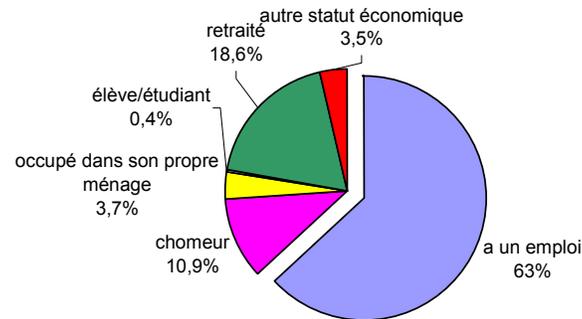
La plupart des ménages dont le chef est né à l'étranger sont arrivés récemment : 68.3% d'entre eux se sont installés au Luxembourg entre 1991 et 2001. Plus précisément, ce sont ceux qui sont arrivés entre 1998 et 2000 qui sont les plus nombreux. Arrivés depuis trois ans au plus<sup>31</sup>, ces ménages (Portugais pour la plupart) ont un emploi pour une large majorité, mais éprouvent certainement des difficultés à assumer le coût de la vie. Avec le temps passé au Luxembourg, ce genre de problèmes semble s'estomper si l'on en juge par le fait que peu de chefs de ménages aux conditions d'équipement du logement les plus modestes soient installés depuis plus de 10 ans au Luxembourg. La meilleure connaissance du pays et de ses usages, le réseau de relations ou la promotion professionnelle ont par exemple permis de dépasser ces problèmes de départ. Une autre explication (plus pessimiste) à ce faible pourcentage de chefs de ménages arrivés depuis plus de 10 ans : ceux qui éprouaient des difficultés persistantes ont décidé de quitter le Luxembourg.

#### 6.4.3.5. Participation à l'activité économique

Très majoritairement, les ménages les moins bien équipés ont une personne de référence ayant un emploi (63%) (voir graphique 47).

<sup>31</sup> Au moment du recensement qui a eu lieu le 15 février 2001.

**Graphique 47 :**  
**participation à l'activité économique des chefs de ménage les plus modestes en équipement**



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 63% des chefs de ménage eschois les plus modestes en équipement ont un emploi, 18.6% sont retraités, 3.7% sont occupés dans leur propre ménage, 10.9% sont au chômage et 3.5% ont un autre statut économique.

Lorsque les chefs de ménage ont un emploi, ils sont ouvriers pour une écrasante majorité (88.1%). Seulement 7% sont employés privés. Ils travaillent à temps complet pour 90.3% d'entre eux. Par ailleurs, le contrat de travail est à durée indéterminée pour 78.1% des personnes ayant un emploi, le CDD concerne 20% d'entre eux, c'est-à-dire plus que pour l'ensemble des chefs de ménages d'Esch (10.1%).

Il est surprenant de constater que 63% des chefs de ménage les plus modestes en équipement ont un emploi. Cet emploi ne leur permet pas d'acquérir autant d'équipements que la majorité des ménages de la commune (à moins que cela ne soit volontaire de leur part). Cette constatation fait penser aux différentes études menées dans les années quatre-vingts aux Etats-Unis (et relayées ensuite dans de nombreux autres pays) sur le thème des « working-poor », ces travailleurs pauvres dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. La problématique est différente de celle que nous avons abordée ici, certes, tout comme les sources de données utilisées. Mais le constat qu'un emploi ne garantit pas nécessairement de bonnes conditions de vie est intéressant. D'après les études menées<sup>32</sup>, certaines caractéristiques individuelles augmentent le risque de pauvreté, parmi elles, l'absence de qualification (81.2% des chefs de ménages les plus modestes n'ont suivi que l'enseignement primaire ou secondaire inférieur) ou le début de la vie professionnelle, ainsi que le caractère temporaire ou instable de l'emploi, ou le travail à temps partiel.

<sup>32</sup> Voir LAGARENNE C., LEGENDRE N. (2000), « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Economie et Statistique*, n°335, pp3-25.

#### **6.4.3.6. Type de ménage**

Connaître la composition du ménage lorsque l'on étudie les conditions d'équipement du logement est primordial, car cela nous renseigne sur les dépenses et revenus potentiels du ménage en question.

85.2% des ménages ayant les conditions d'équipement les plus modestes à Esch-sur-Alzette sont des personnes vivant seules (soit 479 ménages). Deux profils se distinguent : les célibataires et les personnes mariées vivant seules.

Les célibataires sont les plus nombreux, ils représentent 48.9% des ménages ayant les conditions d'équipement les moins bonnes (233 ménages). Ils sont jeunes : 46.4% ont entre 20 et 29 ans et l'âge moyen se situe autour de 33 ans. Pour une très large majorité d'entre eux (88.8%), il s'agit d'hommes. Ils se trouvent au début de leur indépendance (notamment financière par rapport à leurs parents) et de leur période d'activité. Des difficultés peuvent surgir soit pour trouver un emploi, soit pour acquérir une certaine stabilité professionnelle. On imagine que pour les jeunes en provenance du Portugal (44.6% des célibataires aux conditions d'équipement les moins bonnes), à ces difficultés s'ajoute celle de l'intégration dans un pays à la culture et notamment la pratique linguistique différente.

Les personnes mariées vivant seules sont au nombre de 136 (soit 28.6% des ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes). Ces personnes sont en moyenne plus âgées que les célibataires (42.8 ans), les 40-49 ans y sont très bien représentés (42.6%). 72% de ces personnes mariées et vivant seules à Esch sont des hommes portugais arrivés récemment au Luxembourg. On imagine donc qu'il s'agit d'hommes venus travailler au Luxembourg pour une durée limitée et ayant laissé le reste de la famille au Portugal. Devant subvenir à leurs propres besoins et sans doute aussi à ceux de leur famille restée au pays, ils ne peuvent pas s'équiper avec de l'électroménager coûteux et encombrant. C'est peut-être aussi par souci d'économie et dans l'optique de repartir dans un futur proche au Portugal qu'ils choisissent de ne pas disposer de ces biens d'équipement. Les biens d'équipement ont peut-être aussi été achetés en commun par plusieurs d'entre eux.

### **6.5. Les ménages ayant les meilleures conditions d'équipement du logement**

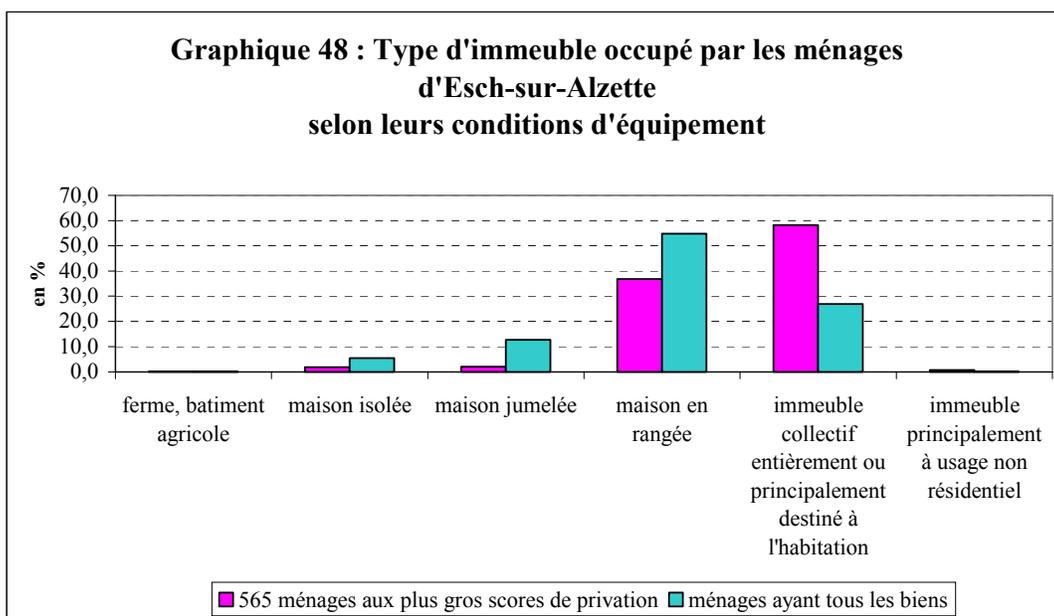
La commune d'Esch-sur-Alzette ne compte pas uniquement des ménages vivant avec un équipement modeste : 1 010 ménages disposent de l'ensemble des douze biens considérés dans cette étude et ne connaissent donc aucune privation. Ils représentent 9.1% de l'ensemble des ménages de la commune. Leurs caractéristiques sont diamétralement opposées à celles des 565 ménages ayant les conditions d'équipement les plus modestes. Aussi, dans la plupart des cas, le commentaire se limitera au graphique qui constitue la meilleure illustration des différences existant entre ces deux populations.

### 6.5.1. Le lieu de résidence

Par opposition aux ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes, c'est surtout au nord de la commune, loin du centre ville, que les ménages ayant les douze biens sont les mieux représentés. Pour citer quelques exemples, dans l'unité constituée des rues L. Metz, G. Barbanson et M. Koener, ils représentent 36.2% des ménages. Dans la rue du Dr E Colling, ils constituent 30% des ménages. A l'inverse, au Sud, on note un faible pourcentage de ménages ayant les douze biens. Dans plusieurs unités comme le boulevard Kennedy (n° 72 à 110) ou la rue Jean-Pierre Bausch (n°1 à 32), aucun ménage ne possède les douze biens en question.

### 6.5.2. Les caractéristiques des logements

Les ménages aux conditions d'équipement les meilleures habitent en majorité dans des maisons en rangées (très répandues dans la commune). Ils sont peu présents dans les immeubles collectifs par rapport aux ménages plus modestes (*voir graphique 48*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture: 36.8% des ménages ayant les conditions d'équipement du logement les moins bonnes habitent dans des maisons en rangées. C'est le cas de 54.8% des ménages aux conditions d'équipement les meilleures.

La surface moyenne d'habitation est importante chez les ménages aux conditions de vie confortables. Elle est de 153m<sup>2</sup> et de 103 m<sup>2</sup> pour les deux types d'habitations les plus répandus (maisons en rangées et les immeubles collectifs respectivement). C'est pour les maisons isolées qu'elle est la plus élevée (197m<sup>2</sup>).

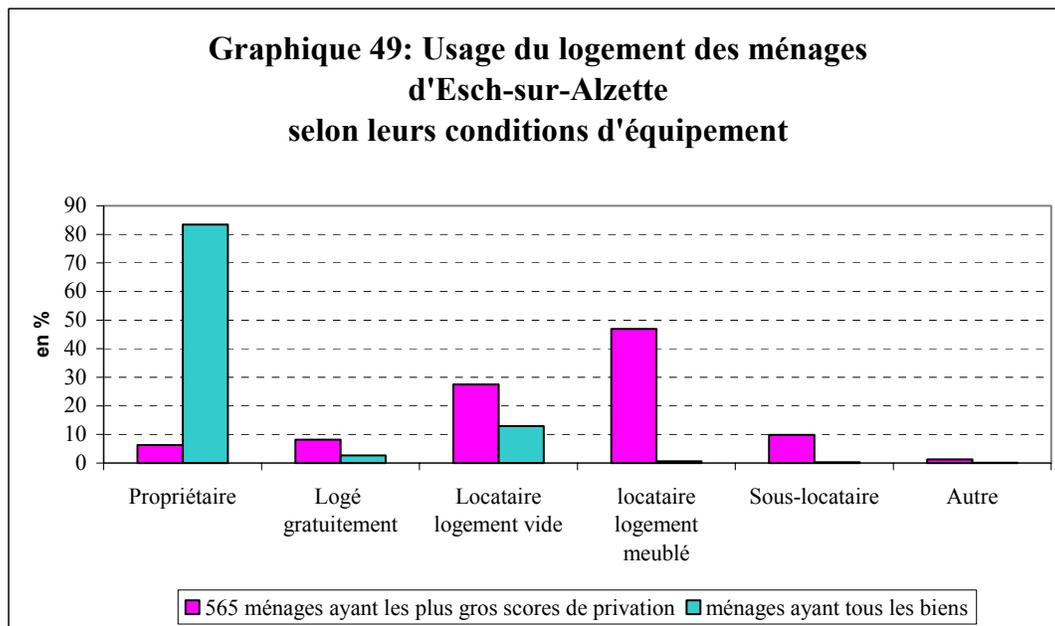
La période d'achèvement des immeubles concernés reste ancienne (32.9% pour 1919-1945) du fait de l'importance du nombre d'immeubles dans la commune construits à

cette époque. On compte néanmoins de nombreux logements achevés plus récemment : 20.4% pour 1946-1960 par exemple.

### 6.5.3. Les caractéristiques des chefs de ménage

#### 6.5.3.1. Usage du logement

Les chefs de ménages possédant tous les équipements sont propriétaires de leur logement pour une large majorité d'entre eux (83.5%). Ce profil est très différent de celui des ménages les plus modestes en équipement qui étaient pour près de la moitié d'entre eux locataires d'un logement meublé (*voir graphique 49*).

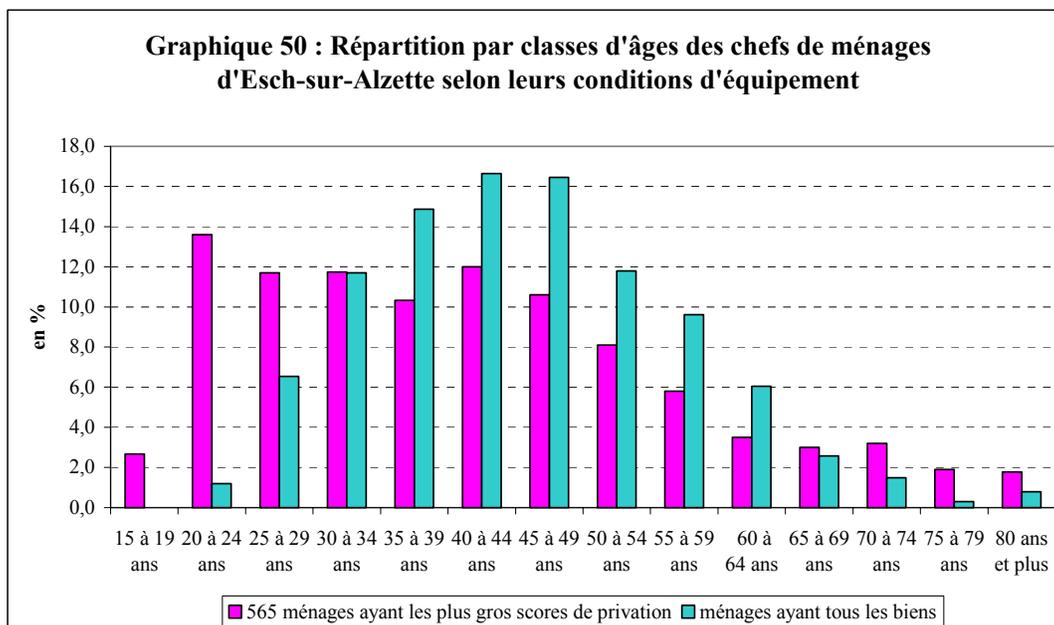


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture: 83.5% des chefs de ménages ayant les conditions d'équipement les meilleures sont propriétaires de leur logement, ce n'est le cas que de 6.3% des ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes.

#### 6.5.3.2. Age des chefs de ménage

Le graphique 50 ci-dessous montre clairement que l'équipement des ménages est fortement lié à l'âge de la personne de référence. Les chefs de ménage ayant l'équipement le plus confortable sont en moyenne plus âgés que ceux ayant l'équipement le plus modeste (respectivement 45 et 41.4 ans). Avant 29 ans, les chefs de ménage ayant tous les biens sont peu nombreux. A l'inverse, ils sont sur représentés chez les 35-64 ans. Les plus de 70 ans ont peu de poids dans l'ensemble des ménages ayant tous les équipements étudiés. Ceci s'explique certainement par le peu d'intérêt que représentent, pour un grand nombre de personnes de cet âge, les équipements modernes comme le lave vaisselle, le micro ordinateur ou le branchement Internet.

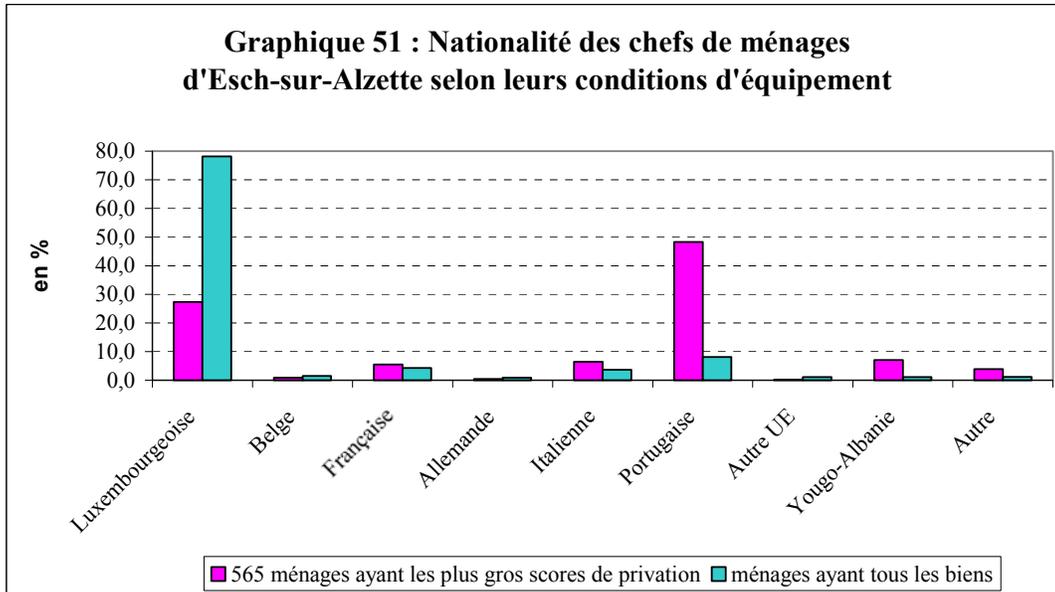


Source : Centre Universitaire d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 13.6% des chefs de ménages aux conditions d'équipement du logement les plus modestes sont âgés de 20 à 24 ans, ce n'est le cas que de 1.2% des chefs de ménage ayant tous les équipements.

### 6.5.3.3. Nationalité

78.2% des chefs de ménage les plus aisés sont de nationalité luxembourgeoise (*voir graphique 51*).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 78.2% des chefs de ménages ayant tous les biens sont de nationalité luxembourgeoise, c'est le cas de 27.3% des chefs de ménages aux conditions d'équipement les plus modestes.

Afin de comparer les diverses nationalités en présence, on calcule pour chacune d'elles le poids que représentent les ménages les mieux et les moins bien équipés (*voir tableau 38*). Il en ressort une forte proportion de ménages aux conditions d'équipement confortables lorsque la personne de référence est Luxembourgeoise (11% contre 8.6% en moyenne), et chez les nationalités autres de l'UE<sup>33</sup> (12.1%). A l'inverse, les ménages les moins aisés en conditions d'équipement sont nombreux chez les Portugais, les personnes venant d'Ex-Yougoslavie et les nationalités Autres (respectivement 12.4%, 11.6% et 9.5% contre 4.8% en moyenne). Pour les Italiens, le poids des ménages les moins aisés est tout à fait dans la moyenne. On notera par contre, que les ménages ayant tous les biens sont moins nombreux qu'en moyenne. Il est possible que ceci s'explique par des différences culturelles. Même en ayant les ressources financières suffisantes pour acquérir l'ensemble des douze biens d'équipements, certains ménages d'origine étrangère peuvent choisir de ne pas acquérir certains biens comme le lave-vaisselle par exemple. Par ailleurs, cette immigration étant déjà ancienne, les chefs de ménage concernés ont un certain âge et n'accordent aucune utilité à certains biens. Il faut également noter qu'un certain nombre d'Italiens qui ont vécu au Luxembourg sont retournés vivre en Italie.

<sup>33</sup> Attention, l'effectif de ménages riches concernés est faible : 11 (sur 91 ménages en tout).

**Tableau 38 : Conditions d'équipement du ménage à Esch-sur-Alzette selon la nationalité de la personne de référence**

Nationalité du chef de ménage	Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes	Pourcentage de ménages ayant tous les biens
Luxembourgeoise	2,1	11,0
Belge	2,8	8,3
Française	5,5	7,7
Allemande	2,7	8,0
Italienne	4,7	4,8
Portugaise	12,4	3,7
Autre UE	1,1	12,1
Ex-Yougoslavie	11,6	3,2
Autre	9,5	5,2
Total	4,8	8,6

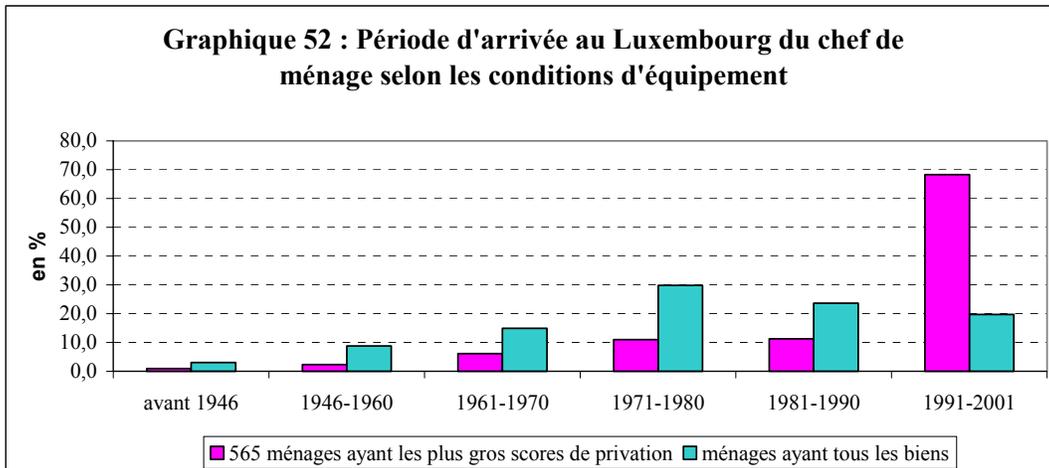
Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : parmi les ménages vivant à Esch-sur-Alzette dont la personne de référence est Luxembourgeoise, 2.1% sont des ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes, alors que 11% sont des ménages aux conditions d'équipement les meilleures.

#### 6.5.3.4. Année d'immigration

Etant donné l'importance du nombre de nationaux parmi les chefs de ménages ayant tous les biens, seuls 22.6% d'entre eux sont nés à l'étranger et ont émigré vers le Luxembourg.

La durée de présence au Luxembourg favorise l'appartenance au groupe des ménages les mieux équipés, comme le montre le pourcentage de ménages ayant tous les biens (*voir graphique 52*). Ce taux passe de 20% pour ceux qui sont arrivés pendant les années quatre-vingt-dix à 30% pour ceux venus pendant les années soixante-dix. Les étrangers arrivés avant les années soixante-dix font par contre nettement moins souvent partie d'un ménage ayant tous les équipements. Ceci s'explique par le fait que ces personnes ont aujourd'hui un certain âge et que certains des équipements pris en compte dans l'analyse présentent peu d'intérêt pour elles.

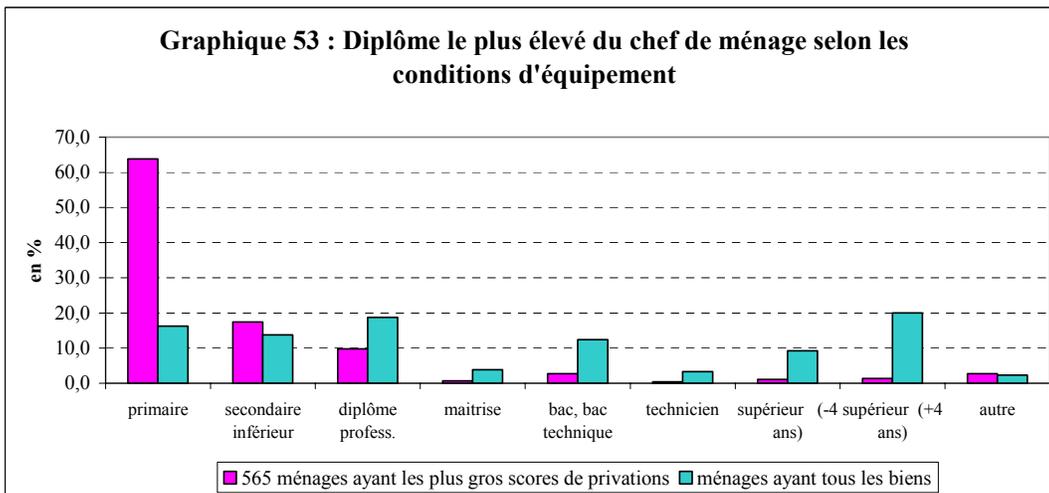


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : Parmi les chefs de ménage aux conditions d'équipement les plus modestes, 68.3% de ceux qui sont nés à l'étranger sont arrivés au Luxembourg entre 1991 et 2001. Cette arrivée récente est le cas de 19.7% des chefs de ménage aux conditions d'équipement les meilleures.

#### 6.5.3.5. Niveau d'instruction

Les plus diplômés sont très bien représentés chez les ménages aux conditions d'équipement les plus confortables: 20.1% ont un bac+4 minimum et en tout 29.4% ont un diplôme supérieur au bac (voir graphique 53). Par contre, seulement 16.3% des ménages aisés ont un niveau d'instruction correspondant à l'enseignement primaire (contre 63.8% des chefs de ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes).

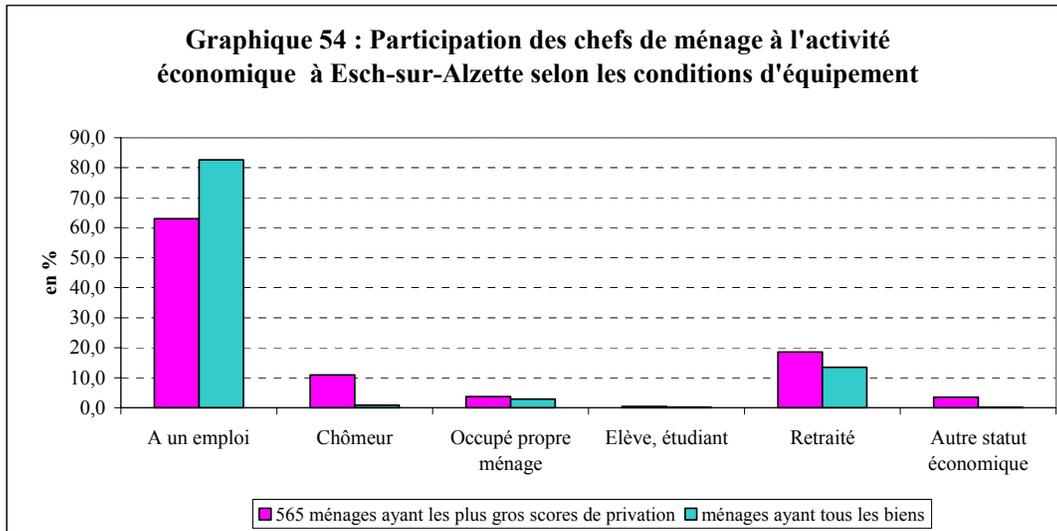


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 63.8% des chefs de ménages aux conditions d'équipement les plus modestes ont un niveau d'instruction correspondant à l'enseignement primaire. C'est le cas de 16.3% des chefs de ménages aux conditions d'équipement les plus confortables.

### 6.5.3.6. Participation à l'activité économique

82.6% des chefs de ménages les plus aisés ont un emploi, c'est-à-dire davantage que chez les ménages les moins aisés en conditions d'équipement du logement (*voir graphique 54*). Par contre, les chômeurs et les retraités sont moins bien représentés que chez les ménages modestes.

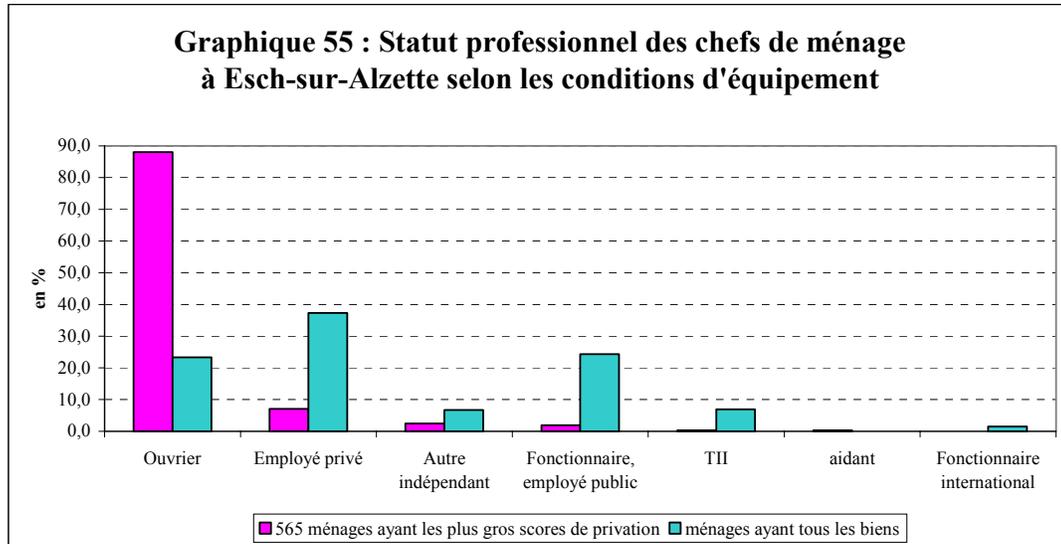


Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 63% des chefs de ménages les plus modestes en conditions d'équipement ont un emploi, c'est le cas de 82.6% de ceux qui ont tous les biens.

### 6.5.3.7. Les personnes ayant un emploi

Les chefs de ménage ayant tous les équipements sont employés privés pour la plupart (37.4%), 24.3% sont fonctionnaires ou employés publics et 23.3% ouvriers (*voir graphique 55*). Notons aussi l'importance des travailleurs non salariés (TII et autres indépendants).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : Parmi les chefs de ménages les moins bien équipés ayant un emploi, 88.1% sont ouvriers. C'est le cas de 23.3% des chefs de ménages les mieux équipés.

Les personnes ayant un emploi travaillent à temps plein (40 heures par semaine) pour 76.3% d'entre elles. Il faut aussi noter que les actifs effectuant des heures supplémentaires sont nombreux 6.3% travaillent environ 50H et 3.5% environ 60H.

### 6.5.3.8. Type de ménage

Alors que la plupart des ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes étaient des personnes seules, les couples dominent largement parmi les ménages possédant tous les biens. 56% de ces ménages sont des couples avec enfants (560 ménages). La présence des enfants dans le ménage justifie probablement la possession d'équipements tels que le lave vaisselle, ou encore le micro ordinateur avec branchement internet. Par ailleurs, notons que 18.5% des ménages ayant tous les biens sont des couples qui vivent sans enfants (190 ménages). Les personnes seules ne sont que 8.1%.

Ces couples favorisés sont majoritairement composés de deux conjoints ayant un emploi (55.8%), ce qui évidemment apporte des revenus substantiels au ménage. Pour la majeure partie, il s'agit de couples d'employés privés (21.9%), 13.9% sont des couples d'ouvriers. Alors que sur l'ensemble des couples d'Esch-sur-Alzette ayant un emploi, la situation largement majoritaire est celle de couples d'ouvriers (46.9%).

En matière d'instruction, la combinaison la plus courante reste celle où les deux conjoints n'ont suivi que l'enseignement primaire, mais elle ne concerne que 10% des couples favorisés, alors que c'est le cas de 36.2% de l'ensemble des couples. Par ailleurs, 8.3% des couples favorisés d'Esch ont les deux conjoints titulaires d'un diplôme universitaire de plus de 4 ans après le bac (seulement 2.7% des couples de la commune).

## 6.6. Conclusion : la ville d'Esch-sur-Alzette par rapport au reste du pays

Afin de comparer la ville d'Esch-sur-Alzette par rapport aux autres villes du pays, nous avons calculé un nouveau score de privation. Celui-ci est établi à partir de la diffusion des biens **dans l'ensemble du pays**. Par exemple, 98.2% des ménages du Luxembourg ont dans leur logement une salle de bains avec baignoire et/ou douche. Ce qui signifie que dans tout le pays, les quelques ménages qui n'en ont pas auront un score de 98.2 et ainsi de suite pour tous les biens pris en compte. Le calcul de ce nouveau score donne lieu à un nouveau seuil au-delà duquel on considère que les ménages ont un équipement modeste. Par rapport à l'étude précédente qui était interne à la ville d'Esch-sur-Alzette, le seuil obtenu ici est beaucoup plus bas. Les ménages eschois ayant un équipement modeste seront donc plus nombreux dans cette étude effectuée au niveau national.

En moyenne 12.1% des ménages du pays ont un équipement de leur logement modeste. Esch-sur-Alzette est la commune ayant le second plus fort taux (avec 22% de ménages aux conditions d'équipement modestes). C'est à Esch-sur-Sûre que ce taux est le plus élevé (25.5%). Puis vient Luxembourg-Ville avec un taux de 18.8%. Les ménages à l'équipement modeste sont nombreux en milieu urbain. Les communes de Differdange, Echternach, Ettelbrück, Diekirch comptent plus de ménages modestes en équipement qu'en moyenne (*voir carte 30 en annexe*).

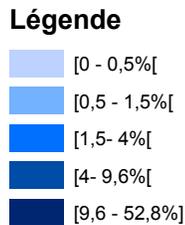
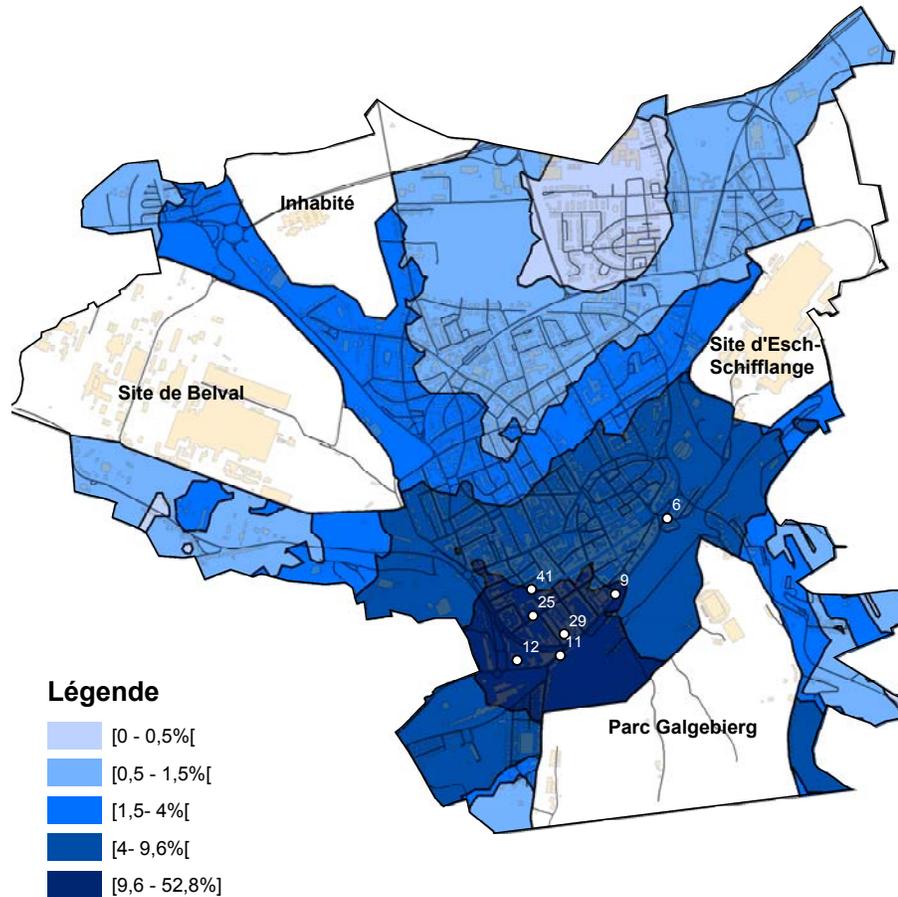
De nombreuses communes peu concernées par les ménages ayant un équipement modeste se trouvent dans la seconde couronne autour de Luxembourg-Ville. Par exemple des villes comme Weiler-la-Tour ou Reckange-sur-Mess ne comptent chacune que 3.1% de ménages modestes. Notons aussi que la commune de Burmerange est celle dans laquelle la part de ménages à l'équipement modeste est la plus faible (2.8%).

## **6.7. Annexes au chapitre sur les conditions d'équipement du logement**

Annexe 29: Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes à Esch-sur-Alzette

Annexe 30: Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement modestes dans chaque commune

### Annexe 29: Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement les moins bonnes à Esch-sur-Alzette



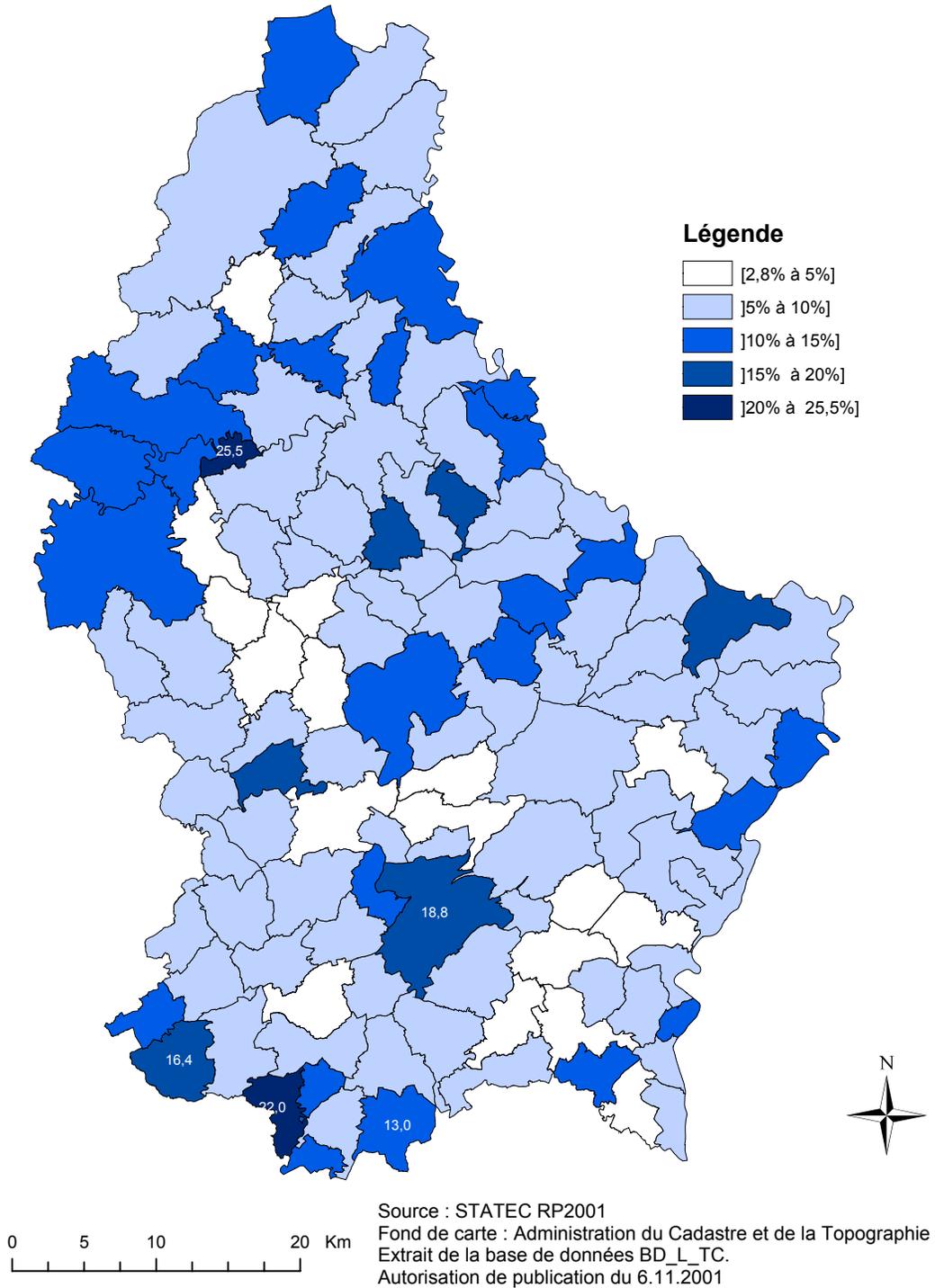
Ménages aux conditions d'équipement du logement les moins bonnes : points extrêmes

11 : Audun impair 1-35	52,8%
6 : Place Hôtel de Ville, Place N. Metz, St. Antoine, Quartier	36,6%
9 : bd. J.F. Kennedy 72-110	30,3%
12 : Audun pair 2-44	27,6%
41 : de l'Alzette pair 92-152	23,5%
25 : Zenon Bernard 49-99	23,5%
29 : du Brill < 28	22,4%



Source : Centre Universitaire, d'après Statec RP2001  
 Fond de Carte : Administration du Cadastre et de la Topographie  
 Extrait de la base de données BD\_L\_TC  
 Autorisation de publication du 6.11.2001.

**Annexe 30: Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement modestes dans chaque commune**





## 7. La composition des ménages

Parallèlement à l'analyse en terme d'habitants, il est intéressant d'axer l'étude sur les ménages, c'est-à-dire les personnes qui normalement habitent un même logement et qui y ont une vie commune. D'après le STATEC, un ménage est formé soit d'une personne vivant seule, soit de deux personnes ou plus ayant un lien de parenté ou non.

La commune d'Esch-sur-Alzette compte 11 962 ménages. Le type de ménage le plus répandu (37.9% des ménages) est celui des personnes qui vivent seules (4 530 ménages). Les deux autres types les plus courants sont les couples avec enfant(s) ou sans (*voir tableau 39*).

**Tableau 39 : Type de ménage à Esch-sur-Alzette (en %)**

	Esch-sur-Alzette	Ensemble du pays
Personne seule	37,9	29,3
Couple avec enfant (sans autre personne)	25,1	32,9
Couple sans enfant (sans autre personne)	20,7	21,5
Mère seule avec enfant (sans autre personne)	6,4	5,5
Couple avec enfant et autre personne	3,1	3,5
Personnes non apparentées	1,5	1,8
Couple sans enfant avec autre personne	1,3	1,4
Père seul avec enfant (sans autre personne)	1,1	1,1
Autre	1,0	1,0
Mère seule avec enfant avec autre personne	0,9	0,9
Père seul avec enfant avec autre personne	0,6	0,5
Personne seule avec père et/ou mère (sans autre personne)	0,5	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nombre total de ménages</b>	<b>11 962</b>	<b>171 953</b>

Source : Centre Universitaire de Luxembourg, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 37.9% des ménages habitant à Esch sur Alzette sont des personnes vivant seules. C'est le cas de 29.3% des ménages de l'ensemble du pays.

Nous avons fait le choix de détailler deux types de ménages :

- les personnes seules, car il s'agit du type de ménage le plus courant
- l'ensemble des couples, afin de comparer les caractéristiques des deux conjoints
- les familles monoparentales, afin de mesurer leur importance

Par ailleurs, nous tenterons d'identifier certains ménages se trouvant dans des situations particulières (ménages percevant le RMG, ménages dont au moins un des membres est au chômage). Il ne s'agira en aucun cas d'une étude approfondie de ces ménages, mais plutôt d'une présentation générale du nombre de personnes concernées ainsi que de

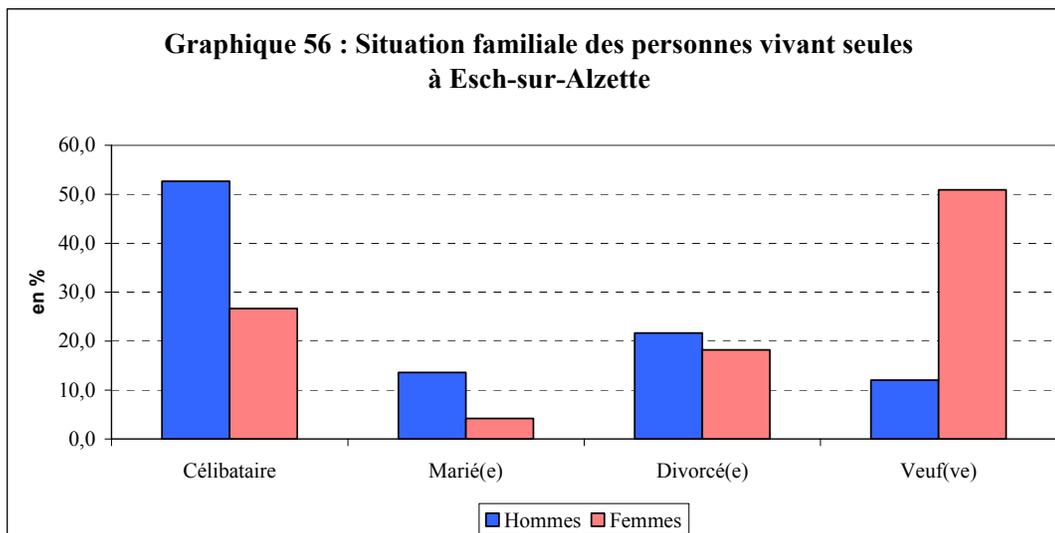
leurs principales caractéristiques. Cette présentation constitue un prologue intéressant à toute étude qui se voudrait plus qualitative.

## 7.1. Les personnes vivant seules

A Esch-sur-Alzette, les ménages constitués d'une personne qui vit seule sont bien représentés par rapport à l'ensemble du pays où ce type de ménage a moins de poids (*voir tableau 39*). Ce sont les femmes de plus de 65 ans, nombreuses dans la ville d'Esch, qui expliquent cette forte proportion de personnes vivant seules.

### 7.1.1. Des différences entre les hommes et les femmes vivant seuls

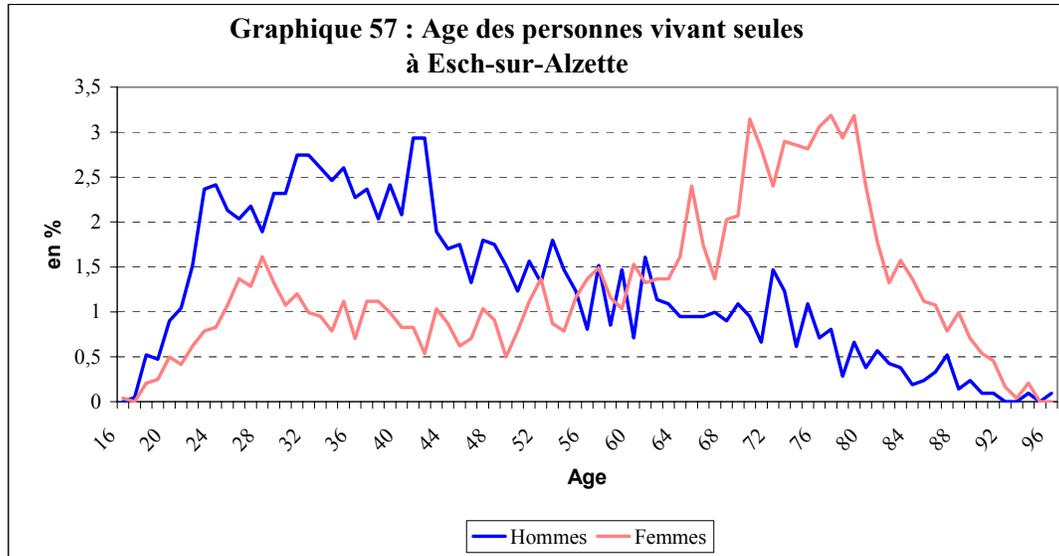
Le groupe formé par les personnes vivant seules est loin d'être homogène (*voir graphique 56*). La majorité des personnes vivant seules sont des femmes (53.4%). Elles sont veuves pour la moitié d'entre elles. Les hommes vivant seuls par contre, sont surtout des célibataires (pour 52.7% d'entre eux).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 52.7% des hommes vivant seuls à Esch-sur-Alzette sont célibataires. 26.6% des femmes vivant seules sont dans ce cas.

C'est la structure par âge qui explique ces différences dans la situation familiale des hommes et des femmes vivant seuls (*voir graphique 57*). En effet, les hommes vivant seuls sont plus jeunes que les femmes : ils ont en moyenne 46.3 ans contre 61.5 ans pour les femmes.



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 1.9% des hommes vivant seuls ont 28 ans, c'est le cas de 1.6% des femmes.

La situation par rapport à l'activité économique étant, elle aussi, fortement liée à l'âge, il n'est pas étonnant de trouver une forte proportion de personnes ayant un emploi chez les hommes vivant seuls. Les femmes vivant seules, quant à elles, sont souvent occupées dans leur propre ménage (43.2%), 31% ont un emploi et 22.5% sont retraitées. Elles sont luxembourgeoises pour 77.5% d'entre elles. La nationalité étrangère la mieux représentée est la nationalité italienne avec 6.2%. Chez les hommes, les Luxembourgeois sont moins bien représentés (59.2%), par contre les Portugais beaucoup mieux (19.9%). Ce chiffre est important par rapport à l'ensemble du pays (8.5%).

### 7.1.2. Le cas des hommes portugais mariés et vivant seuls

Parmi les hommes vivant seuls, le pourcentage d'hommes mariés a attiré toute notre attention, du fait de son importance et de sa particularité. 13.6% des hommes vivant seuls sont mariés. Cela représente 285 ménages de la commune. Pour une large majorité (155 ménages), ces hommes sont de nationalité portugaise. La plupart sont arrivés après 1989 et sont âgés d'une quarantaine d'années en moyenne. Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations sur la composition de leur ménage ni sur les raisons de leur séparation géographique. Pourquoi ces Portugais mariés vivent-ils seuls à Esch ? Il peut s'agir d'immigrés venus seuls travailler au Luxembourg pour une période limitée. Il est possible aussi que le reste de la famille, resté au Portugal, vienne les rejoindre plus tard. Autre éventualité : l'épouse réside dans une autre commune du Luxembourg.

Ces hommes portugais habitent pour le tiers d'entre eux dans les quartiers qui comptent beaucoup d'étrangers : les unités de recensement 6 (place de l'Hôtel de Ville, place Metz, St Antoine et quartier), 11 (rue d'Audun impair), 24 (rue Zenon Bernard numéros 2-45) et 36 (rue de la gare côté impair).

Les ménages constitués d'hommes portugais mariés, mais vivant seuls à Esch, représentent 6.7% de l'ensemble des ménages dont la personne de référence est portugaise (le double par rapport à l'ensemble du pays). Fortement répandue par le passé, l'immigration d'hommes italiens venus travailler seuls s'estompe aujourd'hui, car elle ne concerne qu'1.6% des ménages dont la personne de référence est italienne de la commune d'Esch-sur-Alzette et 1.5% de ceux de l'ensemble du pays.

Dans l'ensemble du pays, la proportion d'hommes mariés vivant seuls est également à souligner, car elle est de 11% (autant que de divorcés). Cependant, les Portugais y ont nettement moins de poids (24.1%) qu'à Esch, car ces hommes mariés vivant seuls sont beaucoup plus massivement des Luxembourgeois (31.8%).

Dans la commune de Differdange, le cas des hommes mariés vivant seuls est aussi courant qu'à Esch. Ils sont portugais dans près de la moitié des cas. A Dudelange, ce cas est beaucoup moins courant. Dans la ville de Luxembourg, les hommes mariés vivant seuls ont quasiment autant d'importance qu'à Esch, mais aucune majorité en terme de nationalité ne se dégage vraiment (Luxembourgeois, Belges et Portugais sont quasiment aussi nombreux).

### 7.1.3. Les personnes âgées vivant seules

Principalement du fait des différences d'âge, les personnes vivant seules forment un groupe très hétérogène. Les personnes âgées qui vivent seules sont un type de ménage particulier, fragilisé par son isolement et pour lequel le quotidien est souvent difficile. Toute la difficulté se trouve dans leur solitude, à un âge où la présence des autres se fait de plus en plus nécessaire. Les personnes de plus de 70 ans vivant seules sont nombreuses à Esch-sur-Alzette : elles sont 1 320, ce qui représente 29.1% des ménages constitués de personnes vivant seules et 11% de l'ensemble des ménages de la commune. Certaines de ces personnes sont autonomes et arrivent à gérer leur quotidien sans trop de complications, d'autres ont de la famille ou des aides ménagères qui viennent leur prêter assistance. Mais il nous est impossible d'indiquer le nombre de personnes de plus de 70 ans livrées à elles-mêmes.

Les Luxembourgeois sont de loin les plus nombreux (85.8%). La seconde nationalité la mieux représentée est la nationalité italienne (6.4%). Précisons que dans 67.7% des cas, les personnes de plus de 70 ans qui vivent seules sont des femmes veuves.

Dans certaines unités de recensement de la ville, les personnes âgées vivant seules sont très bien représentées. C'est le cas dans l'unité regroupant « Op der Leier » et rue L. Metz (du fait de la présence de logements pour personnes âgées), mais aussi place des Sacrifiés, et dans les anciennes cités ouvrières (rue Bergem, cité CECA, Legallais et H.Tudor), ou encore les rues du Cinquantenaire, de la Colline et de Liège.

## 7.2. Les couples

La plupart des couples d'Esch-sur-Alzette sont des couples avec enfants (3 000 en tout). Les couples qui vivent sans enfants **dans leur ménage** sont au nombre de 2 480. Précisons qu'il peut s'agir de couples n'ayant pas d'enfants, mais aussi de couples

(souvent plus âgés) ayant des enfants qui vivent ailleurs (car formant un autre ménage à leur tour).

Les couples avec ou sans enfant(s) peuvent également vivre avec une ou plusieurs autres personnes dans leur ménage (père, mère, frère, sœur d'un des deux conjoints, personnes non apparentées etc). Ces ménages sont plus rares (respectivement 370 couples avec enfants vivent avec une ou plusieurs autres personnes, et 150 couples sans enfants).

91% des couples vivant à Esch sont des couples mariés. Les couples formés de deux conjoints célibataires ne représentent que 4.2% des couples.

### **7.2.1. Le nombre d'enfants vivant au ménage**

Le nombre d'enfants dans le ménage est fortement lié à l'âge du couple. On ne s'étonne donc pas de constater que ce sont les chefs de ménage de nationalité luxembourgeoise, en moyenne plus âgés, qui soient les plus nombreux à vivre sans enfant.

25.8% de l'ensemble des couples vivent avec un seul enfant. 21.5% en ont deux. A partir de trois enfants, le nombre de couples concernés est nettement moins important : 6.8% ont trois enfants, 1.5% en ont quatre. Il est intéressant de constater que les couples ayant deux, trois ou quatre enfants sont largement sur représentés lorsque la personne de référence est de nationalité portugaise et en provenance d'Ex-Yougoslavie (sur-représentation des personnes en âge d'avoir des enfants, culture de famille nombreuse...). En terme de statut professionnel, on constate que les familles de plus de deux enfants sont nombreuses lorsque le chef de ménage est Travailleur Intellectuel Indépendant ou ouvrier (dans une moindre mesure).

### **7.2.2. L'endogamie**

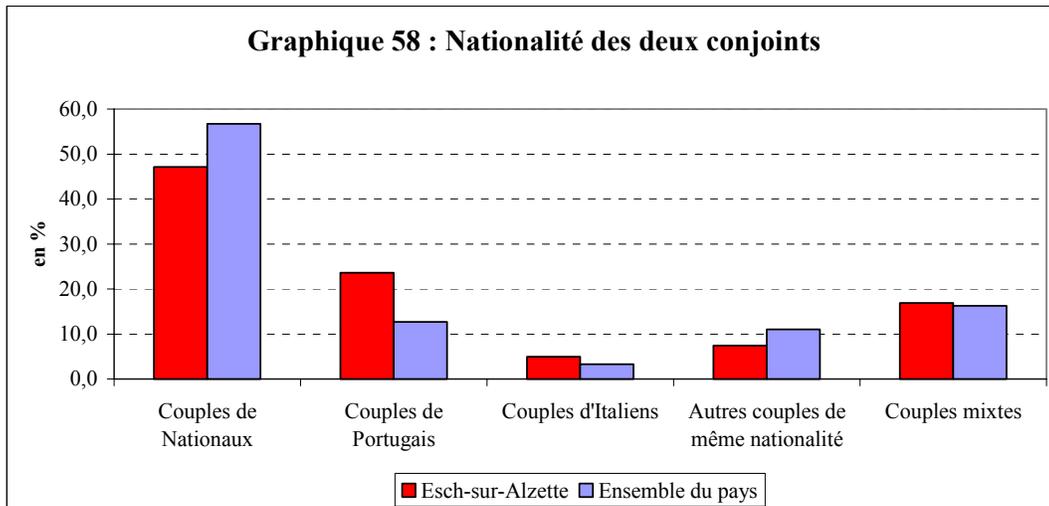
Pour la première fois, les questions du recensement (âge, sexe, nationalité, mais aussi instruction, situation par rapport à l'activité économique, statut professionnel ...) vont être analysées pour les membres d'un même ménage. Dans le cadre de l'étude des couples, il est intéressant de comparer les caractéristiques des deux conjoints, afin d'y déceler les similitudes ou au contraire les divergences. Dans le premier cas, on parle d'endogamie, dans le second d'exogamie.

L'adage « qui se ressemble s'assemble » trouvera ici certains éléments de justification, même s'il faut reconnaître que tous les couples ne sont pas formés de conjoints aux caractéristiques rigoureusement identiques. C'est surtout pour les couples les plus modestes (ouvriers, personnes au niveau d'instruction primaire...) que cette formule a le plus de poids. A tel point qu'on a l'impression d'un cloisonnement.

#### **7.2.2.1. Nationalité**

De par sa position frontalière et son histoire, la ville d'Esch abrite une population variée. Cette diversité se retrouve dans la nationalité des conjoints. Ainsi, moins de la moitié des couples d'Esch sont composés de deux conjoints luxembourgeois (2 833 couples, soit 47.1% de l'ensemble des couples de la commune) (*voir graphique 58*). Ce

pourcentage de couples de nationaux est plus élevé dans l'ensemble du pays (56.7%). Les couples dont les deux conjoints sont de nationalité portugaise représentent 23.6% des couples d'Esch (c'est quasiment le double par rapport à l'ensemble du pays). Les couples dont les deux membres sont italiens sont 4.9%. Citons encore les couples dont les deux membres proviennent de l'ex-Yougoslavie (3.6% des couples de la commune, soit le double par rapport à l'ensemble du pays).



Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note : les couples mixtes sont formés de deux conjoints de nationalités différentes.

Note de lecture : 47.1% des couples d'Esch-sur-Alzette sont formés de deux conjoints de nationalité luxembourgeoise, c'est le cas de 56.7% des couples de l'ensemble du pays.

Les couples mixtes, c'est-à-dire formés de deux conjoints de nationalités différentes, représentent 16.9% des couples de la commune (le pourcentage est quasiment similaire dans l'ensemble du pays : 16.3%). Ce sont les couples franco-luxembourgeois qui sont les mieux représentés (21.9% des couples mixtes).

C'est à la place de l'Europe que les couples mixtes ont le plus de poids : 34.8% des couples habitant cette place sont des couples mixtes. Au sud de la commune, aux alentours de l'unité de recensement 37 (côté pair de la rue de la Gare) une zone révèle une forte présence de couples mixtes.

Lorsque le chef de ménage est Portugais ou en provenance de l'ex-Yougoslavie, dans plus de 93% des cas son conjoint est de même nationalité (*voir annexe 31*). Ce chiffre permet de souligner le fait que cette immigration soit familiale (on vient au Luxembourg en couple) et récente (la seconde génération n'a pas encore eu le temps de former des couples mixtes avec les nationaux). Les Italiens, installés au Luxembourg depuis plus longtemps, ont pour 28.5% d'entre eux un conjoint non-Italien (15% ont un conjoint Luxembourgeois). Les chefs de ménage belges, allemands et français, sont nombreux à avoir un conjoint luxembourgeois (31% des Belges, 47.7% des Allemands et 29.5% des Français). Soulignons aussi que 24.6% des chefs de ménage d'une nationalité autre de l'Union Européenne ont un conjoint luxembourgeois.

### 7.2.2.2. Niveau d'instruction

35.4% des couples de la commune sont formés de deux conjoints n'ayant suivi que l'enseignement primaire (19.7% dans l'ensemble du pays) (*voir annexe 32*). Par contre, seuls 2.7% des couples ont les deux conjoints ayant effectué des études supérieures de plus de 4 ans, alors que cela concerne 4.6% des couples du pays.

Le conjoint a généralement un niveau d'instruction proche (voire identique) à celui de la personne de référence (*voir tableau 40*). La similitude la plus forte concerne le niveau d'instruction primaire: 82.6% des personnes de référence ayant seulement suivi l'enseignement primaire ont un conjoint ayant le même niveau d'instruction. Les chefs de ménage ayant effectué des études supérieures ont souvent un conjoint possédant le même bagage, mais de manière nettement moins flagrante.

**Tableau 40 : Niveau d'instruction du conjoint selon celui de la personne de référence à Esch-sur-Alzette (en %)**

Niveau d'instruction de la personne de référence	Niveau d'instruction du conjoint									
	primaire	secondaire inférieur	diplôme professionnel	maîtrise	bac bac technique	technicien	supérieur (<4 ans)	supérieur (+4 ans)	autre	
primaire	82,6	8,5	6,1	0,4	0,8	0,0	0,4	0,1	1,0	100,0
secondaire inférieur	31,5	48,3	10,1	1,2	4,5	0,2	1,5	0,8	1,8	100,0
diplôme professionnel	35,2	22,9	28,5	1,0	6,1	1,0	1,7	0,9	2,9	100,0
maîtrise	33,3	26,0	24,7	3,5	5,6	0,0	0,9	2,2	3,9	100,0
bac bac technique	13,6	24,0	15,0	0,8	26,3	1,4	10,5	5,4	3,1	100,0
technicien	22,1	26,3	27,4	2,1	10,5	4,2	3,2	2,1	2,1	100,0
supérieur (<4 ans)	6,7	14,4	16,3	1,0	16,7	2,4	27,8	12,0	2,9	100,0
supérieur (+4 ans)	3,0	11,7	7,2	1,5	15,7	0,5	19,7	38,8	2,0	100,0
autre	23,7	7,6	10,7	0,8	9,2	0,0	3,8	3,1	41,2	100,0
<b>total</b>	<b>49,8</b>	<b>19,8</b>	<b>12,6</b>	<b>0,9</b>	<b>6,0</b>	<b>0,5</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>2,7</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : 82.6% des personnes de référence ayant un niveau d'instruction primaire ont un conjoint qui possède le même niveau d'instruction qu'elles.

### 7.2.2.3. Statut professionnel

Près de la moitié des couples d'Esch-sur-Alzette dont les deux membres ont un emploi sont des couples d'ouvriers (46.9%) (*voir tableau 41*). Dans l'ensemble du pays, ce pourcentage n'est que de 24.1%.

**Tableau 41 : Statut professionnel des couples ayant un emploi domiciliés à Esch-sur-Alzette (en %)**

Statut de la personne de référence	Statut professionnel du conjoint								Total	
	Aidant	TII	Autre indépendant	Apprenti	Ouvrier	Fonctionnaire	Fonctionnaire, employé public	Employé privé		
Aidant	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5
Exploitant agricole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TII	0,3	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,7	2,7
Autre indépendant	1,1	0,0	1,7	0,0	1,0	0,2	0,1	1,5	5,6	5,6
Apprenti	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Ouvrier	0,2	0,1	1,2	0,1	46,9	0,2	1,1	9,4	59,2	59,2
Fonctionnaire international	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Fonctionnaire, employé public	0,0	0,3	0,3	0,0	0,9	0,1	3,9	4,9	10,3	10,3
Employé privé	0,0	0,4	0,7	0,0	4,7	0,1	2,9	12,2	21,2	21,2
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>4,1</b>	<b>0,3</b>	<b>53,5</b>	<b>0,7</b>	<b>8,8</b>	<b>29,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : parmi les couples d'Esch-sur-Alzette dont les deux membres ont un emploi, 46.9% sont constitués de deux conjoints ouvriers.

On retrouve également une certaine proximité dans le statut professionnel du conjoint par rapport à celui du chef de ménage (*voir annexe 32*). Le statut ouvrier est le plus

cloisonné : 79.1% des ouvriers habitant Esch-sur-Alzette ont un conjoint de même statut. Dans l'ensemble du pays, ce pourcentage est moins élevé : 68.1%. Les employés privés sont plus ouverts aux autres statuts : 57.9% d'entre eux ont un conjoint employé privé et 22.3% un ouvrier (dans l'ensemble du pays, seuls 11.9% des chefs de ménage employés privés ont un conjoint ouvrier). Avec des pourcentages plus faibles que ceux que nous venons de citer, notons aussi l'importance du nombre de TII (23.2%) et autres indépendants (30.5%) parmi les conjoints lorsque la personne de référence a le même statut. Pour ces deux statuts, les conjoints fonctionnaires/employés publics et les employés privés sont bien représentés également, ainsi que les aidants.

### 7.2.3. Les couples avec enfant(s) dont les deux conjoints ont un emploi

Pour 27.9% des couples avec enfant(s)<sup>34</sup>, **les deux conjoints ont un emploi**. Cela concerne 840 ménages de la commune. Dans la ville de Dudelange, le pourcentage de couples concernés est le même. A Luxembourg-Ville, ce pourcentage est plus élevé (30.2%), mais il est moindre à Differdange (25.3%). Il nous a semblé intéressant de consacrer quelques lignes à ces couples. Tous ont des enfants en âge d'être scolarisés (pour la plupart dans le primaire) et l'organisation quotidienne peut être difficile, face au manque de structures d'accueil pour les plus jeunes enfants (40% de ces ménages ont au moins un enfant de moins de trois ans). Les crèches et les foyers de jour pour enfants semblent incapables de faire face à la demande existante. Bien souvent, la liste d'attente se chiffre en années.

Une année avant l'entrée en école préscolaire, les enfants ont la possibilité de suivre l'éducation précoce. « *L'éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici janvier 2005. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de trois ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une intégration plus adéquate des enfants d'immigrés* »<sup>35</sup>. A Esch-sur-Alzette, il est prévu de mettre en place l'éducation précoce pour l'année scolaire 2003-2004. L'éducation précoce ne répond pas à un objectif de garde des jeunes enfants, mais bien à celui de socialisation et d'intégration. Qui plus est, l'accueil des enfants ne se fait que quelques heures dans la journée, ce qui est difficilement compatible avec les horaires de travail des parents. Reste alors, la solution de confier la garde des enfants à une tierce personne (un membre de la famille, une connaissance ou alors une « nourrice »).

Dans certaines unités de recensement, le pourcentage que représentent les couples avec enfants dont les deux conjoints travaillent, par rapport à l'ensemble des couples avec enfants, peut s'avérer élevé. C'est par exemple le cas dans une partie du boulevard Kennedy (n°40-70), place de l'Europe, rue Stalingrad (impair) et place Stalingrad, rue JP Michels (n° pairs 82 à 168 et impairs 113 à 185) ou encore rue Dr E. Colling.

Le cas le plus fréquent chez ces ménages dont les deux parents ont un emploi est celui des couples de Portugais (350 en tout). 250 ménages sont des couples de nationaux.

<sup>34</sup> Il s'agit des couples vivant avec enfant(s) **sans autre(s) membre(s) dans le ménage** (père, mère, tante... de la personne de référence).

<sup>35</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, *Les chiffres clés de l'Éducation Nationale. Statistiques et Indicateurs Année scolaire 2001-2002*, Septembre 2003, 156 p.

Chez les couples de Portugais ayant des enfants, 35.6% ont les deux conjoints qui travaillent. Chez les couples de nationaux, ce pourcentage s'élève à 22.8%.

La majorité des personnes de référence ont un statut ouvrier (60.5%). Pour les conjoints, le statut ouvrier reste dominant (53.3%), mais on compte plus d'employés privés (32.3% contre 21.6% chez les personnes de référence) ou d'aidants (2.2% contre 0.6% chez les personnes de référence). Ceci s'explique par le fait que 92.3% des conjoints sont des femmes.

Au-delà de ces informations, il importerait de connaître le nombre de couples avec enfants dans lesquels le conjoint **souhaiterait avoir un emploi**, mais abandonne toute recherche à cause du problème de la garde des enfants. Surtout dans un contexte où le faible taux d'emploi des femmes au Luxembourg par rapport aux pays voisins est souvent relevé.

### 7.3. Les familles monoparentales

De nos jours, lorsque l'on étudie la composition des ménages et leur comportement, une remarque s'impose d'elle-même : celle de la modification de la structure familiale. Les divorces/séparations ont remis en cause le modèle traditionnel de la famille nucléaire composée des parents vivant avec leurs enfants. Les familles monoparentales ont ainsi fait leur apparition, puis les familles recomposées (par exemple fusion d'une famille monoparentale avec une autre famille monoparentale ou un célibataire). Assez peu connues pour le moment, les familles recomposées seraient très intéressantes à étudier. Malheureusement, il est impossible de les identifier par le biais du recensement de la population.

Nous nous attacherons ici à présenter quelques informations concernant les familles monoparentales domiciliées à Esch-sur-Alzette. Nous les avons définies comme étant **des ménages regroupant un père ou une mère vivant seul(e) avec au minimum un enfant de moins de 15 ans**. Nous sommes conscients qu'il existe plusieurs définitions possibles des familles monoparentales. Nous avons choisi de mettre une limite à l'âge des enfants, afin d'écartier un cas vraiment particulier de famille monoparentale : celui de personnes âgées qui se sont déclarées comme personne de référence et qui vivent seules avec un ou plusieurs de leur(s) enfant(s). Environ 150 ménages eschois sont ainsi constitués de personnes de plus de 70 ans qui vivent seules avec un ou plusieurs enfants ayant un emploi et parfois une autre personne (par exemple le conjoint de leur fils/fille). On imagine que dans ce cas, c'est plutôt la personne de référence qui est à charge de son (ses) enfant(s) et non le contraire. On est donc loin de la famille monoparentale, telle qu'elle est généralement définie. Souhaitant nous consacrer uniquement aux questions posées par l'organisation quotidienne des familles monoparentales (emploi du père/de la mère, structures d'accueil/scolarisation pour les enfants...), nous nous sommes donc limités aux familles monoparentales dont les enfants ont moins de 15 ans.

Environ 410 ménages installés à Esch-sur-Alzette sont constitués d'une mère ou d'un père qui vit seul avec au minimum un enfant de moins de 15 ans. Pour la plupart (91%), il s'agit de femmes. Dans 68.1% des cas, ces ménages ne comptent qu'un enfant de moins de 15 ans. 23.7% ont deux enfants. Le père qui élève seul ses enfants tire ses ressources financières d'une activité rémunérée (des ouvriers majoritairement, ainsi que

quelques employés privés). C'est le cas le plus courant aussi pour la mère (69.5% ont un emploi). Les ménages considérés sont donc confrontés pour la plupart à la question des structures d'accueil pour les enfants. 18% de ces familles monoparentales ont un enfant de moins de trois ans. Précisons que lorsque le père ou la mère a un emploi, dans 63% des cas, il s'agit d'un emploi à temps plein<sup>36</sup>, ce qui est d'autant plus problématique pour la garde des enfants. Par ailleurs 13.2% des mères sont occupées dans leur propre ménage et 10.7% sont au chômage, ce qui dévoile probablement une situation financière difficile.

52.2% des chefs de familles monoparentales sont des nationaux et 19.8% sont des Portugais.

## 7.4. Le Revenu Minimum Garanti (RMG)

*[Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, il est institué un droit à un revenu minimum garanti qui confère, dans les conditions fixées par la présente loi, des moyens suffisants d'existence ainsi que des mesures d'insertion professionnelle et sociale.*

*Le revenu minimum garanti consiste, soit en l'octroi d'une indemnité d'insertion, soit en l'octroi d'une allocation complémentaire destinée à parfaire la différence entre les montants maxima du revenu minimum garanti définis à l'article 5 et la somme des ressources dont la communauté domestique dispose, soit en l'octroi conjoint d'une indemnité d'insertion et d'une allocation complémentaire sans pour autant dépasser les limites fixées à l'article 5.] Article 1<sup>er</sup>, loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti<sup>37</sup>.*

Nous avons obtenu de la part du Service National d'Action Sociale quelques statistiques sur les ménages eschois percevant le Revenu Minimum Garanti (RMG).

### 7.4.1. Les ménages percevant le RMG

En janvier 2001, 757 ménages habitant Esch-sur-Alzette sont bénéficiaires du RMG (cela représente à peu près 6% des ménages de la commune) (voir tableau 42). Dans l'ensemble du pays, 4 966 ménages perçoivent le RMG (soit environ 3% de l'ensemble des ménages). 15.2% des ménages bénéficiaires du RMG au Luxembourg sont donc domiciliés à Esch-sur-Alzette.

---

<sup>36</sup> Nous avons considéré que les personnes qui indiquaient travailler entre 38 et 42 heures par semaine travaillaient à temps plein.

<sup>37</sup> <http://www.etat.lu/SNAS/Francais/frame.htm>

**Tableau 42 : Données générales sur le RMG à Esch-sur-Alzette**

	<b>Ménages</b>	<b>Membres</b>
Ménages touchant uniquement l'indemnité d'insertion	105	108
Ménages à charge d'un office social	12	13
Ménages à charge du Fond National de Solidarité (FNS)	523	837
Ménages à charge d'une caisse de pension	117	121
<b>TOTAUX</b>	<b>757</b>	<b>1 079</b>

Source : SERVICE NATIONAL D'ACTION SOCIALE, situation au 31/12/2000

Note de lecture : à Esch-sur-Alzette, 757 ménages sont bénéficiaires du RMG, ce qui représente 1 079 personnes.

### 7.4.2. Les personnes bénéficiaires du RMG

Si l'on comptabilise le nombre de personnes bénéficiaires du RMG (et non plus le nombre de ménages), celui-ci est de 1 079 à Esch-sur-Alzette (ce qui représente 4% des habitants de la commune). Il faut en effet préciser que le montant du RMG dépend de la composition du ménage : en plus de l'attributaire principal, chaque adulte ou enfant supplémentaire dans le ménage augmente le montant du RMG, c'est pourquoi il est considéré comme bénéficiaire. Alors que la ville d'Esch-sur-Alzette héberge 6.2% de la population totale du Luxembourg, elle accueille 15.8% des RMGistes de l'ensemble du pays.

De nombreux bénéficiaires sont dispensés de mesures d'emploi ou de mesures sociales complémentaires (formations, occupations d'utilité publique, stages en entreprise). Les principales explications sont leur jeune âge (17% des bénéficiaires ont moins de 18 ans) ou au contraire leur âge élevé (18% ont plus de 60 ans). L'explication peut aussi être une incapacité permanente voire transitoire. C'est chez les 45-49 ans et les 55-59 ans que l'on compte la plus grosse part de personnes bénéficiaires du RMG (respectivement 6.4% et 6.5%) (voir tableau 43).

**Tableau 43 : Age des bénéficiaires du RMG à Esch-sur-Alzette**

	Bénéficiaires du RMG (au 31/12/2000)	Ensemble des habitants d'Esch-sur-Alzette (au 15/02/2001)	Pourcentage de bénéficiaires du RMG dans la classe d'âge
<18 ans	186	5 430	3,4
18 à 24 ans	53	2 363	2,2
25 à 29 ans	59	2 132	2,8
30 à 34 ans	77	2 231	3,5
35 à 39 ans	113	2 277	5,0
40 à 44 ans	100	1 949	5,1
45 à 49 ans	110	1 710	6,4
50 à 54 ans	86	1 598	5,4
55 à 59 ans	96	1 481	6,5
plus de 60 ans	199	5 975	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>1 079</b>	<b>27 146</b>	<b>4,0</b>

Source : Centre Universitaire d'après les données SNAS, STATEC RP2001

Note de lecture : à Esch-sur-Alzette, 3.4% des enfants de moins de 18 ans font partie d'un ménage qui perçoit le Revenu Minimum Garanti.

Dans l'ensemble du pays, la situation est différente : seulement 1.6% des habitants font partie d'un ménage qui perçoit le RMG (voir tableau 44). C'est dans la classe d'âge des moins de 18 ans que les bénéficiaires du RMG ont le plus de poids (2%) et dans celle des 50-54 ans (1.9%).

**Tableau 44 : Age des bénéficiaires du RMG dans l'ensemble du pays**

	Bénéficiaires du RMG (au 31/12/00)	Ensemble des habitants du pays (au 15/02/01)	% de bénéficiaires du RMG dans la classe d'âge
<18 ans	1 934	97 939	2,0
18 à 24 ans	392	35 869	1,1
25 à 29 ans	320	31 114	1,0
30 à 34 ans	519	37 744	1,4
35 à 39 ans	629	38 915	1,6
40 à 44 ans	577	35 444	1,6
45 à 49 ans	532	30 922	1,7
50 à 54 ans	514	27 647	1,9
55 à 59 ans	392	22 434	1,7
plus de 60 ans	1 040	81 511	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>6 849</b>	<b>439 539</b>	<b>1,6</b>

Source : Centre Universitaire d'après les données SNAS, STATEC RP2001

Note de lecture : 2% des enfants de moins de 18 ans font partie d'un ménage qui perçoit le Revenu Minimum Garanti dans l'ensemble du pays.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RMG à Esch-sur-Alzette a augmenté de 17.8% en un an (entre décembre 2000 et décembre 2001). En décembre 2001, 1 270 personnes font partie d'un ménage qui bénéficie du RMG.

## 7.5. Les ménages comportant au moins un chômeur

646 ménages de la commune comptent **au moins un membre au chômage**, ce qui représente 5.4% de l'ensemble des ménages vivant à Esch-sur-Alzette. Dans l'ensemble du pays, ce sont 5 363 ménages qui sont confrontés au chômage (soit 3.1% des ménages du pays).

Parmi les ménages touchés par le chômage, environ un tiers vivent avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 15 ans.

Le chômage n'est pas vécu par les ménages avec la même gravité. Car selon la situation des différents membres du ménage en âge de travailler, certains ménages sont plus fragilisés que d'autres. Un exemple de ménage en situation précaire est celui des ménages composés d'une personne au chômage vivant seule (150 ménages en tout). Ce cas est courant puisqu'il touche 30% des ménages concernés par le chômage (22.1% dans l'ensemble du pays). Les personnes au chômage vivant seules sont principalement des hommes entre 20 et 49 ans, célibataires ou divorcés. Leur niveau d'instruction est souvent limité à l'enseignement primaire. Ce sont majoritairement des Luxembourgeois, Portugais et des personnes en provenance d'Ex-Yougoslavie.

Notons également le cas des mères ou pères au chômage qui vivent seuls avec leur(s) enfant(s). Cela concerne 40 ménages, pour la plupart des mères au chômage avec un enfant scolarisé ou en bas âge. Le niveau d'instruction de ces mères est limité à l'enseignement primaire ou secondaire inférieur.

Enfin, citons un dernier cas préoccupant : celui des couples avec enfants dont un conjoint est au chômage et l'autre n'est pas actif, car occupé dans son propre ménage (environ 20 couples). Même si deux personnes sont en âge de travailler dans ces ménages, les revenus se limitent aux indemnités de chômage et/ou aux transferts sociaux. On est surtout étonné que le second conjoint ne cherche pas également un emploi, afin d'augmenter les chances d'insertion du ménage dans l'emploi. Peut-être que l'économie souterraine constitue un moyen de survie pour certains de ces ménages, qui de surcroît ont tous au moins un enfant de moins de 15 ans en âge d'être scolarisé. Impossible pour nous de savoir si ces ménages se trouvent dans une période temporaire de chômage ou s'ils s'enlisent dans une situation d'éloignement du marché de l'emploi.



## **7.6. Documents annexes au chapitre sur la composition des ménages**

Annexe 31: Nationalité du conjoint selon celle de la personne de référence à Esch-sur-Alzette (en %)

Annexe 32: Niveau d'instruction des deux conjoints à Esch-sur-Alzette (en %)

Annexe 33: Statut professionnel du conjoint selon celui de la personne de référence à Esch-sur-Alzette (en %)

**Annexe 31: Nationalité du conjoint selon celle de la personne de référence à Esch-sur-Alzette (en %)**

Nationalité de la personne de référence	Nationalité du conjoint											Effectif
	Nationaux	Belges	Français	Allemands	Italiens	Portugais	Autre UE	Ex-Yougoslavie	Autre	Total		
Nationaux	84,6	1,4	4,6	1,9	2,3	1,7	0,6	0,4	2,6	100	<b>3 350</b>	
Belges	31,0	41,4	15,5	1,7	0,0	3,4	1,7	0,0	5,2	100	<b>58</b>	
Français	29,5	2,6	44,9	0,4	9,8	7,7	0,4	0,4	4,3	100	<b>234</b>	
Allemands	47,7	2,3	9,1	31,8	0,0	2,3	2,3	0,0	4,5	100	<b>44</b>	
Italiens	15,0	0,5	7,0	1,0	71,5	2,9	0,0	1,0	1,2	100	<b>414</b>	
Portugais	2,1	0,1	1,5	0,1	0,7	93,6	0,2	0,1	1,6	100	<b>1 518</b>	
Autre UE	24,5	1,9	9,4	0,0	3,8	3,8	54,7	0,0	1,9	100	<b>53</b>	
Ex-Yougoslavie	1,7	0,0	2,1	0,4	0,0	1,7	0,0	93,1	0,9	100	<b>233</b>	
Autre	17,6	0,9	2,8	0,0	0,9	7,4	2,8	0,9	66,7	100	<b>108</b>	
<b>Total</b>	<b>51,1</b>	<b>1,4</b>	<b>5,6</b>	<b>1,4</b>	<b>6,8</b>	<b>25,4</b>	<b>1,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,4</b>	<b>100</b>	<b>6 012</b>	

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : pour les couples d'Esch-sur-Alzette, lorsque la personne de référence est de nationalité luxembourgeoise, dans 84.6% des cas, son conjoint est également Luxembourgeois.

**Annexe 32: Niveau d'instruction des deux conjoints à Esch-sur-Alzette (en %)**

Niveau d'instruction du chef de ménage	Niveau d'instruction du conjoint									total
	primaire	secondaire inférieur	diplôme professionnel	maitrise	bac, bac technique	diplôme de technicien	supérieur (<4 ans)	supérieur (+ 4 ans)	autre	
primaire	35,4	3,6	2,6	0,2	0,4	0,0	0,2	0,1	0,4	42,8
secondaire inférieur	5,3	8,1	1,7	0,2	0,8	0,0	0,3	0,1	0,3	16,8
diplôme professionnel	5,7	3,7	4,6	0,2	1,0	0,2	0,3	0,1	0,5	16,1
maitrise	1,3	1,0	1,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,2	4,0
bac, bac technique	0,8	1,5	0,9	0,1	1,6	0,1	0,6	0,3	0,2	6,1
diplôme de technicien	0,4	0,4	0,4	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	1,6
supérieur (<4 ans)	0,2	0,5	0,6	0,0	0,6	0,1	1,0	0,4	0,1	3,6
supérieur (+ 4 ans)	0,2	0,8	0,5	0,1	1,1	0,0	1,4	2,7	0,1	6,9
autre	0,5	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,9	2,2
total	49,8	19,8	12,6	0,9	6,0	0,5	3,8	3,9	2,7	100,0

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

Note de lecture : parmi les couples d'Esch 35.4% sont constitués de deux conjoints n'ayant suivi que l'enseignement primaire.

**Annexe 33: Statut professionnel du conjoint selon celui de la personne de référence à Esch-sur-Alzette (en %)**

Statut de la personne de référence	Statut du conjoint									Effectif
	Aidant	TII	Autre indépendant	Apprenti	Ouvrier	Fonctionnaire international	Fonctionnaire, employé public	Employé privé	Total	
Travailleur Intellectuel Indépendant (TII)	12,5	23,2	3,6	0,0	1,8	0,0	32,1	26,8	100	<b>56</b>
Autre indépendant	19,5	0,8	30,5	0,0	16,9	3,4	1,7	27,1	100	<b>118</b>
Ouvrier	0,3	0,2	2,1	0,2	79,1	0,3	1,9	15,8	100	<b>1243</b>
Fonctionnaire, employé public	0,0	2,8	2,8	0,0	8,3	0,9	37,5	47,7	100	<b>216</b>
Employé privé	0,2	2,0	3,2	0,0	22,3	0,7	13,7	57,9	100	<b>444</b>
<b>Total*</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>4,1</b>	<b>0,3</b>	<b>53,5</b>	<b>0,7</b>	<b>8,8</b>	<b>29,2</b>	<b>100</b>	<b>2098</b>

Source : Centre Universitaire, d'après les données STATEC RP2001

\* Note : nous n'avons pas présenté dans le tableau les statuts des personnes de référence ayant de trop petits effectifs (aidants, apprentis, fonctionnaires internationaux). Par contre, ces statuts sont englobés dans le total.

Note de lecture : lorsque la personne de référence est Travailleur Intellectuel Indépendant, dans 12.5% des cas, son conjoint est aidant.